

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUATRIÈME

LÉVIS

1898

VOL. 4. JANVIER 1898 No 1

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE —
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LEVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JANVIER:—Saint Charles de Bellechasse, Pierre-Georges Roy; Le lieutenant Gosselin, Edmond Mallet; [illegible], Ignotus; La mort du père de la Brosse, l'abbé H. R. Casgrain; Saint Jean François Régis et le Canada, l'abbé David Gosselin; Les [illegible] sous l'ancien régime, R.; Les termes "[illegible]" "[illegible]", P. G. R.; Bourlamaque après la guerre du Canada, P. G. R.; [illegible], Benjamin Sulte; Simon Latresse et la presse des matelots, P. G. R.; Au Canada ou en Canada, A.-D. DeCelles; Nos gouverneurs sous le régime français, l'abbé H.-A. Verreau; Le rapport de Lord Durham, L. J. A. Papineau; Peuple de gentilshommes, Gustave O[illegible]; La [illegible] en fort Saint-Frédéric, l'abbé T.-L.-L. Adam; Les journaux du Canada, F.-J. Audet; Les îles Saint-Pierre et Miquelon, J. W. Miller; Mgr Plessis et Mgr [illegible], l'abbé J.-B. A. Ferland; Questions; Publications du mois; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

Les Floraisons matutinales, par Nérée Beauchemin, Trois-Rivières Victor Ayotte, éditeur MDCCCXCVII.

At the siege of Quebec, by James Otis—Philadelphia—1897.

Alphabet of first things in Canada, by George Johnson Third edition—Ottawa—1897.

Guerre du Canada, par l'abbé H.-R. Casgrain Mame et fils Tours—1897.

Carte du parc Mont-Royal et des cimetières catholiques et protestants de Montréal, par A. de Grandpré—1897.

Humours of 37, grave, gay and grim, by Robina and Kathleen Macfarlane Lizars—Toronto—1897.

Les funérailles de l'amour, poème par Pierre-Paul Paradis—J.-L Arthur Godbout, éditeur 1897.

Variétés canadiennes, par Wilfrid Larose—Montréal 1897.

Directory des architectes, ingénieurs, constructeurs et marchands de matériaux de construction en tout genre de la province de Québec, par François Lapointe—Montréal—1897.

L'affaire Grenier -Plaidoyer de Mtre H.-C. Saint-Pierre, C. R., etc.—Théoret, éditeur, Montréal—1897.

Manuel des faillites, par J.-L. Perron, L. L. B., et Victor E. Mitchel, B. C. L.—Théoret, éditeur, rue St-Jacques, Montréal 1897.

RECHERCHES HISTORIQUES



SIR JOHN-COAPE SHERBROOKE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 JANVIER 1898 No 1

SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE

Le 10 avril 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon concédaient à Charles Couillard, seigneur de Beaumont, une augmentation de une lieue et demie de profondeur.

Le 6 août 1748, le seigneur Couillard " voulant faciliter la bâtisse d'une église pour l'utilité des habitants établis dans la profondeur des terres sur la rivière Boyer, dans les seigneuries de Beaumont, de Péan et de la Martinière," donnait un arpent de terrain de front.

En 1750, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, détachait une partie des seigneuries de Beaumont, de Péan et de la Martinière et érigeait canoniquement une nouvelle paroisse, lui donnant pour patron saint Charles Borromée, en l'honneur du généreux seigneur de Beaumont.

Deux ans plus tard, on commençait à Saint-Charles la construction d'une église qui, pour diverses raisons, ne fut livrée au culte que le 8 mai 1757.

Cette église fut remplacée en 1828 par le temple actuel.

Saint-Charles de Bellechasse a eu jusqu'ici pour curés MM. L.-P. Sarault, 1749-1794 ; C.-D. Déneéchaud, 1794-1795 ; J.-J. Roy, 1795-1799 ; J.-B. Perras, 1799-1837 ; P. Villeneuve, 1837-1856 ; D. Martineau, 1856-1882 ; C.-F. Cloutier, 1882-1896 ; J.-D. Beaudoin, curé actuel

PIERRE-GEORGES ROY

LE COMMANDANT GOSSELIN

Parmi les Canadiens qui ont joué un rôle important dans la guerre de l'Indépendance Américaine, le major Clément Gosselin fut, de son temps, l'un des plus distingués.

Clément Gosselin était le fils de Gabriel Gosselin et de Geneviève Crépeau. Il naquit à Sainte-Famille, île d'Orléans, province de Québec, le 12 juin 1747. Il paraît avoir appartenu à une famille considérable et distinguée, qui compte encore un grand nombre de membres dans le district de Québec. En 1770, il épousa à Sainte-Anne de la Pocatière, Marie-Beuve Dionne, fille de Germain Dionne et de Marie-Louise Bernier. D'après un extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures, de la paroisse de Saint Hyacinthe, sur la rivière Yamaska, en date du 12 mai 1791, maintenant en ma possession, il appert aussi que devenu veuf il aurait épousé Charlotte Monilmette. En 1791, il se maria avec Catherine Monty, dont il eut une fille nommée Marie-Geneviève, qui fut baptisée le 20 septembre 1804, par M. Bélaire, prêtre et curé de Saint-Luc. Cette enfant est la seule qu'il m'ait été possible de retrouver dans la filiation de ses descendants.

Lorsque les *Bastonais* envahirent le Canada en 1775, avec l'intention d'arracher ce pays au pouvoir de l'Angleterre, et d'enrôler le peuple dans le mouvement révolutionnaire qui trouva plus tard sa sublime expression dans la déclaration de l'Indépendance, un nombre considérable de Canadiens secouèrent le joug

de leur allégeance à la Couronne Britannique et se rangèrent sous l'Étendard Américain. Parmi ceux qui offrirent leurs services au général Montgomery se trouva Gosselin, qui eut bientôt une occasion de témoigner de son dévouement à la cause américaine sur le champ de bataille. Cette circonstance se présenta à la Rivière-du-Sud, lorsque le seigneur de Beaujeu, qui volait au secours de Québec avec un fort détachement de Canadiens, fut entièrement mis en déroute par une bande de soldats américains et un corps de volontaires canadiens. Gosselin fut fait prisonnier à cette bataille et incarcéré à Québec jusqu'au printemps de 1778, époque à laquelle il fut remis en liberté. Il se dirigea à travers les bois en montant le long de la rivière Connecticut avec un de ses frères aînés, Louis Gosselin, et son beau-père, Germain Dionne, prit un guide indien et rejoignit l'armée de Washington à White Plains près de New-York. Gosselin fut fait capitaine d'une compagnie dans le régiment canadien de Hazen. Il y déploya beaucoup de valeur pour son honneur personnel et pour la cause américaine jusqu'à la fin de la guerre. Le général Washington ayant entendu parler de sa bravoure et de son intrépidité, aussi bien que de son dévouement aux principes de la révolution, le chargea de remplir plusieurs importantes missions au Canada. C'est ainsi qu'en 1780 il traversa tout le Canada, y pénétrant par la route du lac Champlain et de la rivière Richelieu et s'en retournant à travers les régions inhabitées du Maine.

A la bataille de Yorktown, le général marquis de La Fayette commandait une des ailes de l'armée amé-

ricaine, et dans ses ordres généraux, il fit l'éloge du sang-froid et de la bravoure déployés par le régiment canadien de Hazen pendant cet héroïque combat. Ce petit bataillon de braves en était réduit à 250 hommes. Pendant le combat, le capitaine Gosselin, qui était encore à la tête de sa compagnie, fut grièvement blessé. Lors du licenciement de l'armée, en juin 1783, son intrépidité et ses services signalés lui valurent le grade de major et il fut honorablement congédié.

Il ne m'a pas été possible de trouver le texte du congé définitif du major Gosselin ; mais j'ai eu la bonne fortune de trouver celui de l'un de ses soldats, que je reproduis ici, à cause de la valeur historique qui en fait un document précieux.

Les passages écrits en lettres romaines indiquent la partie imprimée de l'original, les *italiques* représentent les mots écrits à la plume.

" Par Son Excellence George Washington, écuyer, général et commandant en chef des forces des Etats-Unis d'Amérique.

Nous certifions par les présentes que le porteur d'icelles, *le sergent Louis Marney, des Etats-Unis d'Amérique, appartenant au régiment du général Hazen*, ayant fidèlement servi les Etats-Unis *pendant six ans et sept mois*, et n'ayant été enrôlé que pour la guerre, seulement, reçoit par les présentes son congé définitif de l'armée américaine.

Donné au quartier général, le 30 juin 1783.

Geo. Washington.

Par ordre de Son Excellence,

I. Trumbull, Ind. Dp.

Enregistré dans les livres du régiment,

Benjamin Mooers, Adj.

Le susdit *Louis Marney*, sergent, a été décoré de l'Insigne du Mérite pour six ans de service fidèle.

Mozes Hazen, Brig. Gén.

[Le revers]

Quartier général, 30 juin 1783.

Le porteur ne pourra se prévaloir du certificat ci-inclus qu'après la ratification du Traité de Paix définitif ; jusqu'à cette époque, et tant que la proclamation du dit Traité n'aura pas été émanée, il sera considéré comme n'ayant obtenu qu'un permis d'absence.

George Washington."

Après la guerre, le major Gosselin, comme des centaines de soldats canadiens, reçut des certificats de prime d'engagement, lui donnant droit à certains terrains dans les environs du lac Champlain. En 1789, il vendit 1,000 acres dans le *Champlain Town* à Jacques Rouse.

Le sergent Marney vendit sa terre à l'adjudant Benjamin Mooers, l'année suivante, pour la somme de cent cinquante dollars.

En 1791, le major Gosselin épousa Marie-Catherine Monty, fille de François Monty, qui avait été officier dans le premier régiment canadien Livington. Le mariage eut lieu le 8 novembre à Chazy, N.-Y., devant James-Murdock McPherson, juge de paix, autrefois lieutenant dans le régiment de Hazen. Quoique le Congrès eut nommé un chapelain canadien, le révérend François-Louis Chartier de Lotbinière, récollet, pour les troupes canadiennes, le chapelain ne paraît pas avoir suivi l'armée, et les intérêts spirituels de nos Canadiens furent tristement négligés. Un très vieux

prêtre du nom de Francis Valley (François Vallée, s'il était Canadien) visita le régiment Hazen sur la rivière Hudson avant l'appel des troupes, et administra les sacrements à quelques-uns des soldats et à leurs familles réfugiées ; mais lorsqu'ils se furent établis sur leurs terres ils furent entièrement privés des secours de la religion.

Comme un bon Canadien, le major Gosselin voulut faire bénir son mariage par l'Eglise et conséquemment, il se mit en route pour Saint-Hyacinthe, le printemps suivant. Le curé J.-B. Durouvray, autrefois de l'île d'Orléans, valida son mariage le 12 mai 1791, sur présentation d'une dispense obtenue le 5 avril précédent.

Cependant, il ne demeura pas au Canada, à cause de sa conduite passée qui lui avait attiré, à cette époque, les qualificatifs injurieux de " rebelle " et d' " espion ". Il retourna à la vallée du lac Champlain, et mourut en 1816.

EDMOND MALLET

UNE OUVERTURE DE SESSION

— o —

Avez-vous jamais entendu parler d'une session parlementaire ouverte dans une chambre à coucher?

Le 26 janvier 1831, le vieux Québec assistait à un spectacle inusité. Vers deux heures de l'après-midi, les curieux assemblés près de l'ancienne porte Prescott, dans la côte de la Montagne, voyaient avec étonnement sortir de l'ancien palais épiscopal, transformé en palais législatif, l'honorable juge Jonathan Sewell, président du Conseil Législatif, et ses collègues, les honorables MM. de Léry, Caldwell, Ryland, Bowen, Forsyth, J.-R. Taschereau, D.-B. Viger, etc. ainsi que MM. L.-J. Papineau, Bédard, Bourdages, Lafontaine, Stuart, Morin et un grand nombre d'autres députés à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Les conseillers et les députés montaient les rues Port-Dauphin, du Fort, et s'acheminaient vers le château Saint-Louis, où Son Excellence le gouverneur en chef, lord Aylmer, trop malade pour sortir, les attendait afin de procéder à l'ouverture de la session dans son lit !

IGNOTUS

LA MORT DU PÈRE DE LA BROSSE

Le soir du 11 avril 1782, M. Compain, alors curé de l'île aux Coudres, veillait seul dans sa chambre. Après avoir récité son bréviaire, fait ses prières et ses lectures du soir, il étudiait tranquillement à la lueur de sa lampe, lorsque tout à coup, vers minuit, son oreille fut frappée par les sons d'une cloche qui tintait au milieu du silence de la nuit. Etonné, il croit d'abord être le jouet d'une illusion, il écoute de nouveau, se penche vers la fenêtre : c'était bien la cloche de la chapelle qui sonnait comme un glas funèbre. M. Compain sort de son presbytère ; la cloche continue de sonner. Il entre dans la chapelle : personne ne s'y trouvait et la cloche continuait toujours à tinter.

Alors une voix se fit entendre à son oreille. Etait-ce à l'oreille du corps ou celle de l'âme ? on ne le sait. Mais cette voix parlait distinctement et cette voix disait :

“ Le Père de la Brosse est mort ; il vient d'expirer à Tadoussac. Le glas funèbre t'annonce son dernier soupir. Demain, tu te rendras au bout d'en bas de l'île. Un canot viendra t'y chercher qui te conduira à Tadoussac où tu feras sa sépulture.”

Le bruit s'était déjà répandu, quelque temps auparavant, dans les missions du Père de la Brosse, qu'au moment de sa mort les cloches de ses missions annonceraient son trépas.

Le lendemain, M. Compain attendait au rendez-vous, qui lui avait été assigné sur la pointe d'en bas de l'île aux Coudres.

Que s'était-il passé à Tadoussac, pendant cet intervalle ? Le Père de la Brosse y était en mission depuis quelque temps et attendait l'arrivée des sauvages que l'ouverture de la navigation allait bientôt amener en foule de l'intérieur des terres. Leurs canots chargés de pelleteries descendaient du Saguenay à la suite des glaces.

Durant quelques semaines, le rocher de Tadoussac était le centre d'une activité et d'un commerce qui contrastaient avec son aspect solitaire et désolé pendant le reste de l'année. Le sable de la grève se couvrait de longues files de canots d'écorce. Sur le penchant de la côte s'échelonnaient les cabanes de sauvages appartenant pour la plupart aux tribus montagnaises qui formaient un village improvisé. Le port de Tadoussac se remplissait de marins d'outre mer qui venaient y faire escale.

Tandis que les traitants de pelleteries faisaient leur récolte pour les grands de ce monde, le Père de la Brosse recueillait parmi les petits sa mission pour le ciel.

Une tradition fidèle a conservé tous les détails de ses derniers moments, dont les circonstances mémorables étaient, du reste, de nature à frapper tous les esprits.

La veille de sa mort, le Père de la Brosse paraissait en parfaite santé. C'était un vieillard grand et robuste, avec de beaux cheveux blancs, une figure ascétique et une parole inspirée.

Pendant tout le jour il avait vaqué aux devoirs de

son ministère, confessé, baptisé, prié à son ordinaire dans la chapelle de Tadoussac.

A la tombée de la nuit, le Père de la Brosse alla prendre quelques heures de récréation dans la maison d'un des officiers du poste. Il fut gai et aimable, comme toujours, il condescendit même à faire quelques parties de cartes avec ses hôtes. Vers neuf heures, il se prépara à partir.

Après avoir souhaité le bonsoir à tout le monde, il se recueillit un moment, et prenant un ton solennel, il dit :

" Mes amis, je vous dis adieu, adieu pour l'éternité, car vous ne me verrez plus vivant sur la terre. Ce soir même à minuit, *je serai corps*. Vous entendrez à cette heure là, sonner la cloche de ma chapelle : elle vous annoncera ma mort. Si vous ne me croyez pas, vous pouvez venir vous en assurer par vous mêmes. Mais, je vous prie, ne touchez point à mon corps. Demain, vous irez chercher, à l'île aux Coudres, M. Compain, pour m'ensevelir et me donner la sépulture. Il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point de partir quelque temps qu'il fasse. Je réponds de ceux qui feront ce voyage."

On crut d'abord que le Père voulait plaisanter, mais il insista avec un air de conviction et d'autorité qui ne permettait pas de doute.

Mon Père, lui fit observer un des employés du poste votre santé ne paraît pas du tout altérée, votre figure n'annonce pas la souffrance. Comment pouvez-vous croire avec de pareils signes de vie, que votre fin soit si prochaine ?

Mon enfant, répartit le Père, vous reconnaîtrez avant le jour la vérité de mes paroles, et il se retira.

Tous restaient stupéfaits après le départ du bon Père, n'osant croire à la réalité de cette prophétie.

Ceux qui ont des montres, les mettent sur la table et attendent avec anxiété. Dix heures sonnent, puis onze, puis minuit, alors la cloche de la chapelle commence à sonner.

Tous se lèvent comme un seul homme, saisis de frayeur, ils accourent vers la chapelle. Ils entrent.

A la lueur de la lampe du sanctuaire, ils entrevoient dans le chœur la robe du bon Père de la Brosse. Il était prosterné à terre, immobile, le visage dans ses deux mains jointes, appuyé sur la première marche de l'autel.

Il était mort.

Cette étrange nouvelle se répand comme la foudre dans toute la mission. Dès le point du jour la population toute entière, tant sauvage que civilisée, envahit la chapelle et ses environs. Chacun veut contempler une dernière fois le corps du saint étendu sur le pavé du chœur. Personne n'ose lui toucher. Partagé entre le deuil et l'admiration, on regarde, on prie, on invoque. Des larmes coulent de tous les yeux.

Pendant tout le jour, la foule circule en silence dans la chapelle, ne pouvant détacher ses yeux des restes bien-aimés du saint missionnaire qui, tant de fois, avait fait retentir ce sanctuaire de ses brillantes exhortations. Les sauvages restent là immobiles, pendant des heures entières, tenant un doigt sur leur bouche

pour exprimer, par ce geste, qu'aucune parole ne peut rendre leur douleur.

Cependant dès le matin de ce jour, une tempête du sud-ouest s'était élevée si violente que l'eau poudrait sur le fleuve comme de la neige. Personne n'osait lancer une embarcation à la mer. Ce que voyant le premier officier du poste dit à ceux qui l'entouraient :

" N'y aura-t-il pas, parmi vous autres, trois hommes de cœur qui veuillent m'accompagner pour accomplir les dernières volontés de nótre bon Père ? Rappelez-vous qu'il vous a dit : " Il n'y a aucun risque pour ceux qui feront ce voyage."

Un canot est lancé à la mer ; les quatre hommes qui le montent prennent le large. A peine sont-ils sortis de Tadoussac qu'à leur extrême surprise, l'eau s'aplanit sous leur canot.

Tandis que partout, autour d'eux, la tempête rugit avec fureur et rend la mer blanche comme un drap, une main invisible les pousse avec rapidité, si bien qu'à onze heures du matin, ils doublaient le cap aux Oies et sont en vue de l'île aux Coudres.

M. Compain les attendait au bout d'en bas en se promenant le long des rochers, un livre à la main. D'aussi loin qu'ils furent à la portée de sa voix, il leur cria :

" Le Père de la Brosse est mort, vous venez me chercher pour lui donner la sépulture."

Le canot approche du rivage, M. Compain y monte et, le soir du même jour, il débarquait à Tadoussac.

L'abbé H.-R. Casgrain

SAINT FRANÇOIS RÉGIS ET LE CANADA (1)

— o —

L'apôtre du Velay, saint Jean-François Régis, a été au moins de cœur un apôtre du Canada. Si son supérieur avait obtempéré à ses désirs, sur la liste des héros chrétiens qui ont noms Jogues, Lallemand et Brébœuf, nous aurions l'honneur de voir figurer celui que l'Eglise a placé sur ses autels au siècle dernier.

Si pénibles qu'elles eussent été les missions de Régis dans le Vivarais n'avaient pas suffi à satisfaire l'insatiable amour des souffrances qui le dévorait. Il brûlait de répandre son sang pour Jésus-Christ. Comme les Jésuites venaient, au prix de fatigues inouïs, d'inaugurer les missions du Canada, saint Jean-François Régis écrivait au général de la compagnie de Jésus pour qu'on l'y envoyât.

Voici la teneur de sa lettre :

" Puy, 15 décembre 1634.

" Je me sens, mon très révérend père, un si véhément désir de passer au Canada pour m'y consacrer au salut des peuples sauvages qui l'habitent, que je croirais manquer à la vocation divine si je ne vous manifestais les sentiments que Dieu m'inspire à cet égard. Je vous les expose aujourd'hui et je vous supplie très instamment d'exaucer mes vœux, malgré mon indignité. Ma confiance en la bonté de Dieu est si grande qu'elle ne me permet pas de douter que vous ne m'accordiez la grâce que je vous demande avec larmes et que je souhaite si ardemment. Vous savez,

(1) II, III, 166.

mon très révérend père, que je suis d'un tempérament à l'épreuve des plus grandes fatigues. Plût à Dieu que ma vertu fut aussi forte que ma santé est vigoureuse. Mais j'espère qu'elle se fortifiera dans l'infirmité même, et qu'en travaillant par l'ordre de Dieu, sa divine grâce soutiendra ma faiblesse. Je sais que mes fautes ne peuvent être que très fréquentes au milieu d'une nation si perverse ; et, par cette raison, je prends la liberté de me recommander à vos saints sacrifices."

Le général de la compagnie de Jésus, qui était alors le père Vitelleschi, ne crut pas devoir accorder l'autorisation demandée, et le saint religieux reprit ses travaux apostoliques dans le Vivarais, sans renoncer toutefois au projet qu'il nourrissait. En effet, quelque temps après il écrivait une seconde fois, de la petite ville d'Aubenas, où la compagnie de Jésus avait un collège, pour redemander avec de nouvelles instances la mission du Canada. Cette nouvelle lettre porte la date du 21 novembre 1635 :

" Mon très révérend père,

" Vous avez eu la bonté de m'écrire que vous auriez égard au dessein que Dieu m'a inspiré d'aller annoncer l'Evangile aux peuples du Canada, lorsque le temps aurait mûri ma vocation. Je vous supplie de faire attention que ce dessein, que Dieu a fait naître dans mon cœur, il y a une année entière, et qui s'y est toujours fortifié depuis le premier moment, est un fruit du ciel, parvenu à parfaite maturité, ayant été si souvent arrosé de mes larmes, et si longtemps échauffé

par le feu de l'Esprit-Saint. Ayez donc la bonté d'exaucer des vœux si ardents !

" Plusieurs s'efforcent de me détourner de cette pensée. Une telle mission leur paraît difficile et périlleuse, sans doute parce qu'ils m'en jugent indigne ; mais, malgré mon indignité, j'ose attendre cette grâce, que vous m'avez fait espérer par votre lettre. Daignez, mon très révérend père, me l'accorder, je vous en conjure, par votre zèle pour la gloire de la divine Majesté ! Cependant, quoi qu'il vous plaise m'ordonner, j'exécuterai vos ordres avec la plus respectueuse soumission."

Mais évidemment, Dieu ne le voulait pas dans notre pays, et quelques mois après (avril 1636), il recevait, en rentrant au Puy, une lettre où le père général, tout en louant son zèle, lui annonçait qu'il ne pouvait point pour le moment passer chez les Hurons.

Le Vivarais et le Velay continuèrent donc à bénéficier des labeurs de celui qui semait les miracles sur son passage, métamorphosait toutes les populations qu'il visitait, et qui devait, dans dix ans à peine, se tresser la couronne que les anges devaient un jour déposer sur son humble front.

L'abbé David Gosselin

LES AVOCATS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

— o —

Il n'y avait pas d'avocats dans la Nouvelle-France, sous l'ancien régime.

Le fameux LaHontan écrit au sujet de cette exclusion des disciples de Thémis : "Je ne vous dirai point si la justice est ici plus chaste et plus désintéressée qu'en France; mais au moins si on nous la rend, c'est à bien meilleur marché. Nous ne passons pas par les ongles des procureurs ni par les griffes des greffiers ; cette vermine n'a point encore infesté le Canada."

Flatteur, n'est-ce pas ?

R.

RÉPONSES

—o—

Les termes "glaciaires" anglais. (I, V, 46.) — Rien n'est plus énervant pour le lecteur français que ces éternels PACK, ICEBERGS, HUMMOCKS, LAND ICE, OLD ICE, FLOES, FIELDS, dont sont parsemé les récits d'explorations polaires. Ils sont là, nous dit un auteur, comme une infatigable proclamation de l'impuissance et de la pauvreté de l'idiome français !

Un Français bien connu, M Frédéric Bernard, voulant remplacer par des mots français ces termes anglais, se mit, vers 1883 ou 1884, en communication avec feu le commandant Fortin qui, à l'aide des capitaines de goélettes et des vieux loups de mer canadiens et acadiens, put recueillir la plupart des termes "glaciaires" français.

Voici la liste qu'il fournit alors à M. Bernard :

" BUTTE, mot qui répond à GRAND HUMMOCK.

BUTTON, mot qui répond à PETIT HUMMOCK.

BATTURE (glace du rivage), équivalent de LAND ICE.

BAIE, équivalent de FIELD ICE : quand ces glaces sont minces, et de couleur noire, on les appelle PEAUX, parce qu'elles ploient comme de la peau.

GLACE BOSCULÉE, terme équivalent à PACKED ICE.

BOSCULIS, qui traduit PACK OF ICE : quand les bosculis sont très rapprochés les uns des autres, on les appelle DÉBARIS.

GLACES CASSÉES, terme répondant à LOOSE ICE, glaces séparées les unes des autres et entre lesquelles on peut naviguer.

FRAZI, c'est la glace faite dans une nuit, et qui n'est pas encore assez congélée pour empêcher d'y naviguer à l'aide d'un peu de vent.

LANGUE DE GLACE, étendue de glace étroite et longue, autour de laquelle on peut naviguer.

CORPS MORTS, îlots de glace plus petits que les grandes îles de glaces, et dispersés parmi les glaces cassées : ces corps morts, ayant plus de pieds dans l'eau,

ne dérivent pas aussi vite que les glaces plus minces.

MACHIS, ensemble de glaces mâchées et moulues. "

Pourquoi les auteurs français n'adopteraient-ils pas ces expressions ? Ne valent-elles pas mieux que des mots saxons incompréhensibles et presque impossibles à prononcer.

P. G. R.

Voltaire et le Canada. (I, X, 89.)—On a souvent cité le mot de Voltaire au sujet du Canada : " Vous savez que ces deux nations (la France et l'Angleterre) sont en guerre pour *quelques arpents de neige* vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut."

Le patriarche de Ferney n'a jamais péché par excès d'amour pour notre pays.

A la prise de Québec, en 1759, Voltaire, alors à Ferney, donna un banquet pour célébrer le triomphe des Anglais.

Après ce banquet, les convives se retirèrent dans une galerie terminée par un théâtre élégant, où l'on joua le *Patriote insulaire.* Voltaire parut lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent, et l'on vit une cour spacieuse illuminée et ornée de trophées sauvages. On fit partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une musique guerrière. L'étoile de Saint-Georges lançait des fusées, au-dessous desquelles on voyait représentée la cataracte de Niagara.

Si vous voulez être plus renseigné sur cette action d'un Français célébrant la défaite de son pays, consultez le *Public Advertiser*, de Londres, du 28 novembre 1759, qui donne tous les détails de cette fête insolite.

P. G. R.

Bourlamaque après la guerre du Canada. (III, I, 270.)—A son retour en France, en récompense de sa belle conduite pendant la guerre du Canada, Bourla-

maque, qui avait des amitiés puissantes, fut nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Il ne resta pas longtemps en possession de son commandement car il mourut en 17[illegible]4.

La *Gazette de Québec* nous annonce dans les termes suivants la mort du brave Bourlamaque : “ Nous apprenons que monsieur de Bourlamaque, gouverneur de la Guadeloupe, est mort à la dite isle, et qu'il est bien regretté de tous les habitants.”

P. G. R.

Le Scorbut. (III, II, 289.)—Ce que je pense de la maladie qui décima les équipages de Cartier, l'hiver de 1535-36 ? Il faut s'en rapporter à ce qu'il dit lui-même dans sa narration—et l'on arrive au scorbut. Ce mal reparaît en 1604, lorsque de Monts et Champlain hivernent en Acadie, en 1608 lorsque Champlain fonde Québec. On le retrouve aux Trois-Rivières en 1634, l'année de l'établissement du fort ; à Montréal en 1642 aussitôt après l'arrivée des premiers colons ; à Sorel (fort Richelieu) en 1643 ; à Cataracoui en 1672, à Niagara en 1687, au Détroit en 1701—enfin dans tous les nouveaux postes. C'est cela qui donnait une bonne réputation à la Nouvelle-France ! La faute en était aux individus et non pas au pays. Les hommes nourris uniquement de viandes pendant un temps assez long, s'exposent aux affections de ce genre, qu'ils mangent du lard, du bœuf ou du chevreuil, mais si la viande est salée, surtout si c'est du lard, comme dans le cas de nos Français, l'effet est plus rapide, et terrible dans ses résultats. Le remède consiste à manger des légumes ordinaires, ou toute sorte de plante se rapprochant des légumeux. Ainsi, les Sauvages enseignèrent à Cartier de faire bouillir l'écorce d'un certain arbre et de boire cette décoction, ce qui sauva la vie du reste des marins non encore épuisés par le fléau. Je suis persuadé que ce *Pain Killer* était de la bière

d'épinette, car elle est excellente contre le scorbut. Dans les coupes de bois ou chantiers du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Ottawa où régnait autrefois cette maladie, on l'a fait disparaître en mêlant des légumes à l'ordinaire des hommes.

BENJAMIN SULTE

Simon Latresse et la presse des matelots. (III, III, 303.)—L'assassinat de Simon Latresse par les matelots PRESSEURS de Sa Majesté, le 12 septembre 1807, indigna tous les citoyens de Québec. Peu s'en fallut même qu'on ne fit un mauvais parti aux marins du *Blossom*.

Les poètes du temps dénoncèrent en termes énergiques la barbare loi de la presse des matelots. L'un d'eux, Joseph Quesnel, mettait dans la bouche de Latresse, sur son lit de mort, le discours suivant :

De l'auteur de ma vie adorant les décrets,
Puisqu'il faut la quitter, je souscris sans regret :
Mais je te laisse seule, ô mère respectable !
Et c'est, en expirant, le souci qui m'accable.
Jusqu'ici, grâce aux cieux, par de tendres secours,
J'aidais à prolonger la trame de tes jours.
Tu lisais dans mon cœur, lorsque chaque semaine,
Du fruit de mon travail j'adoucissais ta peine.
Le ciel en te laissant sans moyens, sans amis,
Du moins sur tes vieux jours te conservait un fils !
Faut-il qu'un sort cruel en ce jour nous sépare !
Jouet infortuné d'une loi trop barbare,
D'un homicide plomb l'on a percé mon sein ;
Hélas ! qu'avais-je fait au perfide assassin ?
Il voulait que sur mer on servit la patrie.........!
Mais avait-il le droit de m'arracher la vie ?
O George, roi pieux, monarque juste et bon,
Que de forfaits divers on commet en ton nom !
Abrégez, Dieu vengeur, mon tourment effroyable,
J'appelle à mon secours la mort inexorable...!
Mais je la sens venir... ô ciel, quelles douleurs !
Adieu donc, c'en est fait, ma mère, je me meurs......

P. G. R.

Au Canada ou en Canada. (III, III, 305.)—On dis-

cute de temps à autre dans la presse la question de savoir s'il faut dire *au Canada* ou *en Canada.* L'usage ici autorise l'emploi de *en* Canada, et nous ajouterons aussi la grammaire. Il paraît que nombre de Français sont d'avis que nous avons tort et que cette expression est tout à fait barbare et contraire au génie de la langue. On peut être Français et ne pas toujours savoir le français. Cela s'est vu et se verra encore. Quoiqu'il en soit, l'expression *au* Canada, que ces derniers regardent comme la seule propre, tend à s'introduire parmi nous et à remplacer l'ancienne.

Les journalistes qui se piquent de bon style, disent maintenant : *au* Canada. Tenons-leur compte de leur bonne intention, mais hâtons-nous de leur dire que *en* Canada est l'expression qui nous paraît la plus exacte. Consultons là-dessus les autorités. Le dictionnaire de Richelet (édition de 1759), qui était jadis le dictionnaire à la mode, et qui est encore souvent consulté, dit ce qui suit au sujet de l'emploi de *En :*

" Cette préposition se met sans article devant les noms de roiaume ou de province, connus de temps immémorial (Aller en Allemagne, en Pologne, en Asie, en Afrique. Etre en Champagne, en Picardie). On excepte de cette règle ces mots le Péloponèse, le Perche, le Maine, le Mans, le Caire, la Mèque ; car on dit aller au Caire, au Péloponèse, au Maine, etc."

Attention maintenant, voici le point sérieux pour nous :

" On ne met pas *en* devant les noms de roiaume ou de Province du nouveau monde ; mais en sa place, on se sert de la préposition *au* ou *à*, exemple aller à la Floride, à la Virginie, au Japon, au Pérou. On excepte de cette règle le mot Canada ; car on dit *aller en Canada*."

Pourquoi cette exception pour le mot Canada ; sans doute parce que notre pays était plus connu des Français du temps de Richelet qu'il ne l'est des Français de nos jours ?

LaFaye, dans son *Dictionnaire des synonymes* (1858), ouvrage qui a obtenu de l'Institut de France le prix de linguistique, tire cette question au clair et parle d'une façon des plus précises de l'emploi de *à* et de *en* :

" *A*, *en*, *dans*, prépositions qui servent à marquer le lieu.

" *A* le fait considérer comme un point, un but ; *en* et *dans* le représentent comme une étendue capable de renfermer, comme un contenant. On dit au sommet, au pied, à l'extrémité, au bout. Vous voyagez à cheval, et en voiture. Le prêtre monte à l'autel, il monte en chaire ou dans la chaire. Vous allez à Naples, Naples est le terme restreint, l'endroit invisible auquel vous tendez. Vous allez en Italie, dans le royaume de Naples. L'Italie et le royaume de Naples sont des espaces restreints où vous allez entrer. En général *à* s'emploie de préférence quand il est question de ville et *en* et *dans* quand on parle de tout un pays : c'est que les villes sont moins étendues, se conçoivent plus aisément comme des points. Cependant l'usage est de dire, par exception, aller aux Indes, à la Chine, au Japon, au Pérou, au Brésil, au Mexique (il n'est pas question du *Canada*), et c'est apparemment parce que ces contrées, vu la distance, offrent à l'esprit l'image d'espaces étroits, de termes plutôt que de contenant."

Il est évident après cela que les puristes de notre pays peuvent dire *en Canada*, sans offenser la langue. Quant aux Français, s'ils veulent nous témoigner de la sympathie, s'ils veulent faire voir que nous ne leur sommes pas tout à fait étrangers, ils diront aussi, lorsqu'ils viendront vers nos rives : nous allons en Canada.

A.-D. DeCelles

Nos gouverneurs sous le régime français. (III, VI, 326.)—Le suédois Kalm écrivait en 1749 :

" Il faut observer que le gouvernement du Canada

est soumis à la cour d'amirauté française, et le gouverneur-général est toujours choisi parmi ses membres."

La remarque de Kalm est trop générale et elle ne commence à se vérifier que sous l'administration de M. de Maurepas, comme on peut le voir par l'extrait suivant d'un ouvrage presqu'officiel :

"Les trois gouvernements généraux de la Nouvelle-France, ou de l'Amérique française, sous le ministère de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'état de la Marine et des galères du Roi, sont remplis ordinairement par des officiers de la marine ; et toutes les troupes du Roy qui sont dans ces pays avec leurs officiers, sont détachés des compagnies franches de la marine, qui résident dans les ports de France, aux ordres de Mgr le comte de Toulouse, grand-amiral en 1683, et Mgr le duc de Penthièvre, fils de S. A. S. en survivance, du premier janvier 1734." (*Plan des principales villes maritimes, etc.*, par Leman de la Jaisse—Paris : 1736.)

En effet, M. de Maurepas parvint au ministère de la marine en 1723, et à partir de cette époque jusqu'à la conquête, tous les gouverneurs furent choisis dans la marine.

L'abbé H.-A. VERREAU

Le rapport de lord Durham. (III, X, 363.)—A son retour en Angleterre en 1838, lord Durham soumit au gouvernement un rapport redigé, dit-on, par MM. Wakefield et Charles Buller. Ce rapport a été publié dans la collection des documents parlementaires de la Chambre des Communes d'Angleterre, dans ceux de la Chambre des Lords et dans le journal de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada pour l'année 1839.

Il a été, de plus, publié en brochure à Londres en 1839, et aussi à Montréal la même année.

Une traduction française du rapport (sans les annexes) a été publiée dans le *Canadien* en 1839, puis

en brochure, mais il n'est guère possible de se la procurer aujourd'hui.

Ce fameux rapport de lord Durham devrait être étudié par tous nos parlementaires et nos hommes d'état.

L.-J.-A. PAPINEAU

Peuple de gentilshommes. (III, X, 365.)—Bien avant sir Charles Bagot, Andrew Stuart, frère de sir James, (le juge en chef), avait dit dans un discours prononcé dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada : "Les Canadiens-Français sont un peuple de gentilshommes." Hawkins dans son *Picturesque Quebec*, 1834, page 458, dit : " Their address is eminently polite, and their familiar intercource is distinguished by personal courtesy. They have been *emphatically and truly called peuple gentilhomme.*"

GUSTAVE OUIMET

Le site de l'ancien fort Saint-Frédéric. (III, X, 366.)—Presque tous nos historiens et nos écrivains placent l'ancien fort Saint-Frédéric à l'extrémité sud du lac Champlain, sur l'emplacement actuel du petit village de Crown-Point.

Ce sont là deux inexactitudes assez graves.

Le lac Champlain commence à Whitehall, soit quarante milles plus au sud que le site du fort. Le village de Crown-Point est à onze milles de l'ancien fort Carillon et le fort Crown-Point à six milles du village actuel de Crown-Point.

Le fort Saint-Frédéric était relativement peu considérable, bien moins important que le fort Carillon.

A la Pointe-à-la-Chevelure le lac Champlain dévie au nord-est et se rétrécie considérablement. Il forme une large et longue baie aujourd'hui nommée *Bulwagga* (origine inconnue), et sépare de la terre ferme la longue pointe sur laquelle était située le fort Saint-

Frédéric dont on voit encore quelques ruines de très peu d'importance. Un chemin creux ouvert vers le lac, quelques voûtes en briques, des excavations, et le tracé de ce qui semble avoir été des rues de village. Voilà tout.

Nombre de maisons étaient bâties sous les murs, sous la protection des canons du fort. Il se faisait là, au milieu du dix-huitième siècle, un commerce considérable de fourrures.

Bourlamaque après sa retraite de Carillon en 1759, à l'approche du général Amherst, fit sauter le fort Saint-Frédéric. C'est à quelque distance de ce fort que le général anglais commença les fortifications nouvelles appelées Crown-Point, et qui étaient très considérables ayant coûté, dit-on, deux millions de louis sterling. Les fossés, les terrassements, les bastions étaient d'une exécution parfaite car ce point était d'une importance stratégique exceptionnelle. L'invasion du pays, des expéditions comme celles de Montcalm au lac Saint-Sacrement, la prise du fort William-Henry, l'expédition de 1758 et la bataille de Carillon, n'étaient plus possibles. Le fort Crown-Point capable de loger des milliers d'hommes était la clef du pays.

Tous ces immenses travaux du fort Crown-Point furent inutiles. Il n'y fut jamais tiré un coup de canon.

Les murs des casernes, surtout ceux des quartiers des officiers, sont relativement bien conservés. Les clefs du fort—que j'ai vues—sont entre les mains de la famille Wetherbee, de Port-Henry.

Ayant exercé le ministère à Whitehall, état de New-York, six années durant, je me suis plû à visiter tous ces lieux illustrés par la valeur et la bravoure de nos anc^tres. Maintes fois j'ai parcouru ces champs de bataille, visité ces forts en ruines. Garneau, Martin, Dussieux, Bancroft, etc, etc, étaient mes compagnons dans ces excursions. En juin 1897, j'avais le

plaisir d'accompagner les membres et amis de la Société historique de Montréal à Carillon (Ticonderoga) et de me constituer leur cicerone dans cette visite au champ de bataille désormais fameux.

L'abbé F.-L.-L. Adam

Les journaux du Canada. (III, XI, 375.)—M. Horace Têtu, de Québec, a publié l'historique des journaux de Québec et de Lévis. Il a aussi dressé une liste de ceux de Montréal. Cette dernière, quoique incomplète, peut être consultée avec avantage. Il n'a rien paru, que je sache, sur les journaux de Trois-Rivières. Ottawa est la seule autre ville du Canada, je crois, qui possède l'historique de ses publications périodiques.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de la presse canadienne liront avec plaisir et profit l'article de M. Thomas Chapais intitulé : "La Presse Québecquoise en 1807," paru dans le *Courrier du Canada*, numéro du 31 décembre 1889.

La "*Bibliotheca Canadensis*" de Morgan fournit aussi bon nombre de renseignements sur les principaux journalistes du pays ; mais elle s'arrête à 1867.

F.-J Audet

Les iles Saint-Pierre et Miquelon. (III, IX, 376.)—On sait que par le traité d'Utrecht, en 1713, l'île de Terre-Neuve devint la propriété des Anglais, et qu'il ne resta à la France, pour faire la pêche dans le golfe Saint-Laurent, que les petites îles Saint-Pierre et Miquelon ; que prises et rendues plusieurs fois par les Anglais, elles furent définitivement restituées à la France en 1816. Chacun connait également l'irritante question du *French-shore* si intimement liée à l'histoire de ce dernier reste des possessions françaises dans l'Amérique Britannique du Nord. L'anecdote suivante, généralement moins bien connue, démontre l'âpreté

avec laquelle nos deux mères-patrie s'en sont toujours disputé la possession.

Le traité de 1756 avait été pour la France aussi fatal qu'humiliant. Elle s'indignait des longueurs et des dépenses d'une guerre entreprise dans d'autres intérêts que les siens. La paix était le cri général ; mais il paraissait impossible de l'obtenir à des conditions honorables. Le duc de Choiseul, étant parvenu à ouvrir des négociations, ne s'en rapporta qu'à lui seul du succès d'une affaire aussi difficile, et il réussit. Le duc de Bedfort, envoyé par la cour de Londres, passait pour l'un des plus habiles diplomates de l'époque. Après diverses conférences avec le ministre et ceux des puissances intéressées à la paix, il ne restait qu'un seul point en litige : les Anglais exigeaient, comme condition *sine qua non*, le droit de tenir garnison à Saint-Pierre et Miquelon. La France n'y pouvait consentir sans renoncer à la pêche à la morue, dont la Grande-Bretagne aurait eu alors le monopole. Bedfort affirmait que sur ce point il lui était ordonné de ne faire aucune concession. "En ce cas, répondit Choiseul, la *guerre !* Et vous pouvez partir quand il vous plaira. "

Les deux plénipotentiaires étaient prompts à s'émouvoir : la conférence dégénérait en dispute, quand Bedfort, avec un flegme imperturbable, dit : " M. de Choiseul, il faut que je vous conte une histoire qui m'est arrivée. J'ai été ces jours passés au pavillon Bouret, (riche financier)..." Cette brusque transition avait tout l'air d'un persiflage ; Choiseul se lève... "Ecoutez moi jusqu'au bout, " continue Bedfort, et il raconte la promenade que lui a fait faire Bouret dans ses magnifiques jardins, répondant à chacune des exclamations du diplomate, qui s'étonnait de tant de richesses : *C'est pour le roi..* " Eh ! s'écrie Choiseul, en l'interrompant, que font à la paix de l'Europe, que me font à moi les dépenses de Bouret ? " Le duc de Bedfort reprend tranquillement sa narration avec le re-

frain de Bouret : *C'est pour le roi.* " Je dis de même, ajoute-t-il, il n'y aura point de garnison à Saint-Pierre et Miquelon : il m'en coûtera peut-être la tête : mais *c'est pour le roi.* "

Choiseul, étonné, saute au cou de Bedfort, et la paix est conclue. L'Anglais avait outre-passé ses pouvoirs ; il aurait payé en effet de sa tête cette infraction à ses instructions, si, de retour dans sa patrie, il n'avait été appuyé par un parti puissant. Après une guerre longue et dispendieuse, la paix était un immense bienfait. Choiseul en eut tout l'honneur. J. W. Miller

Mgr Plessis et Mezzofante. (III, XI, 377.)—A son passage à Bologne, en 1820, Mgr Plessis eut le plaisir de connaître un homme dont on commençait alors à parler. C'était l'abbé Mezzofante, devenu depuis cardinal et célèbre dans tout l'univers comme le linguiste le plus extraordinaire qui ait jamais existé.

Mgr Plessis en parle avec étonnement dans son journal : " C'est quelque chose d'étonnant," dit-il, " que la facilité avec laquelle cet ecclésiastique, qui paraît être âgé de quarante ans ou environ, se met dans la tête toutes les langues qu'il veut apprendre. Ainsi, il n'a jamais été en France, ni en Angleterre ; néanmoins, soit qu'il parle anglais ou français, c'est avec une pureté de langage et une exactitude de prononciation qui feraient croire qu'il a passé la moitié de sa vie dans un de ces royaumes, et la moitié dans l'autre ? "

L'évêque de Québec exprima plus tard au cardinal-légat de Bologne le plaisir avec lequel il avait vu l'abbé Mezzofante. " Il a beaucoup de mérite," répondit l'éminence, " malheureusement il est fils d'un menuisier." Il n'en parut que plus estimable au prélat canadien, accoutumé à mesurer les hommes par leur mérite et non par leur naissance ; " mais," fait-il observer, " en Europe, la noblesse a une manière différente de voir les choses."

L'abbé J.-B.-A. Ferland

QUESTIONS

397—Pouvez-vous me donner des renseignements au sujet du fameux chemin de fer sur la glace entre Longueuil et Montréal qui fit tant de bruit il y a quelques années ?

MAR.

398—Est-il bien vrai que le chevalier de Montmagny fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France avant même la mort de Champlain ?

XXX.

399—Quand a-t-on commencé à se servir de bateaux à vapeur sur la rivière Saguenay ?

BABORD.

400—Quel fut le premier cabaret tenu à Québec, dans les commencements de la colonie, et quel était le nom de son propriétaire ?

WHIS.

401—Connaît-on quelque chose d'un récollet du nom de Houdin qui vivait dans la Nouvelle-France quelques années avant la cession ?

A. B.

402—Le P. Paul Le Jeune écrivait, en 1632 : " Je suis devenu régent (professeur) en Canada ; j'ai à présent deux écoliers auxquels j'apprends les lettres. "

Pouvez-vous me donner les noms de ces deux écoliers qui furent les premiers élèves des Jésuites ?

M. J. C.

403—Dans un lot de brochures, que j'ai acheté dans un encan, j'en trouve deux qui m'intriguent passablement. L'une a pour titre : " *Le Congrès* " et l'autre : " *Le Congrès de la Baie Saint-Paul* ". Cette

dernière contient des poésies dédiées aux différents membres de ce congrè· lesquels sont désignés sous les noms de guerre : Wananish, Moravief, Telmar, Patrizzi, etc., etc.

Qui me dira ce qu'était ce *Congrès* et me donnera la clef afin d'en connaître les membres ?

IGNOTUS

404—Quel est l'auteur de la belle inscription qu'on lit sur le monument Montcalm et Wolfe à Québec : " Mortem virtus, communem famam historia, momentum posteritas dedit (Leur courage leur a donné même mort, l'histoire même renommée, la postérité même monument) "?

ELEV.

405—L'Angleterre a t-elle déjà décoré un Canadien de l'ordre de la Jarretière ?

HON.

406—Je me souviens d'avoir lu quelque part que les Jésuites avaient obtenu d· gouvernement de Québec la permission d'enlever le clocher de leur ancien collège ainsi que la corniche de la porte principale. Cette partie de l'édifice était ornée d'inscriptions rappelant les travaux des missionnaires des premiers temps de la colonie.

Quelles étaient ces inscriptions et qu'a-t-on fait de ces deux *reliques* ?

CAROLUS

407—Je possède un billet de banque de $5 de " The bank of Lower Canada " daté à Québec le 16 août 1842. Ce billet est signé par " H. Cassels, président ", et " L.-W. Larie, cashier ". Il est fait payable à " L. Miller ou porteur ". Savez-vous si une banque de ce nom a existée à Québec ?

CHS. T.

Bibliotheque Canadienne

—o—

La " Bibliothèque Canadienne " met à la portée de toutes les bourses les travaux littéraires, historiques, etc., de nos écrivains canadiens.

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume (format in douze) d'environ cent pages.

La première série de la " Bibliothèque Canadienne " sera composée des ouvrages suivants :

" LE DERNIER RÉCOLLET CANADIEN : LE FRÈRE LOUIS," (avec portrait) par M. l'abbé Charles Trudelle ;

UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUEBEC : M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau ;

" UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin ;

" VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé ;

" LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési ;

" ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre ;

" LES DEUX ABBÉS DE FÉNÉLON," par M. l'abbé H.-A. Verreau ;

A LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA " par M. A.-D. DeCelles ;

" LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

" FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

" LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

" LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la " Bibliothèque Canadienne " n'est que de **"une piastre"** par année. A cause de son prix modique, il est invariablement payable d'avance.

S'adresser à

PIERRE-GEORGES ROY, EDITEUR,
Lévis.

VOL. 4. FÉVRIER 1898 No 2

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE FÉVRIER.—Sainte-Geneviève de Batiscan, E.-Z. Massicotte; Frontenac parrain, N.-E. Dionne; La conspiration de 1806, Benjamin Sulte; Un Campbell indien, Ernest Gagnon; Le premier baron de Longueuil, R.; Tartufe à Québec, l'abbé Auguste Gosselin; Les marais de la Suète, P. G. R.; La guérison du scorbut, P. G. R.; La messe du revenant, l'abbé B. A.; Le gobelet d'argent du père Ambroise J.-C. Taché; Le premier pont sur la rivière Saint-Charles, Phinéas Gagnon; Le fils de Sir Edmund-Walker Head, P. G. R.; Un chemin de fer sur la glace, J.-L. Vincent; Le Congrès de la Baie Saint-Paul, l'abbé Chs-Jos Roy; Questions; Publications du mois; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

Henri de Bernières, premier curé de Québec, par l'abbé A. Gosselin, docteur ès-lettres, membre de la Société Royale du Canada membre de la Société des Antiquaires de Normandie—Evreux—Imprimerie de l'Eure—1897.

Collège de Saint-Laurent. Année académique 1896-97, Montréal—Eusèbe Sénécal & Cie, imprimeurs-éditeurs, 20, rue Saint Vincent—1897.

Bulletin No 13, de la bibliothèque et du musée du collège de Saint-Laurent, près Montréal, Canada.

Le Yukon et son or, par Raoul Rinfret—Montréal—1898.

Manuel des bienséances, par M. l'abbé Th.-G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale—Dussault, & Proulx, éditeurs, Québec. 1897.

Au Canada, par Georges Kaïser—A. Lesigne, éditeur, No 23, rue de la Charité, Bruxelles.

" *The Habitant.*" par le Dr Drummond—Montréal

Glimpses of the monastery. Scenes from the history of the Ursulines of Quebec, during two hundred years 1639-1839, by a member of the Community—Second edition—Québec, L.-J. Demers, 1897.

Reminiscences of fifty years in the cloister, 1839-1889—*A sequel to glimpses of the monastery*, by the same—Québec, L.-J. Demers—1897.



SIR EDMUND-WALKER HEAD

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 FEVRIER 1898 No 2

SAINTE-GENEVIÈVE DE BATISCAN

La première terre située dans les limites de Sainte-Geneviève fut concédée à Jacques Massicot, originaire de la Saintonge, le 10 octobre 1697, par les Jésuites, propriétaires de la seigneurie de Batiscan.

Le 15 mars 1723, on permettait aux " habitants de cette colonie " de se construire une chapelle où le curé de Batiscan était tenu d'aller dire la messe et faire le catéchisme un dimanche chaque mois.

Les fidèles commencèrent la construction d'une église quelque temps avant la cession du pays, mais les travaux furent suspendus durant la guerre et le temple ne fut livré au culte qu'aux environs de 1768

La bénédiction de la pierre angulaire de l'église actuelle eut lieu le 17 juillet 1870. Elle fut bénite et consacrée le 12 décembre 1871.

Desservants et curés de Sainte-Geneviève : R. P. J.-F Lesueur, 1727 ; M. Richard, 1731 ; R. P. Sauveyat, 1738 ; R. P. Lesueur, 1740 ; M. Poquebeau, 1741 ; M. Porlier, 1748 ; M. Lacroix, 1750 ; M. St-Onge, 1761 ; R. P Germain, 1764 ; M B. Parent, 1767 ; M. Lefebvre, 1769 ; M Panet, 1780 ; M Huot, 1781 ; M. Aubry, 1785 ; M. Jean, 1792 ; M. O. Langlois, 1802 ; M. A. Dorval, 1805 ; M. J. Lelandais, 1812 ; M. Charles Hot, 1813 ; M. F.-X. Côté, 1828 ; M. Ed. Chabot, 1862 ; M A. Noiseux, 1863 ; M. E. Laflèche, 1894, et M. Charles Bellemare, curé actuel.

E.-Z. MASSICOTTE

FRONTENAC PARRAIN

Malgré la distance qui nous sépare des hommes du dix-septième siècle, il n'est pas sans intérêt de rappeler à notre souvenir les vertus des uns et les exploits des autres. Les faits d'armes, les prodiges de valeur sont généralement connus ; les actes de leur vie intime, les côtés moins saillants mais souvent admirables de leur existence sont plus ignorés.

La Nouvelle-France a connu des gouverneurs irréprochables quant aux mœurs, des guerriers sans peur et sans reproche, des citoyens intègres dans toute l'acception du mot. Qu'il suffise de mentionner Champlain, Maisonneuve, Montmagny, d'Ailleboust, Denonville, Bourdon, etc. On les voit se prêter de bonne grâce à toutes les œuvres de moralisation. On les voit figurer dans les fêtes religieuses, porter le dais aux processions de la Fête-Dieu. Les gouverneurs et les intendants condescendaient souvent à porter sur les fonts baptismaux les petits enfants de leurs administrés. Talon, Courcelles furent de ce nombre. Mais aucun d'eux n'y a mis de meilleur vouloir que Frontenac, gouverneur de noble souche et nullement apparenté dans la colonie. Il ne connaît pas de préférences. Peu lui importe que ce soit un enfant de la noblesse, de la bourgeoisie ou du peuple ; il est même parrain de petits sauvages. Nul ne s'est prodigué avec une aussi bonne grâce.

J'ai pris la peine de compulser les registres de la paroisse de Québec, afin de m'assurer du nombre de baptêmes où l'on voit figurer Frontenac comme par-

rain. La moisson a été abondante, puisque j'en ai retracé 33 en quinze ans, de 1673 à 1680, et de 1690 à 1698. C'est à peine croyable, et pourtant c'est l'exacte vérité.

Parmi les filleuls et filleules de Frontenac il en est qui moururent à la fleur de l'âge. Tels furent Geneviève Berthier, Louise Gareman, Louis-Joseph Ruette d'Auteuil, Louis Regnard du Plessis, Marie-Catherine Bougonnière et Louise-Angélique de Galifet.

Plusieurs se firent religieuses : Louise Roussel, hospitalière, dite sœur Saint-Gabriel : Louise-Thérèse Renaust Davenne des Melotses, hospitalière, dite sœur de la Sainte-Vierge ; Louise-Madeleine Dupuis, hospitalière, dite sœur de la Nativité.

D'autres jouèrent un assez beau rôle dans le monde et firent de brillantes alliances ou parvinrent à des positions très honorables. Ainsi Louise-Elizabeth de Joybert épousa, le 21 novembre 1690, le marquis de Vaudreuil, qui devint gouverneur de la Nouvelle-France ; Louise-Catherine d'Ailleboust épousa Pierre Payen de Noyan, petit-fils de Charles Lemoyne, père du premier baron de Longueuil.

Parmi les noms les plus illustres, citons : Louise le Gardeur, fille de Charles le Gardeur de Tilly ; Louis de Peiras, fils de J.-B. de Peiras, conseiller au Conseil Souverain ; Louis-Denis de la Ronde, qui épousa Louise Chartier de Lotbinière, filleule elle-même de Frontenac ; Louise de Chavigny ; Louise-Catherine Robineau ; M. M. Louise Levasseur, qui épousa Henri de Saint-Vincent ; Louis

Rouer de Villerai ; Angélique Perrot ; Louise Bizard ; Louis-Philippe Rigaud de Vaudreuil ; Louis-Pierre Descayrac ; Louis-Denis de Monseignat.

Veut-on connaître la liste complète des filleuls et filleules rendus illustres par le grand nom de leur parrain ; la voici en détail :

1673—30 septembre : Marie-Geneviève Berthier, fille d'Alexandre et de Marie le Gardeur. *Marraine* : Geneviève Juchereau, femme de Charles le Gardeur et grand'mère de l'enfant.

1673—25 décembre : Marie-Anne Bouchard, fille d'Etienne, chirurgien. *Marraine* : Marie-Anne Fleureau, femme de Jean de Launoy, chirurgien.

1674—1 mars : Louise Roussel, fille de Timothé, chirurgien. *Marraine* : Catherine de Lostelneau, épouse de Charles Denis de Vitré.

1674—24 mars : Louise le Gardeur, fille de Charles *Marraine* : Geneviève Macart, femme de Charles Bazire, et petite-fille de Guillaume Couillard.

1674—27 décembre : Louis de Peiras, fils de Jean-Baptiste. *Marraine :* Catherine de Lostelneau, tante de l'enfant.

1675—15 juin : Louise-Elizabeth de Joybert, fille de Pierre de Joybert, seigneur de Marçon et de Soulanges, et de Marie-Françoise Chartier. *Marraine :* Elizabeth Damours, femme de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, grand'mère de l'enfant.

1675—28 juin : Louise Cressé, fille de Michel Cressé, seigneur de la rivière Nicolet, et de Marguerite Denis, fille de Simon Denis, sieur de la Trinité. *Marraine* : Catherine de Lostelneau.

1675—4 août : Denis-Louis, fils de Pierre-Denis, sieur de la Ronde. *Marraine:* Marie-Anne Leneuf de la Poterie, épouse de Pierre Robineau, seigneur de Bécancourt, baron de Portneuf, chevalier de Saint-Michel et officier du régiment de Turenne.

1675—11 novembre : Louise de Chavigny, fille de François de Chavigny, sieur de la Chevrotière et d'Antoinette-Charlotte de l'Hôpital. *Marraine* : Jeanne-Renée Gourdeau, fille de Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu.

1677—14 juin : Louise Gareman, fille de Charles Gannonchiase et de Marie Gonnentenne, onneïoute. *Marraine* : Angélique Denis, fille de Pierre Denis, sieur de la Ronde.

1677—25 septembre : Louise-Catherine Robineau, fille de René Robineau, baron de Bécancourt. *Marraine* : Marie-Renée Godefroy, femme de sieur Saint-Pierre le Senne, représentant demoiselle Catherine le Gardeur, femme de M. de Sorel.

1677—12 décembre : Louise Bolduc, fille de Louis Bolduc, procureur du roi, et d'Elizabeth Hubert. *Marraine* : Catherine Leneuf, épouse de Pierre Denis de la Ronde.

1679—8 août : Angélique Perrot, fille de François-Marie Perrot et de Madeleine LaGuide. Perrot était seigneur de Sainte-Geneviève,et gouverneur de Montréal.

1679—10 août : Louise Bizard, fille aînée de Jacques Bizard, de Neufchâtel en Suisse, et de Jeanne-Cécile Closse, fille du sergent-major Lambert Closse,

tué avec douze Français dans un combat contre les Iroquois.

1680—28 août : Marie-Louise, sauvagesse retirée des mains des Outaouaks, à l'âge de 16 ans. *Marraine* : Marguerite Denis, veuve de Thomas de la Naudière, seigneur de la rivière Sainte-Anne (de la Pérade).

1690—21 février : Louise-Thérèse Renaud, fille aînée de François-Marie Renaud-Davenne, sieur des Meloises et de Françoise-Thérèse Dupont, fille de Nicolas Dupont de Neuville. *Marraine* : Charlotte Denis, fille de Pierre Denis de la Ronde.

1690—9 juillet : Louis Aubert, fils de Charles Aubert de la Chenaye et d'Angélique Denis. *Marraine* : Marie-Madeleine Chapoux, femme de l'intendant Jean Bochart de Champigny.

1690—3 août : Louis Rouer, fils aîné d'Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière et de Marie-Louise le Gardeur. *Marraine* : Marie-Anne de Lancey, épouse du sieur de Villeray.

16 0—23 décembre : Louise-Angélique Bouthier, fille cadette de Guillaume Bouthier, marchand, et de Françoise Denis, fille de Pierre Denis de la Ronde. *Marraine* : Marie-Angélique Denis, femme de Charles Aubert de la Chenaye.

1691—6 mai : Louise Chartier, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière, conseiller. *Marraine* : Louise-Elizabeth de Joybert.

1691 26 septembre : Louis-Philippe Rigault de Vaudreuil, fils du marquis de Vaudreuil et d'Elizabeth de Joybert. *Marraine* : M. Mad. Chapoux.

1691—29 octobre : Louis Denis, fils de Richard Denis, sieur de Fronsac, et de Françoise Cailleteau. *Marraine* : Louise-Elizabeth de Joybert. Cet enfant avait été ondoyé en Acadie par M. Tabeau, missionnaire, le 30 octobre 1690.

1692—3 janvier : Louis-Pierre Descayrac, fils de Pierre Descayrac, sieur de Reau, capitaine d'une compagnie de la marine.

1692—18 mars : Louis-Joseph Ruette d'Auteuil, fils de F. M. d'Auteuil. *Marraine* : M. M. Chapoux.

1692—28 juin : Louis Chaillé, fils aîné de Claude Chaillé et de Marie-Anne Brière, Cap-Santé. *Marraine* :...

1693—3 janvier : Louis Regnard du Plessis, fils de Georges Regnard du Plessis, seigneur de Morampont et de Lauzon, trésorier de la marine, et de Marie le Roy. *Marraine* : M. M. Chapoux.

1693—14 mai : Louise-Madeleine du Puy, dernière fille de Paul du Puy, seigueur de l'île aux Oies, et de Jeanne Couillard. *Marraine* : M. M. Chapoux.

1694—2 juin : Louise-Madeleine Lefebvre, deuxième fille de François Lefebvre, sieur du Plessis-Faber, de Champlain. *Marraine* : M. M. Champoux.

1694—3 octobre : Louis-Denis de Monseignat, fils aîné de Charles de Monseignat et de Claude de Saintes. *Marraine* : L. E. Joybert.

1694—23 octobre : M. Madeleine-Louise Levasseur, fille de Jacques Levasseur de Néré, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef des fortifications. *Marraine* : M. M. Chapoux.

1695—3 juillet : Louis Boucher, fils aîné de Lam-

bert Boucher et de Marguerite Vauvril, des Trois-Rivières. Petit-fils de Pierre Boucher.

1697—13 janvier : Marie-Catherine Bourgonnière, fille aînée de Barthelèmy-François Bourgonnière, sieur d'Hauteville, secrétaire de Frontenac, et de Marie-Anne Leonard. *Marraine :* Catherine le Neuf, veuve de Denis de la Ronde.

1697—2 juillet : Louise-Catherine d'Ailleboust, fille de Nicolas d'Ailleboust, sieur de Manteht. *Marraine :* Catherine le Neuf.

1698—3 janvier : Louise-Angélique de Galifet, fille de François de Galifet, major, de Québec, et de Marie Aubert de la Chesnaye. *Marraine :* Marie-Angélique Denis, femme de Charles Aubert de la Chesnaye.

Quelques particularités relatives à certains de ces baptêmes :

Louise-Elizabeth de Joybert qui fut baptisée le 15 juin 1675, avait été ondoyée le 18 août 1673 au fort de Jemsek, sur la rivière Saint-Jean, par un nommé Lavergne, chirurgien. Le père de l'enfant tenait alors le commandement de ce fort.

Louise Cressé était née le 15 février 1675, et avait été ondoyée à Nicolet par le Père Martial, récollet.

Louise Gareman avait été amenée de la bourgade des Onneïouts où demeuraient ses parents, et elle fut placée chez les Ursulines de Québec.

Marie-Louise, sauvagesse, avait été retirée des mains des Outaouais, et avait alors seize ans.

N.-E. Dionne

LA CONSPIRATION DE 1806

On est toujours étonné, dans ce pays, de voir combien peu de personnes savent lire, dans la classe élevée ou prétendue instruite. Je viens d'en faire encore une fois la longue et pénible expérience. Depuis trois mois que la correspondance Finlay de Gros Pin et compagnie a été publiée, aucune voix ne s'est élevée dans la presse contre cette œuvre de loustics—mais ces lettres ont été prises au sérieux. Pourtant, il s'agit de savoir lire pour les réfuter.

Quel est le fond de ces lettres ? Lisez-les, vous y verrez que le général Turreau est sollicité, par quatre individus qui portent des noms imaginaires, de les aider dans une guerre contre les Anglais du Canada, afin de ranger cette colonie sous le drapeau de " l'empereur des Français notre père ". Ils se qualifient d'officiers canadiens. Officiers de quoi ? Pas des Canadiens-français certainement, puisqu'ils disent et répètent plusieurs fois qu'ils représentent " les nations du nord prêtes à déterrer la hache de guerre ".

Et les lecteurs sérieux ont gobé tout cela, comme cet espiègle de Faucher, ce faiseur de tours, l'avait désiré avant sa mort. Il n'avait pu réussir à tromper la Société Royale, il a recommencé et cette fois il berne tout le public. Un vrai succès !

Comme cela, il y avait en 1806 des nations du nord qui se préparaient à faire la conquête du Canada ! Les Têtes-de-Boule et les Montagnais du Saguenay, au nombre de trente ou quarante guerriers,

allaient se mettre en armes et combattre pour " obtenir le bonheur de hailer le grand Napoléon pour notre libérateur. "

Finlay de Gros Pin et son compère J. Perreault écrivent ces folies dans le style d'un écolier qui sait autant d'anglais que de français.

Tous deux sont cachés dans les environs de New-York et se préparent à soulever le Canada si Turreau leur fournit quelques piastres, mais pour le moment, ils disent que leurs parents les blâment très fort de ce qu'ils s'exposent à des dangers en retournant en Canada.

Alors qu'ils aillent trouver les nations du nord et qu'ils nous laissent tranquilles !

Ce galimatias est tellement bête que Turreau, renommé pour sa sottise, s'est tenu en garde, offrant seulement de donner une entrevue aux conspirateurs, s'ils se rendaient à Baltimore à leurs propres frais ; mais comme il n'y mettait pas d'argent, il n'a pas vu la couleur de nos suisses.

Je puis vous montrer, au département de la milice, une collection de lettres de ce genre. On offre au ministre de lui révéler un grand secret militaire s'il veut bien payer les frais de route d'une personne qui se rendrait à Ottawa dans ce but. Règle générale, ces communications dénoncent le fumiste à chaque ligne ; aussi, comme nous avons appris à lire, nous nous en moquons.

Mais lorsque de semblables compositions d'écoliers tombent dans un monde qui ne sait pas lire, c'est

autre chose ! et voilà où nous en sommes avec les *quatre-z-officiers* de Faucher.

Finlay de Gros Pin dit que les Canadiens sont au nombre de plus d'un million d'âmes, ce qui est quatre fois trop mais les gens qui ne savent pas lire avalent ce chiffre tout ainsi qu'ils croient à l'existence des " nations du nord " et à leur hache de guerre.

Que des platitudes de cette espèce se retrouvent dans les papiers de Turreau, je veux bien le croire : nous en avons tant et plus au bureau de la milice—mais cela n'indique nullement que nous y croyons.

Ceux qui ne savent pas lire ignorent que, en 1806, il était aussi difficile qu'à présent d'organiser une révolution à l'aide des nations du nord. Alors, comme aujourd'hui, il fallait des hommes connus pour parler de la plus simple réforme ; à plus forte raison s'il s'agit d'un changement d'allégeance on ne prend pas pour chefs des scieurs de bois, des enfants, des êtres imaginaires, car Gros Pin, Perreault et Turner sont des mythes et rien davantage.

Y a-t-il quelque chose de plus cocasse que Turner offrant de faire la conquête du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, pourvu que la France fournisse les subsides, l'armée, etc. Il dit que ses amis " parlent bon français. " Il prendra d'abord Québec et l'occupera en attendant la flotte française...

Tout cela est fou, archi-fou—et cependant, faute de savoir lire, on y attache de l'importance, on va même jusqu'à en tirer la conclusion que les Canadiens-français conspiraient en ce temps-là contre le

gouvernement britanique. Mais ici, je touche à l'histoire et je ne m'adresse plus aux gens qui ne savent pas lire.

Ni dans les livres qui parlent de l'époque en question, ni dans les pièces absurdes qu'il nous présente sérieusement, M. Faucher n'a pu trouver trace de la moindre démarche faite par l'empereur des Français du côté du Canada, et malgré tout, il termine son article en disant, que vers 1812, Napoléon abandonna ses projets sur notre pays. Abandonner des projets que l'on a jamais eus ! Faut-il être dévoré de l'envie de blaguer le public pour écrire de semblables choses !

La Société Royale ayant repoussé cette œuvre de loustic, M. Faucher n'a pas su profiter de la leçon et il a persisté à faire mentir l'histoire pour le plaisir de se montrer autrement que le commun des mortels.

On me dit que, de son vivant, il a fait une brochure de cette détestable fumisterie, mais il s'est bien gardé de la répandre dans notre comité, qui aurait vu clair là-dedans.

Les lettres de Gros Pin et ses collègues appartiennent à l'histoire bouffonne et ne sauraient être présentées sous un autre jour sans encourir le blâme le plus sévère.

Quiconque a lu les journaux de 1809-1810, pour ne pas mentionner d'autres sources de renseignements, sait fort bien que nul homme de bon sens ne se serait mis dans la tête des " plans de nègres " semblables. C'est un outrage à la vérité et à l'in-

telligence de nos pères. Voilà pourquoi, à la Société Royale, nous avons été indignés.

Nous ne sommes pas de ceux qui jouent à la cachette et qui ont pour principe : " Il ne faut pas qu'on le dise " ; nous disons nettement : " Il ne faut pas mentir. "

Le trait final de l'article de M. Faucher est d'une audace révoltante. C'est comme si les lecteurs étaient tous des imbéciles prêts à gober une falsification grossière et méchante. Grossière parce qu'elle joue avec l'histoire ; méchante en ce qu'elle tend à nous faire passer pour des faiseurs de complots et à exciter contre nous les gens qui ne demandent pas mieux que de nous chercher noise. Voyez aussi comme la *Gazette* de Montréal a mordu dans ses racontars.

Il y a vingt ans, un ami consulta sur ma demande, le prince Napoléon qui avait lu toute la correspondance manuscrite de Napoléon I, et voici la réponse qu'il en reçut :

—L'empereur ne s'est occupé ni de Panama ni du Canada.

Plus de cinquante Canadiens versés dans l'étude de l'histoire m'ont dit qu'ils n'ont jamais rencontré le moindre indice d'une démarche de Napoléon I, à l'égard du Canada. Cette question n'est pas nouvelle ; nous nous en occupons depuis 1840, et je la poursuis pour ma part depuis 1866. Tout ce que l'on trouve c'est que Napoléon a connu, vers le printemps de 1812, quelque chose des projets du cabi-

net de Washington pour la conquête du Canada. Il n'était pas le seul à savoir cela !

A quoi sert donc d'avoir des cercles littéraires, historiques, etc., puisque l'on imprime des faussetés comme si c'étaient paroles d'Evangile ?

Remarquez qu'il ne s'agit pas d'une erreur puisque l'écrit dont je parle avait subi la critique à huis clos et qu'il est, de plus, manifestement perfide aux yeux des gens qui savent lire.

Ah ! s'il n'y avait que de l'erreur d'un homme qui prend autour pour alentour, un peu de discussion ramènerait l'affaire en bonne place, mais il y a intention de créer une légende, réprouvable autant que ridicule.

BENJAMIN SULTE

UN CAMPBELL INDIEN

L'ex-gouverneur-général du Canada le marquis de Lorne, de la famille des Campbell de la maison d'Argyle, professait une grande admiration pour les types indiens. Pendant son séjour en ce pays, il cherchait toutes les occasions de voir des Sauvages, et surtout des Sauvages pur sang. Un jour qu'il était à Ristigouche, je crois, il aperçut un Micmac superbe : teint foncé, pommettes de joues saillantes, œil à reflets, front fuyant, cheveux plats aile-de-corbeau, prestance de chef de tribu.

—Milord, dit quelqu'un de la suite du gouverneur, voilà enfin un Sauvage pur sang.

—Je le crois en effet, dit le marquis de Lorne ; et sans doute il doit porter quelque nom curieux, comme le Point-du-Jour, le Hibou-Noir, le Poisson-des-Lacs, ou simplement l'Orignal, l'Aigle, le Renard, le Vison. Je parie pour le Vison.

Puis, s'adressant au Sauvage :

—Quel est votre nom ? dit-il.

Le personnage interpellé hésita un peu, mais le gouverneur ayant répété :—Quel est votre nom ? Il répondit :

—Campbell.

ERNEST GAGNON

LE PREMIER BARON DE LONGUEUIL

Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, qui avait épousé une des dames d'atour de la duchesse d'Orléans, avait amené avec lui un Sauvage en France. Un jour qu'on était à table, le Sauvage se mit à pleurer et à faire des grimaces. Le baron de Longueuil lui demanda ce qu'il avait et s'il souffrait. Le Sauvage ne fit que pleurer plus amèrement. Longueuil insistant vivement, le Sauvage lui dit :

—Ne me force pas à le dire, c'est toi que cela concerne et non pas moi.

Pressé plus que jamais, il finit par dire :

—J'ai vu par la fenêtre que ton frère était assassiné en tel endroit du Canada, par telle personne qu'il lui nomma.

Longueuil se mit à rire et lui dit :

— Tu es devenu fou.

Le Sauvage répondit :

— Je ne suis pas du tout fou. Mets par écrit ce que je t'annonce, et tu verras si je me trompe.

Le baron de Longueuil écrivit, et, six mois après, quand les navires du Canada arrivèrent, il apprit que la mort de son frère était arrivée au moment exact et à l'endroit où le Sauvage l'avait vu, en l'air, par la fenêtre

C'est la duchesse d'Orléans elle-même qui se porte garante de la véracité de cette anecdote dans une lettre à sa sœur, la comtesse palatine Louise, datée de Versailles le 2 mars 1709.

R.

RÉPONSES

Tartufe à Québec. (I, IX, 81.)—D'après M. de Latour (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 213), Frontenac aurait fait jouer le *Tartufe* au château Saint-Louis, chez les Jésuites, aux Ursulines et à l'Hôtel-Dieu, puis aurait eu le dessein de faire répéter la pièce au Séminaire, et n'y aurait renoncé que sur les représentations des directeurs. M. de Latour écrivait cela plus de trente ans après l'événement. Nous croyons qu'il y a lieu de douter si réellement Frontenac fit jouer le *Tartufe* à Québec. Il en avait formé le projet, mais il y renonça à la demande de Mgr de Saint-Vallier, qui lui donna pour cela cent pistoles. Ecoutons plutôt à ce sujet M. de Champigny :

" M. l'Evêque, dit-il. ayant eu avis que M. le gouverneur voulait faire reprendre la comédie du *Tartufe*, fit son possible pour l'empêcher, et par son ordre il fut fait une explication publique, dans une messe de paroisse, des comédies impures, comme était, dit-il, celle du *Tartufe*, à laquelle on ne pouvait aller sans péché mortel ; et animé du zèle qu'il fait paraître contre tout ce qu'il croit être mal, il prit l'occasion que j'étais avec M. de Frontenac pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce, s'offrant de lui donner cent pistoles ; ce que M. de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet, qui fut payé le lendemain.

" J'avais regardé cette action entre ces deux messieurs, comme une chose qui ne devait servir qu'à engager M. le Gouverneur de se désister du dessein qu'il avait pu avoir de faire jouer le *Tartufe*, afin de donner cette satisfaction à M. l'Evêque, avec lequel il était étroitement uni, et qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ses cent pistoles,

comme il me semblait qu'il devait faire par rapport à l'amitié réciproque qui était entre eux.

" Mais la suite me fit voir des choses tout opposées. L'entreprise faite contre Mareuil en même temps commença à aigrir M. le Gouverneur contre M. l'Evêque ; et depuis leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté."

Frontenac ne niait pas avoir reçu cent pistoles de l'évêque pour ne pas faire jouer le *Tartufe* : il se contentait de plaisanter là-dessus : " A l'égard des cent pistoles que M. l'Evêque m'a données, écrit-il au ministre, c'est une chose si risible, que je n'ai jamais cru qu'on la pût tourner à mon désavantage, mais qu'elle donnerait matière de se réjouir à ceux qui en entendraient parler. Si M. l'Evêque avait voulu me croire, et suivre les conseils que l'amitié qu'il me témoignait alors me donnait souvent la liberté de lui donner sur toutes les choses que lui ou ses ecclésiastiques entreprenaient tous les jours, et à la continuation desquelles je lui représentais qu'il était impossible qu'à la fin on ne s'opposât, il n'aurait pas fait tant de fausses démarches. Mais vous devez le connaître assez pour savoir qu'il ne suit pas toujours ce que ses amis lui conseillent ". (Ibid., Lettre de Frontenac au Ministre, 4 novembre 1695).

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

Les marais de la Suète. (III, I, 269.)—" La rivière Suète (on dit aussi Suède) descend des montagnes du nord, ou mieux de la montagne de Bélair, traverse presque directement du nord au sud la seigneurie de Bélair, tombe dans la plaine qui sépare Lorette de Saint-Foye, à environ deux milles à l'ouest de l'église de l'Ancienne-Lorette, y fait mille et mille

détours, traverse le chemin de la Suète, puis gagne l'est directement jusqu'à son arrivée dans la petite rivière Saint-Charles à deux milles environ au sud-est de l'église. "

Le 27 avril 1760, l'armée française, sous le commandement de Lévis, fut obligée de franchir les marais de la Suète pour livrer, le lendemain, la belle bataille de Sainte-Foye.

M. de Gaspé (*Anciens Canadiens*, p. 244) croit que les marais de la Suète ont été nommés ainsi parce que la terre *sue* en cet endroit.

P. G. R.

La guérison du scorbut. (III, II, 289)—J'ignore si nos ancêtres, pour guérir un pauvre diable atteint du scorbut, le couvraient de terre et le laissaient dans cette position de longues heures, mais je sais qu'au milieu du dix-huitième siècle cette pratique était en usage dans l'armée anglaise

A la date du 6 août 1759, le capitaine John Knox, qui faisait partie du corps d'armée de Wolfe, campé à Montmorency, écrit dans son journal (*An historical journal of the campaigns in North-America*, II, p 8) :

" Ce matin j'ai assisté à l'enterrement d'un matelot plein de vie. On voulait le guérir du scorbut. On creusa une fosse, le patient s'y installa, et on le couvrit de terre. Naturellement, la tête resta découverte. On le laissa ainsi pendant quelques heures. Le pauvre diable semblait en bonne humeur, riant et conversant avec les badauds qui l'entouraient. L'opération doit être renouvelée chaque jour, jusqu à guérison complète. "

Ce n'était pas la première fois d'ailleurs qu'on essayait ce remède. Lors de la fameuse expédition de lord Anson dans les Mers du Sud, il fut tenté avec

beaucoup de succès. Les médecins lui avaient même donné le nom de *bain de terre.*

P. G. R.

La messe du revenant. (III, VII, 334.)—Du temps où l'église de Saint-Louis de Lotbinière était à l'endroit appelé " La Ferme ", non loin de l'endroit où se trouve aujourd'hui le moulin du seigneur Joly de Lotbinière, un bon matin, le bedeau se rend à la sacristie en passant par l'église, s'y agenouille pendant quelques minutes et pendant ce temps voit arriver un vieux prêtre à cheveux blancs, avec tout ce qu'il faut pour dire la messe. Il monte à l'autel, y dépose le calice, revient au bas des marches, et commence : " In nomine Patris, etc. Introibo ad altare Dei. " Le bedeau interloqué, stupéfié, n'ose pas répondre. Le vieux prêtre attend, et ne recevant pas de réponse disparaît.

Le lendemain, la même chose se répète. Le bedeau intrigué va raconter au curé ce dont il a été témoin. Celui-ci lui dit : " Si pareille chose arrive demain, vas répondre et servir." " J'ai peur ", dit le bedeau. "Vas-y ", répond le curé, " et je réponds de toi. "

Le lendemain matin, voilà le vieux prêtre qui se montre pour la troisième fois, et après avoir déposé le calice et préparé le missel, il revient au bas des marches et commence par " In nomine, etc. Introibo, etc. " Le bedeau, pas trop rassuré, se rend à ses côtés, répond et sert la messe en entier. Après la messe tous deux font la génuflexion au bas des marches, le bedeau se rend à la sacristie les mains jointes et suivi du prêtre. Arrivés à la sacristie, ils font ensemble le salut à la croix, se saluent réciproquement et le prêtre à cet instant disparaît.

Le fait qui précède m'a été raconté, il y a treize ou quatorze ans, par Antoine Auger, de Lotbinière, qui

lui-même le tenait de son aïeule contemporaine du bedeau en question.

A Saint-Jean d'Eschaillons, un M. Mailhot avait donné à son curé de l'argent pour chanter une grand' messe pour les âmes. Le curé oublie d'annoncer et de célébrer la messe. Quelque temps après, M. Mailhot fait remarquer à son curé que la messe avait été oubliée. Le curé assure qu'il l'a célébrée. Au bout de quelques mois, le curé meurt.

L'été suivant, Mailhot, en travaillant dans le haut de sa propriété. apperçoit un prêtre revêtu de violet, comme pour dire la messe, et n'ayant pas de tête, visible au moins, s'acheminant vers lui. Le lendemain et le surlendemain, le même phénomène se reproduit, le prêtre apparaissant de jour en jour plus près de Mailhot. Ce dernier, justement intrigué, et se rappelant l'incident de la messe oubliée de l'année d'auparavant, va trouver le nouveau curé et lui raconte ce qui se passait, et ce qui avait eu lieu l'année précédente entre lui et son prédécesseur. Le curé lui dit : " Je vais chanter cette messe demain, et si vous remarquez quelque chose, vous m'en ferez part." La messe fut chantée le lendemain, et Mailhot ne vit plus rien.

Celui qui m'a raconté ce dernier épisode avait bien connu Mailhot et il le tenait de lui-même.

L'ABBE B. A.

Le gobelet d'argent du père Ambroise. (III, XI, 373.)—Le récollet Amable-Ambroise Rouillard, plus connu sous le nom de *père Ambroise*, exerça le ministère dans les paroisses ou missions du bas du fleuve Saint-Laurent de 1727 à 1768.

Le père Ambroise logeait toujours chez le seigneur Rioux à Trois-Pistoles. La dernière fois qu'il vint faire sa mission, il y passa quelques jours pour exercer le saint ministère comme d'ordinaire. Pendant

qu'il était là, il arriva un *tireur de portraits*, qui allait ainsi par les campagnes.

Il prit envie au seigneu Rioux et aux autres gens de Trois-Pistoles de faire prendre le portrait du père Ambroise. Le récollet ne s'en souciait pas trop ; comme on lui dit que ça ferait plaisir à tout le monde, il y consentit. Mais dans ce temps là ce n'étaient pas des petits portraits comme aujourd'hui, c'étaient des portraits *faits en peinture* et grands comme on voulait.

Quand le portrait fut fini, on le mit dans la *Chambre de Compagnie*, et les gens vinrent le voir. Chacun s'extasiait et on trouvait le portrait bien ressemblant : il y avait sa robe, son bréviaire sous le bras ; en un mot, tout y était et on ne pouvait pas s'y méprendre.

—Pour moi, dit le père Ambroise, quand le peintre fut parti, je trouve que je ressemble à un noyé dans ce portrait !

Après la mission, le père Ambroise, étant sur le point de partir pour Rimouski, dit au seigneur Rioux :

—Mon bon monsieur Rioux, pourriez-vous me donner un vieux gobelet de ferblanc pour mes voyages, j'ai eu le malheur de perdre celui que j'avais, je ne sais trop comment ?

—Mon père, reprit le seigneur Rioux, en prenant sur la table un gobelet d'argent, faites-moi le plaisir d'accepter celui-ci en souvenir de moi

—Ah ! je ne puis pas faire cela ; donnez-moi, je vous en prie, un gobelet de ferblanc.

—Mon père, vous ne me refuserez pas le bonheur de vous offrir un petit cadeau ; j'en serais peiné.

—Mon cher monsieur Rioux, vous savez que je ne pourrais accepter ce gobelet qu'à la condition de vous le rendre et si j'allais le perdre !

—Eh bien ! mon père, vous allez le prendre et il

reviendra à moi ou à ma famille, après votre mort ; si vous le perdez, le bon Dieu me le rendra.

—Ainsi soit-il, reprit le père Ambroise, et que le bon Dieu vous récompense avec votre famille, de toutes les bontés que vous avez eues pour son humble serviteur.

Le père Ambroise partit dans un canot dirigé par deux hommes. La famille Rioux et les voisins le reconduisirent jusqu'au rivage : c'était comme un enterrement, tout le monde était triste.

Dans les environs de la Pointe-à la-Cive, le canot, on ne sait par quel accident, chavira : le père Ambroise et un des hommes qui conduisaient l'embarcation se noyèrent ; l'autre se cramponna au canot et réussit à se sauver.

Le lendemain matin, madame Rioux, en faisant son ménage, trouva le *gobelet d'argent* sur la table de la *Chambre de Compagnie*, à la même place où il était, quand le seigneur Rioux l'avait pris pour le donner au bon père Ambroise.

On se dit, tout de suite : Le père Ambroise est mort ; il l'avait bien dit que son portrait était celui d'un noyé. Nous perdons gros ; mais il y a un saint de plus dans le ciel !

Comme vous pensez bien, le *gobelet d'argent* est plus précieux que cent fois son pesant d'or, et on le conserve comme une relique.

J.-C. TACHÉ

Le premier pont sur la rivière Saint-Charles. (III, XII, 388.)—Le premier pont jeté sur la rivière Saint-Charles pour relier Québec avec la rive nord, fut construit à la Pointe-aux-Lièvres, à l'endroit où, en 1759, les Français avaient un pont de bateaux permettant à l'armée de communiquer entre les deux rives, à peu près où se trouve aujourd'hui la fabri-

que de pelleteries de M. Paquet, en arrière de l'ancien Hôpital de Marine.

Ce pont fut inauguré le 19 septembre 1789, après avoir été bénit par l'évêque catholique de Québec. Comme la journée était belle, une grande foule assista à cette cérémonie. Presque toutes les personnes présentes passèrent et repassèrent sur ce nouveau pont, soit en calèche, soit à cheval, soit à pied. Après la cérémonie religieuse, les ouvriers qui l'avaient construit, se groupèrent vers le milieu du pont et le baptisèrent du nom de *Dorchester*.

Les propriétaires du pont, à qui furent accordées les lettres patentes, étaient MM. John Coffin, William Lindsay, David Lynd, Peter Stuart, Chas. Stewart, James Johnston, Ralph Gray et John Purss. Ils étaient autorisés à prélever les péages suivants de ceux qui passeraient sur ce pont :

Voiture à un cheval et son cocher.......	4 pence
Voiture à deux chevaux et son cocher.	6 "
Cheval nu avec cocher......................	2 "
Personnes à pied	½ "
Bêtes à cornes......	2 pence
Veaux, moutons, cochons, à pied.......	½ "

D'après les lettres patentes, il était défendu à toute autre personne ou corporation d'ériger un autre pont ou d'y traverser de toute autre manière des personnes ou des animaux, sur un certain parcours de la rivière, s'étendant du moulin Grant (au Palais) à l'Hopital-Général. Malgré cette précaution légale, on rapporte qu'un grand nombre d'habitants évitaient le pont en traversant le long du rivage à marée basse.

Une annonce fut publiée dans les journaux de l'époque, disant que les revenus de ce pont seraient vendus à l'enchère le 1er octobre 1789, au cabaret de Frank (Frank's Coffee House) ; mais nous n'avons

pu nous assurer si la chose eut lieu telle que projetée.

Quelque temps après l'ouverture du pont, des correspondances parurent dans les journaux, où l'on se plaignait du tarif, que l'on prétendait être trop élevé et gêner les habitants dans leurs voyages à la ville. Dans ces plaintes, il était dit qu'auparavant les habitants pouvaient traverser cette rivière toute une année pour quelques mesures de blé données au *ferry-man* : ce qui prouve qu'avant cette époque il n'y avait pas de pont sur la rivière Saint-Charles.

Ce pont, qui avait 660 pieds de longueur sur 27 de largeur, était entièrement bâti en bois, même les piles qui le supportaient. Son élévation était de quinze pieds au-dessus de l'eau à marée haute. La barrière se trouvait à l'extrémité nord. C'était alors le plus grand pont que l'on eût au Canada. Il fut démoli vers 1822.

Pendant que nous y sommes, ajoutons quelques notes sur le second pont qui fut bâti sur la rivière Saint-Charles.

MM. John Anderson et Charles Smith ayant obtenu en 1819 de nouvelles lettres patentes pour construire un second pont, en commencèrent la construction, le 31 juillet 1820 ; mais cette fois au pied de la rue Du Pont qui portait alors le nom de Craig.

A l'inauguration, qui eut lieu le 18 août 1821, il y eut déploiement de pavillons et de bannières. Plusieurs magistrats, ainsi qu'un grand nombre des principaux citoyens assistèrent à cette cérémonie, qui consista à lever et à abaisser la partie de ce pont destinée à livrer passage aux vaisseaux. Puis on ouvrit la barrière au public et les propriétaires Anderson et Smith offrirent une collation aux citoyens, sur le pont même, dans deux petites maisons mi-latérales, construites de chaque côté au centre du pont. Ces deux petites cambuses furent dans la suite

louées pour y vendre du rhum. Quelle position critique pour ce pauvre Baptiste quand il se trouvait à passer ainsi entre deux feux !

La *Gazette de Québec* regrette que l'on n'ait pas fait ouvrir ce pont sur le chenal principal de la rivière et regrette aussi qu'en construisant à cet endroit, l'on ait privé les habitants de Saint-Roch du meilleur endroit qu'ils eussent pour aller y puiser l'eau nécessaire à leur alimentation.

Sous le régime français, les Jésuites eurent seuls pendant longtemps, le privilège de traverser les gens sur la rivière Saint-Charles, dans toute l'étendue de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, qui comprenait alors toute la paroisse de Saint-Sauveur d'aujourd'hui et la plus grande partie de celle de Saint-Roch.

Le 27 juillet 1667, le gouverneur de Tracy signe l'ordonnance suivante, dont nous possédons l'original :

" Les pères Jésuites pourront mettre sur leur Seigneurie de la Rivière St-Charles, tel homme qu'il leur plaira, pour passer et repasser tous ceux qui voudront traverser la ditte Rivière et défenses sont faites à Renaut et tout autre de passer sans la permission des dits Pères ny empescher en quoy que ce soit celluy que les dits Pères auront mis et les chemins nécessaires pour les passages seront libres de l'un et de l'autre côté de la Rivière. "

Sur un plan de Québec, en 1690, à peu près sur le site où l'on construisit le premier pont en 1789, se trouve l'inscription suivante : " Le petit passage aux Pères Jésuites ". On indique aussi sur le même plan un passage à gué, vers le Palais.

La rue Dorchester a pris son nom du premier pont et la rue Du Pont du second.

PHILÉAS GAGNON

Le fils de sir Edmund-Walker Head. (III, XII, 394.)—Le 25 septembre 1859, une triste nouvelle se répandait dans tout le pays. Le fils unique de sir Edmund-Walker Head, gouverneur-général du Canada, jeune homme dont les talents et les aptitudes justifiaient les espérances que son père et sa mère fondaient sur lui, venait de se noyer dans la rivière Saint-Maurice.

Voulant voir eux-mêmes les ressources de la vallée du Saint-Maurice qui venait d'être ouverte à la colonisation, le gouverneur, sa femme, son fils, ses ministres et une suite nombreuse étaient en excursion dans ce vaste territoire.

De Trois-Rivières, où on fit une magnifique réception aux distingués excursionnistes, aux chutes des Piles, le voyage ne fut qu'une succession d'enchantement.

Le samedi, 24 septembre, on était de retour aux chutes de Grand Mère.

Sir Edmund, appelé à Kingston, partit ce jour-là. Lady Head trouva le paysage si beau et tout le pays si intéressant qu'elle résolut d'attendre le retour de son mari avant de descendre à Québec.

Le lendemain matin, John Head, accompagné de l'honorable John Browne, descendit au bord de la rivière Saint-Maurice afin de s'y baigner.

Pendant que M. Browne retournait chercher quelque chose qu'il avait oublié, le jeune homme se mit à l'eau. Il ne savait pas nager et, le sable glissant sous ses pieds, il tomba sur le dos.

Trois des *voyageurs* qui conduisaient l'expédition se jetèrent dans l'eau pour lui porter secours. Ils plongèrent à plusieurs reprises mais sans succès. On amena un canot, et Augustin Bellemare, un des braves *voyageurs*, saisissant une longue perche, dont les spectateurs sur la rive tenaient l'autre extrémité, plongea de nouveau. Après quelques instants qui

parurent bien longs aux spectateurs, Bellemare reparut tenant dans ses bras le corps de l'infortuné. On essaya de le rappeler à la vie mais tout fut inutile, il était bien mort.

Le corps du fils de sir Edmund-Walker Head fut ramené à Québec, où cinq jours plus tard, le 30 septembre, on lui fit des funérailles imposantes. Il repose dans le cimetière Mount Hermon, où l'on peut voir le riche et imposant sarcophage que l'amour paternel lui a élevé.

John Head était né le 6 mars 1840. Il avait d'abord étudié au collège de Harrow, en Angleterre, où lord Byron et sir Robert Peel reçurent leur éducation.

Quelques mois après la promotion de son père du gouvernement du Nouveau-Brunswick à celui de toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, il était venu le rejoindre ici. Il avait alors continué ses études au collège de Toronto, puis en 1857 il avait été envoyé à la célèbre université allemande d'Heidelberg.

Il était à la veille de partir pour aller terminer ses études à l'université d'Oxford lorsqu'il trouva la mort d'une façon aussi tragique.

John Head avait pour l'histoire naturelle une véritable passion. Il avait déjà formé une collection de fossiles d'une assez grande valeur. Une espèce découverte par lui à Lévis a reçu son nom ; c'est un des graptolites caractéristiques des formations des environs de Québec.

P. G. R.

Un chemin de fer sur la glace. (IV, I, 397.)— La ville de Longueuil a vu pendant plusieurs hivers consécutifs la construction du célèbre chemin de fer sur le Saint-Laurent, alors que les eaux sont emprisonnées par les glaces qui en font un pont d'une so-

solidité à toute épreuve. Ce chemin de fer servait à relier le *Sud-Est* avec le chemin de la *Rive-Nord.*

C'est le 13 janvier 1880 qu'on commença à poser sur la glace entre Hochelaga et Longueuil une voie de chemin de fer, qui fut achevée le 30 du même mois. Le lendemain même, cette voie était ouverte au trafic des chars entre le terminus du *Chemin du Nord*, à Hochelaga, et le terminus du *Chemin du Sud-Est* à Longueuil.

Le 1er avril, la glace commença à fondre rapidement ; on enleva tout de suite les rails, et le 5 avril, la glace commençait à refouler.

Le 5 janvier 1881, les convois du chemin de fer traversaient le fleuve et ne s'arrêtaient que le 8 avril suivant, au moment de la débâcle de la glace ; le 13 avril, le chenal était libre devant Montréal ; 1200 chars avaient été traversés sur ce chemin pendant cette saison.

Un peu avant quatre heures de l'après-midi, mercredi, le 5 janvier 1881 (jour de l'ouverture de la traversée des trains), la locomotive du *Chemin du Nord*, No 31, nommée la *Scott*, et ayant à bord MM. Sénécal, jeune, et E. Fortin, le mécanicien, le chauffeur et une autre personne, quitta la gare d'Hochelaga pour aller chercher dix-sept chars au quai de Longueuil ; lorsque le train fut rendu à peu près à trois cents verges du quai, la locomotive, par suite de l'affaissement de la glace sur l'un des côtés du chemin, dérailla, et abandonnant la voie, plongea dans une profondeur de trente pieds d'eau. Ceux qui étaient à bord eurent heureusement le temps de sauter sur la glace, et échappèrent ainsi à la mort.

Des mesures furent immédiatement prises pour réparer le chemin, et dès le lendemain, dans l'après-midi, tout était de nouveau prêt pour le trafic ; on s'occupa aussi de relever la locomotive avec toute

l'activité possible. Cette locomotive pesait trente tonnes.

En 1882, les convois traversaient sur la glace du 4 février au 4 mars.

En 1883, du 15 janvier au 3 avril.

Le *Sud-Est*, acheté par le *Pacifique*, traverse aujourd'hui ses chars sur le pont de Lachine ; le *chemin de la Rive-Nord*, un des tronçons du *Pacifique*, en fait autant, de sorte que l'utilité pratique du chemin de fer sur la glace a cessé.

La construction de ce chemin de fer fit sensation dans le temps. Les grands journaux et les revues scientifiques de Londres et de Paris en firent de grands éloges, et felicitèrent chaleureusement feu l'honorable L.-A. Sénécal, le hardi promoteur de ce projet.

J.-L. VINCENT

Le Congrès de la Baie Saint-Paul. (IV, I, 403.)— Le *Congrès* était un cercle d'amis intimes, tous prêtres, qui se réunissait de temps en temps, chez les différents membres, afin d'entretenir et de raviver les liens d'amitié qui les unissaient.

M. Auclair, décédé curé de Notre-Dame de Québec, un des *congressistes*, dans un poème badin qui a été publié (il a même eu deux éditions : la première en 1875, l'autre en 1882), nous apprend en quelle année fut fondé le *Congrès :*

On était en janvier de l'an soixante-trois.
Le pays du grand nord, si fertile autrefois,
Allait se congeler dans sa froide nature,
Lorsque surgit un homme, une grande figure !
Un homme à large vue, homme à plus large cœur,
Qui fut du grand Congrès l'inspiré fondateur.

On aimera sans doute à connaître les membres du fameux *Congrès.* Nous joignons aux noms des *con-*

gressistes leurs noms de guerre. Les heureux possesseurs du poème de l'abbé Auclair nous seront reconnaissants de leur en donner la clef, nous en sommes convaincu :

Charlemagne : M. Chs Trudelle, curé, Baie Saint-Paul ; Cousa : M. N. Gingras, missionnaire aux Illinois puis successeur de M. Trudelle ; Tourlognon : M J. Sirois, successeur des deux précédents au même lieu ; Patrizzi : M. Clément, résidant à la Baie Saint-Paul ; Antoine le Chauve : M. Antoine Racine, desservant l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec ; Wananish : M. Dominique Racine, curé de Chicoutimi ; Moravief : M. J. Auclair, curé de Québec ; Talmar : M. Ant. Martel, curé de Saint-Alexis ; Maurice VII : M. F. Morisset, curé de Saint-Urbain ; Saint-Agnès : M. J. A Bureau, curé de Saint-Agnès ; Libertin : M. Napoléon Laliberté, curé de Saint-Michel ; Anguille : M. A. H. Marceau, curé de Petite-Rivière ; Toujours couché, toujours debout : M. H. Beaudet, curé de Saint-Alphonse ; Longues-mains : M. J. B. Villeneuve, curé de Hébertville ; A l'Hôpital : M J. Marquis, aumônier de l'Hôpital du Sacré-Cœur, de Québec ; Saint-Avocat : M. J. B. Plamondon, curé de l'Isle-aux-Grues ; Mauvaise mine : M. Ambroise Fafard, curé de Saint-Urbain ; Krakrès : M. Elz. Auclair, curé de Saint-Urbain ; Anonyme : M. L.-W. Barabé de St-Alexis de Bagotville ; Moncouche : M. F.-X. Delâge, curé de Grand-Brûlé ; Capet : M. J. Sirois, curé du Cap-Saint Ignace ; Saint-Hygan : M. J. Chaperon, curé de Sainte-Marie de la Beauce ; Sidarap : M Od. Paradis, curé de Saint-Anselme ; Cornet : M. Arthur Lepage, curé de Sainte-Catherine.

L'ABBÉ CHS-JOS. ROY

QUESTIONS

410—Le docteur La Terrière, qui fut inspecteur des Forges du Saint-Maurice de 1775 à 1783, a-t-il laissé des descendants dans le pays ?

L. A. D.

411—En quelle année Denis Roberge, marguiller de Notre-Dame de Québec en 1691, vint-il s'établir ici ?

L. X.

412—Pour quelles raisons nos ancêtres attachaient-ils tant de prix à la *peau d'anguille* ?

F. R.

413—Quel est l'orthographe du nom indigène du *petit saumon.* Est-ce *ouananiche* ou *huananiche ?*

Pro. B.

414—Est-il à votre connaissance que des marchands du nom de " D. Birdsey & Co " aient fait affaires à Québec ?

T. C.

415—Dans des notes historiques sur la paroisse de Nicolet publiées dans la *Presse*, je lis : " En 1763 il faut croire qu'il y eut une souscription d'ouverte. Payé pour le député en Angleterre au sujet des affaires de la religion, 75 francs. " Qui m'éclaircira ce passage ?

XXX

416—A-t-on conservé l'oraison funèbre prononcé sur la tombe de Champlain par le père jésuite Le Jeune ?

Rex

417—J'aimerais bien à connaître l'origine des emblêmes des Canadiens-Français ?

Patri.

418—J'ai en ma possession une pièce de monnaie

en mauvaise condition portant les inscriptions suivantes : *Vexator Canadiensis*, *Renonilos viscape* 1811. Un numismate peut-il me donner l'origine de cette monnaie ?

Y. R.

419—Je lis dans le livre de M. Henri Lorin, *Frontenac*, p. 337 : " Malgré la création des bureaux de bienfaisance, les plaintes étaient générales lorsque dans l'été de 1688 l'évêque de Saint-Vallier revint en son diocèse ; il ne put se défendre de déclarer en chaire que la colonie portait le châtiment divin de sa piété trop tiède, puis, comme il avait rédigé en France un volume d'édification où il disait, sur la foi de ses premières observations, combien la religion était honorée par les Canadiens, il dut, pour éviter une contradiction trop éclatante, garder sous clef les deux cents exemplaires qu'il avait apportés. "

Qui me dira le titre de ce *volume d'édification* du deuxième évêque de Québec ?

CURÉ.

420—Le 14 mai 1819 un bateau à rames sombrait sur le Saint-Laurent, vis-à-vis La Prairie, et des quarante-cinq personnes qui le montaient, trois seulement se sauvaient. Toutes les autres furent englouties par les flots. A cette occasion une complainte fut composée. A-t-elle été publiée ? Existe-t-elle quelque part ?

JOS. FAL.

421—Peut-on me donner des renseignements sur les *baronnets de la Nouvelle-Ecosse ?* Cet ordre de chevalerie était-il anglais ou canadien ?

N. S.

422—D'ou vient le mot canadien *tire* ?

STE-C.

Bibliothèque Canadienne

—o—

La " Bibliothèque Canadienne " met à la portée de toutes les bourses les travaux littéraires, historiques, etc., de nos écrivains canadiens.

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume d'environ cent pages.

La première série de la " Bibliothèque Canadienne " sera composée des ouvrages suivants :

LE DERNIER RECOLLET CANADIEN : LE FRERE LOUIS " (avec portrait) par M. l'abbé Charles Trudelle (Publié) ;

UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC M. DE LA TOUR, " par M. P.-J.-O. Chauveau ;

UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE, " par M. l'abbé Auguste Gosselin ;

VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé ;

LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési ;

ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre ;

LES DEUX ABBÉS DE FÉNÉLON," par M. l'abbé H.-A. Verreau ;

A LA CONQUETE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," M. A.-D. DeCelles ;

LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

" FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

" LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

" LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la " Bibliothèque Canadienne " est de " une piastre," par année, plus douze centins pour frais de poste. A cause de son prix modique, il est invariablement payable d'avance.

PIERRE-GEORGES ROY, ÉDITEUR,

9, rue Wolfe, Lévis

VOL. 4. MARS 1898 No 3

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE MARS : Saint-Elie de Caxton, Pierre Georges Roy ; La décadence de l'Institution royale, Léon Gérin ; Quatre Jubilaires, P. G. R. ; Robert Desty, H.-A. Dubuque ; Le père de la Brosse et la légende, Mgr C.-O. Gagnon Une centenaire authentique, L.-H. Filteau ; Le canton Beresford, P. G. R. ; Une exécution capitale à Québec, Edouard Aubé : L'année de la grande noirceur, P. G. R ; La largeur du fleuve entre Québec et Lévis, P. G. R. ; Le titre de noblesse du gouverneur de La Galissonnière Racine ; Le frère Malherbe, L'abbé H.-R. Casgrain ; Le pont Dorchester, L'abbé Charles Trudelle ; Le club des douze apôtres, Philéas Gagnon ; Les deux premiers élèves du père Lejeune, Racine ; L'incendie de Londres, Benjamin Sulte ; The Bank of Lower Canada, F.-J. Audet ; Questions ; Publications du mois ; Bibliothèque Canadienne, etc, etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

ERRATA

Dans la livraison de janvier des *Recherches Historiques*, p. 48, ligne seizième, au lieu de "reprendre" il faut lire "représenter : p. 49, ligne vingt-sixième, au lieu de "Ibid," lisez "Archives du ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, vol. XIII. '

PUBLICATIONS DU MOIS

Manuel de médecine vétérinaire vulgarisée pour le cultivateur, par John-D. Duchène, médecin vétérinaire—Québec, C. Darveau.

Hennepin, ses voyages et ses œuvres, par N.-E. Dionne.

Commentaria in Summam theologicam D. Thomae. De reparatione post lapsum per gratiam et virtutes. Auctore A. A. Paquet, Quebeci.

Les funérailles de l'amour, par Pierre-Paul Paradis--2e édition—Chicoutimi.

L'exposition de 1900—St-Jean, P. Q. 1898.

Discours de l'honorable Thomas Chapais sur l'éducation—Québec— 1898.

L'Egypte et les Franciscains, Episodes de la dernière guerre, par le R. P. Frédéric de Ghyvelde, O. S. F.

Le frère Louis, par l'abbé Charles Trudelle—Pierre-Georges Roy, éditeur, Lévis—1898.

Le Yukon et son or, par Raoul Rinfret.



LORD DALHOUSIE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 MARS 1898 No 3

SAINT-ELIE DE CAXTON

Les sept premiers rangs du canton Caxton, vulgairement appelé le Grand Caxton pour le distinguer du Petit canton Caxton qui fait partie de la paroisse de Saint-Barnabé, furent érigés en paroisse, le 4 février 1865, par Mgr Cooke, évêque de Trois-Rivières.

Il donna pour patron à la nouvelle paroisse saint Elie en l'honneur de M. J.-Elie Sirois, ancien curé de Saint-Barnabé, premier missionnaire de Saint-Elie.

La même année, M. Luc Aubry, curé de Saint-Léon-le-Grand, marqua la place de la future chapelle sur le douzième lot du quatrième rang du dit canton. La veuve Toussaint Philibert donna gratuitement à la fabrique huit arpents de terre en superficie qui se trouvaient à l'endroit marqué par M. Aubry.

Ce ne fut cependant que cinq années plus tard, en 1870, que cette chapelle fut construite.

En 1871 et 1872, le presbytère fut construit et la cloche et le cimetière furent bénis.

L'église actuelle de Saint-Elie de Caxton date de 1877. Cette année-là un formidable ouragan ayant détruit la chapelle construite en 1870, le curé Verville se mit en tête du mouvement et l'on construisit le temple qui existe encore aujourd'hui.

Depuis sa fondation Saint-Elie de Caxton a eu pour curés MM. J.-Elie Sirois (missionnaire) ; Thomas Martel, 1865-1871 ; N.-O. Larue, 1871-1872 ; J.-E. Béliveau, 1872-1874 ; F. Verville, 1874-1890 ; P.-Adélard Bellemare, curé actuel. P.-G. ROY

LA DÉCADENCE DE L'INSTITUTION ROYALE

Pourquoi n'a-t-il pas été donné suite au projet, exposé dans la *Gazette de Québec* du 7 décembre 1826, d'adjoindre un bureau catholique à l'Institution royale pour le progrès de l'instruction en Canada ?

Telle est la question que posait récemment, dans la *Presse*, un collaborateur qui signe *Ignotus*.

La réponse est facile. L'enchaînement des faits historiques apparait clairement dès qu'on se donne la peine de démêler les intérêts en lutte à cette époque dans le champ de l'instruction publique. Nous trouvons, en premier lieu, l'Exécutif de la province, c'est-à-dire le gouverneur anglais, doublé de son conseil exécutif, de son conseil législatif et du clergé anglican ; en second lieu, la Chambre d'assemblée, composée presque entièrement de Canadiens-français élus par le vote populaire ; en troisième lieu, le clergé catholique, dirigé par l'évêque de Québec.

Une loi passée en 1801 avait décrété l'établissement de tout un système d'écoles élémentaires sous la régie d'une commission permanente, l'Institution royale, nommée par l'Exécutif, et présidée par l'évêque anglican. L'Exécutif, anglais, protestant, autocratique, c'est-à-dire indépendant de la chambre élective, avait ainsi sous sa coupe l'instruction populaire.

L'évêque catholique de Québec, dans ces conditions, avait refusé de prêter son concours à l'œuvre de l'Institution royale, et celle-ci, en conséquence, ne s'était pas développée au gré de ses initiateurs.

De là ces démarches de l'Exécutif en vue de s'assurer la coopération du clergé catholique. Dalhousie, nommé gouverneur en 1820, avait particulièrement à cœur de mener cette affaire à bonne fin. On voit que dès avant 1823 la question était à l'ordre du jour dans les cercles officiels et ecclésiastiques. Entre temps, Mgr Plessis prenait des mesures pour avoir des écoles élémentaires sous sa propre direction. En 1824, fut passée la loi des Écoles de Fabrique, autorisant l'affectation du quart des revenus de toute fabrique à l'établissement d'écoles élémentaires. Ces écoles du clergé allaient faire à celles de l'Exécutif une concurrence assez sérieuse, pour engager le gouverneur à renouveler ses instances afin d'obtenir l'adhésion de l'évêque catholique à l'Institution royale.

La Chambre d'assemblée, d'autre part, se trouvait aux prises avec l'Exécutif. Le principal sujet de discorde, comme on sait, était les fonds publics, dont le gouverneur et ses deux conseils s'attribuaient plus ou moins complètement la gestion, sans tenir compte des vœux de l'Assemblée. Depuis 1818 la colonie supportait seule toutes les charges de l'administration, et la chambre élective réclamait, en conséquence,la libre et entière disposition des deniers publics. L'Exécutif faisait fi de cette prétention, disposait de sommes importantes sur mandats spéciaux, sans vote préalable de la Chambre, et, au surplus, rejetait souvent les recommandations de crédits faites par cette Chambre. Précisément, à l'époque où nous sommes, la crise atteignait le point aigu.

Sur ces questions d'ordre purement politique, le clergé catholique, ouvertement, restait neutre entre l'Exécutif et l'Assemblée ; mais ses sympathies secrètes, au témoignage de Christie, étaient pour l'Assemblée.

La position des parties ainsi dessinée, nous allons pouvoir saisir la succession des événements.

Le 4 décembre 1825, Mgr Plessis mourait, après avoir exercé pendant un quart de siècle la charge épiscopale, et le 12 du même mois, il était remplacé par son vieux coadjuteur, Mgr Panet. Dès le mois de janvier suivant, l'Institution royale reprenait les négociations avec la hiérarchie catholique, et en arrivait à une entente avec le nouvel évêque.

Le 7 décembre de cette même année (1826), paraissait dans la *Gazette de Québec*, organe officiel, l'article (celui reproduit par *Ignotus*) annonçant l'adjonction prochaine à l'Institution royale d'un bureau catholique romain.

Le 23 janvier 1827, ouverture de la session.

Le 13 février, la Chambre reçoit un message de l'Exécutif au sujet des écoles : " Le gouverneur en chef, avec grande satisfaction, informe, en outre, l'Assemblée que des mesures doivent être prises incontinent, avec le concours de l'évêque et du clergé catholique romain, en vue d'adjoindre à l'Institution royale un bureau distinct chargé de la règlementation exclusive et de la direction des écoles catholiques en vertu de la loi de 1801... Le gouverneur en chef en recommandant de voter ce crédit généreux (£3000) pour l'encouragement des

écoles de la province, y voit l'heureuse réalisation d'espérances longtemps déçues et des avantages en vue dans la loi de 1801.

Mais sur les entrefaites, l'Exécutif et la Chambre d'assemblée en viennent de nouveau aux mains sur la question des finances. La Chambre finit par refuser de voter les subsides, et le gouverneur, le 7 mars, la proroge brusquement.

Le parlement est dissous, et de nouvelles élections ont lieu en juillet.

Le 20 novembre 1827, ouverture d'une nouvelle session. La Chambre choisit, pour président, Papineau, et Dalhousie refuse de l'accepter. La Chambre persiste dans son choix; Dalhousie la proroge de nouveau, le 23 novembre.

Il s'ensuivit une grande agitation dans les campagnes, et, en février 1828, Neilson, Viger et Cuvillier étaient délégués en Angleterre pour soumettre aux autorités britanniques les griefs de la Chambre d'assemblée.

Le 22 juillet de la même année (1828), le comité de la Chambre des Communes britanniques, chargé de la matière, faisait rapport, reconnaissant presque sans réserve la justesse des réclamations de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, et censurant sans équivoque la conduite de l'Exécutif.

Le 2 septembre, Dalhousie quittait le gouvernement du Canada, remplacé par sir James Kempt, dont les instructions étaient de prendre à l'égard de l'Assemblée, l'attitude la plus conciliante. Le 21 novembre 1828, une nouvelle session s'ouvrait, Papi-

neau était de nouveau élu président de la Chambre, et, cette fois, accepté par l'Exécutif. Le droit de l'Assemblée à la disposition des deniers publics était dans une grande mesure reconnu. Et à cette même session, la Chambre, profitant de l'ascendant qu'elle avait acquis, établissait tout un nouveau système d'écoles élémentaires sous la direction de syndics locaux et des *membres du parlement.*

Comme les lois scolaires antérieures n'avaient pas été révoquées par la nouvelle, trois sortes d'écoles se trouvaient ainsi exister concurremment dans le Bas-Canada : les écoles de l'Institution royale (ou de l'Exécutif), les écoles de fabrique (ou du clergé), et les écoles du Parlement, ou de l'Assemblée, (puisque l'Assemblée allait être désormais le pouvoir directeur du Parlement). Ces écoles de l'Assemblée étaient destinées à supplanter toutes les autres. Les écoles de l'Institution royale, mal vues du clergé et de la population catholique, n'avaient que l'appui de l'Exécutif, et celui-ci venait de subir un échec désastreux et de voir sa position singulièrement diminuée par les Communes britanniques. Les écoles de fabrique avaient pour seules ressources l'excédent des revenus des fabriques ; leur fondation n'était donc possible que dans les paroisses riches ; elles ne pouvaient se généraliser rapidement. Les écoles nouvelles créées sous le patronage de l'Assemblée avaient sur les écoles de l'Institution royale l'avantage d'être acceptables aussi bien aux catholiques qu'aux protestants, car le mécanisme local des syndics permettait d'adapter l'école à la foi religieu-

se de la majorité de la population dans chaque circonscription. En outre, ces nouvelles écoles avaient à la fois sur les écoles de l'Institution royale et sur les écoles de fabrique, l'avantage de pouvoir bénéficier des subventions considérables votées par l'Assemblée, et qui allaient permettre de les établir sur tous les points de la province. En 1825, vingt-quatre années après sa fondation, l'Institution royale ne comptait que 45 écoles sous sa direction. En 1828, quatre années après l'adoption de la loi les concernant, les écoles de fabrique étaient au nombre de 48. Mais en 1836, sept années après l'adoption de la loi des écoles de l'Assemblée, il y avait 1321 *écoles* de cette catégorie, fréquentées par 36,000 *élèves*.

En somme, pour répondre à la question d'*Ignotus*, il n'a pas été donné suite au projet mis au jour en 1826-7 d'adjoindre un bureau catholique à l'Institution royale, à cause de la décadence prématurée de cette Institution ; et la décadence de l'Institution royale a eu elle-même pour causes, d'une part, la décadence de l'Exécutif comme organisme indépendant, de l'autre l'ascendant acquis par la Chambre d'assemblée et le développement rapide des écoles établies sous le patronage de cette dernière.

Léon Gérin

QUATRE JUBILAIRES

Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Québec, avait un frère prêtre, l'abbé Jacques Panet, et deux sœurs ursulines au monastère de Québec, les mères Saint-Bernard et Saint-Jacques. Mgr Panet célébra ses noces d'or sacerdotales en 1828 ; son frère fêta les siennes l'année suivante. Leurs deux sœurs célébrèrent à leur tour leur cinquantième anniversaire de profession religieuse, la mère Saint-Bernard, en 1832, et la mère Saint-Jacques, le 12 février 1833.—P. G. R.

ROBERT DESTY

Je viens d'apprendre, en lisant une revue bibliographique de droit : *Case and Comment*, publiée à Rochester, New-York, que le célèbre juriste américain connu sous le nom de Robert Desty n'était ni plus ni moins qu'un Canadien-français. Il est fort regrettable qu'il ait troqué un beau nom français pour un autre à la forme anglo-américaine ; mais, si l'on considère qu'il est né le 17 février 1827, au Canada,—la revue à laquelle j'emprunte les détails qui vont suivre ne dit pas à quel endroit,—qu'il a immigré aux Etats-Unis en bas âge, et que son instruction a été anglaise dès le début, qu'il y avait alors peu, sinon point de Canadiens où il résidait, que ses instituteurs ont probablement abrégé ou altéré son nom, ce sont autant de circonstances atténuantes ; mais elles ne constituent pas, toutefois, à mes yeux, une excuse justifiable.

Robert Daillebout d'Estimauville de Beaumachal, connu sous le nom de Robert Desty, est né le 17 février 1827, au Canada, et décédé à Rochester, New-York, le 27 septembre 1895. Comme on le voit, son nom Desty est composé des deux premières syllabes de *d'Esti*mauville. Le sujet de cette esquisse avait signé son vrai nom français à un document qui lui permettait de toucher des droits successifs ; c'est par là que l'on a connu son origine.

Il étudia le droit dans la ville de New-York ; il fut instituteur plus tard dans la Pennsylvanie ; il participa à la guerre du Mexique, et lors de la *fièvre de l'or*,

en 1849-50, il se dirigea vers la Californie. Il fut admis au barreau dans l'un des comtés de la Californie supérieure, où il remplit le poste de procureur de district (district attorney) ; plus tard il vint s'établir à San Francisco pour y exercer sa profession. Il fut l'un des auteurs du digeste des lois de l'Etat intitulé : *Parker's California Digest*, qui fut publié en 1869, et d'un ouvrage de procédure : *Pleading under the Codes.* Il rédigea un volume supplémentaire à l'ouvrage *Hittell's General Laws*, en 1871. En 1874 il publia : *Desty's California Citations*, le premier ouvrage du genre qui a servi de modèle, depuis, dans différents Etats, notamment dans le Massachusetts pour Geo.-Fred. Williams (*Mass. Citations*), dans l'Indiana, l'Illinois, etc. Ces traités indiquent les précédents, combien de fois ils ont été cités par les tribunaux, ceux qui ont été approuvés ou renversés, modifiés ou désapprouvés par d'autres ou les mêmes tribunaux en dernier ressort. Ils sont indispensables dans la préparation des causes ou l'étude approfondie d'une question de droit américain, attendu, surtout, que nous avons 44 tribunaux d'Etat en dernier ressort, la cour suprême fédérale, et plusieurs tribunaux intermédiaires, dont les jugements sont cités, sans compter les précédents des tribunaux d'Angleterre, que nous sommes obligés de consulter et de citer souvent.

En 1878, M. Desty publia *Desty's Federal Citations.* Comme le titre l'indique, il s'agit d'un ouvrage du même genre pour les tribunaux fédéraux. Mais le traité qui a établi sa réputation universelle et l'a placé au premier rang des juristes, est son ouvrage

intitulé : *Desty's Federal Procedure*, publié en 1875. Il y a eu sept éditions de ce livre, depuis, et une vente de plus de 12,000 volumes.

Jusqu'alors la procédure devant les tribunaux fédéraux—qui diffère sensiblement de celle qui est observée devant les tribunaux d'Etat—était dans un état défavorable. Il y avait des conflits de jugement irréconciliables, et partant une incertitude telle que les meilleurs jurisconsultes étaient fort embarrassés et n'avaient pas d'autorité sûre pour se guider. M. Desty a jeté la lumière d'un esprit scientifique sur ce néant d'incertitude, et déduit des principes généraux qui ont fini par recevoir la sanction des tribunaux.

En 1879, il publia deux volumes, l'un sur le droit maritime (*Desty's Shipping and Admiralty*) et l'autre sur la constitution fédérale des Etats-Unis (*Desty's Federal Constitution*). Ces ouvrages ont été bien reçus par la profession ; on les consulte souvent dans les universités de droit pour guider les étudiants. Dans la même année, il publia un traité sur la constitution de la Californie ; un autre, en 1880, sur le commerce et la navigation, et, en 1881, un autre sur le Code pénal de la Californie, et, enfin, en 1882, un traité élémentaire sur le droit criminel.

Tous ces ouvrages avaient été publiés par les célèbres éditeurs de droit Brancroft-Whitney Co., de San Francisco. Dans la même année, il fut engagé par la West Publishing Co., de Saint-Paul, Minnesota,—où il alla résider,— en qualité de rédacteur d'une revue légale intitulée : *Federal Reporter*, une

série importante qui renferme les jugements des tribunaux fédéraux.

En 1884, il publia son ouvrage sur l'impôt (*Desty's Taxation*) en deux volumes. Lorsqu'il était encore à San Francisco, il fut élu sénateur de l'Etat pour les comtés unis de San Francisco et de San Mateo. On contesta son élection sous le prétexte qu'il avait négligé de se faire naturaliser avant son élection. Il prétendit qu'il était citoyen quand même, vu qu'il était domicilié en Californie avant la création de cet Etat, et que sa mère avait épousé un citoyen de l'Etat, après sa majorité. On ne tint pas compte de ces prétentions et on lui refusa l'admission au sénat, un événement qui lui causa beaucoup de chagrin, dit son biographie, et le dégoûta de la politique au point qu'il ne cessa d'y faire allusion jusqu'à sa mort.

En 1888, il vint s'établir à Rochester, New-York, où il rédigea une série de volumes intitulés : *Lawyer's Reports Annotated.*

Je me rappelle que dans cette série il a écrit des notes et cité des autorités, ainsi que mon factum, pour démontrer le bien fondé de mes prétentions dans une cause de Worthington *versus* Waring, que j'ai plaidée, il y a quelques années, devant la Cour Suprême de l'Etat du Massachusetts. Cette cause avait pour but de mettre fin au système dit *Blacklist*, qui consiste à faire une liste des noms des grévistes pour les distribuer ensuite au patron afin de les empêcher d'avoir de l'emploi.

J'ignorais alors que le savant écrivain fût un compatriote d'origine aussi bien que d'adoption.

M. d'Estimauville (Desty) voulait couronner son œuvre par la publication d'un traité sur la loi des contrats. Il y avait travaillé pendant quatre années avant son décès. Une bonne partie de l'ouvrage est déjà sous presse ; heureusement que la préparation de son manuscrit est suffisamment avancé pour permettre à un autre de compléter la publication de ce livre important. Voici l'appréciation de l'œuvre de cet éminent juriste franco-américain par un confrère anglo-américain dans le *New-York Law Journal :*

" Son style simple et lucide lui a mérité des éloges de la part des avocats et des juges les plus éminents. Il était naturellement bien doué, d'une constitution physique très robuste et d'une intelligence à la fois perspicace, active et vigoureuse. Il possédait un tempérament supérieur que les circonstances défavorables de sa jeunesse et que son séjour sur la côte du Pacifique n'avaient pas réussi à altérer. Les nombreux traités dont il est l'auteur et qui servent à l'usage quotidien des tribunaux et des jurisconsultes maintiendront sa célébrité, tandis que ceux qui l'ont connu intimement conserveront pour sa mémoire un souvenir des plus affectueux. "

J'ai cru de mon devoir de faire connaître à mes compatriotes la vie et les œuvres d'un des leurs qui a fait honneur à la race française dont il était issu, tout en regrettant vivement que son beau nom français n'ait pas été associé à sa gloire.

H.-A. Dubuque

LE PÈRE DE LA BROSSE ET LA LÉGENDE

L'acte d'inhumation du P. de la Brosse modifie en certains détails la légende :

" Le douze avril mil sept cent quatre-vingt-deux a été inhumé dans l'église de cette mission le corps de Jean-Baptiste de la Brosse Ptre missionnaire de la Compagnie de Jésus décédé d'hier à cinq heures et demie du soir muni des sacrements de pénitence et d'extrême onction âgé de cinquante-huit ans. Furent présents Charles Brassard et autres qui tous ont déclaré ne savoir signer de ce requy suivant l'ord.

P.-J. COMPAIN, PTRE "

Il est évident, d'après cet acte, que l'imagination du peuple a singulièrement embelli la légende de la mort du P. de la Brosse : ce qui ne détruit pas cependant le fond de vérité qui a pu en être l'origine.

Cette modification que l'acte d'inhumation fait subir à la légende admise jusqu'à présent, est toute à l'avantage du P. de la Brosse. En effet, il est beaucoup plus conforme aux lois de l'Eglise de faire venir le prêtre avant de mourir, que de le demander uniquement pour se faire ensevelir et inhumer. Le P. de la Brosse, sachant qu'il allait mourir, ne pouvait se dispenser dans la mesure du possible d'envoyer quérir M. Compain pour lui faire la confession de ses péchés et être administré, comme il le fit en réalité.

Quant à l'heure de minuit, à laquelle la légende faisait mourir le saint missionnaire, tout le monde sait que c'est l'heure des mystères dont s'affublent tous les récits tant soit peu surnaturels. C'est bien

à cinq heures et demie du soir qu'est mort le P. de la Brosse.

Loin de moi la pensée de démolir la pieuse légende de la mort du P. de la Brosse. Il n'est guère probable, en effet, qu'il n'y ait pas eu quelque chose d'extraordinaire à la mort de ce missionnaire, vu la tradition si universellement répandue à ce sujet. Cette tradition existe, on le sait, de temps immémorial, aussi bien sur la côte sud du fleuve Saint-Laurent que sur la côte nord, et jusque dans la Baie-des-Chaleurs.

Voici donc ce qui a dû se passer à Tadoussac. Le P. de la Brosse, prévenu d'en haut de sa fin prochaine, a dit aux gens du poste : " Allez chercher M. Compain, curé de l'île-aux-Coudres, pour m'assister à mes derniers moments. Quoiqu'à cette saison, le fleuve soit couvert de glaces, ne craignez rien. Quelque temps qu'il fasse, je garantie vos jours. " La prédiction se serait accomplie, puisque l'abbé Compain était à Tadoussac le jour de la mort du P. de la Brosse et recevait son dernier soupir.

On a cru dans ces dernières années que le corps du P. de la Brosse fut transporté de Tadoussac à Chicoutimi, vers 1850. Cette translation aurait eu lieu, parce qu'il ne paraissait pas convenable de laisser des restes aussi vénérables dans une chapelle, alors tout à fait délabrée et ouverte à tous les vents.

Mais cette opinion n'est guère admissible, car alors la chapelle de Chicoutimi était encore plus délabrée que celle de Tadoussac. En outre, est-il vraisemblable qu'on ait pris la peine de relever le corps

du P. de la Brosse pour le transporter dans un désert encore plus inhabitable ? Si on eût réellement songé à transporter ces précieux restes, c'était à Québec qu'on serait naturellement venu les déposer.

Il semble donc tout à fait probable que le corps du P. de la Brosse n'a jamais été relevé et qu'il repose encore dans le vieux et vénérable sanctuaire de Tadoussac, aujourd'hui fort heureusement restauré.

En tout cas, je serais très heureux si quelqu'un de vos lecteurs vous donnait des renseignements précis sur ce sujet.

MGR C.-O. GAGNON

UNE CENTENAIRE AUTHENTIQUE

Ce n'est pas souvent que les registres paroissiaux viennent appuyer les prétentions des individus qui prétendent *avoir vécu un siècle.* Le fait est si rare que je me permets de publier les deux actes suivants qui prouvent que Marie-Anne Boucher est décédée à l'âge de 109 ans et 26 jours.

" Le cinquiesme de juillet de l'année mil sept cent neuf, je soubssigné, curé de St-Nicolas, ay baptisé une fille née du même jour, du mariage de Denis Boucher et de Jeanne Menville, ses père et mère, de cette paroisse, à qui on a donné le nom de Marie-Anne. Le parrain a esté Pierre Frichet, et la marraine Thérèse Lemarié, qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance. Fait à St-Nicolas, an et jour que cy dessus.

LEPICART, *prestre.*
PIER FRICHETT.

" Le trente-un juillet mil huit cent dix-huit, je, curé, ai inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Anne Bouché décédée hier, âgée de cent sept ans, (*sic*) munie des sacrements et autres secours de l'église. Présens à la dite sépulture, Louis Bezeau et Charles Goulet, qui ont déclaré ne savoir signer.

M. CH. BEZEAU, *Ptre.*

Détail qui ne sera pas sans intérêt pour plusieurs : Marie-Anne Boucher était la grand'mère maternelle du premier ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier.

L.-H. FILTEAU

RÉPONSES

Le canton Beresford. (II, IX, 225.)—Le canton Beresford n'aurait-il pas été nommé ainsi en l'honneur du général anglais Beresford qui se distingua sous les ordres de Wellington pendant les guerres de Napoléon 1er ?

P. G. R.

Une exécution capitale à Québec. (II, XII, 263.) —Ce que les *Recherches Historiques* ont rapporté du pilori à Québec (III, pp. 14 et 30) m'a reporté à la barbarie et à la cruauté des punitions au siècle dernier, et pour preuve je citerai l'exécution de David McLane, pour crime de haute trahison qui eut lieu à Québec, le vendredi, 21 juillet 1797, au pied des Glacis, en dehors de l'ancienne porte Saint-Jean. Les terrains aujourd'hui occupés par l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes et par celui des Sœurs de la Charité, formaient alors avec les Glacis, près de la côte à Coton, un vaste champ qui fut témoin de cette scène horrible.

Vendredi, le 21 juillet 1797, donc, le prisonnier David McLane, conformément à sa sentence, fut pris de la prison commune et mis sur une claie. Le prisonnier avait été placé le dos au cheval qui traînait la claie et qui s'avança à pas solennels vers la place d'exécution, accompagné du shérif et des officiers de la Paix du District, d'une garde militaire de cinquante hommes et d'une grande multitude de spectateurs. Vers dix heures et un quart la claie arriva près de la potence érigée sur les Glacis en dehors des murs de la ville. Aussitôt qu'elle fut arrêtée, McLane se leva ; il était en vêtement mortuaire de toile blanche et avait sur sa tête un bonnet blanc. Le Révérend M. Mountain et le Révérend M.

Spark l'accompagnaient, et il passa quelques minutes en prières ferventes. Il informa alors l'exécuteur qu'il était prêt et celui-ci lui dit de monter l'échelle, ce qu'il fit aussitôt. Mais l'exécuteur lui faisant observer qu'il était trop haut, il descendit un degré ou deux, et s'adressa alors aux spectateurs dans les termes suivants : " Cette place me fait plaisir ; je vais maintenant aller où j'ai désiré d'être depuis longtemps ; et vous tous qui me voyez, devez me suivre bientôt, quelques uns peut-être dans peu de jours. Que ceci vous avertisse de vous préparer à la mort. " Alors s'adressant aux militaires qui formaient un carré autour de la potence, il ajouta : " Vous qui avez les armes dans vos mains, n'êtes pas assurés ici, même avec ces armes ; je vais dans un lieu où sans armes je serai en sûreté. "

Il baissa aussitôt son bonnet sur son visage, en s'écriant " O mon Dieu, recevez mon âme. Je désire ardemment d'être avec mon Jésus. " Il laissa alors tomber son mouchoir. C'était le signal pour l'exécuteur, qui à l'instant le jeta au vent. Il parut combattre avec la mort, mais bien peu de temps.

Le corps resta pendu vingt-cinq minutes, puis la corde fut coupée. Une plate-forme, sur laquelle était fixée un billot, fut apportée près de la potence, et il fut allumé un feu, pour exécuter le reste de la sentence. La tête fut tranchée, et l'exécuteur la tenant élevée à la vue du public, cria " la tête d'un traître." Il fut fait une incision au-dessous de la poitrine, et une partie des entrailles furent tirées et brûlées. Les quatre quartiers furent marqués avec un couteau, mais ne furent point séparés du tronc.

Toute l'exécution prit environ deux heures, et la conduite de l'infortuné patient fut à tous égards composée et convenable à sa situation.

Le cadavre mutilé de McLane fut abandonné sur le lieu de l'exécution, conformément à la sentence

portée. Mais le soir, quatre citoyens respectables, qu'il faut nommer parce que cela fait honneur à leurs noms, MM. Chaloup, Laliberté, Gauvreau et Barbeau, allèrent creuser une fosse, à l'endroit même, et y déposèrent le cadavre.

Près de trente ans plus tard (en 1825), une fille de McLane vint à Québec pour réclamer les restes de son père et leur faire donner une sépulture plus consolante pour sa piété filiale. Ce fut M. François Romain, citoyen connu et respecté, lequel avait montré beaucoup de commisération pour le pauvre McLane qui conduisit la fille au lieu où le corps de son père avait été déposé.

Cet endroit répond aujourd'hui à l'extrémité est de la rue Richelieu, près des Glacis, entre la cour des Sœurs de la Charité et l'angle nord de l'Ecole des Frères.

Voici la fin de la sentence prononcée contre McLane : " ... Il me reste à m'acquitter du devoir pénible de prononcer la sentence de la loi, qui est, que vous, David McLane, soyez conduit au lieu d'où vous êtes venu, et de là vous serez traîné à la place d'exécution où vous devez être pendu par le cou, mais non pas jusqu'à ce que mort s'ensuive ; car vous devez être ouvert en vie, et vos entrailles seront arrachées et brûlées sous vos yeux ; alors votre tête sera séparée de votre corps qui doit être divisé en quatre parties ; et votre tête ainsi que vos membres seront à la disposition du Roi. Que le Seigneur ait pitié de votre âme. "

Ce procès important commença à sept heures du matin et finit à neuf heures du soir. Il fut suivi par l'auditoire le plus nombreux qui se soit jamais assemblé à Québec.

Edouard Aubé

L'année de la grande noirceur. (III, VI, 331.)— Le 15 octobre 1785, à une heure de l'après midi, d'épaisses ténèbres, accompagnées de violents coups de tonnerre, changèrent tout à coup le jour en nuit.

Le lendemain, qui était un dimanche, le phénomène se renouvela. Vers le milieu du jour l'obscurité devint aussi intense qu'au milieu de la nuit. Les éclairs sillonnèrent la nue, et les coups de tonnerre se répercutèrent avec un fracas épouvantable.

A Montréal, croyant la fin du monde sur le point d'arriver, le peuple se précipita dans les églises. La foule se porta surtout à l'église Notre-Dame de Bonsecours. Cependant les ténèbres continuaient toujours et le tonnerre se faisait entendre de minute en minute. Alors une pensée vint aux fidèles affolés : —Allons chercher Madame d'Eschambault, s'écria-t-on de toutes parts. Madame d'Eschambault était une octogénaire qui vivait comme une véritable religieuse dans sa maison située à l'endroit où a été bâti depuis le marché Bonsecours.

" Quelques dames se rendent donc à son domicile, et la conjurent de venir. Cédant à leurs instances, madame d'Eschambault se rend à la chapelle, appuyée sur leurs bras. Arrivée dans l'antique sanctuaire, elle commence des prières auxquelles toute l'assistance répond. La confiance ne fut pas vaine. Ces prières n'étaient pas encore achevées, que le soleil reparut à l'horizon, faisant renaître la joie dans tous les cœurs. "

A Québec, la frayeur ne fut pas moins grande. Une lettre de la mère Saint-Louis de Gonzague, religieuse ursuline, en date du 24 octobre 1785, nous apprend que ce phénomène fut l'occasion d'un grand nombre de conversions remarquables.

C'est cette obscurité qui se renouvela par tout le

pays à trois différentes reprises qui fit appeler l'année 1785 *l'année de la grande noirceur.*

P. G. R.

La largeur du fleuve entre Québec et Lévis. (III, X, 362.)—On se demande souvent la largeur du fleuve entre Québec et Lévis. Plusieurs opinions ont été émises à ce sujet.

Cartier : "Et au bort d'icelle ysle (d'Orléans) vers l'onaist, y a ung affourg d'eau, lequel est fort beau et délectable pour mettre navires, où il y a ung destroict du dict fleuve fort courant et profond : mais il n'a de long que environ un tiers de lieue." (*Brief recit et succincte narration*).

Champlain : "Chemin faisant, nous vinmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la rivière du Canada ayant environ trois cents pas de large. (*Voyages*, éd. Laverdière, p. 89).

Le père Charles Lalemant : " L'endroit le plus estroit de cette rivière est vis-à-vis de cette habitation (Québec), et toutefois sa largeur y est de pas plus d'un quart de lieue." (*Relation des Jésuites*, 1626).

Le frère Gabriel Sagard : " De l'isle d'Orléans nous voyons à plein Kebec devant nous, basty sur le bord d'un destroit de la grande rivière Sainct Laurent, qui n'a en cet endroit qu'environ un bon quart de lieuë de largeur. " (*Grand voyage au pays des Hurons*, p. 54).

Le père Lejeune : " Devant Kébec, où il se rétreint fort, il y a six cens septante deux toises : on l'a mesuré sur la glace. " (*Relation des Jésuites*, 1636).

Pierre Boucher : " Québec est situé sur le bord du grand fleuve Saint-Laurens, qui a environ une petite lieuë de large à cet endroit-là. " (*Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France*).

Pierre Kalm : " Le Saint-Laurent a un quart de mille français, ou trois quarts de mille anglais de

largeur à Québec. " (*Voyages dans l'Amérique du Nord*).

Dans l'hiver de 1825, la largeur du fleuve entre l'hôtel MacKenzie, à Lévis, et le marché de la basse-ville, à Québec, fut mesurée, au pas, sur le pont de glace, et on trouva 1150 verges ou environ deux tiers d'un mille anglais.

P. G. R.

Le titre de noblesse du gouverneur de La Galissonnière. (III, X, 370.)—Bibaud écrit " le vicomte de La Galissonnière", Faucher de Saint-Maurice " le comte de La Galissonnière, " et le suédois Kalm, contemporain du célèbre marin, l'appelle " le marquis de La Galissonnière. "

Le titre de noblesse que portait M. de La Galissonnière, lorsqu'il vint prendre le commandement de la Nouvelle-France, se trouve dans sa commission qui se lit comme suit :

" Lettres patentes pour donner le commandement général de la Nouvelle-France au sieur *comte* de La Galissonnière. "

Dans ces lettres patentes le roi s'exprimait ainsi :

" Nous avons choisi le sieur comte de La Galissonnière, l'un de nos plus anciens capitaines de vaisseaux et commissaire général d'artillerie, etc. "

Racine

Le frère Malherbe. (III, XI, 382.)—Le frère François Malherbe devait être natif de France. Il était né en 1624, et se trouvait, en qualité d engagé, à la mission du pays des Hurons, lors du martyre des pères de Brébeuf et Lalemant. Il était du nombre de ceux qui allèrent à la recherche de leurs restes abandonnés par les Iroquois au village Saint-Louis. Ce fut le frère Malherbe qui eut la dévotion et la charité de transporter sur son dos *les corps grillés et rôtis*

des deux martyrs, l'espace de deux lieues : c'est-à-dire probablement de la bourgade de Saint-Louis à la principale mission, celle de Sainte-Marie. Cet acte de piété valut au frère Malherbe sa vocation à la vie religieuse : il y fut appelé en qualité de coadjuteur temporel en 1652. Il fut envoyé à la mission de Chicoutimi vers 1680.

Durant les plus grands froids de l'hiver de 1686, il faillit périr dans les bois en se rendant du lac Saint-Jean (probablement de la mission de Saint-Charles de Métabetchouan) à Chicoutimi où il allait rejoindre son supérieur, le père de Crépieul. On le trouva demi mort, ayant les pieds et les mains gelés. Malgré les soins qu'on lui donna, il perdit deux doigts des mains et des pieds, à la suite des plus cruelles souffrances qu'il endura avec une patience et une douceur angélique.

Le frère Malherbe continua ses humbles travaux à la mission de Chicoutimi avec autant d'utilité que d'édification, jusqu'à l'époque de sa dernière maladie. Attaqué de grands maux d'estomac et d'une fluxion de poitrine, le 12 octobre 1693, il n'en continua pas moins ses exercices religieux et la lecture spirituelle qu'il faisait aux Français de la mission. Ce ne fut que le 10 mars de l'année suivante que ses forces ne lui permirent plus de vaquer à ses occupations. Cinq jours après, la maladie fit des progrès qui ne laissèrent aucun doute sur sa fin prochaine, et on dut lui administrer les derniers sacrements qu'il reçut avec une pleine connaissance et avec des sentiments de piété et d'amour de Dieu qui remplirent d'édification tous les assistants.

Enfin, le 19 avril 1694, jour du jeudi saint, à 10 heures du soir, il rendit sa belle âme à Celui qu'il avait si bien servi pendant les 69 ans de sa vie, dont il avait passé 42 en religion.

Les restes de ce digne compagnon des pères de

Brébeuf et Lalemant reposent, depuis plus de deux cents ans, sur la haute falaise du Saguenay où s'élève aujourd'hui la ville de Chicoutimi, devenue siège épiscopal.

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

Le pont Dorchester. (III, XII, 388.)—En 1787, eut lieu, sur la rivière Saint-Charles, la construction d'un pont auquel on donna le nom de pont Dorchester, qu'il porte encore aujourd'hui, en l'honneur de lord Dorchester, alors gouverneur du pays. Jusque-là il avait fallu passer la rivière sur un bac.

Il y avait sur ce premier pont, détruit plus tard par un incendie, deux petites maisons où malheureusement les passagers pouvaient se procurer des boissons qu'on y plaçait en contrebande et auxquelles on donnait le nom de petite bière d'épinette. Les piétons payaient autrefois un sou pour leur passage sur ce pont, qui eut longtemps pour gardien, ou plutôt pour gardienne, la bonne femme Villeneuve, véritable virago, célèbre par ses allures et ses goûts masculins. Pour s'amuser, un jour, et aussi pour l'engager à débiter une partie de son riche répertoire de gros mots, plusieurs jeunes ouvriers qui travaillaient au nord de la rivière Saint-Charles passaient le pont, après leur journée, ayant chacun d'eux un de leurs compagnons sur leurs dos. Ils ne lui donnaient qu'un sou pour deux, parce que, disaient-ils, ils passaient avec leur charge. Puis une fois passés, ils déposaient leurs fardeaux vivants et tous ensemble, porteurs et portés, riaient aux éclats en recevant le bombardement de compliments saccadés que leur lançait la bonne femme, et cela se renouvela plusieurs fois dans le même mois.

Ils n'ont pas été les seuls qui aient ainsi fraudé leur passage et soient passés en contrebande. Mais ces contrebandiers n'ont pas toujours été également

heureux dans leur désir de tromper les gardiens : témoins, entre autres, ces deux jeunes étudiants de Charlesbourg qui, dans l'été de 1834, s'étaient avisé de passer le pont Dorchester sur des poches de farine que le meunier de la paroisse transportait dans des voitures à Québec. Mal leur en prit car le vieux gardien d'alors, qui les avait remarqués, les mit dans un grand embarras lorsque, avec un grand sérieux apparent, il voulut exiger d'eux le double, pour l'aller et le retour.

Témoins encore ailleurs ces deux bons vivants qui, voulant jouer le même tour que les jeunes ouvriers dont on vient de parler, furent mis par le gardien dans l'alternative ou de donner chacun un sou, ou de payer huit sous pour les deux. " Je n'ai qu'un sou à payer, dit celui des deux qui portait l'autre, parce que je passe seul avec ma charge et mon compagnon passe *à cheval.* " " C'est bien, dit le gardien, mais pour *un homme à cheval*, c'est huit sous ; voyez le tarif. " Force alors fut au cavalier de redevenir piéton afin de ne payer qu'un sou comme son compagnon qui le portait.

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

Le Club des douze Apôtres. (III, XII, 392.)—Vers les premiers jours de l'an 1800, le peu populaire Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, charge l'ombrageux secrétaire perpétuel de nos gouverneurs anglais de cette époque, Herman Wytsius Ryland, d'écrire au juge Foucher, de Montréal, pour lui demander des explications sur le *Club des douze Apôtres*, dont il le croit membre. Ryland ne cache pas à Foucher qu'il trouve cette appellation ridicule et qu'il a en outre des soupçons sur le but de sa fondation.

Le juge Foucher répond que le but de ce club est bien inoffensif, d'autant plus qu'il vient justement

de mourir d'inanition ; et il laisse clairement comprendre à Ryland, qu'il n'y avait pas lieu pour Sa Majesté de s'alarmer à son sujet. Voici d'ailleurs la réponse du juge Foucher à Ryland, qui nous fournit d'intéressants détails sur ce club peu connu.

Montréal, le 9 janvier 1800.

Monsieur,

Si j'eusse pu imaginer que le Club duquel vous me chargez de la part de Son Excellence Mr. le Lieut.-Gouverneur de prendre connaissance, eut pu élever quelques soupçons, je vous en eus certainement informé, en étant particulièrement instruit, comme vous en jugerez par les particularités suivantes, et je n'eus pas attendu à en être prévenu, étant de mon devoir de veiller sur tout ce qui peut intéresser le gouvernement.

Ce Club n'avait d'autre motif que celui de prendre une fois par mois un dîner. Il était composé de douze personnes civiles et militaires—et c'est *purement* à ce nombre, qu'il devait son nom de *Club des Apôtres.*

En septembre dernier, je fus prié et j'assistai à ce club, c'est-à-dire à un dîner, seul et unique motif de l'assemblée, et l'on me demanda à m'y joindre ; y trouvant mes connaissances, je ne crus pouvoir leur refuser de contribuer au plaisir et dépenses d'un tel dîner par mois : en conséquence j'y assistai deux autres fois, et n'y remarquai que beaucoup de loyauté et de convivialité. Le caractère des personnes et leurs emplois sous le gouvernement, ne me permirent pas de réfléchir *même* sur le *ridicule* du nom, que je n'ai eu sujet d'attribuer qu'à la pure occasion, et au nombre premier qui le composait. Son Excellence en jugera par les noms suivans :

Cap^ne^ Marcoux, R. C. V. [Royal Canadian Volunteers]
" Vassal do
" Premont do
H. Hey, Lieut. do
de Beaujeu do
Duchouquet do
R. Hay, Enseigne do
Ls Chaboillez, juge à paix.
P. Lukin notaire
J. G. Delisle "
J. B. Durocher, ancien, Regt.
E. L. Charland, inspecteur.

Au dernier dîner, au commencement de décembre dernier, le nombre se trouva tellement réduit par l'absence de plusieurs, qu'il fut résolu de cesser : et depuis, je n'en ai plus entendu parler, excepté par l'hon. M. McGill, de la part de M. l'avocat général, il y a quelques jours. Je me proposais de lui écrire lors de la réception de l'honneur de votre lettre.

J'ai l'honneur d'être avec
respect et beaucoup de considération,
Monsieur,
votre très humble et très
obéiss^t^ serviteur,
J. C. FOUCHER.

H. W. RYLAND, ECR, Québec.

PHILÉAS GAGNON

Le fils du gouverneur Head. (III, XII, 394.)—Le corps du fils unique de sir Edmund-Walker Head repose encore dans le " lot de famille " appartenant au sénateur Evan-John Price, au cimetière Mount-Hermon. Une inscription sur le marbre en marque l'endroit.

M. Fennings Taylor, dans son ouvrage *Notman's British Americans*, a consacré à la mémoire du jeune Head les lignes suivantes : " The troubled waters

of the St-Maurice and the quiet grave at Sillery recall as in a vision, not only the generous open-hearted boy, who perished in one and sleeps in the other, but they tell also of the direct line of a good old family cut-off—a good manupaising away, or if preserved at all, preserved only on a tombstone."

Après tout près de quarante ans, il me semble voir encore, par les douces après-midi d'automne, une dame en grand deuil, lady Head, accompagnée de son époux inconsolable, sortant de Spencer-Wood par une petite porte dérobée pratiquée dans le mur de Spencer-Grange et se frayant avec son compagnon un sentier sous les vieux pins de Samos (Woodfield) pour aller visiter la tombe de son fils chéri.

L'issue pratiquée en 1859 dans le mur de Spencer-Grange existe encore. On la nomme " Porte de sir Edmund Head."

J.-M. LeMoine

Les deux premiers élèves du père Lejeune. (IV, I, 402.)—C'est sur le ton du badinage que le bon père Lejeune apprend à son supérieur quels sont ses deux premiers écoliers en Canada.

" Je suis devenu régent en Canada, écrit-il dans sa relation de 1632 J'avais l'autre jour un petit sauvage d'un côté et un petit nègre de l'autre, auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence me voilà enfin retourné à l'A B C, mais avec un contentement et une satisfaction si grande, que je n'eusse pas voulu échanger mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France."

Comment ce petit nègre se trouvait-il à Québec en 1632 ? Quelques Anglais l'ayant pris dans l'île de Madagascar, le donnèrent aux Kirk. Ceux-ci l'amenèrent avec eux à Québec et le vendirent, dit-on, 50 écus à un nommé Le Bailly, commis de Louis Kirk.

Le Bailly en fit ensuite présent à la famille Hébert.

Dès son arrivée à Québec, le père Lejeune, à la demande de la famille Hébert, se chargea de l'instruction de ce nègre, afin de le disposer à recevoir le saint baptême.

" Quand on lui parla du baptême, il nous fit bien rire ", ajoute le bon père. " Sa maîtresse lui demandant s'il voulait être chrétien, s'il voulait être baptisé, et qu'il serait comme nous, il dit que *oui*, mais il demanda si on ne l'écorcherait pas en le baptisant. Je crois qu'il avait belle peur, car il avait vu écorcher tant de pauvres sauvages. Comme il vit qu'on se riait de sa demande, il repartit dans son patois, comme il put : Vous dites que par le baptême je serai comme vous ; je suis noir et vous êtes blancs ; il faudra donc m'ôter la peau pour devenir comme vous. Là dessus on se mit encore plus à rire, et lui, voyant bien qu'il s'était trompé, se mit à rire comme les autres. "

Ce petit nègre fut baptisé le 14 mai 1633.

Tels sont les deux premiers élèves auxquels le père Lejeune apprit les *lettres de l'alphabet*.

Racine

L'incendie de Londres. (IV, I, 405.)—Les *Recherches Historiques* ont parlé en différents temps du grand feu de Londres (1666) et de l'ordre de la Jarretière, deux choses qui n'ont aucun rapport ensemble et que les *Recherches Historiques* traitent séparément, avec raison, mais vous allez voir comment je vais ramener leur rapprochement !

Il s'agit de deux hommes des Trois-Rivières : Médard Chouart des Groseilliers et son beau-frère Pierre Radisson, qui furent témoins oculaires de l'incendie de 1666 et que nous trouvons quatre années plus tard, à la suite de grands travaux, comblés d'honneurs par l'Angleterre.

Chouart et Radisson étaient partis de la Nouvelle-Ecosse ou du Massachusetts sur un navire anglais mais ils furent capturés en mer par un bâtiment hollandais, conduits en Espagne et libérés. Ils arrivèrent à Londres, l'automne de 1665, au milieu de la guerre que les Hollandais faisaient à Charles II, et aussi au milieu de la peste qui ravageait cette ville. Le parlement et la cour avaient émigré dans le nord.

Nos deux Canadiens se rendirent où était le roi, en reçurent un accueil charmant parce qu'ils proposaient de lui ouvrir le commerce de la baie d'Hudson, si riche en fourrures et encore inexploité.

La guerre, la peste, certains troubles politiques (la queue de Cromwell) et la saison d'hiver approchant, le roi résolut d'attendre ; il plaça les deux hommes à Windsor, payant de sa bourse leur entretien dans ce lieu.

Au printemps de 1666, la maladie régnante s'éteignit et le parlement rentra dans la capitale. Chouart et Radisson tentèrent de mettre à la voile pour leur entreprise, rien cependant ne fut exécuté, en partie à cause de la guerre. L'été qui suivit eut lieu l'incendie qu'ils ont certainement vu de leurs yeux quoiqu'il n'en parlent pas dans leurs mémoires. Ils ne s'éloignèrent pas de Londres durant toute cette année 1666.

En 1668-70, leurs voyages à la baie d'Hudson eurent un retentissement immense en Angleterre, à Versailles, à Québec. On ne parlait que de cela. La mère Marie de l'Incarnation écrivait (1670) qu'on avait " fait une gazette sur eux " ce qui est bien l'équivalent de Nansen revenant du pôle nord ou de Stanley noircissant les nègres qu'il venait de civiliser à coups de carabines.

Radisson épousa la fille de sir David ou Louis Kirke, et devint un personnage dans la compagnie

de la baie d'Hudson. Chouart eut le gros lot, et par dessus tout on le fit chevalier de la Jarretière.

A propos, Pierre-Esprit Radisson n'est jamais venu au Canada. Nous avons tous fait erreur, sur ce point. Son fils Pierre, arrivé de France aux Trois-Rivières en 1651, n'a jamais porté le nom de Pierre-Esprit.

A ceux qui me disent qu'il faudrait nous servir du nom de " des Groseilliers " de préférence au nom de Chouart, je répondrai que, dans le greffe des Trois-Rivières, on voit la signature de *Medar Chouar*. C'était là son nom de famille.

Qui a vu la signature de *Des Groseilliers* ?

BENJAMIN SULTE

The Bank of Lower Canada. (IV, I, 407.)—Cette banque n'a jamais existée. Voilà la conclusion à laquelle je suis arrivé après avoir fait les recherches suivantes. J'ai, en premier lieu, consulté les statuts du Bas-Canada et de la province du Canada de 1830 à 1842. Il ne s'y trouve aucun acte constituant cette banque. J'ai ensuite eu recours à M. N. S. Garland, employé au ministère des Finances, qui a publié un ouvrage sur les banques qui font ou ont fait affaires en Canada. Le nom de la *Bank of Lower Canada* ne paraît pas dans son volume.

Au bureau du Contrôleur de la circulation monétaire de la Puissance, on m'a également répondu qu'aucune institution de ce nom a existé dans le pays.

Les seules banques en existence dans le Bas-Canada en 1842 étaient la banque de Montréal, établie en 1818 ; la banque de Québec, fondée la même année ; la City Bank de Montréal, constituée en 1833, et la Bank of British North America, de Londres, Angleterre, qui était venue s'établir en Canada en 1837.

F.-J. AUDET

QUESTIONS

423—En 1807, le docteur Jacques Labrie annonçait dans le *Courrier de Québec* qu'il se proposait de publier une édition des meilleures œuvres de Berquin. La collection devait comprendre dix-huit volumes. A-t-elle été publiée, cette édition ?

BIB.

424—Il me semble avoir lu quelque part qu'un certain nombre d'Iroquois faits prisonniers par un gouverneur français avaient été amenés en France où on les avait embarqués sur les galères du roi. Pouvez-vous me renseigner là-dessus ?

FRED.

425—En 1774, ou vers ce temps, le gouvernement anglais n'offrit-il pas de rendre le Canada à la France à la condition que celle-ci retirerait ses secours aux Américains ?

PATR.

426—Je lis dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet : " L.-Phil. Rigaud, marquis de Vaudreuil, marin (1723-1802), fut gouverneur du Canada, qu'il défendit pendant la guerre de Sept Ans, et servit avec éclat dans la guerre d'Amérique. Il s'empara de St-Louis au Sénégal (1779) et fit pour 8 millions de prises dans ses croisières. Député en 1789 aux Etats-Généraux, il siégea au côté droit. Il émigra, et ne rentra qu'après le 18 brumaire. " N'y a-t-il pas plusieurs erreurs là-dedans ?

GÉNÉA.

427—Dans le *Répertoire du clergé canadien* de Mgr Tanguay, nous trouvons ce qui suit au sujet de M. Chs-Ed. Bélanger : " M. Bélanger périt par le froid dans les plaines des missions de l'est, lorsqu'il allait porter secours à de pauvres malades ". Quel est l'endroit précis où est mort M. Bélanger ? Etait-il seul ou avait-il des compagnons ? Si oui ; quels étaient-

ils ? Y a-t-il quelque chose de fait pour nous rappeler cet événement ?

Toi

428—Est-il bien vrai qu'un Canadien du nom de Antoine Dubuc, de St-Pierre les Becquets, a été tué, en 1825, dans les forêts de Blandford par un Sauvage du nom de Noël François, aussi de St-Pierre les Becquets ?

On dit que ce Sauvage a été pendu aux Trois-Rivières. A quel endroit ?

Trifluvien.

429—Dans son récent ouvrage, *Le frère Louis*, M. l'abbé Charles Trudelle écrit : " Des quinze frères récollets qui étaient au monastère de Québec, lors de l'incendie du 6 septembre 1796, six seulement sont connus, savoir : les frères Lyonnais, Bernardin, Bernard, Paul, Marc et Louis. "

Je pourrais en ajouter un à cette liste, mais, malheureusement ma mémoire refuse de donner son nom. Il se réfugia chez le curé de Verchères, M. Kimber, puis demeura avec son successeur M. Bruneau. Il dut mourir à Verchères entre les années 1830 et 1840. Qui pourrait me retrouver son nom à l'aide de ces pauvres jalons ?

P. A. J. L.

430—Le roi de France Louis-Philippe n'avait-il pas donné pour les missions du Canada un certain nombre d'ornements d'églises brodés par ses filles ? Pourrait-on aujourd'hui retracer ces ornements précieux tant par leur valeur que par les souvenirs qui s'y rattachent ?

Rho.

431—J'ai plusieurs billets de la " Henry's Bank ", de Laprairie. Peut-on me donner des renseignements sur cette banque ?

Banq.

BIBLIOTHEQUE CANADIENNE

—o—

La "Bibliothèque Canadienne" met à la portée de toutes les bourses les travaux littéraires, historiques, etc., de nos écrivains canadiens.

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume d'environ cent pages.

La première série de la "Bibliothèque Canadienne" sera composée des ouvrages suivants :

"LE DERNIER RECOLLET CANADIEN : LE FRÈRE LOUIS" (avec portrait) par M. l'abbé Charles Trudelle (Publié) ;

"UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC : M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau (Publié) ;

"UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin ;

"VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé ;

"LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési ;

"ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre ;

"LES DEUX ABBÉS DE FÉNÉLON," par M. l'abbé H.-A. Verreau ;

"A LA CONQUETE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," M. A.-D. DeCelles ;

"LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

"FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

"LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

"LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la "Bibliothèque Canadienne" est de "une piastre," par année, plus douze centins pour frais de poste. A cause de son prix modique, il est invariablement payable d'avance.

PIERRE-GEORGES ROY, ÉDITEUR,
9, rue Wolfe, Lévis.

Vol. 4 AVRIL 1898 No 4

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'AVRIL : Saint-Paul de Chester, R ; Les caveaux de la basilique de Notre-Dame de Québec, N.-E. Dionne ; Le général James Murray, J.-M. LeMoyne ; Lowe''-Harrison Rousseau. F.-J. Audet ; Le nom de Longueuil. Alexandre Jodoin ; Le premièr cabaret tenu à Québec, Philéas Gagnon ; Les descendants du Dr LaTerrière, Nemo ; La peau d'anguille, A.-N. Montpetit ; Les emblèmes des Canadiens-Français. Hube , Larue ; Sir James Craig, " la peste des Canadiens ", J.-W. Miller ; Les œuvres de Berquin. L'abbé Auguste Gosselin ; Les Iroquois sur les galères, P.-G. R. ; Le frère Louis, Nicolet ; Louis-Philippe et le Canada, O. M. I. ; Questions ; Publications du mois ; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe. Lévis.

AVIS

Ceux qui possèdent le premier volume des *Recherches Historiques*, et qui sont disposés à le vendre peuvent le faire avantageusement en s'adressant à

PIERRE-GEORGES ROY, LÉVIS.

PUBLICATIONS DU MOIS

Le Canada Ecclésiastique pour 1898, Montréal : Cadieux & Derome—1898.

Nous divorçons, comédie, par M Régis Roy—Montréal : Beauchemin & fils.

La Bannière de Marie Immaculée- Montréal et Ottawa—1898.

The Jesuits Relations and allied documents, edited by Reuben—Gold Thwaites—Vol. X. à Vol. XV. Cleveland—The Burrows Brothers Company, publishers, MDCCCXCVII.

Chants Sacrés—Montréal—1898.

Rapport sur les affaires de la corporation de la ville de Lévis pour l'année 1897, par J.-Edmond Roy, maire de Lévis—Lévis—1898.

Review of Historical Publications relating to Canada, by George M. Wrong—Volume II.—1898.

Rapport annuel de la chambre de commerce du district de Montréal pour l'année 1898.

Prières et cantiques en l'honnear de saint Antoine de Padoue par le R. P. d'Enghien, capucin—Imp. Léger Brousseau, Québec—1898.



SIR JAMES CRAIG

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 AVRIL 1898 No 4

SAINT-PAUL DE CHESTER

La paroisse de Saint-Paul de Chester est une des plus anciennes des Cantons de l'Est. Elle est située à neuf milles d'Arthabaskaville.

La première chapelle a été bénite le 12 février 1857 et servit au culte jusqu'en 1873.

Cette année-là, le 30 janvier, se fit la bénédiction solennelle de la seconde chapelle, construite à deux milles plus bas que l'ancienne, sur le chemin Craig, au bout du chemin Saint-Philippe. Elle mesurait cent pieds de longueur sur cinquante de largeur. Le choix du site de cette chapelle fut la cause d'un démêlé qui fit du bruit, à cette époque, parmi les paroissiens. Comme toujours, les gens étaient divisés sur le site à choisir. Les divisions allèrent même si loin que les autorités, pour rétablir la paix, furent obligées d'user de rigueurs.

L'église actuelle, très belle construction de pierre, fut livrée au culte le 12 mars 1897. Elle mesure cent cinquante huit pieds de longueur par soixante et cinq de largeur. La sacristie a cinquante huit pieds de longueur sur trente-neuf de largeur et est à deux étages.

Voici la liste des curés de Saint-Paul de Chester : MM. T. Lacoursière, premier desservant, 1857-1860 ; D.-S. de Carufel, 1860-1866 ; Agénor Moreau, 1866-1875 ; Edouard-R. Laflèche, 1875-1878 ; Charles Trudel, 1878-1883 ; Dosithée Comeau, 1883-1884 ; J.-B.-Hercule Bellemare, curé actuel.

R.

LES CAVEAUX DE LA BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

I

Le 14 juin 1640, la modeste chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, élevée par les soins de Champlain, et dotée par lui quelques semaines avant sa mort, devenait la proie d'un incendie désastreux. En ce jour tristement mémorable, tout ce que la ville embryonnaire renfermait d'édifices religieux fut ruiné : la chapelle de Champlain, où reposaient les restes du fondateur de Québec ; l'église paroissiale ou Notre-Dame-de-Recouvrance ; enfin la résidence ou presbytère des Jésuites chargés de la cure. Pareil désastre ne s'était encore vu. La population, étant alors très limitée, les offices du dimanche eurent lieu dans une des chambres de la maison des Cent-Associés, sise rue Sainte-Anne. François de Ré, plutôt connu sous le nom de Monsieur Gand, premier commis de la grande Compagnie, y tenait feu et lieu. En catholique dévoué à la religion et aux ministres de Dieu, il s'empressa d'offrir aux Jésuites la moitié du premier étage pour la célébration des offices divins. Les fidèles pénétraient dans cette chapelle improvisée par un espèce de pont déclive, au-dessous duquel l'on pouvait circuler à l'aise. Le système était primitif, mais il valait encore mieux qu'une échelle.

Cette chapelle servit pendant plusieurs années aux fins du culte. L'on ne commença en effet la construction de l'église paroissiale que sept ans après la destruction de Notre-Dame-de-Recouvrance. Bien

qu'elle ne fut terminée qu'en 1657, l'on y dit la messe dès 1650. Le Père Poncet y célébra l'office de Minuit. L'on serait tenté de croire que la liste des inhumations dans l'église neuve s'ouvrit seulement en 1657, après son parachèvement. Mais tel n'est pas le cas, car dès le 11 septembre 1654, Jacqueline Potel, femme de Jean Bourdon, venait chercher sa dernière demeure dans le temple encore inachevé. C'est, toutefois, le seul exemple que nous puissions citer. La seconde inhumation eut lieu le 7 juillet 1657, trois mois après que le supérieur des Jésuites y eut présidé à l'office du samedi-saint.

A dater de cette époque, il ne se passera guère d'année qui ne soit témoin de sépulture dans les caveaux de l'humble église, destinée à devenir cathédrale et puis basilique. L'on enterrait les corps dans la nef, et dans les chapelles dites de Saint-Joseph, de Sainte-Anne et du Scapulaire. Il serait bien difficile aujourd'hui de préciser l'endroit de ces chapelles par rapport au corps principal de l'église. Vers 1670 l'on commence à voir figurer dans les registres la chapelle de la Sainte-Famille, et en 1706 celle de Notre-Dame-de-Pitié. Le registre de l'année 1709 semble mentionner pour la dernière fois le nom de cette chapelle Ces changements de vocables sont propres à dérouter le plus habile antiquaire et force nous est d'avouer notre incompétence à débrouiller un tel chaos.

Quoi qu'il en soit, les inhumations, commencées en 1654, se sont continuées sans interruption jusqu'en 1877, lors des travaux d'exhumation et de

déblaiement qui se firent à cette époque, et dont le résultat fut la découverte de 760 crânes dans la nef et les chapelles latérales. Ajoutant à ce chiffre 80 cercueils de prêtres et de laïques, et les 9 évêques dont les ossements furent déposés dans les caveaux du sanctuaire, on peut dire sans exagération que près de 900 personnes ont reçu les honneurs de la sépulture dans la vénérable église de Notre-Dame de Québec. Tous ces morts privilégiés dorment aujourd'hui dans une fosse commune, le long du mur de la chapelle Sainte-Anne, à l'endroit le plus rapproché de la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Celle-ci renferme les cendres de quatre gouverneurs français, parmi les plus estimés : Frontenac, Callière, Vaudreuil et Jonquière. Un marbre placé sur la muraille qui sépare la chapelle de Notre-Dame de Pitié de la nef, indique que ces personnages furent transférés de l'église des Récollets où ils avaient d'abord été déposés.

N'est-il pas à présumer, en outre, que les ossements de Champlain reposent dans la basilique ? Rien ne le prouve, mais peut-on se faire à l'idée que les autorités religieuses et civiles aient pu abandonner le fondateur de Québec dans son *sépulcre particulier* dont parlent les *Relations des Jésuites*, si ce sépulcre était réellement en dehors de l'église ? Une pareille incurie serait un fait inoui dans les annales canadiennes.

II

Parcourir tous les registres de la paroisse afin de dresser la liste des inhumations pendant deux siècles et quart, serait une tâche herculéenne. Aussi ne

l'ai-je pas entreprise. Je me suis borné à compulser le registre mortuaire du dix-septième siècle et des dix premières années du dix-huitième, afin d'avoir une idée assez juste du nombre et de la qualité des personnes que cette époque reculée fournit aux caveaux de l'église paroissiale. C'est ainsi que j'ai pu relever cinquante sépultures de 1654 à 1700, et un nombre égal de 1700 à 1710. C'est un relevé de cent noms que j'ai dû faire.

Entrons tout de suite dans les détails, en procédant par ordre chronologique.

1654—11 septembre : Jacqueline Potel, morte des suites d'une chute. Jean Bourdon, son mari, était un personnage dans la colonie. Il cumulait les fonctions de procureur-général du roi et d'ingénieur en chef. Nous lui devons la première carte de Québec et de ses environs. De son mariage étaient issus huit enfants, dont quatre furent religieuses : deux hospitalières et deux ursulines. L'une des premières partagea avec trois de ses compagnes de l'Hôtel-Dieu l'honneur d'avoir fondé l'Hôpital-Général. Jean Bourdon devait, quatorze ans plus tard, être inhumé tout à côté de sa femme, dans la chapelle alors appelée du Scapulaire.

1657—7 juillet : Ce jour-là eut lieu la seconde inhumation. Catherine de Cordé, épouse de René le Gardeur de Tilly, souche de la noble et nombreuse famille des le Gardeur de Repentigny, de Tilly, de Villiers, etc, fut enterrée sous le banc de la famille, du côté du chœur, à main gauche.

1657—26 juillet : Guillaume Gautier de la Chenaye, fils aîné de Philippe Gautier, sieur de Comporté, vient en troisième lieu sur la liste des inhumations. Il avait épousé, en 1648, Esther de Lambourg, fille de Nicolas de Lambourg, sieur de la Feuillée. Son corps fut déposé dans la nef " au bas et joignant le banc de M. Denis ". (Simon Denis, sieur de la Trinité).

1657—9 décembre : Charles Sevestre, commis du magasin des Cent-Associés, fut enterré sous son banc. Il était le deuxième fils d'Etienne Sevestre et de Marguerite Petitpas, et il avait eu sept enfants qui firent alliance avec les Martin, les Nepveu, les de Lessart, les Rouer, Loyer et de Niort.

1659—10 avril : Pierre Nolin dit la Fougère fut enterré près de son banc, à main droite, en entrant dans l'église. Sa femme s'appelait Marie Gachet. Il ne paraît pas qu'ils aient eu de descendance.

1659—11 mai : Antoine Martin dit Montpellier, marié à Denise Sevestre, fille de Charles Sevestre dont il vient d'être fait mention, était soldat et cordonnier. Nous lisons dans le *Journal des Jésuites* qu'à ses noces " on dansa une espèce de ballet, savoir cinq soldats. " Martin fut déposé à côté de son beau-père.

1659—5 octobre : Fut inhumé, ce jour-là, dans l'église, Nicolas Macart dit Champagne, marié à Marguerite Couillard, fille de Guillaume, veuve en premières noces de Jean Nicolet, le célèbre coureur de bois et interprète. A son contrat de mariage, passé le 12 octobre 1646, devant Maître Bancheron,

assistaient : M. de Montmagny, gouverneur ; Rene et Louis Maheu, cousins de la future épouse ; Louis Couillard, son frère ; Marie Renouard, femme de Robert Giffard ; Pierre de Launay, commis ; Jean Gagnon, prêtre ; Gilles Nicolet, prêtre ; René Robineau ; Nicolas Fromage, sieur de Trois-Monts, et Jacques de la Ville.

Toutes les filles de Macart firent de beaux mariages. Les gendres furent : Charles le Gardeur, sieur de Villiers ; Charles Bazire, receveur des droits et domaines du roi ; Charles d'Alogny, marquis de la Grois, capitaine d'une compagnie franche ; Pierre Bécart, sieur de Grandville, capitaine de troupes, lieutenant d'une compagnie franche ; Jean-Baptiste Deschamps, sieur de la Bouteillerie.

1660—Il n'y eut qu'un seul enterrement en 1660, et ce fut celui de Marguerite Meillot, veuve de Pierre Brincosté, qui s'était noyée revenant de Beauport dans une chaloupe. Elle fut inhumée près de la porte de l'église, à main droite.

1661—15 janvier : Inhumation de Marie Langlois, épouse de Jean Juchereau, sieur de Maure. C'était la mère de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, gendre de Robert Giffard, premier seigneur de Beauport. Juchereau et sa femme faisaient partie de la première émigration du Perche, en 1634. Souche de la famille Duchesnay.

1661--28 mars : Inhumation de Jean Côté, chef de la nombreuse famille de ce nom, et dont on retrouve aujourd'hui des descendants dans tous les coins de la Province. Côté avait épousé, en 1635,

Anne Martin, fille aînée d'Abraham Martin, dit l'Ecossais, pilote royal, qui a légué son nom aux Plaines et à la Côte d'Abraham, et à son pays une honorable descendance.

1661—4 mai : Marie Pichon, veuve de Charles Sevestre, est enterrée à côté de son mari, mort deux ans auparavant.

1661—30 mai : Françoise Pinguet, épouse de Vincent Poirier dit Bellepoire. Elle s'était mariée en premières noces avec Pierre de Launay, l'un des commis du magasin des Cent-Associés, lequel fut tué par les Iroquois le 28 novembre 1654. Françoise était la fille aînée de Louis-Henri Pinguet. Elle avait suivi ses parents partis de France, en 1636, pour le Canada. Son frère Noël donna à l'Eglise un prêtre distingué et deux religieuses ursulines. Les alliances de cette famille sont aussi remarquables que nombreuses. Notons, entre autres, les familles Hazeur, Chambalon, Testard de Montigny, de Peiras, Hubert et Morin.

Pinguet et sa femme Louise Bouche étaient natifs du Perche.

1661—24 juin : Ce jour-là il y eut trois enterrements dans l'église : Jean de Lauzon, sénéchal de la Nouvelle-France, Nicolas Couillard et Ignace Sevestre. Tous trois avaient été tués par les Iroquois, deux jours auparavant, sur l'île d'Orléans.

Le sénéchal était fils de l'ancien gouverneur de Lauzon, et frère de Charles de Lauzon-Charny, grand-vicaire de Mgr de Laval.

Nicolas Couillard, fils de Guillaume, n'était âgé que de vingt ans.

Sevestre était l'aîné des enfants de Charles : 24 ans à sa mort.

Cet événement sinistre produisit une vive indignation dans toute la colonie contre ces barbares Iroquois, qui semaient partout la désolation avec l'assassinat.

1663—26 novembre : Jean-François Bissot fut inhumé dans la chapelle Saint-Joseph, au côté droit de l'autel. Le défunt, âgé de 14 ans, était l'aîné des enfants de François Bissot, sieur de la Rivière, bourgeois, marié à Marie Couillard. petite-fille de Guillaume. Encore une famille distinguée par ses alliances avec les Jolliet, la Valterie, Gourdeau, Trottier. Louis Jolliet, hydrographe du roi et l'un des découvreurs du Mississipi, était le gendre de Bissot.

1664—18 novembre : Catherine-Gertrude Couillard, la plus jeune des filles de Guillaume, fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph. Elle avait épousé, le 6 février précédent, Charles Aubert de la Chenaye, commis de la Compagnie des Indes-Occidentales, et n'était âgée, à sa mort, que de seize ans.

1665—16 octobre : Jean Gloria fut enterré dans la nef, du côté droit en entrant dans l'église. Deux de ses filles furent religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec.

1665—27 octobre : Henri Bourdon, fils de Jean, âgé de quinze ans, fut inhumé dans la chapelle du Scapulaire, près de sa mère Jacqueline Potel.

1667—14 septembre : Marie Macart, fille de Nicolas et femme de Charles le Gardeur, sieur de Villiers. Elle s'était mariée, le 16 janvier 1663, à l'âge de 17 ans. Assistaient à son contrat de mariage : le gouverneur d'Avaugour, le Père Jérôme Lalemant, Madame de la Peltrie, le chevalier des Cartes, le Gardeur de Tilly, François Bissot de Vincennes et Claude Bazire.

Marie Macart était la petite-fille de Guillaume Couillard par sa mère qui, étant devenue veuve du célèbre Jean Nicolet, avait épousé Nicolas Macart, dit Champagne.

1668—13 janvier : Jean Bourdon, sieur de Saint-François, fut inhumé dans la chapelle du Scapulaire (1). Ce personnage remarquable était arrivé à Québec en 1634, en même temps que MM. Lesueur de Saint-Sauveur et Gilles Nicolet, deux prêtres séculiers. C'étaient des amis intimes. Bourdon jouissait d'une haute réputation de science et de vertu, et il peut être considéré à bon droit comme l'un des hommes les plus distingués de son temps. " M. Bourdon est mort très chrétiennement ", lisons-nous dans le *Journal des Jésuites*.

1670—25 janvier : Catherine Sevestre, épouse de Louis Rouer de Villerai, fut inhumée dans la chapelle de la Sainte-Famille. C'est la première fois qu'il est fait mention de cette chapelle. Cependant elle pouvait exister depuis quelque temps déjà, vu qu'il n'y eut pas d'inhumation dans l'église entre

(1) On serait porté à croire que cette chapelle changea de nom à partir de l'année 1668.

les années 1668 et 1670. La chapelle de la Sainte-Famille n'aurait-elle pas remplacé la chapelle du Scapulaire ?

Catherine Sevestre était fille de Charles et de Marie Pichon, morte depuis plusieurs années.

1671—17 juin : Jacques Descailhaut, sieur de la Tesserie, conseiller au Conseil Souverain, à l'âge de 44 ans. Il avait épousé Eléonore de Grandmaison, veuve de Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, assassiné à l'Ile d'Orléans, le 29 mai 1663, par l'un de ses domestiques qui mit ensuite le feu à la maison de son maître. Mademoiselle de Grandmaison perdait, ce jour-là, son quatrième mari. Elle avait d'abord épousé Antoine Boudier, sieur de Beauregard, puis François de Chavigny, puis Jacques Gourdeau, et enfin M. de la Tesserie. Cette noble femme a donc laissé une postérité nombreuse, grâce à des alliances multipliées. C'est d'elle que sont issus les Chavigny de la Chevrotière, les Fleury de la Gorgendière, les Rigaud de Vaudreuil, les Douaire de Bondy et les Taschereau.

1675—30 septembre : Marie Favery, veuve de Pierre le Gardeur de Repentigny, qui fut lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-France. C'est la mère de J.-B. le Gardeur, premier maire de Québec, et de Charles le Gardeur, sieur de Villiers.

1677—17 décembre : Charles Bazire, receveur des droits et domaines du Roi, était, à sa mort, âgé de 53 ans. Sa femme, Geneviève Macart, épousa en secondes noces François Prévost, major du château Saint-Louis, puis gouverneur des Trois-Rivières, et

en troisièmes noces, Charles d'Alogny, marquis de la Grois.

1679—27 novembre : Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, conseiller du roi et son procureur-général au Conseil Souverain, fut inhumé dans la chapelle Sainte-Famille. Il était âgé de 62 ans. Sa femme s'appelait Claire-Françoise du Clément.

Ancêtre des d'Auteuil dont il existe encore de nombreux rejetons.

1680—13 novembre : Charles - Philippe - Marie Gaultier, âgé de 7 ans, fils de Philippe Gaultier, sieur de Comporté, conseiller du roi, et prévôt des maréchaux de France. Sa mère Marie Bazire, était sœur de Charles, décédé trois ans auparavant.

1684—12 avril : Claude le Camus, femme de Claude Charron, sieur de la Barre, second échevin de la ville de Québec sous la mairie de J.-B. le Gardeur de Repentigny.

1685—25 août : Jean Bergier, prêtre séculier, était arrivé de France depuis quelques jours seulement, et se destinait au séminaire des Missions-Etrangères. M. l'abbé de Saint-Vallier, plus tard évêque de Québec, l'avait amené avec lui en Canada. M. Bergier fut le premier prêtre déposé dans les caveaux de l'église paroissiale.

1686—22 juillet : Gilles Boguinet ou Boivinet, agent général de la Compagnie " en la ferme du roi de ce pays ", était âgé de 47 ans ou environ lorsqu'il se noya dans la rade de Québec, à son arrivée. Il avait épousé, l'année précédente, Marguerite Sei-

gneuret, veuve de Louis Godefroy, fils de Jean-Baptiste Godefroy de Linctôt.

1686—4 mai : Marie Laurence, veuve d'Eustache Lambert, marchand, fut inhumée dans la chapelle Sainte-Famille. Une de leurs filles épousa René-Louis Chartier de Lotbinière, conseiller du roi.

1686—5 septembre : Jacques-Nicolas Dupont, âgé de 11 ans, fils de Nicolas Dupont, sieur de Neuville, s'était noyé en se baignant.

1687—4 août : Jean Garrault, marchand.

1687—22 novembre : Philippe Gaultier, sieur de Comporté. Cette famille a donné plusieurs religieuses aux Ursulines. Les demoiselles de Comporté unirent leur sort aux Riverin, aux Peuvret et aux du Tisné.

1688—24 septembre : Geneviève (le nom de famille manque au registre), épouse de Pierre Chevalier, "contrôleur pour Messieurs de la Compagnie."

1689—6 juillet : Daniel Bécart fils aîné de Pierre Bécart, sieur de Grandville, capitaine de troupes, lieutenant d'une compagnie franche. Daniel était le filleul du gouverneur de Courcelle, et il se trouvait par sa mère Anne Macart, l'arrière-petit-fils de Guillaume Couillard. Il était âgé de 20 ans.

1689—31 juillet : Claude Porlier, marchand, mourut à l'âge de 37 ans. Il avait épousé Marie Bissot, fille de François Bissot.

1691—27 mai : Pierre Allemand, mari de Louise Douaire de Bondy, laquelle épousa, en 1693, Nicolas Pinault, marchand de Québec. Louise de Bondy

était la petite-fille de François de Chavigny et d'Eléonore de Grandmaison.

1692—6 mars : Anne Soumande, épouse de François Hazeur. Elle était sœur de Louise Soumande, première supérieure de l'Hôpital-Général, et de Louis Soumande, prêtre du séminaire de Québec. L'abbé Thierry-Hazeur, qui prit possession du siège épiscopal pour Mgr Pourroy de l'Auberivière, était fils d'Anne Soumande. Une de ses filles devint la femme du célèbre docteur Sarrazin. Un autre enfant, du nom de Pierre, se fit prêtre et mourut, en 1725, alors qu'il était curé à la Pointe-aux-Trembles, près Québec.

1692—15 avril : Marie-Anne Pinguet, épouse de Louis Chamballon, notaire royal et médecin. Elle s'était mariée en premières noces avec Léonard Hazeur-Desormaux, de qui elle eut un fils du nom de Charles, ordonné prêtre en 1706.

1695—9 octobre : Mathieu Damour, sieur de Chaufour, conseiller au Conseil Souverain, âgé de 77 ans. Il avait épousé, en 1652, Marie Marsolet, fille aînée de Nicolas Marsolet, le fameux interprète des Français auprès des nations algonquines, ancêtre des Lemire, des Guyon. Plusieurs enfants de Damours s'établirent en Acadie. Il y eut les Damours de Freneuse, de Clignancourt, de Louvières, de Courberon et de Plaine.

1695—15 novembre : Marie-Madeleine Lambert, fille d'Eustache et épouse de René-Louis Chartier de Lotbinière, n'était âgée que de 33 ans. Louis-Eustache, un de leurs enfants, se fit prêtre après

être devenu veuf. Deux enfants de ce dernier embrassèrent la vie religieuse, l'un comme prêtre séculier et l'autre entra chez les Récollets.

1698—27 juin : Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, était âgée de 87 ans, quoiqu'en dise le *Dictionnaire généalogique*, qui ne lui en a accordé que 84. Elle avait épousé en premières noces Jean Clément du Vault, seigneur de Monceaux, et chevalier de Saint-Louis.

1698—2 septembre : François Viennay Pachot, marchand, âgé de 70 ans. Il avait eu de son mariage avec Charlotte-Françoise Juchereau seize enfants, dont deux filles entrèrent à l'Hôtel-Dieu.

1698—14 octobre : Joseph Dubocq, âgé de 9 ans, fils de Raymond Dubocq. Sa mère, Michelle Mars, avait épousé le 28 janvier 1697, Joseph Riverin, marchand et banquier.

1698—1 décembre : Funérailles du gouverneur Frontenac, qui fut inhumé dans l'église des Récollets. Voici l'acte mortuaire inscrit au registre paroissial :

" Le premier jour du mois de décembre de l'an 1698, a été inhumé dans l'église des pères récollets de cette ville par Monseigneur l'ill. et reverend evesque de Quebec, Messire Louis de Buade comte de Frontenac lieutenant general et gouverneur pour le Roy dans toute l'estendue de la Nouvelle-France, lequel est decedé le vingt-huitiesme du mois de novembre de cette presente année, après avoir reçeu les sacrements de penitence viatique et extreme-onction. Ont

assisté à son inhumation un grand nombre de personnes.

(Signé) François Dupré

Le corps du gouverneur Frontenac fut transféré à la paroisse après l'incendie de l'église des Récollets, en 1796.

1698—13 décembre : Françoise-Thérèse Dupont, épouse de François-Marie Renaud-Davenne, sieur des Meloises, capitaine d'une compagnie de la marine. Elle n'était âgée que de 28 ans, et avait eu neuf enfants, dont deux filles furent religieuses, l'une hospitalière, l'autre ursuline.

1699—22 avril : F.-Marie Renaud-Davenne des Meloises ne survécut à sa femme que de quatre mois.

1699—23 avril : Jean-Baptiste Bécart, sieur de Grandville, procureur du roi, mourut à l'âge de 29 ans. Il était filleul de Talon.

1699—29 juin : Jacques Petit de Verneuil, trésorier des troupes de la marine, âgé de 55 ans. Il avait épousé Marie Niel, veuve de Zacharie Jolliet, frère du découvreur du Mississipi.

1699—30 septembre : Marie-Geneviève Bouteville, âgée de 17 ans, épouse d'Alexandre Peuvret, sieur de Gaudarville, conseiller, secrétaire du roi, greffier en chef du Conseil Souverain.

1699—24 novembre : Marie Provost, veuve de François Hazeur, marchand de Montréal, et père de François Hazeur, dont il a déjà été question. Marie Provost avait atteint ses 78 ans.

(*A suivre*) N.-E Dionne

RÉPONSES

Le général James Murray. (III, VII, 336.)—Un incident dans la longue carrière de notre premier gouverneur anglais, James Murray, devenu lord Elibank à la mort de ses frères, peint bien la fierté et l'honorabilité de son caractère ; c'est sa conduite, en 1781, à Minorque assiégé par le duc de Crillon, à la tête d'une puissante armée française et espagnole.

Crillon, désespérant de prendre Minorque par les armes, avait tenté de corrompre le fier Ecossais, en lui faisant offrir secrètement un million sterling, pour la reddition de la forteresse.

Murray, indigné, lui répondit comme suit :

" Fort Philippe, 16 octobre 1781.

Monsieur,

Quand votre brave ancêtre fut invité par son roi à assassiner le duc de Guise, il lui fit la réponse dont vous auriez dû vous rappeler quand vous avez tenté d'assassiner l'honneur d'un homme dont la naissance est aussi illustre que la vôtre ou celle du duc de Guise.

Entre vous et moi, pas d'autres rapports que les armes à la main. S'il vous reste des sentiments d'humanité, envoyez, je vous prie, pour vos malheureux compatriotes, nos prisonniers, des vêtements ; mais qu'ils soient déposés au loin, car je n'entends pour l'avenir avoir d'autres relations avec vous, que les plus hostiles."

Voici la réplique du duc de Crillon :

" Monsieur,

Votre lettre nous remet chacun à sa place et confirme la haute opinion que j'ai toujours entretenue de vous. Votre dernière proposition, je l'accepte de grand cœur. "

Minorque succomba au nombre, mais l'honneur du général anglais resta intact.

Lord Elibank mourut à Beaufort, Sussex, en juin 1794, respecté pour sa bravoure, sa haute intégrité, ses services à l'Etat.

Un de ses biographes raconte que, lors de l'embaumement de ses restes, il s'échappa, des incisions faites à son corps, des balles qu'il avait reçues sur les champs de bataille d'Allemagne et d'Amérique.

La patrie reconnaissante lui décerna une illustre tombe ; il dort son dernier sommeil, avec bien d'autres braves, sous les voûtes historiques de Westminster Abbey. J.-M. LeMoine

Lovell-Harrison Rousseau. (III, XI, 380.)—Lovell-Harrison Rousseau, général et homme politique américain, naquit dans le comté de Lincoln, Kentucky, le 4 août 1818 et mourût à la Nouvelle-Orléans le 7 janvier 1869. Il servit durant la guerre du Mexique (1846-48), puis dans l'armée du Nord durant la guerre de Sécession, et prit part aux batailles de Shiloh, Perryville, Murfreesboro, Chickamanga et autres. Il commandait un corps de cavalerie.

Il représenta le Kentucky au Congrès de 1865 à 1867.

J'ignore si le père du général Rousseau était d'origine canadienne.

F.-J. Audet

Le nom de Longueuil. (III, XI, 381.)—Le nom de "Longueuil" mentionné dans les lettres d'anoblissement données par Louis XIV à Charles LeMoyne était celui que ce dernier avait donné à ses premières concessions.

Pourquoi LeMoyne prit-il le nom de Longueuil de préférence à tant d'autres ? M. Faillon (*Histoire de la colonie française*, v. III, p. 350) traite avec lucidité cette question.

" Charles LeMoyne, dit-il, prit le nom de Longueuil d'un village de Normandie, aujourd'hui chef-lieu d'un canton, dans l'arrondissement de Dieppe, sa patrie. Ainsi, il est à remarquer que dans l'acte de mariage du sieur Saint-Aubin passé à Ville-Marie en 1679, le notaire, pour éloigner toute confusion, a eu soin de dire que les parents de ces époux demeuraient à Longueuil de Dieppe.

LeMoyne emprunta du pays de Normandie quelques autres noms qu'il donna à plusieurs de ses enfants, tel que celui de Marigny, pris de celui d'un village, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département de la Manche, et celui d'Iberville, emprunté au chef-lieu de ce nom à la Haie, dans la châtellenie d'Hôtot sur Dieppe."

Cette opinion nous paraît extrêmement judicieuse et à peu près la meilleure. M. Jacques Viger, cependant, dans sa *Saberdache*, donne une origine contraire au nom Longueuil ; nous citons : " Quelques années avant celle de son anoblissement, Charles LeMoyne avait acquis une seigneurie à l'opposite de Montréal ; il lui donna le nom de Long-ueuil, nom significatif (Long-œil), de la vue étendue qu'embrasse l'œil en le portant du littoral de cette terre sur le fleuve Saint-Laurent. Il n'hésita pas dès lors et seulement d'ajouter le " *de Longueuil* " à son premier nom de LeMoyne, et les lettres patentes de 1668 portent que Sa Majesté anoblit " Charles LeMoyne de Longueuil. " M. LeMoyne est donc un gentilhomme canadien et non pas normand. "

A ce propos, M. Benjamin Sulte déclare qu'il n'hésite pas à croire ce que dit M. l'abbé Faillon.

Il est hors de tout doute que c'est là la véritable origine du mot Longueuil ; l'explication qu'en donne M. Faillon est trop claire et trop évidente pour lui préférer l'opinion tout à fait problématique de M. Viger. ALEXANDRE JODOIN

Le premier cabaret tenu à Québec. (IV, I, 400.) —Nous croyons que le premier cabaret tenu à Québec d'une manière régulière et suivant la loi, a été celui de Jacques Boisdon, (nom significatif et qui, au besoin, pouvait servir d'enseigne à la porte d'une auberge), en 1648, ainsi qu'on peut le constater par une ordonnance du Conseil d'alors, qui se lit comme suit : " Sur la requeste présentée au Conseil par M. Jacques Boisdon tendant à ce qu'à l'exclusion de tout autre il lui fut permis de tenir boutique de patisserie à Québec et hostellerie pour tout allans et venans, le Conseil inclinant à la susdite requête l'a accordée et enterriné aux conditions suivantes :

Premièrement, qu'il ferait sa demeure à la place publique, non loin de l'église, pour y avoir commodité entre autres de s'aller chauffer en lui payant ce que de raison.

2. Qu'il ne souffrirait aucun scandale ni yvrognerie, blasphemes, jurements ni jeux de hasard en sa maison.

3. Que les dimanches et les fêtes, pendant les grandes messes, vespres, sermons et catéchisme, sa maison serait vuidée de personnes étrangères et fermée.

4. Qu'il serait soigneux de garder les ordres et reglemens qui seront établis pour le trafic et le commerce.

Le Conseil de sa part lui accorde la susdite exclusion de tout autre en cet office pour six ans. Et qu'il luy soit passé huit tonneaux gratis en une ou plusieurs années et qu'il se serve pour trois ans de la brasserie appartenant à la communauté.

Fait et arrêté au Conseil étably par sa majesté à Québec, ce dix-neuf septembre mil six cent quarante-huit.

D'Ailleboust, H. Lalemant, Giffard, De Chavigny, Godefroy, J. Boisdon. "

On ne trouve aucune mention de Boisdon dans Tanguay. Le *Journal* ainsi que les *Relations* des Jésuites sont aussi muets sur son compte.

PHILÉAS GAGNON

Les descendants du Dr La Terrière. (IV, II, 410.) —Le Dr de Sales LaTerrière, fils du comte de Sales LaTerrière, d'Alby, en France, avait eu une fille et deux fils. La fille, mariée à M. Lehoullier, de Québec, n'a pas laissé d'enfants. Mais les deux fils, Pierre et Marc-Pascal, ont laissé un grand nombre de descendants. Je ne connais pas les descendants du Dr Pierre de Sales LaTerrière, l'aîné des fils, parce que, marié à une demoiselle Bulmer, de Hampton Court, près de Londres, il est allé demeurer à Londres, et, lorsqu'il est mort, dans un voyage qu'il avait fait aux Eboulements, ses enfants ont cessé d'avoir des relations suivies avec leurs parents du Canada. Tout ce que je puis dire, c'est qu'un de ses petits-fils était, il y a quelques années, officier dans l'armée anglaise dans l'Inde.

Quant au cadet, le Dr Marc-Pascal, qui a représenté l'ancien comte du Saguenay à l'Assemblée Législative du Bas-Canada, puis a été conseiller législatif, avant la confédération, pour la division des Laurentides, il a eu quatre fils et deux filles. Les fils et l'aînée des filles sont décédés. Mais l'un des fils, le Dr Edmond de Sales LaTerrière, marié à une demoiselle Juchereau Duchesnay, a laissé un fils, le notaire Edmond de Sales LaTerrière, seigneur des Eboulements. L'autre fils, Xavier de Sales LaTerrière, marié à une demoiselle Slevin, a laissé trois fils : Edouard, Pascal et Gustave, et cinq filles : Corine, mariée au Dr Fitzpatrick, Blanche, mariée à M. Gustave Rinfret, Eva, Yvonne et Marie-Ange.

La cadette des filles de l'honorable Marc-Pascal de Sales LaTerrière est aujourd'hui la femme de l'hon. C.-A.-P. Pelletier, président du Sénat.

L'aînée, mariée à feu Frédéric Braun, secrétaire-général du département des Travaux Publics d'Ottawa, a laissé quatre fils : de Sales, Philippe, Frédéric et Paul, et deux filles, madame Edouard-B. Garneau et madame François Langelier.

NEMO

La peau d'anguille. (IV, II, 412.)—La peau d'anguille sert à beaucoup d'usages ; dans plusieurs contrées de l'Europe on en fait des liens assez forts dont on se sert pour les attelages ; en Tartarie, dans le voisinage de la Chine, cette même peau remplace, sans trop de désavantages, les vitres des fenêtres.

Au bon vieux temps, lorsque la ficelle était rare, la peau d'anguille était fort utilisée dans nos campagnes ; on fabriquait *de la babiche*, servant à l'empaquetage, à la réparation des harnais, des chaussures ; on l'utilisait pour lier la batte au manche du fléau destiné à battre le grain sur l'aire. Une peau d'anguille servait à natter la couette de nos ancêtres, plus chinois de ça que nous ; nos grand'mères ne dédaignaient pas, non plus, de l'employer au même usage. Mais aujourd'hui, le ruban se vend si bon marché que les peaux d'anguille sont décidément discréditées comme article de toilette. Allez donc faire des *suivez-moi* avec des peaux sentant l'huile rance. On se ruinerait à mener Cupidon en laisse—en gants de Jouvin avec de pareilles rênes.

Livrées désormais aux corroyeurs, au lieu d'orner la tête des cavaliers et des blondes, comme au bon vieux temps, les peaux d'anguille servent de renforts aux souliers, de cordons, de courroies ; au lieu de se mêler aux fleurs, ornements de la coquetterie, elles

se rangent franchement dans l'industrie, qui, Dieu merci, bat aujourd'hui la marche dans la voie du progrès.

A.-N. MONTPETIT

Les emblèmes des Canadiens-Français. (IV, II, 417.)—Les emblèmes distinctifs des membres de nos Sociétés Saint-Jean-Baptiste sont : un castor entouré d'un guirlande de feuilles d'érable, avec cette épigraphe : Nos Institutions, notre Langue et nos Lois.

J'ai fait quelques tentatives pour retrouver l'origine de ces emblèmes, mais, comme l'a écrit Gérin-Lajoie, " il est bien difficile de préciser l'origine des coutumes et des usages populaires, lors même que cette origine ne remonte pas bien haut. "

En effet, ces choses-là naissent on ne sait où, ni comment, ni pourquoi ; elles n'ont pas l'air de s'inventer, ni de se découvrir ; elles se font toutes seules.

Voici ce que j'ai pu recueillir.

Aux premiers banquets de la Société Saint-Jean-Baptiste qui eurent lieu à Montréal, la salle du festin " était décorée (*Minerve* du temps) de bouquets, de fleurs, et de feuillages disposés en festons. "

Parmi ceux-ci on remarquait, à l'entrée, *un faisceau de branches d'érables chargées de feuilles.* "

Au banquet du 24 juin 1836, le président de la Société, Denis-Benjamin Viger, dit, en parlant de l'érable : " Cet arbre, qui croît dans nos vallons, sur nos rochers, d'abord jeune et battu par la tempête, languit, en arrachant avec peine sa nourriture du sol qui le produit ; mais bientôt il s'élance, et devenu grand et robuste, brave les orages et triomphe de l'aquilon qui ne saurait l'ébranler. L'érable, c'est le roi de nos forêts, c'est *l'emblème du peuple canadien !* "

Quelques mois plus tard, le *Canadien* changeait sa vignette (qui représentait un laboureur se reposant près de sa charrue et de ses bœufs), et adoptait comme emblème la feuille d'érable et le castor. " Ce fron-

tispice, disait le *Canadien*, n'a guère besoin d'explications : les emblèmes qu'il renferme sont tous faciles à comprendre. Le principal, *la feuille d'érable, a été, comme on le sait, adopté comme l'emblème du Bas-Canada*, de même que la rose, est celui de l'Angleterre, le chardon, celui de l'Ecosse, et le trèfle, celui de l'Irlande. "

Cette citation semblerait faire croire que la feuille d'érable *venait d'être adoptée* comme l'emblème des Canadiens-Français

Quant au castor, je ne vois pas qu'il en soit fait mention dans la description des premières fêtes qui ont eu lieu à Montréal, ni auparavant. Est-ce la vignette du *Canadien* qui aurait donné à la Société Saint-Jean-Baptiste l'idée de l'ajouter à ses insignes ?

L'épigraphe " Nos Institutions, notre Langue et nos Lois, " est due, je crois, à M. Etienne Parent.

L'anecdote suivante, que je dois à M. Etienne Parent, fera voir mieux que toutes les dissertations possibles, l'idée mère qui a probablement suggéré à M. Duvernay la pensée d'adopter saint Jean-Baptiste comme patron du pays.

A l'époque de la guerre de 1812, un officier anglais, ayant à appeler les *rôles* des milices et voyant qu'un très grand nombre de miliciens répondaient au nom de Jean-Baptiste, s'écria : " *D... d, they are all Jean-Baptiste !* " A partir de là, ce fut la façon parmi les militaires d'appeler tous les Canadiens-Français, Jean-Baptiste.

Un dernier trait qui ne manque pas d'intérêt : Au banquet de 1835, une des santés proposées fut : " *A Josephte, femme de Jean-Baptiste !* "

HUBERT LARUE

Sir James Craig, " la peste des Canadiens. " (IV, II, 418.)—Le 18 octobre 1807, sir James-Henry Craig débarquait à Québec pour prendre la charge

de gouverneur-général du Canada ; le 19 juin 1811, il s'embarquait pour retourner en Angleterre. On sait de quel poids a pesé sur les anciens habitants du pays l'administration arbitraire du cinquième gouverneur anglais. Ce vieux soldat, qui avait combattu contre les Français pendant de longues années, s'était accoutumé à regarder comme ennemis ceux qui tenaient à la France par leur origine et par leur langue ; il se défiait d'eux et ne pouvait les considérer comme attachés aux institutions britanniques. Ses courtisans, en tête desquels se distinguait le fameux Herman-Wetsius Ryland, nourrissaient et augmentaient les préjugés de cet homme, que la maladie rendait aigre et soupçonneux, et qui était accoutumé à ne commander que des soldats. Ce fut donc avec une immense satisfaction que les Canadiens virent son départ pour l'Angleterre.

Sir James Craig avait représenté au gouvernement anglais les Canadiens comme des ivrognes, des ignorants insolents et lâches ; ceux-ci, pour se venger de ces basses insultes, et des vexations de toute sorte auxquelles ils avaient été en butte durant son administration—qu'ils avaient qualifiée de "Règne de la terreur"—imaginèrent un procédé assez étrange, mais tout-à-fait gaulois. L'année de son départ, ils firent frapper et mirent en circulation une pièce de cuivre portant à l'avers son effigie caricaturée entourée de cette inscription *Vexator Canadinsis*, c'est-à-dire le "Tyran des Canadiens," ou en bon *canayen* : la "Peste des Canadiens" ; et au revers le même sir James Craig représenté par un horrible petit vieux impotent, en robe de chambre, tenant à la main un objet que l'on peut comparer soit à une petite épée ou à un court gourdin, et faisant des efforts pour se soulever de son siége, avec la légende significative : *Renunillos Viscape*, 1811,

que l'on peut traduire : " Vous voudriez les anéantir ", ou encore, en *canayen* : " Vous voudriez bien les attrapper ".

Ces pièces satiriques eurent une grande vogue. Il en existe plusieurs variétés. L'émission qui en fut faite plus tard portant également la date " 1811 " en exergue, est d'un travail moins grossier et le mot " Canadinsis " dans la légende en a été corrigé. On en connait aussi plusieurs variétés. Toutes ces pièces, d'un modèle un peu plus fort que nos pièces de 5 centins (20 millimètres), sont en mauvaise condition et leur valeur mercantile, qui étaient de 50 centins à 75 centins il y a une vingtaine d'années, sont cotés aujourd'hui de $3 à $4 par les collectionneurs.

J.-W. Miller

Les œuvres de Berquin. (IV, III, 423.)— " Armand Berquin, poète et prosateur français, né vers 1749 à Langoiran, dans la Gironde, mort le 21 décembre 1791. Ce qui est resté le véritable titre de Berquin, et ce qui a fait vivre son nom, ce sont ses ouvrages en prose, ses livres pour les enfants. Ils contiennent de petits contes, de courts récits, des dialogues et de petits drames à la portée de cet âge. Les tableaux qui passent successivement sous les yeux des jeunes lecteurs sont tracés de manière à leur enseigner leurs devoirs, à leur inspirer le goût de la vertu et l'horreur du vice. " (*Dictionnaire de Vapereau.*)

En 1807, Jacques Labrie conçut le projet de publier une édition canadienne des œuvres de Berquin,

Il annonça son projet dans le *Courrier de Québec.* dont il était un des directeurs :

" Le soussigné se propose de publier, par souscription, une édition des meilleures pièces de Berquin, avec des notes.

“ Il en sortira un volume de cent pages par mois. La collection comprendra dix-huit volumes. Le prix de la souscription pour chaque volume broché est de trente sous, payable lors de la livraison.

“ Le succès qu'ont eu en Europe les ouvrages de Berquin, le vif intérêt qu'ils y ont excité font espérer qu'une édition de ce qu'il y a de mieux sera reçue avec empressement par ceux à qui elle est très respectueusement adressée. ”

Quelque temps après, Jacques Labrie annonçait ce que contiendrait le premier volume : *le Contretemps utile; le Service intéressé*, et quelques autres petites pièces : *le Page*, drame en un acte.

Bientôt cependant Jacques Labrie dut se préparer à partir pour Edimbourg, où on l'envoyait compléter ses études médicales, et il ne fut plus question de l'édition de Berquin.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

Les Iroquois sur les galères. (IV, III, 424.)—Au début même de son gouvernement le gouverneur Denonville, pour punir les Iroquois de l'audace qu'ils avaient montré sous son prédécesseur, M. de la Barre, prépara une expédition qui devait aller les rejoindre dans leur pays même.

Au commencement de juin 1687, tout était prêt pour la guerre. Avant d'entrer en campagne, le gouverneur et l'intendant Champigny voulurent frapper un grand coup. Celui-ci monta au fort Frontenac. Il s'y trouvait alors plusieurs Iroquois. Champigny leur offrit un grand festin. Pendant le repas, ils furent cernés par les soldats du poste et faits prisonniers au nombre d'une quarantaine.

Quelques semaines plus tard, les captifs furent acheminés sur Québec, puis embarqués pour la France.

Les pauvres Iroquois furent distribués sur les galères à Marseilles. Sérigny, frère de d'Iberville, qui possédait parfaitement leur langue, leur fut donné pour interprète. Du moins c'est ce qui appert par une lettre du ministre à l'intendant des galères à Marseilles :

" Le Sieur de Sérigny n'étant plus nécessaire pour l'instruction des Iroquois, vous pouvez le renvoyer à Rochefort.

Le Roi a eu égard à ce qui lui a été représenté que ces Iroquois ont besoing d'une nourriture plus forte que celle d'ordinaire, et Sa Majesté veut bien que vous les fassiez traiter de mesme que les nègres du Sénégal."

Dès 1688, Denonville, regrettant sans doute sa mauvaise action, demanda de renvoyer les captifs iroquois au Canada.

Le 9 février 1689, le ministre écrivait au sieur Lafont :

" Vous aurez soing d'embarquer sur le vaisseau qui portera les Invalides les Iroquois qui sont aux galères. "

On est sous l'impression que trois de ces sauvages seulement survivaient lorsque le roi donna l'ordre de les renvoyer au Canada. Le document suivant prouve le contraire :

" Rôle des Iroquois qui sont sur les galères du roy que Sa Majesté veut estre remis au chevalier de Beaumont pour les conduire à Rochefort, sçavoir :

Atoguen,	Chonouaest,	Achenecra,
Otongura,	Ochistac,	Oucestawa,
Cataraqui,	Oauouy,	Jiersson,
Tournagarate,	Jonochiaron,	Daguen-Duasem ,
Ochitagon.	Knakuagatier,	Grande-Ongoy,
Onouaye,	Oahan,	Ariouez Baptiste-Jean
Ratavanouart,	Scachinate,	Ocha. "

Sérigny, leur ancien interprète, fut désigné pour les ramener de Marseilles à La Rochelle, où ils devaient s'embarquer avec Frontenac, qui venait remplacer Denonville dans le gouvernement de la Nouvelle-France.

" Dès qu'ils seront arrivés, écrivait le ministre à Bégon, intendant de la marine, ayez soin de les habiller et, sans faire beaucoup de dépenses, tenez compte de leurs goûts ; Sa Majesté est bien aise de se servir de ces sauvages pour faire la paix avec ceux de leur nation, n'étant pas à propos de continuer la guerre dans la conjoncture présente."

Le plus important de ces captifs libérés s'appelait Ouréouharé (probablement Oauouy du *Rôle*). Frontenac, durant la traversée, puis une fois débarqué à Québec, lui témoigna les plus grands égards. Il le logea au château Saint-Louis et lui fit servir jusqu'à sa mort la paie de capitaine. Ouréouharé rendit de grands services aux Français. Il aida à Frontenac à recouvrer l'ascendant qu'il exerçait jadis sur les Iroquois. P. G. R.

Le frère Louis. (IV, III, 429.)—Le bon frère Louis a passé un an à Nicolet, en 1806-7, comme économe. C'est Mgr Plessis qui l'y avait envoyé. " Le Récollet, " comme l'appelait l'évêque, est assez souvent sur le tapis dans les lettres de Mgr Plessis et de M. Raimbault, pendant cette année, et ils en parlent en termes aigres-doux. Il s'ennuyait un peu dans sa nouvelle position à Nicolet et il était grand causeur et grand priseur : ce qui nuisait aux travaux de construction qu'il avait à conduire pour la maison. Pendant son séjour ici, il avait placé au collège un de ses neveux, du nom de Louis Fournier dit Bonami.

NICOLET

Louis-Philippe et le Canada. (IV, III, 430.)— En 1846, le père Jean-Claude Léonard, oblat, fut chargé par ses supérieurs d'une mission de confiance en France. En quittant le Canada, il s'était muni de quelques objets curieux fabriqués par les sauvages, et d'une adresse des chefs de ces sauvages du Sault-Saint-Louis pour le roi des Français. A son passage à Paris, le père Léonard fut admis auprès de Louis-Philippe, dans son château de Neuilly. Il présenta au roi l'adresse des sauvages et lui offrit les curiosités qu'il avait apportées. Louis-Philippe l'accueillit très cordialement, voulut lire l'adresse qu'on lui envoyait et qu'on avait eu soin de traduire en français ; mais quand il en vint aux noms des signataires, écrits en pur iroquois et dont plusieurs étaient d'une longueur démésurée, il ne put parvenir à les prononcer et fut obligé de les faire lire par le père Léonard. Après l'avoir entretenu quelque temps avec beaucoup de familiarité, il lui annonça qu'il allait lui faire préparer des ornements d'église et voulut qu'il vit la reine, madame Adelaïde et les princesses, qui étaient au château, ainsi que la duchesse d'Orléans, qui était protestante. Le père Léonard, qui connaissait peu la timidité, lui récita en cette langue la prière dominicale et la salutation angélique, les faisant précéder d'un grand signe de croix. Il se retira très satisfait de sa visite. La reine lui avait fait remettre une somme assez considérable et le roi lui avait promis des ornements qui devaient enrichir la sacristie du noviciat des Oblats, à Longueuil ; c'est tout ce qu'il voulait. Malheureusement la révolution de février, qui emporta un trône, emporta aussi les riches présents qui étaient destinés au Canada.

O. M. I.

QUESTIONS

432—Où siégeait le Conseil Souverain, plus tard Conseil Supérieur, à Québec ?

AVO.

433—Je vois dans un mandement de Mgr de Saint-Vallier qu'en 1700 il publia un catéchisme. Existe-t-il encore des exemplaires de cet ouvrage ? Ce catéchisme n'était-il pas la reproduction du catéchisme de Sens ? Mgr Briand, en 1777, publia, lui aussi, un catéchisme. Où me le procurer ? Mgr Panet, dans un mandement de 1829, parle du petit catéchisme (1815) de son prédécesseur, Mgr Plessis. Dans ce même mandement, il est aussi question d'un grand catéchisme. Quel est-il ?

CATÉCH.

434—A quelle époque et en vertu de quelle autorité la paroisse de Québec a-t-elle été appelée " Notre-Dame de Québec " ?

C. T.

435—Quels sont les gouverneurs qui sont morts au Canada ?

A. R.

436—Charles-Colmore Grant, actuellement en Angleterre, se qualifie de baron de Longueuil. Est-il descendant des barons de Longueuil canadiens ?

ABS

437—Quelle est la meilleure orthographe : Ottawa ou Outaouais ?

A. B.

438—Pourquoi dit-on d'un faux dévot, un hypocrite, que c'est un mangeur de pain bénit ?

REX

439—Quelle était la maison en pierre dont on voit encore les ruines sous le plancher de l'extrémité ouest de la Terrasse Dufferin, à Québec ?

CHS. H.

440—Le chevalier Johnstone, qui fut aide de camp de Lévis, était-il français ? Où est-il mort ?

SOLD.

441— Est-il prouvé qu'une loge de francs-maçons existait à Québec avant la cession du pays à l'Angleterre ?

ANTI.-F.

442—Pouvez-vous me donner la véritable orthographe du nom de Cavelier de La Salle ? Est-ce " Robert, Chevalier de La Salle " ou " Robert Cavelier de La Salle " ?

XXX

443—Passe-t-il encore des *fondeurs de cuillers* par nos campagnes ? En quoi consistait exactement l'industrie de ces ouvriers ou commerçants ambulants ?

XXX

444—Qui découvrit les chutes Niagara ? Quel est l'écrivain qui en a fait la première mention ?

RHO.

445—Quels renseignements avez-vous au sujet d'un nommé Montet qui fut avant l'an 1757 armateur des Isles du Canada ?

E. M.

446—Ferland (*Cours d'histoire du Canada*, v. II, p. 468, note), parlant de la guerre des Chicasas en Louisiane en 1736, donne comme autorité le " Récit du sieur Drouet de Richarville ". Ce " Récit " a-t-il été publié quelque part ? Dans le cas contraire, le manuscrit en a-t-il été conservé ?

E. M.

447—Quand le séminaire de Québec a-t-il vendu la seigneurie de la Petite-Nation et à qui ?

PONTIAC

448—Qui a fait coloniser l'île Jésus, près de Montréal ?

PLOUFFE

BIBLIOTHEQUE CANADIENNE

—o—

La "Bibliothèque Canadienne" met à la portée de toutes les bourses les travaux littéraires, historiques, etc., de nos écrivains canadiens.

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume d'environ cent pages.

La première série de la "Bibliothèque Canadienne" sera composée des ouvrages suivants :

"LE DERNIER RECOLLET CANADIEN : LE FRERE LOUIS" (avec portrait) par M. l'abbé Charles Trudelle (Publié) ;

UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC : M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau (Publié) ;

"UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin (Publié) ;

"VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé ;

"LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési ;

"ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre ;

"LES DEUX ABBÉS DE FÉNÉLON," par M l'abbé H.-A. Verreau ;

"A LA CONQUETE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," M. A-D. DeCelles ;

"LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

"FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

"LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

"LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la "Bibliothèque Canadienne" est de "une piastre," par année, plus douze centins pour frais de poste. A cause de son prix modique, il est invariablement payable d'avance.

PIERRE-GEORGES ROY, ÉDITEUR,

9, rue Wolfe, Lévis.

VOL. 4 MAI 18[illegible] N° [illegible]

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere [illegible]
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE MAI : Sainte-Anne-de-Varennes, Matthieu-A. Bernard ; Les caveaux de la basilique de Notre-Dame de Québec, N.-E. Dionne ; Une ancienne coutume [illegible], P. G. R. ; Le pilote Jean Alfonse, Paul Gaffarel ; Sir L. H. Lafontaine, L.-O. David ; Le quatrième voyage de Cartier, Paul de Cazes ; Les deux gouverneurs Head, P. G. R. ; L'exécution de McLane, Aubert de Gaspé ; Où a eu lieu le combat de [illegible] Outaouais ; La presse pédagogique dans la province de Québec, J.-B. Cloutier ; Les nègres sous le régime français, Philéas Gagnon ; Versailles, Benjamin Sulte ; Le castor [illegible] canadien, l'abbé H.-A. Verreau ; Un missionnaire des Bois-Francs, l'abbé C.-F. Baillargeon ; Les frères Récollets, Gustave Ouimet ; Le pain bénit, l'abbé Charles Trudelle ; Les [illegible] de [illegible], Napoléon Légendre ; Questions ; Bibliothèque canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

[illegible] Americans and Canada in 1837-38—Authentic documents compiled by J. Saint-Pierre—Montreal—18[illegible].

[illegible] Canadien, publié par J. Arthur Roy & fils—1898.

[illegible] et conférences, par l'honorable Thomas Chapais—Québec—1898.

[illegible], par Charles M. H[illegible]t—Montréal—Théoret—1898.

Le triomphe de deux [illegible], drame en cinq actes, par le R. P. Breault, O. M. I.—1898.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Valleyfield sur l'Eglise—Valleyfield—1898.

Manuel de la ferme—Le Bétail—Traduit de l'anglais—Québec—Proulx & Proulx, imprimeurs—1898.

Basilique Notre-Dame de Québec, Saluts pendant les [illegible]—Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1898.

Napoléon 1er. Les généraux et les femmes de l'épopée impériale, par Marc Sauvalle—C.-O. Beauchemin, Montréal—1898.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé A.-X. Bernard—VIIe volume—1898.



SIR GEORGE PREVOST

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 MAI 1898 No 5

SAINTE-ANNE DE VARENNES

Le territoire de la paroisse actuelle de Sainte-Anne de Varennes a été concédé au début en quatre fiefs : 1o Fiefs *Notre-Dame* ou *de la Trinité* et *Cap Saint-Michel*, contenant une lieue de front à Jacques Lemoyne, frère de Charles de Longueuil, et à Michel Messier, son beau-frère ; 2o *Fief du Cap de Varennes*, une lieue et plus de front, à Réné Gauthier, plus tard gouverneur des Trois-Rivières ; 3o Trente arpents à Laurent Borry, sieur de Grand-maison ; 4o L'île Sainte-Thérèse, à Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant.

Varennes a d'abord été desservie par les curés de Boucherville jusqu'en 1692, alors qu'elle a été érigée canoniquement. L'érection civile a eu lieu en même temps que les autres paroisses le 3 mars 1722.

Jusqu'à l'érection d'une chapelle, on se servit pour le service religieux de la maison du seigneur de Varennes. On a bâti en 1885 la troisième église.

Depuis son érection canonique, Sainte-Anne de Varennes a eu pour curés et desservants : MM. Volant de Saint-Claude, 1692-1719; Poulain de Courval, 1719-1725 ; Ulric, 1725-1749 ; Petit-Maison-basse, 1749-1750 ; Lecoudray, 1750-1760 ; Moraud, 1760-1773 ; Féré-Duburon ; 1773-1801 ; Lamédèque-Félix, 1801-1802 ; Lemaire Saint-Germain, 1802-1804 ; Chénet, 1804-1805 ; Deguise, 1805-1833 ; Grenier, 1833-1834 ; Primeau, 1834-1855 ; Mgr Desautels, 1855-1881 ; comme desservants, F. X. Bourbonnais, J. Coallier et L. Lorion ; J.-S. Théberge, curé actuel.

MATTHIEU-A. BERNARD

LES CAVEAUX DE LA BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

III

De l'année 1654 à l'année 1700 il y eut donc cinquante inhumations dans les caveaux de l'église paroissiale, non compris quelques enfants en très bas âge qu'il importe peu de faire connaître.

Le siècle suivant a vu notablement grossir la liste de ces inhumations. En dix ans, c'est-à-dire de 1700 à 1710, j'ai fait un relevé de 51 autres, dont 5 en 1700, 1 en 1701, 14 en 1702, 11 en 1703, 5 en 1705, 5 en 1706, 2 en 1707, 4 en 1708, et 4 en 1709. Je me contenterai d'en donner la liste sans y ajouter de commentaires.

1700 : 29 novembre, Jean Picard, 66 ans ; 5 décembre, Gervais Beaudoin ; 7 décembre, Louis R. de Villerai, 71 ans ; 11 décembre, Timothé Roussel ; 14 décembre, Denise Sevestre

1701 : 18 novembre, M. Madeleine Chartier, 21 ans.

1702 : 5 juin, François Provost, 64 ans ; 12 juillet, Paul Dupuis, 13 ans ; 28 novembre, Le Sr de Mondiou, 38 ans ; 1 décembre, Anne Nepveu, 33 ans ; 13 décembre, Louise Fauvelle, 35 ans ; 15 décembre, Jacques du Guay, 35 ans ; 18 décembre, Claude de Saintes, 30 ans ; 21 décembre, Sœur Ste-Gertrude, 25 ans ; 21 décembre, Jacques Pachot, 15 ans ; 22 décembre, Sœur St-Gabriel ; 24 décembre, Marie Milot, 25 ans ; 24 décembre, Marie Mailhot, 24 ans ;

28 décembre, Marie-Anne Fortin, 40 ans ; 30 décembre, Alexandre Peuvret, 38 ans.

1703 : 2 janvier, Charles Bécart, 27 ans ; 2 janvier, M. Anne Lévrard, 30 ans ; 4 janvier, M. Anne Hazeur, 40 ans ; 4 janvier, M. Jeanne Babie ; 8 janvier, Jean-Marie Lalande, 12 ans ; 11 janvier, Alexandre Berthier, 26 ans ; 16 janvier, Pierre-Jacques de Joybert, 25 ans ; 17 janvier, Olivier Morel du Houssay, 28 ans ; 20 janvier, Geneviève Niel, 27 ans ; 26 janvier, Nicolas Volant, 35 ans ; 12 février, Suzanne Dupuis ; 28 mai, le gouverneur de Callières, inhumé chez les Récollets, revient à la paroisse en même temps que Frontenac ; 11 juillet, Jean Jobin, 57 ans.

1705 : 20 avril, Marguerite Couillard, 79 ans ; 26 juin, Catherine Proulx, 79 ans ; 2 juillet, M. Anne Dubocq, 13 ans ; 3 août, Jacques de Chamillé, 16 ans ; 9 octobre, Claire Ruetté d'Auteuil, 20 ans.

1706 : 8 janvier, Jean Sébille, 50 ans ; 25 mars, Jean Desmoulins, 46 ans ; 11 mai, Geneviève Després, 67 ans ; 22 juin, Marguerite Barbe, (1) 24 ans.

1707 : 20 mai, Lucien Bouteville, 73 ans ; 16 septembre, Jeanne Gaudais, 73 ans.

1708 : 2 mai, Hector Rigaud de Vaudreuil, 8 ans ; 6 mai, Pierre Bécart de Grandville, 69 ans ; 9 mai, Mgr de Laval, dont le corps fut transporté en 1877, dans la chapelle du Séminaire ; 30 juin, François Hazeur, 70 ans.

---

(1) M. Barbe était religieuse de la Congrégation. Six religieuses de la même Congrégation reposent dans la basilique. Ce sont les sœurs Sainte-Gertrude, Saint-Gabriel, de l'Enfant-Jésus, Sainte-Apolline, Marie des Anges.

1709 : 4 juin, Louis Petit, prêtre, 80 ans ; 4 juin, L. René Chartier, 67 ans ; 20 septembre, Denis Roberge, 82 ans ; 7 octobre, Sr Françoise Dandonneau, 35 ans.

Je m'arrête ici, car cette nomenclature deviendrait fastidieuse. L'épidémie qui sévit à Québec durant l'hiver de 1702-1703, avait accru le nombre des mortalités. D'où il suit qu'il ne faut pas croire que le chiffre normal des inhumations fut à cette époque, de cinquante pour chaque période décennale. Plus tard, lorsque la population devint plus considérable, la proportion augmenta. Je crois que nous pouvons établir comme règle générale une proportion de cent inhumations par quart de siècle ; ce qui porterait, comme nous l'avons dit, le nombre des hôtes de l'église paroissiale à neuf cents, dans l'espace de 225 ans.

IV

Les voutes de la basilique renferment encore une foule de personnages distingués par leur naissance, par leur position sociale et par leurs vertus. Je cite de mémoire :

Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, inhumé le 2 avril 1724 ;

Paul Dupuis, lieutenant-général de la Prévôté :

Georges Regnard du Plessis, trésorier de la marine ;

Charles-Gaspard Piot, sieur de l'Angloiserie, lieutenant du Roi ;

Nicolas Dupont, seigneur de Neuville ;

Louis Chambalon, notaire royal ;

Charles de Monseignat, conseiller et secrétaire du roi, greffier en son conseil et contrôleur de la marine ;

Claude de Bermen, conseiller au Conseil Supérieur ;

F. M. Ruette d'Auteuil, conseiller et procureur général ;

Guillaume Gaillard, conseiller et seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent ;

Toutes ces belles et nombreuses familles qui ont nom de Verneuil, des Meloises, de la Chenaye, de Lotbinière, de Repentigny, Amiot, Langevin, Huot, dont on retrouve si souvent les noms dans les registres mortuaires de notre vieille basilique.

N'oublions pas, non plus, de mentionner ces prélats vénérables qui, après avoir illustré leur règne, sont allés dormir leur dernier sommeil dans ce temple qui avait été l'écho de leurs voix et le témoin de leurs vertus : Mgr de Laval, Mgr de l'Auberivière, Mgr de Pontbriand, Mgr Briand, Mgr d'Esgly, Mgr Hubert, Mgr Plessis, Mgr Panet, Mgr Signay, Mgr Turgeon et Mgr Baillargeon. (1) Leurs ossements reposent dans une voute en pierre de treize pieds de longueur sur six de hauteur. Ce sépulcre particulier à l'épiscopat occupe la moitié du sanctuaire du côté nord.

N'oublions pas de mentionner les curés de Québec inhumés dans le sanctuaire : M. de Bernières, Ango des Maizerets, Pocquet, Thiboult, Boullard, Plante, Dosque, Hubert et Auclair. Combien d'autres prê-

(1) Depuis que ceci est écrit on a déposé dans la même voute le corps de Son Eminence le cardinal Taschereau.

tres remarquables reposent dans ces voutes deux fois séculaires ? Germain Morin et Charles-Amador Martin, les deux premiers prêtres canadiens, Dudouyt, dont le cœur fut apporté de France, J. Séré de la Colombière, Thaumur de la Source, F.-E. Vallier, A. Gaulin, missionnaire apostolique, Eustache Chartier de Lotbinière, G. de Tonnancourt, J.-B. Ferland, les jésuites Cazot, Point, Menet, Hannipaux, le récollet Félix de Berey, Mgr Légaré, Mgr Bolduc.

La liste est longue des hommes marquants, religieux et laïcs, religieuses et femmes du monde, qui reposent à l'abri de cette vieille église que tout Canadien doit vénérer comme la mère des églises catholiques du continent américain.

N.-E. Dionne

UNE ANCIENNE COUTUME AMÉRICAINE

Nos cousins, les Américains, ont toujours été gens fort pratiques. Témoin cette coutume établie dans le Maryland bien avant la Révolution américaine. Une veuve trop pauvre pour payer les dettes laissées par son mari à son décès avait le droit de se remarier, mais à la condition de ne porter pour robe de noces que sa chemise. La dame s'étant dépouillée de tout, même de ses hardes, les créanciers du défunt n'avaient plus rien à réclamer.

Le savant suédois, Pierre Kalm, qui passa par le Maryland avant de venir dans la Nouvelle-France en 1749, y assista à une scène assez cocasse. "Une veuve, dit-il, sortit un matin de sa maison pour se rendre à l'église. Elle n'avait que sa chemise pour tout vêtement. Elle avait à peine mis le pied dans la rue que son fiancé, qui l'attendait, lui jeta une belle robe tout neuve sur les épaules en prenant les curieux présents à témoin qu'il faisait un prêt de cette robe à sa future et non un cadeau. Après quoi, le couple se rendit à l'Eglise, sans avoir à redouter l'avidité des créanciers du premier mari.

P. G. R.

LE PILOTE JEAN ALFONSE

On a prétendu que Jean Alfonse n'était pas Français. D'après le père Charlevoix (1), il serait originaire de Galice, peut-être de Santona : mais les ouvrages qui nous restent de lui portent tous la désignation suivante : " faict par Jan Alfonse Xainctongeois, né an pays de Xainctonge, près la ville de Cognac. " Nous avons donc le droit de le revendiquer comme notre compatriote. Il est vrai qu'à l'exemple de plusieurs marins il navigua plus souvent à bord des navires étrangers que sur les vaisseaux français, et que dans ses longues navigations,

Ayant suivi plus de vingt et vingt ans,
Par mille et mille mers, l'un et l'autre Neptune, (2)

il fut la plupart du temps au service du Portugal, spécialement sur un navire commandé par Duarte de Paz : mais il n'indiqua jamais sa nationalité. On le désignait dans la marine portugaise sous le surnom de *il Francez*. On a même conservé des lettres royales de sauf-conduit en faveur de Johannis Alfonsi Francez, qui erat expertus in viagiis ad Brasiliarias insulas (3) : Par ces lettres on lui promettait, au cas où il renoncerait à servir le Portugal, de ne pas le rechercher en vertu des lois contre les marins qui prenaient du service à l'étranger, ou naviguaient sans autorisation aux possessions por-

(1) Charlevoix, *Histoire et description de la Nouvelle-France*, t. I, p. 21.

(2) Vers de Mellin de Saint-Gelays dans son édition des *Voyages Avantureux* de Jan Alfonse.

(3) Varnhagen, *Historia geral de Brazil*, t. I, p. 46.

tugaises d'Amérique. Il semble donc que notre marin ait tenu à honneur de réserver tous ses droits, et que les Portugais, par une faveur bien rare, aient voulu en quelque sorte rendre hommage, et à ses talents, et à son caractère, en lui accordant des privilèges spéciaux. Aussi bien Jean Alfonse allait, à la fin de sa carrière, revenir dans son pays natal, et lui apporter le concours de son expérience nautique. En 1541, lorsque Jacques Cartier organisa son troisième voyage au Canada, et que Jean de la Roque, seigneur de Roberval, fut nommé par François 1er commandant en chef de l'expédition et vice-roi des terres découvertes et à découvrir, Jean Alfonse fut désigné pour servir de pilote principal. Non seulement il s'acquitta de ces délicates fonctions à la satisfaction générale, mais encore fut envoyé par Roberval " vers le Labrador, afin de trouver un passage vers les Indes orientales : n'ayant pu réussir dans son dessein à cause de la glace, il fut obligé de retourner avec le seul avantage d'avoir découvert le passage qui est entre l'île de Terre-Neuve et la grande terre, du nord. " (1) Jean Alfonse composa ce qu'on appelait alors le *Routier* du voyage. Cette œuvre a été en partie conservée par Hakluyt. Elle porte le titre suivant : *An excellent Ruttier shewing the Course from Belle isle, Carpont, and the grant Bay up the river of Canada for the space of 230 leagues, observed by John Alphonse of Xainctoigne chiefe Pilote to monsieur*

(1) Hakluyt, *The principal navigations, wiages and discoreries of the English nation, made by sea and ower land,* t. III, pp. 237-240.

Roberval, 1542. Notre marin n'attachait qu'une médiocre importance à cet ouvrage Ce n'était sans doute qu'un de ces journaux de bord comme il en avait rédigé à chacun de ses voyages. Il s'intéressait bien davantage à une Cosmographie générale, à laquelle il travaillait depuis plusieurs années, et où il se proposait de consigner le trésor de ses observations et de l'expérience de ses contemporains. A peine revenu du Canada il se rendit à la Rochelle avec son ami et secrétaire, un capitaine de Honfleur, nommé Paulin Secalar, et les deux marins travaillèrent de concert au livre qui devait assurer leur réputation. Il est difficile d'établir leur part de collaboration. Peut-être Secalar se contentait-il de rechercher dans les ouvrages nautiques diverses observations qu'il ajoutait aux notes personnelles de Jean Alfonse. Le manuscrit commencé en 1544 fut achevé le 24 novembre 1545. Il est intitulé " *Cosmographie avec espère et régime du soleil et du nord, en nostre langue française, en laquelle amplement est traicté comment et par quel moyen les mariniers se peuvent et doibvent gouverner, conduire en l'art marine, etc.* " Jean Alfonse n'eut pas le plaisir de se voir imprimé. Il eut le malheur d'encourir la disgrâce du roi et fut emprisonné à Poitiers (1) pour avoir fait la course contre les Espagnols.

Fortune lors, qui ses faits valeureux (2)
Avoit conduit au temps de sa ieunesse

(1) Thevet, *Cosmographie universelle*, t. II, p. 1021.

(2) Mellin de Saint-Gelays—ut supra— Alfonse est mort avant le 7 mars 1547, date du permis d'imprimer des *Voyages Avantu reux* qui contiennent ces vers de Mellin.

L'abandonna et en lieu malheureux
Le rend captif en sa foyble viellesse.

Il semble avoir été tué dans un combat naval :

La mort aussi (1) n'a point craint son effroy,
Ses gros canons, ses darts, son feu, sa fouldre,
Mais l'assaillant l'a mis en tel desroy
Que rien de luy ne reste plus que pouldre.

L'œuvre de Jean Alfonse, dont la grosseur effraya les imprimeurs, et la mauvaise écriture rebuta les lecteurs, n'a jamais obtenu les honneurs de la publicité : mais, comme le bruit s'était répandu qu'il avait composé un ouvrage de longue haleine sur la navigation, un libraire de Poitiers, Jean de Marnef, crut pouvoir extraire du manuscrit, qui lui avait été confié, une sorte de résumé qu'il intitula : " *Les Voyages Avantureux du capitaine Jan Alfonse sainctongeois.*" Le poète Mellin de Saint-Gelays avait été chargé par lui de la confection de ce résumé " à la requeste de Vincent Aymard, marchant du pays de Piedmont, escrivant pour luy Maugis Vumenot, marchant d'Honfleur " ; mais il s'acquitta si mal de sa mission que la réputation de Jean Alfonse (2) en fut ébranlée. Marc Lescarbot, l'auteur de *l'Histoire de la Nouvelle-France*, n'écrira-t-il pas, quelques années plus tard, et non sans raison, que " si les voiages de Jean Alfonse avoient pu estre advantureux pour quelqu'un, ce n'avoit certes pas esté pour le marin. " Pourtant telle est la force du fait accompli ou plutôt l'empire de l'habitude que, malgré ses imperfections et ses er-

(1) Id. id.
(2) Thevet lui-même, malgré sa crédulité, signale et réfute diverses erreurs de Jean Alfonse. Cf. *Cosmographie universelle*, t. II, p. 1021.

reurs, les *Voyages Avantureux* furent encore réimprimés, en 1559, à Poitiers, chez le même Jean de Marnef, en 1578, à Rouen, chez Thomas Mallard ; en 1598 à Paris, et en 1605 à la Rochelle, chez les héritiers de Jérôme Haultin. Quant au manuscrit original, qui contient tant d'observations nouvelles, et constitue à vrai dire comme l'Encyclopédie maritime du XVIe siècle, il fut oublié. Il serait aujourd'hui encore complètement inconnu sans M. Pierre Margry, le savant archiviste du ministère de la marine, qui le découvrit pour ainsi dire à la Bibliothèque nationale et en donna une intéressante analyse accompagnée de nombreux extraits.

PAUL GAFFAREL

SIR L.-H. LAFONTAINE

Sir L.-H. Lafontaine était une des incarnations les plus parfaites du type napoléonnien. Cette ressemblance frappait tout le monde ; il était loin de la dédaigner lui-même et cherchait à la rendre plus sensible encore par une petite touffe de cheveux qu'il laissait tomber avec complaisance sur son large front.

Etant allé dans son voyage en France, visiter l'Hôtel des Invalides, les vieux soldats de la grande armée se pressèrent autour de lui, pleins d'émotion, et s'écriaient avec transport : " Bon Dieu ! monsieur, que vous ressemblez à notre empereur ! "

La première fois que lady Bagot l'aperçut, elle ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise et de dire à son mari : " Si je n'étais pas certaine qu'il est mort, je dirais que c'est lui. " Elle parlait de Napoléon 1er, qu'elle avait vu à Paris.

L.-O. DAVID

LE QUATRIEME VOYAGE DE CARTIER (1)

Personne n'ignore que M. de Roverval, après avoir obtenu de François 1er une commission qui lui conférait le titre de vice-roi et de lieutenant-général de toutes les possessions françaises en Amérique, quitta le port de LaRochelle, au printemps de 1542, avec trois vaisseaux montés par environ deux cents personnes, tant hommes que femmes, et vint poser les bases d'un établissement à l'embouchure de la petite rivière du Cap-Rouge ; puis qu'après avoir eu à lutter contre la rigueur de la saison d'hiver, l'indiscipline de ses gens, la famine et la maladie, il se vit bientôt obligé, faute de secours, de retourner en France avec tout son monde.

La plupart des écrivains qui se sont occupés de notre histoire s'accordent à dire que c'est Jacques Cartier que le roi de France chargea de rapatrier M. de Roberval.

Voici ce que dit à ce sujet notre historien national, M. Garneau :

" Au lieu de lui envoyer les secours qu'il demandait, le roi, suivant Lescarbot, chargea Cartier, en 1543, de ramener Roberval en France, où sa valeur et son influence sur les populations de la Picardie, qui allait devenir le théâtre des hostilités, pouvaient lui être utiles. "

M. l'abbé Ferland, dans son *Cours d'histoire du Canada*, après avoir relaté cet incident à peu près de la même façon, termine en disant :

(1)--III, XI, 383.

“ Des pièces officielles nous apprennent que ce voyage dura huit mois ”. Puis il ajoute en note : “ Parti dans l'automne de 1543, pour son quatrième voyage, Cartier aurait hiverné au Canada et l'aurait quitté à la fin d'avril ou au commencement de mai 1544. ”

Enfin, je lis dans l'*Histoire des Canadiens-Français* de M. Sulte : “ Mais comme Roberval ne revenait pas, le roi donna commission à Cartier d'aller le prendre avec sa colonie et de le ramener en France. Le découvreur partit donc vers l'automne de 1543, et retourna le printemps suivant avec les débris de la bande de France-Roy. ”

Vu l'unanimité des historiens à cet égard, le quatrième voyage de Jacques Cartier semble un fait acquis sans conteste à l'histoire. Mais je ne partage pas l'opinion de MM. Ferland et Sulte, lorsqu'ils avancent qu'il a eu lieu de l'automne de 1543 au printemps de 1544.

Et voici sur quoi je base mon assertion sinon mes preuves :

Dans le règlement de compte entre Cartier et Roberval, arrêté le 21 juin 1544 par Mtre Robert Le Goupil, document découvert dans les archives de la ville de Saint-Malo par M. Charles Cunat, et dont M. Desmazières de Séchelles envoya une copie, en 1861, au président de la Société historique et littéraire de Québec, je lis ce qui suit :

“ Et en ce qui est du tiers navire—celui qui fit partie du troisième voyage avec la *Grande Hermine* et l'*Emerillon*, mettre pour dix-sept mois qu'il a resté

au dict voiage du dict Cartier, *et pour huit mois qu'il a esté à retourner quérir le dict Roberval au dict Canada*, au péril du nauléaige que les autres deux, ce seront deux mil cinq cents livres, etc. "

M'appuyant sur ce document, je soutiens que si Jacques Cartier avait fait son quatrième voyage de l'automne de 1543 au printemps de 1544, il n'aurait pas été de retour à temps pour obtenir cet arrêté de compte du 21 juin 1544, si l'on considère surtout que le règlement de ses difficultés avec Roberval eût lieu en vertu d'une ordonnance royale.

Car, connaissant le pays pour y avoir déjà passé deux hivers, il n'est pas probable que Jacques Cartier, qui avait mis près de trois mois à faire chacune des traversées précédentes, eût commis l'imprudence de s'embarquer après le 1er septembre pour le Canada d'où il ne pouvait guère repartir avant le 1er mai.

En admettant qu'il ait eu à son retour une traversée exceptionnellement belle, c'est tout au plus s'il eût pu être de retour à Saint-Malo dans la dernière quinzaine de juin, c'est-à-dire vers l'époque où le règlement de compte concernant ce voyage était arrêté à Rouen.

Ainsi ce quatrième voyage de Cartier, qui, d'après un document dont l'authenticité ne peut être mise en doute, n'a été que de " huit mois ", en aurait duré alors de neuf à dix.

D'un autre côté, le fait que nos historiens, qui paraissent bien renseignés sur les pas et démarches de M. de Roberval au Canada jusque vers le mois

de juin 1543, semblent avoir perdu complètement ses traces après cette époque, fournit en faveur de ma thèse un argument qui a bien sa valeur.

M. Garneau semble appuyer cette dernière conjecture, quand il dit : " le gouverneur (M. de Roberval) partit dans le mois de juin avec soixante-dix hommes, pour voir s'il ne serait pas plus heureux que Cartier, et s'il ne pourrait pas atteindre le pays où les sauvages disaient que l'on trouvait des pierres fines et des métaux précieux. Mais il paraît qu'il n'alla pas loin, si on en juge par le silence qui règne à ce sujet ; car, malgré la perte d'une partie de ses relations, si Roberval eût fait quelque découverte importante, il en serait venu sans doute quelque bruit jusqu'à nous. "

Sans rendre mon argumentation complètement inattaquable, toutes ces concordances historiques sur lesquelles j'ai tenté de l'étayer, me semblent suffisantes pour me permettre d'exprimer l'opinion que ce quatrième voyage de Jacques Cartier a dû avoir lieu du printemps à l'automne de l'année 1543.

PAUL DE CAZES

LES DEUX GOUVERNEURS HEAD

Il y a eu au Canada deux personnages du nom de Head.

Le premier, sir Francis-Bond Head, a été lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, de 1835 à 1838. Après son terme d'office, il s'en retourna en Angleterre, et se livra à la carrière littéraire.

L'autre, sir Edmund-Walker Head, fut gouverneur-général du Canada, de 1854 à 1861. Il avait été lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

C'est le portrait de sir Francis-Bond Head, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, que le *Bulletin des Recherches Historiques* a publié dans sa livraison de février dernier.

P. G. R.

RÉPONSES

L'exécution de McLane. (II, XII, 263.)—En 1797, je fus témoin d'un spectacle sanglant qui impressionna cruellement toute la cité de Québec. Il s'agissait de David McLane, condamné à mort pour haute trahison.

Le gouvernement, peu confiant dans la loyauté dont les Canadiens-Français avaient fait preuve pendant la guerre de 1775, voulut frapper le peuple de stupeur par les apprêts du supplice. On entendit dès le matin le bruit des pièces d'artillerie que l'on transportait sur la place de l'exécution en dehors de la porte Saint-Jean, et de forts détachements de soldats armés parcoururent les rues. C'était bien une parodie du supplice de l'infortuné Louis XVI, faite en pure perte.

J'ai vu conduire McLane sur la place de l'exécution : il était assis le dos tourné au cheval sur une *traîne* dont les lisses grinçaient sur la terre et les cailloux. Une hache et un billot étaient sur le devant de la voiture. Il regardait les spectateurs d'un air calme et assuré, mais sans forfanterie. C'était un homme d'une haute stature et d'une beauté remarquable. J'entendais les femmes du peuple s'écrier en déplorant son sort :

— " Ah ! si c'était comme du temps passé, ce bel homme ne mourrait pas ! il ne manquerait pas de filles qui consentiraient à l'épouser pour lui sauver la vie ! "

Et, plusieurs jours après le supplice, elles tenaient le même langage.

Cette croyance, répandue alors parmi le bas peuple, venait, je suppose, de ce que des prisonniers français, condamnés au bucher par les sauvages, avaient dû la vie à des femmes indiennes qui les avaient épousés.

La sentence de McLane ne fut pourtant pas exécutée dans toute son horreur. J'ai tout vu, de mes yeux vu : un grand écolier, nommé Boudrault, me soulevait de temps à autre dans ses bras, afin que je ne perdisse rien de cette dégoûtante boucherie. Le vieux Dr Duvert était près de nous ; il tira sa montre aussitôt que Ward, le bourreau, renversa l'échelle sur laquelle McLane, la corde au cou et attaché au haut de la potence, était étendu sur le dos ; le corps lancé de côté par cette brusque action, frappa un des poteaux de la potence, et demeura ensuite stationnaire, après quelques faibles oscillations.

— " Il est bien mort, " dit le Dr Duvert, lorsque le bourreau coupa la corde à l'expiration de vingt-cinq minutes ; " il est bien mort : il ne sentira pas toutes les cruautés qu'on va lui faire maintenant ! " Chacun était sous l'impression que la sentence allait être exécutée dans toute sa rigueur ; que la victime éventrée vivante verrait brûler ses entrailles ! Mais non : le malheureux était bien mort quand Ward lui ouvrit le ventre, en tira le cœur et les entrailles qu'il brûla sur un réchaud, et qu'il lui coupa la tête pour la montrer toute sanglante au peuple.

Les spectateurs les plus près de la potence rapportèrent que le bourreau refusa de pousser outre après la pendaison alléguant " qu'il était bourreau, mais qu'il n'était pas boucher ", et que ce ne fut qu'à grands renforts de guinées que le shérif réussit à lui faire exécuter toute la sentence ; qu'à chaque nouvel acte de ce drame sanglant, il devenait de plus en plus exigeant. Toujours est-il que le sieur Ward devint après cela un personnage très important : il ne sortait dans les rues qu'en bas de soie, coiffé d'un chapeau tricorne et l'épée au côté. Deux montres, l'une dans le gousset de sa culotte, et l'autre, pendue à son cou avec une chaîne d'argent, complétaient sa toilette.

AUBERT DE GASPÉ

Où a eu lieu le combat de Dollard ? (III, IX, 353.)—Est-ce au pied du Long-Sault ou au pied des Chaudières que Dollard soutint son fameux combat ?

Les incursions des Iroquois sur l'Outaouais se faisaient généralement par la rivière de la Petite-Nation au sud et sur le Saint-Laurent par le Richelieu. L'embouchure de la Petite-Nation est de 54 milles plus bas que les Chaudières (cité de Hull), et 50 milles plus haut que le pied du Long-Sault (*Cushing-village*) : on portageait anciennement au nord de la rivière au Long-Sault et aux Chaudières ; le Long-Sault et la chute à Blondeau ne faisaient qu'un seul et même rapide, puisqu'ils ne sont séparés que par un remou.

La distance des îles du Richelieu au Long-Sault est de 100 milles, et 200 milles des Chaudières. Ces distances me semblent nécessaires pour établir le lieu du combat d'après la description qu'on en fait.

La *Relation des Jésuites* de 1660 (V. III, pp. 14 et suivantes) mentionne le combat, ainsi que M. l'abbé Casgrain dans son *Histoire de Marie de l'Incarnation* (pp. 56 et suivantes), et l'abbé Ferland dans son *Histoire du Canada* (V. I., p. 455), au dessous des Chaudières.

M. l'abbé Faillon (*Histoire de la colonie française en Canada*, V. II, pp. 397 et suivantes) décrit le combat comme ayant eu lieu au pied du Long-Sault.

Garneau (*Histoire du Canada*, 3e édition, V. I, p. 39) est du même avis que M. l'abbé Faillon.

Le Père Charlevoix ne mentionne pas ce fait d'armes.

Un côteau existe à *Cushing-village*, au pied du Long-Sault ; il longe la rivière un mille de longueur à trois ou quatre arpents du rivage ; il ne se trouve pas de côteau au pied des Chaudières.

Les Iroquois descendaient la rivière lorsqu'ils ont

surpris les Français ; s'ils ont traversé, suivant leur coutume, la Petite-Nation pour entrer dans l'Outaouais, comment pouvaient-ils se trouver au pied de la Chaudière ? quels motifs les auraient portés à prendre les Rideaux, le Mississipi ou toute autre rivière en haut des Chaudières pour attaquer Montréal, Trois-Rivières et Québec ?

Les Iroquois prenant le chenal de la rivière des Prairies pour faire leurs attaques sur Montréal ou dans ses environs, ont dû descendre cette petite rivière pour avertir leurs amis aux îles du Richelieu ; cette course fut faite en cinq jours, le combat a commencé vers le 21 mai ; à cette saison de l'année, l'eau est très rapide sur l'Outaouais et le St-Laurent ; un voyage au pied du Long-Sault par la rivière des Prairies en cinq jours est une route assez longue à parcourir, puisqu'ils avaient à refouler le courant, tirer les canots à la cordelle ou les portager dans les rapides de la rivière des Prairies, les *Grandes-Ecores*, le *Gros-Sault*, le *Cheval-Blanc* et les *Petites-Écores* (rapide de Carillon).

Conséquemment, malgré l'opinion émise par quelques écrivains, je suis porté à croire que le combat de Dollard et ses compagnons a plutôt eu lieu au pied du Long-Sault qu'au-dessous des Chaudières.

Outaouais

La presse pédagogique dans la province de Québec. (III, XI, 375.)—On aimera peut-être à connaître l'origine et la nature des publications pédagogiques parues jusqu'à ce jour dans la province de Québec.

En 1857, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, alors surintendant de l'Instruction Publique, fit paraître, aux frais du gouvernement, le *Journal de l'Instruction Publique*, qui coûtait annuellement au pays plus de quatre mille piastres. Il en fut le premier rédac-

teur. Plus tard, M. Chauveau confia la rédaction du *Journal* à d'autres littérateurs distingués, tels que les Béchard, les Dunn, les Marmette, etc.

En 1864, MM. C.-J.-L. Lafrance, Norbert Thibault et Joseph Létourneau entreprirent de fonder un journal en rapport avec les besoins des instituteurs. Ce nouveau journal, qui avait pour titre *La Semaine*, plus conforme aux besoins des instituteurs, parce qu'il était redigé par des hommes du métier, fut très bien accueilli, mais le manque de moyens de ceux qui l'encourageaient obligea l'imprimeur d'en discontinuer l'impression après une année de publication.

Le *Journal de l'Instruction Publique* continua à suivre sa route. En 1878, le gouvernement Joly, comprenant que ce journal, qui coûtait si cher, ne remplissait pas le but qu'on était en droit d'en attendre, lui retrancha le subside. Il tomba.

Les événements politiques amenèrent alors l'honorable M. Chapleau au pouvoir. M. J.-B. Rolland, qui jouissait d'une grande influence auprès du nouveau gouvernement, obtint de celui-ci la promesse d'un octroi de cinq cents piastres par année pour un nouveau journal d'éducation. Avec cette promesse et les abonnés qu'il put recruter, M. J.-B. Rolland publia le *Journal d'Education* dont il confia la rédaction à M. Oscar Dunn.

Les instituteurs, tout en appréciant le mérite des distingués écrivains qui avaient toujours rédigé le *Journal de l'Instruction Publique*, sentaient bien qu'aucun n'avait encore su toucher la note vraie. Ils comprenaient que tant qu'un homme du métier ne se mettrait pas à la tête d'une revue pédagogique, personne ne leur fournirait les aliments dont ils avaient besoin. Plusieurs de mes amis, à la tête desquels se trouvait le révérend M. Lagacé, principal de l'Ecole normale, me conseillèrent fortement

de tenter l'entreprise. C'est dans ces circonstances que je publiai, le 1er janvier 1880, le premier numéro de *l'Ecole Primaire.*

Au bout d'un an, certaines difficultés avec mon imprimeur m'obligèrent à changer le titre en celui de l'*Enseignement Primaire,* titre que le journal porte encore aujourd'hui.

Le *Journal d'Éducation* de M. Rolland, après quelques années d'existence, tomba, et Montréal resta plus d'une année sans avoir de journal pédagogique françias.

En 1889, M. U.-E. Archambault, si bien connu pour la grande part qu'il a toujours prise à tout ce qui a rapport à l'éducation, ressuscita le journal de M. Rolland en lui donnant le titre de *Journal de l'Instruction Publique* qu'il porte encore aujourd'hui.

Vers 1887, le *Courrier du Canada* publia, une fois par semaine, des articles sur l'éducation qu'il intitulait, *Le Journal d'Education,* et, en 1888, les MM. Brousseau publiaient sous le même titre un journal de seize pages, qui expira d'inanition après une année de pénible existence.

Les protestants ont aussi un journal pédagogique intitulé : *The Educational Record.* Cette revue est très intéressante et bien rédigée.

Voilà, en résumé, l'historique des différents journaux pédagogiques qui ont été publiés dans la province de Québec, et dont trois vivent encore, pleins de force et de vigueur.

J.-B Cloutier

Les nègres à Québec sous le régime français. (III, XII, 390.)—S'il y a une ville dans le Dominion que les nègres n'ont jamais habitée en nombre, c'est bien Québec. Mais toutefois, il y en a eu de tout temps sous le régime français et même tout-à-fait dans les premiers temps de la colonie. Ainsi nous

voyons dans les papiers Faribault, qu'un nègre de la côte de Guinée, nommé "Ollivier," résidait à Québec, en 1638 ; on y trouve un jugement du 20 août de cette année rendu par Achille Delisle, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de M. de Montmagny, occupant ici la position de juge ou enquêteur, par lequel jugement le dit nègre est condamné à être vingt-quatre heures à la chaîne, pour avoir répandu une calomnie sur le compte de Nicolas Marsolet, l'accusant d'avoir été en correspondance avec un nommé Lebaillif, français de nation, refugié en Angleterre, que l'on dit commander "ung navire sur le costé duquel l'on doubte."

Le père LeJeune, dans sa Relation de 1633, parle d'un jeune nègre de Madagascar qui fut vendu cinquante écus par l'un des frères Kirke au nommé le Bailly, qui lui-même en fit présent à la famille Hébert, lors du départ des Anglais de Québec, en 1632.

En 1688, MM. de Denonville et de Champigny écrivirent au Secrétaire d'Etat en France, que les gens de travail et les domestiques sont d'une rareté et d'une cherté si extraordinaire au Canada, qu'ils ruinent tous ceux qui font quelque entreprise. On croit que le meilleur moyen de remédier à cela serait d'avoir des esclaves nègres. Le Ministre ayant répondu l'année suivante, queSa Majesté trouvait bon que les habitants du Canada y fassent venir des nègres, on en vit arriver de temps en temps, dans la suite, jusqu'après la conquête et même jusque vers l'année 1800, que cessa complètement l'esclavage au Canada.

PHILÉAS GAGNON

Versailles. (IV, I, 405.)—Dans l'article sur l'incendie de Londres (*Bulletin*, IV, p. 92.) j'ai commis une boulette dont je me moque ordinairement lorsque les autres se font prendre à de pareils malentendus

ou *lapsus.* Figurez-vous un homme qui dirait : " Le parlement venait d'ouvrir ses séances à Ottawa en 1844 lorsque..." Moi, j'ai écrit que, en 1670, les agissements de Chouart préoccupaient le cabinet de Versailles—et pourtant le roi ne s'établit à Versailles que onze ans plus tard !

A cause de Louis XIV, qui a fait de Versailles un terme synonime de " résidence de la royauté," les écrivains ne se gênent pas de considérer cet endroit comme le siège de l'administration française durant une bonne moitié du XVII siècle, tandis que, avant 1681, cela était impossible. Voyons un peu les choses :

Louis XIV avait vingt-deux ans lorsque, en 1661, il prit goût à cette localité assez mal servie par la nature, car c'était une petite ville sans beauté, au milieu d'une campagne insignifiante. On y voyait un château quelconque, propriété royale qui ne disait rien à personne. Le roi y fit commencer des embellissements et visitait l'endroit par distraction, lorsqu'il voulait s'éloigner un peu de Saint-Germain où se tenait la cour. Paris ne le voyait que dans les cas de nécessité. Pour peu que l'on sorte de Saint-Germain du côté de l'ouest—opposé à Paris—on est bientôt à Versailles. Le premier usage public que le prince fit du château restauré et agrandi d'une salle de danse ou de théâtre, fut le 14 octobre 1663, et Molière y joua l'*Impromptu de Versailles* devant un auditoire d'élite. C'est en ce moment que mademoiselle de la Vallière se signala comme favorite. Le roi retournait à Versailles donner des fêtes, de 1663 à 1666, mais ses ministres, la cour et lui-même habitaient Saint-Germain. Par récréation, on allait à Saint-Cloud, à Fontainebleau, délicieuses maisons de campagne, mais qui rappelaient les souvenirs des anciens rois, et Louis XIV, se croyant unique au monde, rêvait de créer un lieu rempli de merveilles

où rien ne parlât d'un autre que lui. Il était pauvre alors. Colbert travaillait à mettre des richesses dans ses coffres, ne songeant guère que, vingt ans plus tard, il dirait : " Si j'eusse accompli pour Dieu ce que j'ai fait pour mon prince, quelle place j'aurais au royaume éternel ! "

En 1663-65, c'est de Paris que le roi date ses dépêches au sujet du Canada. A Versailles, en 1666, il signe des actes concernant la Nouvelle-France, mais cela n'a lieu qu'en passant car les séjours à Versailles n'étaient jamais prolongés. En 1666-68, il écrit de Saint-Germain, où se tient toujours l'administration.

Mansard commença le grand palais de Versailles en 1670. Cet architecte n'était âgé que de vingt-quatre ans. Etait-ce faute d'avoir eu sous la main un artiste de cette valeur que le roi n'avait pas plus tôt exécuté son dessein ? Les historiens croient que l'état des finances était le seul motif du retardement. Quoiqu'il en soit, dès 1672, le roi demeura assez souvent à Versailles—où nous le voyons expédier les affaires de Québec—pour que la cour commençât à penser que l'heure viendrait où elle serait logée mieux qu'à Saint-Germain dans les somptueux bâtiments de Mansard. Les dépêches du Canada sont reçues à Paris en 1675 ; c'est de là que partent les réponses, cependant, de 1675 à 1676, puis en 1678-79 elles sont datées aussi de Saint-Germain. La dernière écrite en ce lieu est de janvier 1681. Déjà la cour occupait une partie de Versailles. Le premier acte du roi en ce dernier lieu est du mois de mars 1681, au sujet du Canada. A partir de cette date, la France et notre colonie furent gouvernées de Versailles parce que les ministères y étaient installés. Les trente-quatre ans qui suivirent nous montrent souvent des pièces datées de diverses villes de France, de l'Alsace, des Flandres où le roi se trouvait de

passage, mais en somme le gouvernement était à Versailles.

Il n'est donc pas exact de dire que, en 1663, M. Pierre Boucher vit le roi à Versailles, que, en 1670, ou fut étonné à Versailles des entreprises de Chouart, que, en 1675, Cavelier de la Salle fut anobli à Versailles, &c. Avant l'année 1681, il faut tout rapporter à Saint-Germain-en-Laye, seul foyer de l'administration.

Les plans de Mansard se sont développés au-delà de ce que devait comporter le premier projet et, après 1675, l'architecte se lança dans le gigantesque, de telle sorte que les historiens se demandent d'où provenait l'argent. Nous avons peut-être la solution du problème : En 1673 et 1674, le roi abolit toutes les sociétés commerciales qui exploitaient les colonies et se réserva la vente de ces privilèges. C'est ainsi qu'il arrangea la traite de l'ouest, du Mississipi et celle de Cavelier de la Salle, enlevant aux colons toute ingérence et tout bénéfice dans ce trafic si productif. Alors, le palais du roi-soleil aurait été construit par les castors du Canada...

BENJAMIN SULTE

Le castor, symbole canadien. (IV, II, 417.)—L'emploi du castor comme symbole du Canada ou de l'élément canadien me paraît remonter assez loin.

Avant 1830, le commandeur Viger l'avait mis dans les armes de la ville de Montréal : il l'avait aussi dessiné comme *support* dans un écusson de fantaisie qu'il s'était fait vers 1815.

On voit le castor dans les vignettes de *l'Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix.

Sur la médaille que Louis XIV fit frapper pour rappeler la défaite de Phipps devant Québec, en 1690, un castor s'avance timidement vers une femme qui trône avec majesté, sur les trophées enlevés à l'enne-

mi : figure symbolique de la nouvelle et de l'ancienne France.

C'est probablement M. de Frontenac qui donna au grand Roi l'idée de représenter ainsi sa colonie naissante. Il écrivait, le 13 octobre 1673, au ministre des colonies :

“ C'est à quoi, Mgr, vous aviserez, s'il vous plaît, comme aussi aux livrées et aux armes que le Roy voudra donner à la ville de Québec. Je croyais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or, chargé d'un castor de sable, luy conviendraient assez bien avec deux originaux pour supporter, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville. J'attendrai sur cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres. ”

Je ne sais si Québec eut jamais, sous le gouvernement français, des armes particulières ; mais la Nouvelle-France et les autres colonies françaises de l'Amérique, aussi tard que 1736, portaient comme la mère-patrie *trois fleurs de lys d'or.*

L'ABBÉ H.-A. VERREAU

Un missionnaire des Bois-Francs. (IV,III,427.)— M. Charles-Edouard Bélanger est mort de froid, de fatigue et d'épuisement, dans la nuit du 23 novembre 1845, dans la savane de Stanfold, à quarante-cinq arpents du village de Princeville, sur le quinzième lot du septième rang Gore, à neuf arpents du chemin tracé entre le septième et le huitième rang, à dix-neuf arpents du cordon qui sépare le septième rang du sixième, et à deux arpents de la ligne qui divise le quinzième lot du quatorzième.

Nous avons, dans le temps où nous fîmes sur l'établissement de la paroisse de Stanfold, devant le club littéraire de Princeville, cinq lectures, visité le lieu du sinistre, en compagnie de trois coureurs des bois. Le cèdre, au pied duquel est mort M. Bélanger, avait été taillé sur la face qui regarde le chemin, et on y

avait gravé en sanguine une inscription. Nos hommes enlevèrent la partie de l'arbre où se trouvait l'inscription. Au moyen d'une loupe et à force de patience, nous sommes parvenu à tout défricher. Nous avons en mains les détails les plus circonstanciés sur cette lamentable catastrophe, et nous croyons que quelque beau jour nous nous déciderons à les livrer à la publicité.

M Bélanger n'a pas péri dans la savane de Stanfold en allant porter le secours de son ministère à des malades, mais il se rendait à Saint-Louis de Blandford pour y régler une affaire d'école. M. Jacques Dion avait donné aux cultivateurs de l'endroit un emplacement sur sa terre pour y construire une maison d'école. Les désignations du terrain avaient été données de vive voix au notaire Olivier Cormier, qui avait rédigé l'acte à Somerset.

M. le curé Bélanger découvrit peu après que le terrain désigné à l'acte notarié n'était pas exactement le même que celui fourni par M. Dion. Les contribuables de Blandford commençaient la construction de leur maison d'école, et M. le curé Bélanger crut qu'il était de son devoir de se rendre immédiatement sur les lieux afin de prévenir toute difficulté. C'est pour cette raison qu'il quitta Somerset, le 23 novembre, le dimanche après les vêpres.

M. le curé Bélanger n'était pas seul ; il avait pour compagnons de route le notaire Olivier Cormier et M. Ambroise Pepin, tous deux de Somerset. Nos trois voyageurs arrivaient à la rivière Blanche, lorsque, en contournant un marais, ils s'égarèrent dans l'obscurité de la nuit et reprirent le chemin qui les ramenait à Stanfold. Ambroise Pepin tomba le premier à environ cinquante arpents de notre village ; à cinq arpents plus loin ce fut le tour de M. le curé Bélanger, et enfin à une dizaine d'arpents de là, ce fut celui du notaire Cormier.

Le lendemain matin, MM. Gaudet et Provencher prirent le chemin de la savane pour se rendre à Gentilly. La première victime qu'ils rencontrèrent fut le notaire Cormier qu'il trouvèrent à demi-mort et à demi-gelé. L'un d'eux prit soin du notaire et l'autre monta donner l'alarme au village. Une escouade d'hommes s'organisèrent tout de suite et se rendirent sur le lieu du désastre. On constata que M. le curé Bélanger et M. Ambroise Pepin avaient perdu la vie depuis plusieurs heures. M. Cormier, transporté chez M. Pierre Richard, ne recouvra la connaissance que dans la soirée, grâce aux bons soins du Dr Bettez, de Somerset. Ce ne fut qu'au bout de trois mois d'affreuses souffrances, et au physique et au moral, que le notaire Cormier put se remettre entièrement de cet accident.

Après avoir, dans une lecture, esquissé la vie de sacrifices, les vertus et la mort héroïque de M. l'abbé Charles-Edouard Bélanger, nous parlâmes, à M. le curé Désaulniers de la possibilité d'élever sur les lieux un monument historique pour commémorer ce fait. La chose agréa à M. le curé de Stanfold, qui même dans le temps nous chargea de l'exécution de ce projet.

Le conseil de Princeville, celui de Stanfold et celui de Saint-Louis de Blandford nous firent une généreuse souscription ; celui de Plessisville et celui de Somerset refusèrent toute allocation, sous prétexte que la mesure dépassait leur attribution, mais ils nous promirent de nous venir en aide au moyen d'une large souscription volontaire. Nous nous adressâmes à M. J.-A. Bélanger, marbrier de Québec, qui nous envoya le tracé d'un joli monument.

Après une attente de dix-huit mois pour nous trouver dans des circonstances tout-à-fait favorables, nous allions mettre la main à l'œuvre, lorsqu'on nous informa que M. le curé Désaulniers tenait absolument à ce que le monument fut érigé dans le

cimetière de la paroisse. Avec toute la déférence possible, il nous fut impossible de le suivre sur ce terrain Nous avions promis à tous les souscripteurs que ce monument historique serait élevé sur le grand chemin royal, sur la terre même où l'accident avait eu lieu ; nous leur avions donné l'assurance qu'une croix en fer serait plantée dans l'épaisseur de la forêt à l'endroit où était tombé M. le curé Bélanger. Dans de semblables circonstances, nous crûmes que le parti le plus sage pour nous à adopter était d'abandonner entièrement ce projet ; et c'est ce que nous fîmes sans dire mot. Depuis cette date, plusieurs écrits ont été publiés sur cette question, mais tout est resté sans effet. Il y a sept ans que, dans le silence de notre retraite, nous ne nous sommes pas occupé de cette affaire. Cependant à celui qui voudrait aujourd'hui prendre le mouvement en mains, après s'être au préalable muni de la bienveillante permission de M. le curé de Stanfold, nous souhaitons tout le succès possible.

L'abbé C.-F. BAILLARGEON

Les frères Récollets. (IV, III, 429.)—Je dois les renseignements suivants à l'obligeance de M. le curé Bérard, de Verchères :

" Après d'inutiles recherches dans les registres de Verchères, j'ai appris d'un ancien de la paroisse que le frère Récollet, qui a enseigné et vécu plusieurs années ici, portait le nom de frère *Noël.*

Il y en eût aussi un à Varennes appelé frère *Alexis.*

Les archives ne me disent pas que le frère Noël ait été inhumé à Verchères. "

GUSTAVE OUIMET

Le pain bénit. (IV, IV 438.)—Il n'y a pas asse longtemps que l'usage du pain bénit a cessé d'exis ter pour qu'il soit déjà oublié et pour qu'on n'en parle

plus. Non, on en parle souvent et on en parlera encore longtemps. On dit quelquefois, par exemple, d'un faux dévot, avec un petit grain de malice, que c'est un mangeur de pain bénit. On en parle encore à propos de politique—et où ne la met-on pas cette tortueuse politique ?—et on dit, en temps d'élection surtout, que tel candidat qui, pour faire *mousser* sa candidature, ne manque pas d'aller, au *su* et au *vu* de toute la paroisse, faire visite au curé et d'entendre la grand'messe, qu'il a mangé du pain bénit.

Mais mieux que cela et dans un ordre de choses plus conforme au précepte de la charité envers son prochain, on appelle, dans certaines paroisses, *pains bénits*, des personnes pauvres, infirmes et sans appuis, qui vivent de la charité publique et qu'on transporte pour un temps plus ou moins long de maison en maison pour être soignées et entretenues. On dit de ces pauvres malheureux qu'ils passent en *pains bénits.*

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

Les fondeurs de cuillers. (IV, IV, 443.)—Autrefois, chez le peuple, on se servait beaucoup de la cuiller d'étain qui avait l'avantage de coûter bon marché, mais qui se brisait avec la plus grande facilité. Quand une cuiller se brisait, on en conservait précieusement les morceaux et, lorsque le fondeur arrivait, il prenait tous les morceaux brisés et, pour quelques sous, il faisait fondre le tout dans un creuset portatif, étalait ses moules et vous faisait de belles cuillers neuves, brillantes comme de l'argent. Le métier ne pouvait pas enrichir son homme, mais il le faisait vivre, et c'est déjà quelque chose; sans compter que le fondeur était généralement nourri et logé pour rien, quelquefois avec sa petite famille qu'il traînait sur ses talons. Il joignait aussi à ce petit commerce la vente de menus objets d'étain qui lui rapportait encore un certain bénéfice.

NAPOLÉON LEGENDRE

QUESTIONS

449—De qui ou de quoi la paroisse de Howick, dans le comté de Châteauguay, tient-elle son nom ?

CHAT.

450—Les noms des braves *voyageurs* canadiens qui accompagnèrent sir John Franklin dans ses différentes explorations des mers arctiques ont-ils été conservés ? Ne méritent-ils pas d'être connus, ces héros ?

VOY.

451—Le *Voyage en Angleterre et en France* de notre historien national, F.-X Garneau, publié d'abord dans le *Journal de Québec* puis dans *La littérature canadienne de* 1850 à 1860, n'a-t-il pas été publié en volume ? Comment se fait-il que cet ouvrage soit si rare ? Malgré mes longues recherches je n'ai pu en voir un exemplaire nulle part.

BIB.

452—Quels sont les ouvrages que le P. jésuite La Brosse a composé en langue montagnaise ?

CHICOUTIMOIS

453—Il vient de me tomber sous la main une fort curieuse gravure. Elle porte pour titre : " Mascarade organisée par les Jésuites du collège de Mâcon le lundi-gras 1651. " C'est une immense procession de prêtres, de Jésuites, d'évêques, d'écoliers et de......... sauvages. Que vont faire les premiers habitants du Canada dans cette galère, me demanderez-vous. C'est là la question que je me pose. Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il m'éclairer sur cette procession ou mascarade de 1651 ?

CURIEUX

454—En quelle année fut accordé le premier diplôme pour la pratique de la médecine au Canada ?

MED.

455—A quelle date est mort le Dr Wolfred Nelson et quels ont été les points importants de sa carrière politique ?

E. A.

456—Vous nous avez appris ce qu'était le Club des douze Apôtres. Dites nous donc également ce qu'étaient le Club des Barons et le Beaver Club ?

XXX.

457—Le député Roebuck qui montra tant de sympathies pour les Canadiens-Français aux Communes d'Angleterre en 1838 n'était-il pas né au Canada ?

F. R.

458—Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur le sieur Péré qui fut chargé par l'intendant Talon d'aller reconnaître des mines de cuivre qu'on disait exister près du lac Huron ?

Leo.

459—Où trouver les archives du Conseil qui précéda le Conseil Souverain créé en 1662 ?

G. G.

460—Dans l'opuscule de M. l'abbé Beaudet : *Le recensement de Québec en* 1716, il est question de la rue Desmeules. Où était cette rue ? D'ou partait-elle et où finissait-elle ?

E. R.

461—Y avait-il une organisation quelconque contre les incendies, avant la conquête, dans la ville de Québec ?

Brig.

462—Pour quelles raisons Mgr. Bedini, délégué apostolique au Brésil, vint-il au Canada ?

X

463—Le commandant Laplace qui rendit le fort Ticonderoga aux Américains, le 9 mai 1775, était-il Canadien-Français ?

Sold.

QUEBEC-CENTRAL

——o——

Depuis lundi, le 11 octobre 1897, les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Laisse Québec par le bateau de 1.30 h. p. m. Part de Lévis à 2.00 p. m. pour St François Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York.

TRAIN D'ACCOMODATION Laisse Québec par le bateau de 6.30 h. p. m. Part de Lévis à 7.00 p. m. pour Sherbrooke Portland, Boston, New-York

MIXTE - Laisse Québec par le bateau de 7.45 a. m. Part de Lévis à 8.15 a. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—De New-York, Boston, Sherbrooke, arrive à Lévis à 1.55 h. et à Québec par le bateau de 2.00 h. Aussi à 6.30 h. a. m. à Lévis et à Québec par le bateau de 6.45 h. a. m.

TRAIN D'ACCOMODATION de Boston, Portland et Sherbrooke arrive à Lévis à 8.15 a. m., à Québec par le bateau de 8.30 a. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE de St-François et Beauce Junction. Arrive à Lévis à 6.45 p. m., arrive à Québec par le bateau-passeur à 7.00 p. m.

FRANK GRUNDY, *Directeur Général.*

J. H. WALSH, *Agent général des passagers.*

Vol. 1. JUIN 1898 No 6

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JUIN : Sainte-Sophie de Levrard, Phogor : La première messe en la Nouvelle-France, N.-E. Dionne ; Une prédiction accomplie, P.-G. R. ; La messe du revenant, Louis Fréchette ; Une suggestion P.-G. R. ; La seigneurie de la Petite Nation, F.-J. Audet ; Etaient-ils soldats, Benjamin Sulte ; Un navire espagnol à Québec, en 1759, P.-G. R. ; L'île Oracointon et le fort Lévis, Racine ; Les bateaux à vapeur sur la rivière Saguenay, Philéas Gagnon ; Denis Roberge, serviteur de Mgr de Laval, L'abbé Aug. Gosselin ; " Nos institutions, notre langue et nos lois, " P.-B. Casgrain ; La trahison de Denonville, R. P. ; Le lieu des séances du Conseil Souverain, Ernest Gagnon ; La dernière baronnie canadienne, Raphaël Bellemare ; Outaouai, Benjamin Sulte ; Les premiers francs-maçons canadiens, Eugène Rouillard ; Lord Howick, P.-G R. ; Le " Voyage en Angleterre et en France " de F.-X. Garneau, l'abbé Chs-E. Mailhot ; Questions : Bibliothèque canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9 rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

La vie de Joseph-François Perrault, surnommé le père de l'éducation du peuple canadien, par P.-B. Casgrain.—Québec : C. Darveau, imprimeur et photo-graveur, 80, rue de la Montagne—1898.

Jésus régnant par Marie—Sherbrooke, Séminaire Saint-Charles Borromée—1898.

Ecole primaire élémentaire—La deuxième année de géographie—Notions préliminaires ou la terre à vol d'oiseau, par l'abbé F. A. Baillairgé—Joliette—1898.

Catalogue de la bibliothèque de l'Institut Canadien de Québec—1898—Québec : Dussault & Proulx—1898.

Our Lady of the sunshine, publié par Bernard McEvoy—Toronto 1898.

La foi catholique dans ses rapports avec la raison et la volonté, par M. l'abbé Elie-J. Auclair—Montréal : Arbour & Laperle—1898.

Canadian History, by G.-U. Hay—St-John, N. B.—1898.

Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la Colonisation dans la vallée d'Ottawa, par le R. P. Alexis de Barbezieux, capucin,—Ottawa—1898.



LORD DORCHESTER

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 JUIN 1898 No 6

SAINTE-SOPHIE DE LÉVRARD

Sainte-Sophie de Lévrard rappelle le souvenir de l'ancien propriétaire de la seigneurie de Saint-Pierre les Becquets, Louis Lévrard, maître-canonnier, de Québec. Elle avait d'abord été concédée à Romain Becquet, notaire, mais comme il était mort sans remplir les conditions de la concession, elle fut annulée et concédée de nouveau à ses deux filles, Marie-Louise et Catherine-Angélique. Cette dernière devint la femme de Louis Lévrard.

Saint-Sophie de Lévrard fut longtemps considérée comme mission desservie par le curé de Saint-Pierre les Becquets. Ce fut dans la maison de Jérémie Demers, demeurant près de la route du 5ème rang, que, le 30 septembre 1856, M. Bailey, curé de Saint-Pierre les Becquets, y célébra la première messe.

La chapelle actuelle date de 1874. Elle fut bénite le 18 octobre de la même année par M. E.-A. Gauvreau, premier curé de cette nouvelle paroisse. Cette chapelle a 71 pieds de longueur.

En 1873, il y avait dans la paroisse 100 feux et 655 âmes, dont 420 communiants Le recensement de 1875 a donné 690 âmes dont 440 communiants. Donc déjà une augmentation de 65 âmes dans l'espace de deux années. La population actuelle est de 1260 âmes.

Curés : MM. E.-A. Gauvreau, 1874 ; J.-U. Tessier, 1874-1886 ; P.-G. Brunelle, curé actuel.

PHOGOR

LA PREMIÈRE MESSE EN LA NOUVELLE-FRANCE

Pour être plus précis, je pourrais dire—sans toutefois l'affirmer—que la première messe fut célébrée du temps de Jacques Cartier. Les textes, dira-t-on, sont obscurs, et les noms des aumôniers que l'on rencontre sur le rôle des équipages du navigateur malouin, prêtent le flanc à la discussion des paléographes. Et puis, était-ce bien la coutume, à cette époque, de recruter des prêtres pour ces voyages de découvertes ? Après bien des recherches, j'ai pu constater que, le 23 mars 1549, c'est-à-dire à l'époque où vécut le découvreur du Canada, Jacobo de Ibaceta, patron d'un navire équipé pour la pêche des terres neuves, demandait des ornements destinés au prêtre qui se trouvait à son bord, afin qu'il pût célébrer la messe au cours du voyage. (1)

Nous lisons, en outre, dans les *Exerpta Historica* que, le 8 avril 1504, un ministre anglais recevait une gratification de deux livres sterling, au moment de s'embarquer pour l'*île nouvelle*, c'est-à-dire Terre-Neuve.

Il suit donc de là que, du temps de Cartier, les équipages avaient quelquefois leurs aumôniers, et si le capitaine était un bon catholique, il ne pouvait négliger la présence d'un homme de Dieu pour affronter avec plus de confiance les périls de la mer.

Mais n'insistons pas davantage sur cette époque très reculée, car c'est de la première messe du temps

(1) Collection Vargas Ponce, cité par M. Duro dans son *Arca de Noé*.

de Champlain dont je veux entretenir les lecteurs des *Recherches Historiques.*

***

Si l'on s'en rapporte au texte même des *Voyages* de Champlain, il est assez juste de conclure que la première messe fut dite par un Récollet, sur les bords de la rivière des Prairies. Or, l'autorité de Champlain en la matière est la plus concluante, puisqu'il parle d'un fait dont il a été témoin. Cependant il ne dit pas que la messe fut *chantée* sur la pointe orientale de l'île de Montréal, le 24 juin 1615 ; mais, après avoir tout d'abord constaté ce qui eut lieu à cette occasion, après avoir rapporté l'admiration des sauvages pour les cérémonies du culte et les ornements sacerdotaux, il n'arrive qu'en second lieu à narrer ce qui se passe à Québec, les travaux relatifs à la petite chapelle provisoire du Père d'Olbeau et du Frère Pacifique du Plessis.

Ce témoignage ne suffirait pas toutefois à rassurer la foi des gens à conviction difficile. Ayons donc recours aux textes, afin d'arriver à un résultat plus satisfaisant.

Le Frère Sagard dit : " Le P. d'Olbeau y (à Québec) dit la première messe le 25 jour de juin de la même année (1615) et nos autres Religieux ensuite. "

Ce témoignage résout la question pour Québec, mais il ne prouve rien au sujet de la messe *chantée* à la rivière des Prairies.

Le P. d'Olbeau adressait, vers ce temps-là, une lettre à son ami le Père Didace David, dans laquelle il disait : Le 25 de juin, en l'absence du R. P. Commis-

saire, j'ai célébré la sainte messe, la première qui ait été dite en ce pays." (1)

Le *Mémoire* des Récollets de 1637 dit formellement que "la première messe qui fut jamais dite en la Nouvelle-France, fut célébrée par eux à la rivière des Prairies, et la seconde à Québec." (2)

Comme on le voit, le *Mémoire* contredit l'assertion du Père d'Olbeau, qui devait pourtant être bien renseigné. Cependant le bon Père a pu négliger ce détail, qui alors n'avait pas toute la valeur ni l'intérêt qu'on lui porte aujourd'hui.

***

La meilleure solution, d'après moi, se tire de l'analyse et de la confrontation des textes précités.

Prenant comme fait certain que la première messe fut célébrée à Québec le 25 juin 1615, nous sommes d'accord avec le Père d'Olbeau et le Frère Sagard.

Mais reste le témoignage de Champlain et le *Mémoire* des Récollets. Suivons bien Champlain dans son récit.

Après avoir raconté la cérémonie de la messe *chantée* à la rivière des Prairies, à laquelle il assistait à côté des Pères Jamet et le Caron, il dit qu'il partit pour Québec et y arriva le 26 juin. Or, comme la descente du fleuve de Montréal à Québec requérait au moins deux jours, il s'ensuit que la messe qu'il venait d'entendre avait dû être célébrée avant le 25 juin.

---

(1) Lettre citée par le Père LeClercq, *Premier Etablissement de la Foi*, I, 62-65.

(2) Archives de Versailles.

Nous croyons qu'il est difficile d'arriver à une conclusion différente C'est aussi l'opinion de M. l'abbé Laverdière qui s'en rapporte plutôt au *Mémoire* de 1637 qu'à la lettre du Père d'Olbeau : " Il est vrai, dit-il, que le P. d'Olbeau affirme de son côté avoir dit à Québec la première messe qui ait été dite en ce pays, et il avait bien quelque raison de le croire, puisqu'il y avait si peu d'apparence que le P. le Caron fût rendu au Saut, ou qu'il se fût arrêté en chemin pour la dire. Cependant, tout bien considéré, il semble que le *Mémoire* a raison, et que la première messe dite en ce pays, depuis l'époque de Jacques Cartier, fut célébrée à la rivière des Prairies par le P. Commissaire, selon toutes les apparences, et la seconde à Québec, par le P. d'Olbeau." (1)

N.-E. Dionne

(1) *Voyages* de Champlain, édition canadienne III, p. 10, n. 4.

UNE PRÉDICTION MYSTÉRIEUSE

" En face de l'île aux Grues, est un petit îlot appelé île au Canot. Là habitait seul, au commencement du siècle, un jeune et pauvre ménage. Une nuit que le mari était absent, la femme fut réveillée par les cris de son plus jeune enfant. Elle se lève, le prend dans ses bras, l'appaise en lui donnant son sein, et s'assit sur son lit en attendant qu'il s'endorme. La nuit était sombre ; la tempête grondait. Ses jeunes enfants dormaient d'un paisible sommeil ; elle seule veillait au milieu des ténèbres. L'isolement dans lequel elle vivait, l'abandon où elle se trouvait, le triste avenir de sa nombreuse famille, se présentant alors à son esprit, elle se sentit le cœur pénétré de douleur et elle donna un libre cours à ses larmes. Tout à coup, une voix se fit entendre, et lui dit : Console-toi, deux de tes enfants seront prêtres, et l'un de ces deux prêtres sera évêque."

La prédiction mystérieuse s'accomplit car l'un des fils de la pauvre femme, Mgr Charles-François Baillargeon, mourut archevêque de Québec, un autre, M. Etienne Baillargeon, mourut curé de Saint-Nicolas. Un troisième, l'honorable Pierre Baillargeon, fut sénateur de la puissance du Canada.

P. G. R.

LA MESSE DU REVENANT (1)

J'ai déjà dit quelque part combien l'on remarquait de points de rapprochement entre nous et les Bretons de la Loire Supérieure, ceux que les Bretons du Morbihan—la vraie Bretagne bretonnante, celle-là—nomment avec une nuance de mépris les " Gallos ".

Un de ces points de rapprochement, c'est une similitude frappante, dans les récits populaires, entre leurs légendes et quelques-unes des nôtres.

Il n'y a pas à s'y tromper, elles portent évidemment le cachet d'une origine commune.

Tout le monde a lu dans le numéro unique d'une feuille publiée à Québec à l'occasion du congrès national de 1880, une vieille légende, racontée en vers par mon regretté confrère, M. Chauveau.

C'est celle d'un curé d'une de nos plus anciennes paroisses, mort depuis cent ans passés, et revenant tous les soirs, au coup de minuit, en habits sacerdotaux, pour dire une messe omise de son vivant, et forcé de remettre sans cesse au lendemain l'accomplissement de sa pénitence, faute de servant pour réciter les répons.

Une nuit, le hasard veut qu'un individu quelconque couche dans l'église et soit témoin de l'apparition.

Frappé de stupeur, il s'empresse d'aller rapporter le fait au curé de la paroisse qui le conjure de s'en-

(1) III, VII, 334.

fermer de nouveau dans l'église, et d'avoir le courage de dire les répons de cette messe macabre.

L'homme se dévoue, et sauve le malheureux prêtre des flammes du purgatoire.

Cette histoire, comme je viens de le dire, est populaire dans nos campagnes. On connait la paroisse où elle est censée être arrivée, et l'on cite même le nom des héros qui y ont pris part.

Eh bien, laissez-moi vous répéter maintenant ce que j'ai entendu raconter en Bretagne.

A une demi-heure de marche du Pellerin, petit bourg situé sur la rive gauche de la Loire, à cinq lieues de Nantes, à peu près, se trouve une ancienne chapelle qu'on nomme la chapelle de Béthléem.

C'est une petite bâtisse carrée appartenant au style gothique de la première époque, et dont on fait remonter la fondation au temps des Croisés.

Elle est sise au bord de la grand'route qui circule ici en plein bois, entre un coteau couronné de grandes futaies, et un ravin qui se creuse en face, mystérieux et solitaire.

Au mur latéral du petit temple, dans une niche grillée, au-dessus d'une fontaine tarie, on a placé une madone en plâtre, devant laquelle les paysannes et les chevrières du voisinage ne manquent jamais de se signer en passant.

Sous l'ogive de la porte principale, il y a une claire voie qui permet de voir vaguement ce qui peut se passer à l'intérieur.

Dans le siècle dernier, le chemin royal ne suivait pas cette direction ; et c'est sa position isolée au mi-

lieu d'un bois, qui, sous la révolution, sauva l'humble sanctuaire du sort qu'on fit subir à toutes les églises des environs.

On prétend que cette chapelle fut construite par quelque châtelain ou châtelaine de l'endroit, au temps des Croisades, en accomplissement d'un vœu quelconque.

Vous concevez que l'imagination populaire n'a pas manqué de broder un peu là-dessus.

Il existe même un roman qui porte ce titre : La chapelle de Béthléem.

L'auteur, Mme d'Isole, me contait en riant que des antiquaires ou archéologues de Nantes s'étaient passionnés pour ce récit, étaient allés faire des fouilles sur les lieux, et prétendaient avoir retrouvé des restes de tombeaux et les traces d'un château qui n'avaient existé que dans le cerveau du romancier.

Et remarquez que ces savants tenaient l'auteur lui-même au courant de leurs découvertes avec un empressement...et des détails...

Si bien que l'écrivain finit par se demander un jour—comme le Marseillais qui avait annoncé l'apparition de la fameuse baleine—si par hasard il n'avait pas deviné juste.

Mais revenons à ma légende.

Voici ce qu'on m'a raconté :

Un certain jour de la Toussaint, une dame du Pellerin, qui voulait se trouver à Nantes de très bonne heure, le lendemain, pour faire ses dévotions du jour des morts, avait donné ordre à un cocher de venir la prendre à la pointe du jour.

Or il n'était pas encore minuit, que tous deux trottaient dans la direction de Nantes.

Le cocher avait pris les vagues clartés de la lune levante pour les premières lueurs du jour. Il avait éveillé la dame, et ils s'étaient mis en route.

De telle sorte qu'ils se trouvèrent à passer devant la chapelle de Béthléem à minuit juste.

A leur grande surprise, la chapelle était éclairée.

Qu'est-ce que cela signifiait ?

On n'était pas entré là depuis des années ; il y avait du mystère pour sûr.

—Voudriez-vous aller voir ce qu'il y a ? demanda la dame à son cocher

—Ah ! dame, oui !

—Vous n'avez pas peur ?

—Ah ! dame, non !

En Bretagne on ne dit jamais ni oui ni non, sans le faire précéder du mot "dame". C'est de rigueur.

Toujours est-il que le cocher, en homme qui n'avait pas froid aux yeux, descendit de voiture, et se dirigea droit vers la porte de la chapelle, d'où—je l'ai dit plus haut—on pouvait inspecter l'intérieur.

Mais à peine avait-il collé pour quelques instants son œil à la vitre, que le pauvre homme tombait à genoux, puis remontait précipitamment en voiture en disant :

—Sauvons-nous !

Voici ce qu'il avait vu et entendu :

Au premier coup d'œil, à la lueur des cierges allumés sur l'autel, il avait aperçu un prêtre en chasu-

ble, debout aux pieds des degrés, et qui disait d'une voix plaintive et lugubre :

—" Introibo ad altare Dei ! "...

Trois fois le prêtre répéta ces premières paroles du service divin, en faisant une longue pose à chaque reprise.

La troisième fois, il attendit un peu plus longtemps, la tête penchée en avant comme sous le coup d'un accablement désespéré ; puis il se retourna lentement pour regarder autour de lui...

C'est à ce moment-là que le cocher était tombé à genoux, les cheveux dressés d'épouvante.

Ce prêtre avait une tête de mort !

En une seconde, la vision avait disparu, et l'intérieur de la chapelle était rentré dans les ténèbres.

Comme dans la légende canadienne, de retour chez lui, le cocher, tout abasourdi, alla rapporter à son curé ce dont il avait été témoin.

Le prêtre devint pensif.

—Aurais-tu le courage d'y retourner ? demanda-t-il après un instant de silence.

—Y retourner ?...ah ! mon Dieu !

—Pour sauver une âme du purgatoire ?

—Quand ?

—L'année prochaine, à pareille date et à pareille heure.

—Malheur !... et pourquoi faire ?

—Pour sauver cette âme en disant les répons de la messe.

—Je ne les sais pas.

—Je te les enseignerai.

Le pauvre homme accepta courageusement sa mission de dévoûment.

L'année suivante, le soir de la Toussaint, à minuit, il était là, seul, debout dans la porte de la chapelle solitaire, tremblant de tous ses membres, mais résolu à tout braver pour l'amour de Dieu et du devoir.

Tout à coup la chapelle s'éclaira, le prêtre fantôme apparût dans la porte de la sacristie, et, le calice à la main, vint se placer en face de l'autel.

—" Introibo ad altare Dei ! " dit-il de sa voix lugubre.

—" Ad Deum qui lætificat juventutem meam ", répondit une voix qui venait du fond de la chapelle.

C'était le brave cocher qui, dominant la peur, répondait courageusement à cette voix de l'autre monde.

Les deux voix alternèrent longtemps.

—"Dominus vobiscum ! " disait le prêtre en tournant vers la nef sa bouche sans lèvres et ses yeux sans orbites.

—" Et cum spiritu tuo ! " répondait l'autre voix toute tremblante d'émotion.

Et la messe continua ainsi jusqu'au bout.

Au moment de la bénédiction, le fantôme se retourna une dernière fois ; la tête de mort hagarde et grimaçante avait disparu pour faire place à une figure vaguement lumineuse et empreinte d'un ineffable sourire.

Et le cocher, à genoux, entendit une voix aux intonations célestes, qui disait :

—J'étais condamné à venir ici tous les ans dans

la nuit de la Toussaint, jusqu'à ce qu'il se trouvât une âme charitable pour m'aider à dire une messe négligée par moi lorsque j'étais sur la terre. Il y a six cents ans cette nuit que mon châtiment dure. Qui que vous soyez, je vous dois mon salut, soyez béni, vous et les vôtres, jusqu'à la septième génération !

Et faisant de la main une grande croix dans le vide, le prêtre ajouta :

—" Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus ! "

Et, le dernier Evangile récité, la vision disparut.

Or, depuis cette époque, dit en concluant la personne qui me faisait ce récit, suivant la promesse du prêtre, la bénédiction du ciel a paru s'attacher tout spécialement à cette famille. Tous ses membres ont prospéré d'une façon particulière.

Maintenant croira qui voudra à cette légende.

En la racontant dans ses détails, j'ai voulu seulement signaler la curieuse ressemblance qui existe entre le récit breton et celui de M. Chauveau, ressemblance qui démontre que tous les deux, malgré leur localisation si différente, ont évidemment la même origine.

LOUIS FRÉCHETTE

UNE SUGGESTION

Depuis quelques semaines, les portraits de tous les maires et conseillers qui ont successivement administré la chose municipale à Lévis, ornent les murs de la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Pourquoi cette pratique ne se généraliserait-elle pas dans toutes les institutions publiques ? Quelle précieuse collection des figures de nos gouverneurs, de nos ministres, de nos juges, des maires et échevins des différentes villes de la Province, on aurait au bout d'un demi-siècle !

P.-G. R.

LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION (1)

Le 16 mai 1674, la compagnie des Indes Occidentales concédait à Mgr de Laval une étendue de terre de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, située " sur le grand fleuve Saint-Laurent, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le Sault de la Chaudière vulgairement appelé la Petite-Nation en descendant le fleuve sur le chemin des Outawas, tenant les dites cinq lieues de front sur la dite profondeur par devant à la dite Rivière des Outawas, etc. "

Cette seigneurie ainsi que la rivière de la Petite-Nation tirent leur nom d'une tribu algonquine qui a résidé dans ces parages. Ce nom fut aussi donné à la chûte des Chaudières ; c'est ce qui explique l'erreur dans laquelle on est tombé en décrivant les limites de la seigneurie. Champlain nomme cette tribu (1613) Ouescharini. Ferland dit que les Algonquins l'appelaient Ouaouechkaïrini. (2)

M. Sulte explique (3) que l'Ottawa était encore, à cette époque, regardé comme le haut du Saint-Laurent et il ajoute que " la seigneurie de la Petite-Nation est voisine de celle de Grenville, une quinzaine de lieues plus bas que la Chaudière."

Aux termes de la concession, cette seigneurie est quitte et franche de tout droit de quint envers la Couronne.

(1) IV, IV, 447.
(2) Voir la note 56, p. 291, vol. V des *Relations des Jésuites*.
(3) *Histoire des Canadiens-français*, v. p. 37.

Par contrat passé devant Detroy et Carnot, notaires à Paris, le 12 avril 1680, ratifié devant Rageot, notaire à Québec, le 28 mai 1681, Mgr de Laval fit don de cette seigneurie aux Ecclésiastiques du séminaire de Québec.

Cette seigneurie fut la dernière concédée par la compagnie des Indes Occidentales; cette société ayant été supprimée par l'Edit du mois de décembre 1674. Par cet édit le roi confirme "les concessions accordées par les directeurs de la compagnie, leurs agents et procureurs."

Le 10 décembre 1682, le Séminaire fit remise de cette seigneurie à Mgr de Laval pour contribuer à l'établissement de son chapître; mais l'évêque n'ayant pas accepté le don, le Séminaire en demeura le propriétaire.

Le séminaire de Québec en vendit les 2/5, soit deux lieues de front sur cinq de profondeur à Joseph Papineau, notaire et arpenteur à Montréal, le 19 juin 1801, et, le 15 mars 1803, il lui cédait les 3/5 restants.

M. Papineau fut admis à la foy et hommage pour son premier achat en 1802.

Le 18 mars 1803, il demanda à être admis à la même formalité pour sa deuxième acquisition, ce qui lui fut refusé. Sa requête ayant été transmise à M. Joseph Planté, greffier du papier terrier, celui-ci fit rapport comme suit : " Je certifie par le présent que le suppliant sus-nommé m'a exhibé et déduit les preuves de ses prétentions, conformément à la loi de ce pays. La seule difficulté apparente résulte de l'écrit de remise que le Séminaire a prétendu faire

le 10 décembre 1682, à l'Evêque de Québec pour contribuer à l'établissement de son chapitre ; mais nonobstant cet écrit, je suis d'opinion que le Séminaire n'a point perdu sa propriété de la partie de la seigneurie en question, parce qu'entr'autres raisons à ce contraire 1o Le chapitre n'a point accepté cette prétendue donation ; 2o Le chapitre n'avait pas le pouvoir d'acquérir ; 3o Il n'a pu non plus acquérir par aucune prescription (supposant qu'il aye possédé de fait) parce que l'incapacité d'acquérir emporte celle d'une possession capable de donner la propriété par la prescription qui est un moyen d'acquérir.

Pourquoi je suis d'avis qu'en par le suppliant payant les droits de sa mutation, il ne restera aucun empêchement légal à l'octroi de sa requête, et qu'il pourra être admis à la foy et hommage pour la portion de seigneurie par lui acquise du séminaire par contrat passé devant maître Têtu et son confrère, notaires à Québec, le 15 mars mil huit cent trois.

Québec, 29 avril 1803.

(Signé) Jh. PLANTÉ, G. P. T.

" Cependant le procureur général ayant différé d'opinion, les deux rapports furent soumis à un comité du conseil qui fit rapport le 7 mai 1803, qu'il ne pouvait faire autrement que d'endosser celui du premier officier en loi de la couronne.

D'après M. L.-O. David, (1) M. Papineau aurait payé cette seigneurie en grande partie, en honoraires et services professionnels.

---

(1) *Les deux Papineau*, p. 33.

" La Petite-Nation, à cette époque, dit M. David, c'était la solitude, la forêt, on s'y rendait dans de petits bateaux qu'on tirait à la cordelle à travers les rapides de Lachine et du Long-Sault, le plus souvent on se servait de canots d'écorce qui se prêtaient mieux au portage. Le trajet durait de huit à quinze jours ; on marchait toute la journée ; le soir, on allumait un grand feu, et, après avoir bien mangé, fumé plusieurs pipes et chanté toutes les bonnes vieilles chansons canadiennes, on couchait à la belle étoile.

Sur toute la rivière des Outaouais, on ne trouvait que deux colons, M. Ebenezer (1) Wright et M. Joseph Papineau.

M. Papineau s'établit dans l'île Aroussen ou à Roussin, sur l'Ottawa, presque en face de Montebello. On y voit encore les ruines de la maison qu'il y construisit.

Au bout de quelques années, il revint à Montréal où il résida jusqu'en 1834 ou 1835. "

En 1809, M. Papineau vendit une partie de sa seigneurie, 160 arpents de front sur cinq lieues de profondeur, à M Robert Fletcher ; mais ce dernier étant mort, en 1810, sans avoir pu remplir ses obligations, M. Papineau rentra en possession de sa propriété.

Joseph Papineau étant mort, le 8 juillet 1841, laissa cette seigneurie à son fils, Louis-Joseph. M Louis-Joseph-Amédée Papineau, ci-devant protonotaire à Montréal, fils de ce dernier, en est le propriétaire actuel.

F.-J. AUDET

---

(1) N'est-ce pas Philémon qu'il a voulu dire ?

ÉTAIENT-ILS SOLDATS ?

Depuis que je travaille à me rendre compte de la manière dont les premiers habitants du Canada se sont recrutés en France, les localités d'où il sont venus, ce qu'ils y faisaient pour gagner leur vie, dans quels endroits du Canada ils se sont fixés, et ce qu'ils y faisaient, il m'a été impossible de trouver dix familles de soldats avant l'année 1675, date où l'émigration cessa presque complètement. Alors que devient la croyance à nos origines militaires ?

Nous savons que de 1632 à 1665 la colonie n'a pas eu de troupes pour la défendre et cela explique les massacres commis par les Iroquois. Le régiment de Carignan, arrivé en 1665, reparti en 1669, nous a laissé à peine quelques hommes. De 1670 à 1675, il est venu peut-être deux cents soldats mais pour le service des forts. Rien d'étonnant que je ne rencontre que des cultivateurs à mesure de la formation des groupes d'habitants. Sur quoi donc est basée la fameuse chanson :

Nos pères, sortis de la France,
Etaient l'élite des guerriers.

Nos pères, sortis de la France, étaient des paysans tout à fait étrangers à la carrière des armes.

Malheureusement, pour protéger le commerce de fourrures, on obligea les fils de ces cultivateurs à se constituer en milice et, de 1684 jusqu'à 1715, ensuite à diverses dates, puis de 1744 à 1760, on les employa contre les Iroquois, contre les Anglais, à faire des incursions militaires, des guerres désastreuses où leur bravoure se manifesta brillamment—mais ceux-là n'étaient point venus de France, ils étaient nés ici, et le rôle militaire qu'on leur imposa différait du tout au tout avec la culture des champs qui était la seule vocation de " nos pères sortis de la France ".

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

Un navire espagnol à Québec en 1759. (III, II, 291.)—M. Bernier, commissaire des vivres, écrivait à M. de Bougainville, le 30 octobre 1759 :

" Le vaisseau espagnol a eu deux coups de canon et a mouillé un peu au-dessus de la construction ; j'ignore encore quel sera son sort."

Le 31 octobre, le général Murray note dans son *Journal :*

" Ce soir le vaisseau espagnol est descendu le fleuve. Nos batteries ayant tiré, il a jeté l'ancre. Le capitaine est venu à terre ; il m'a raconté que son vaisseau s'était défoncé en touchant une roche en face de la Pointe-aux-Trembles et qu'une voie d'eau s'était déclarée. Il m'a demandé la permission de prendre la mer et de l'aide pour examiner son vaisseau parcequ'il fait beaucoup d'eau."

Le lendemain, 1er novembre, Murray écrit :

" En conséquence des représentations du capitaine espagnol, j'ai écrit à l'officier commandant nos vaisseaux, le capitaine Macartney, lui ordonnant de l'aider, autrement je vais être obligé de voir à la subsistance de l'équipage."

Le 5 novembre, M. Bernier écrit de nouveau, à M. de Lévis cette fois :

" Le vaisseau espagnol a touché si rudement à Saint-Augustin, qu'en arrivant ici il a été condamné ; sans quoi on l'aurait laissé aller sans molestation. On lui a donné vingt charpentiers pour essayer de le radouber, mais en vain ; M. Murray en est très fâché ; ces Espagnols lui sont à charge."

Le soir, dans son *Journal*, Murray nous donne un peu plus de renseignements :

" Aujourd'hui, le vaisseau espagnol, qu'on avait échoué pour réparer la voie d'eau, est tombé en pièces. Le capitaine et plusieurs marchands français, à

qui j'avais permis de faire route avec lui, m'ont demandé la permission de prendre un vaisseau marchand français à l'ancre dans le bas de la rivière ; je me suis rendu à leur demande avec d'autant plus de plaisir que je savais qu'ils auraient pu le prendre pendant la nuit et que je n'aurais pas été en mesure de les en empêcher."

C'est là tout ce que nous trouvons dans les documents du temps sur le vaisseau espagnol en question.

P. G. R.

L'île Oracointon et le fort Lévis. (III, II, 292.) —L'île sur laquelle fut construit le fort Lévis a porté différents noms.

" Le 4 juillet (1759), lisons-nous dans le *Voyage au Canada* de J.-C. B (onnefons), je fus détaché de l'île aux Noix pour aller à Montréal prendre 12 pièces de canons et les conduire à l'île Lévis, la plus avancée des trois îles *aux galots*, laquelle île est située deux lieues avant d'arriver à la Galette (Prescott). Nous partîmes de Montréal le 12 juillet, nous passâmes les rapides à petite journée et arrivâmes à l'île Lévis le 24. Nous trouvâmes le fort à moitié construit par les soins de l'ingénieur nommé Desandrouins. Ce fort ne fut achevé qu'à la fin de septembre ; il fut construit en pièces de bois équarries l'épaisseur de six pieds revêtus de terre. Tandis que l'on était occupé à la construction du fort de Lévis, on y reçut la nouvelle de la prise de Québec. "

Cette île a donc porté successivement les noms d'Oracointon, aux Galops, Lévis.

Quel nom porte-t-elle aujourd'hui ? Dans l'une des cartes du *Panoramic Guide of St-Lawrence*, on la nomme *Gallop's Island* (p. 64). Cette dernière a deux sœurs assez rapprochées qui portent le même nom. Ce

sont bien là ces trois iles *aux Galops* dont la plus avancée, située à la tête des rapides du Saint-Laurent (rapide aux Galops), est à six milles au dessous de Prescott et sur laquelle fut bâtie le fort Lévis dont la garnison, composée de 333 hommes seulement, soutint un siège de neuf jours contre 10,000 Anglais, et après une honorable capitulation (25 août 1760) fut transportée à New-York d'abord et ensuite en France.

RACINE

Les bateaux à vapeur sur la rivière Saguenay. (IV, I, 399.)—Je trouve dans la *Gazette de Québec* du 30 août 1842, le paragraphe suivant sur ce sujet :

" Le bateau à vapeur *North America* est de retour de son voyage au Saguenay. Parti de Kamouraska ce matin à sept heures, il est arrivé à Québec à deux heures et demie de l'après-midi. Il a remonté le Saguenay avant-hier jusqu'à Chicoutimy, avec une cinquantaine de passagers, ayant laissé les autres en divers endroits sur la route. C'est la *première fois* qu'un bateau à vapeur est monté si haut dans cette rivière, et son apparition a dû faire une étrange impression sur les sauvages du poste. Les voyageurs au nombre d'une centaine, sont très satisfaits de leur excursion, qui a été favorisée par un temps magnifique. Un d'entre-eux a rapporté de Chicoutimy des échantillons de blé, froment, d'orge et d'avoine, presque mûrs et d'un luxuriance extraordinaire."

Dans le No du 1er septembre suivant du même journal, on lit ce qui suit : " *Une maison marchant sur l'eau*, est le nom que les sauvages montagnais du poste de Chicoutimi, qui n'avaient jamais vu de bateaux à vapeur, donnèrent au *North America*, lorsqu'il visita dimanche dernier ce poste, à environ 75 milles de l'embouchure du Saguenay. Ils s'enfuirent avec précipitation à la vue de ce prodige et l'agent de la

Compagnie de la Baie d'Hudson, chargé du poste, eut quelque peine à les ramener."

Si ces extraits ne prouvent pas que ce soit là la première navigation faite avec des bateaux à vapeur sur le Saguenay, ils servent au moins à fixer la date de la première apparition de bateaux à vapeur à Chicoutimi.

PHILÉAS GAGNON

Denis Roberge, serviteur de Mgr de Laval. (IV, II, 411.)—Denis Roberge, fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand, était originaire de Bayeux. Il fut toute sa vie l'homme de confiance de Mgr de Laval. " Plein de l'esprit de son maître Bernières de Louvigny, il alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servir jusqu'à sa mort." (Latour, *Memoires sur la vie de M. de Laval*, p. 32). On le trouve un peu partout, dans les actes et les documents, mais surtout à la côte Beaupré, où il remplace très souvent son maître, et à l'île d'Orléans, où à la demande du prélat, il s'occupe des affaires du seigneur, M. Berthelot, qui lui donne pour cela 300 l. par année. Il se maria au Château-Richer, en 1667, avec une fille de Claude Aubert, greffier de la cour de Beaupré, devint marguillier de Québec en 1691, et mourut en 1709, un an après Mgr de Laval. Il était venu au Canada en 1661 avec M. Morel.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

" Nos institutions, notre langue et nos lois. " (IV, II, 417.)—Le protonotaire Joseph-François Perrault, qu'on a surnommé le " père de l'éducation du peuple canadien ", était attaché à la nationalité canadienne et préoccupé de sa prospérité et de son avenir. Chez lui, ce sentiment n'était pas vague, comme on le voit trop souvent, mais raisonné.

Il publia, en 1832, le traité intitulé : " Moyens de

conserver nos institutions, notre langue et nos lois."

Si bien que, lorsque la Société nationale Saint-Jean-Baptiste fut établie à Québec, en 1844, elle puisa là sa devise. Elle rendait ainsi hommage à la mémoire d'un Canadien-français animé du plus pur patriotisme, qui venait d'expirer.

Peut-être ne saisit-on pas aujourd'hui toute la portée de cette devise et l'étendue de ces expressions, *nos institutions*, *notre langue et nos lois*, dans le sens que M. Perrault y attachait.

Il nous semble que nous oublions que nos anciens usages et les bonnes coutumes de nos pères forment une partie intégrante de ces mêmes institutions. A-t-on bien conservé leurs manières dignes, simples et naturelles, qu'ils cultivaient avec soin? Avons-nous cette belle urbanité, toujours constante, qui savait plaire en se rendant agréable? Gardons-nous cette tenue de bon ton qui attire le respect? En un mot, pouvons-nous affirmer que nous avons encore ce qu'on appelle la politesse française?

Et, quant au langage, peut-on dire que nous parlons correctement notre langue, du moins aussi bien que nos aïeux nous l'ont laissée? En dépit de tous les chauvins, nous sommes obligés d'avouer qu'à part d'assez rares exceptions, nous sommes souvent en défaut, tant sur les règles de la grammaire que sur celles de la prononciation.

L'habitude fait qu'on n'y porte pas assez d'attention. Nous avons entendu, à ce sujet, une réflexion juste d'un enfant du sol, qui s'était étudié à perfectionner son idiome français à l'étranger, et qui remarquait nos fautes fréquentes de langage : " Vous voulez, disait-il, conserver votre langue, mais apprenez d'abord à la parler."

N'est-ce pas là, en effet, un des objets principaux de notre instruction publique?

P.-B. Casgrain

La trahison de Denonville. (IV, III, 424.)—On a beaucoup épilogué sur la *trahison* du gouverneur Denonville et de l'intendant Champigny qui, en 1687, après avoir invité les Iroquois à un grand banquet au fort Frontenac, les firent prisonniers et les envoyèrent servir sur les galères du roi en France. Mais en agissant ainsi Denonville et Champigny n'étaient-ils pas les humbles exécuteurs des ordres reçus de France même ?

Je n'ai pas lu les lettres de Louis XIV ou de son ministre à Denonville et à Champigny, leur ordonnant de faire des prisonniers iroquois. J'ai cependant devant moi en ce moment copie d'une lettre inédite de Louis XIV au gouverneur de la Barre lui enjoignant de s'emparer d'autant d'Iroquois que possible pour servir sur ses galères. Lisez plutôt :

" Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages qui sont forts et robustes serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez embarquer par toutes les occasions qui se présenteront pour les faire passer en France."

Ce que Louis XIV ordonnait au gouverneur de la Barre n'aurait-il pas pu le commander également à son successeur, le marquis de Denonville ?

R. P.

Le lieu des séances du Conseil Souverain. (IV, IV, 432.)—Chacun sait que le Palais de Justice de Québec est érigé sur un terrain occupé autrefois par la Sénéchaussée. Il est bon cependant de faire remarquer que l'antique tribunal judiciaire que ce dernier nom rappelle ne fut pas tout d'abord installé à cet endroit. D'après une carte intitulée : " Plan du

haut et du bas de Québec en 1660," il appert que la Sénéchaussée était, à cette date, (1660), au pied du " Mont Carmel " vers la partie nord-est du jardin du Fort actuel. Ce ne fut qu'un peu plus tard que la Sénéchaussée fut transferrée dans un bâtiment érigé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Palais de Justice.

Le Conseil Souverain, crée par édit royal du mois d'avril 1663, fut établi à Québec le 18 septembre de la même année.

Où ses premières réunions furent-elles tenues ?

On voit par les délibérations du 5 décembre de l'année 1663, que le Conseil siégeait alors dans une chambre fournie par Jean LeVasseur, huissier " la maison dicte le *Pallais*" étant en réparation. On lit aussi ce qui suit dans les délibérations du Conseil Souverain du 25 juin 1665 : " Le Conseil, attendu que le *Pallais* est réservé et qu'on y travaille incessamment pour loger Monseigneur de Tracy, a ordonné qu'affiches seront mises pour faire savoir à tous que le Conseil se tiendra aux jours ordinaires dans la maison de Lavigne, huissier, où il se tenait cy-devant."

M. Chauveau, après avoir fait mention de cette délibération du 25 juin 1665, ajoute: "...... Quel était ce palais ? Où était-il situé ? " (*Notice sur la publication des registres du Conseil Souverain et du Conseil Supérieur de Québec.*)

Je trouve la réponse à cette dernière question dans une carte de Québec conservée à l'Université Laval, et intitulée : " Véritable plan de Québec, comme il est en 1664, et la fortification que l'on puisse y faire. " Le Palais y est indiqué comme étant érigé sur l'emplacement situé à l'encoignure de la Place d'Armes et de la rue Saint-Louis, l'emplacement du Palais de Justice actuel, par conséquent.

On sait que, sous le premier gouvernement du comte de Frontenac, la " brasserie " établie par

Jean Talon, et terminée en 1671, au pied du côteau Sainte-Geneviève (extrémité nord-est de la rue Saint-Vallier), servit à diverses fins du gouvernement civil de la colonie. L'intendant en fit son habitation, et le Conseil Supérieur y tint ses séances. Ce bâtiment fut détruit par un incendie au mois de janvier 1713 (dans la nuit du 5 au 6), et ce fut sur ses ruines que l'on érigea l'édifice somptueux du Palais de l'intendant, qui fut presque entièrement démoli et brûlé dans le bombardement de 1759. C'est dans ce palais qu'était administrée la justice à Québec durant la dernière période du régime français. Le peu qui reste aujourd'hui de l'ancien Palais de l'Intendant est occupé par une brasserie (établissement Boswell) : l'emplacement du célèbre édifice est donc retourné à sa destination primitive.

Ernest Gagnon

La dernière baronnie canadienne. (IV, IV, 436.)—M. Charles-Colmore Grant descend des barons de Longueuil du Canada. C'est à ce titre qu'il est encore aujourd'hui propriétaire des rentes seigneuriales de la baronnie de Longueuil. Son fondé de pouvoir à Montréal est M. Marler, N. P.

La baronnie de Longueuil fut érigée par lettres patentes du 26 janvier 1700, et le titre de baron fut conféré, à cette même date, à Charles LeMoyne de Longueuil. Cette famille avait été antérieurement anoblie, en 1668. Ses titres furent enregistrés au Conseil Supérieur de Québec, le 26 février 1725.

Ces lettres patentes étaient accordées " à Charles LeMoyne, à ses enfants, successeurs, ayans-cause, et les descendants d'iceux en légitime mariage ".

Voici la filiation des droits à la baronnie de Longueuil après les LeMoyne.

Charles LeMoyne, dernier baron canadien de ce nom, mourut sur le champ de bataille en 1755, et

quelques mois après, sa femme donna naissance à deux filles jumelles. Marie Joseph-Charles, l'aînée, hérita du titre de son père.

Le frère puîné du dernier baron revendiqua le titre pour lui-même, mais après consultation avec les plus fortes lumières du barreau de Paris, la poursuite fut abandonnée, et la fille aînée du baron défunt conserva le titre de baronne de Longueuil.

En 1781, Marie-Joseph-Charles LeMoyne, baronne de Longueuil, épousa à Québec, David-Alexander Grant, capitaine au 84ième Régiment de Sa Majesté. De ce mariage naquit un fils Charles-William Grant, qui engendra James-Irvine Grant, lequel engendra Charles-Colmore Grant dont il est maintenant question.

Le père de ce dernier mourut à Pau, France, le 26 février 1879. On l'appelait généralement le baron Grant tout court.

Les faits ci-dessus ayant été prouvés à la satisfaction du gouvernement britannique, la Reine a reconnu le droit de M Charles-Colmore Grant au titre de baron de Longueuil.

La *Gazette du Canada* nous l'apprenait en ces termes, en janvier 1881 :

" Il a gracieusement plû à la Reine de reconnaître le droit de Charles-Colmore Grant, Ecuyer, au titre de Baron de Longueuil, dans la Province de Québec, Canada.

" Ce titre fut conféré à son ancêtre, Charles LeMoyne, par lettres patentes de noblesse, datées par le roi Louis XIV en l'année 1700".

Cet avis n'a pas été formulé pour flatter beaucoup M. Charles-Colmore Grant ; toutefois il a sa valeur pour nous, étant la reconnaissance de services rendus à la France et à notre colonie, par son ancêtre Charles LeMoyne de Longueuil, services que Louis XIV récompensa par la création et la concession

d'une baronnie canadienne, avec titre de baron, en sa faveur.

Ce titre et cette reconnaissance n'étaient pas des clefs pour ouvrir les portes de la chambre des lords, à M. Charles-Colmore Grant.

M. Grant a toujours été plus ou moins étranger à la province de Québec. Il demeurait à Kingston, Ontario, avant d'aller résider en Angleterre. Ses frères sont établis à Pau, France, depuis longtemps.

Plusieurs instances avaient été faites auprès du gouvernement anglais, par le père et le fils pour faire reconnaître ce titre. Plusieurs avocats s'y étaient intéressés sans succès. Je crois que le dernier fut feu l'honorable juge Thomas-J.-J. Loranger qui a réussi. C'est un droit basé sur les conditions du traité de cession.

RAPHAEL BELLEMARE

Outaoua. (IV, IV, 437.)—Ceux qui ont inventé l'orthographe *Outaouais* ne se sont pas donné la peine d'étudier les auteurs du dix-septième siècle, familiers avec la nation des Outaouas et les peuples qui l'entouraient.

Les *Relations* des Jésuites, le *Journal* de ces Pères, le Conseil Souverain de Québec, la Mère de l'Incarnation, Nicolas Perrot, Dollier de Casson, La Potherie mettent : Ondataouaouat, Outaouak, Ondata8a8-ak, 8ta8ak, 8ta8at, 8ta8au, Outaouak, Outaoua, ce qui enlève toute idée d'une terminaison en "ais."

La première trace qui je rencontre de l'épellation *Outaouais* parait avoir été inspirée par M. Jacques Viger. Il n'a rien à nous montrer pour justifier cette manière de prononcer le son final du nom Ondataouat.

Ondataouat signifie, en langue huronne : les *Gens des Bois*, parce que les sauvages en question demeuraient dans un pays de forêts, tandis que les Hurons

plaçaient leurs villages dans les plaines défrichées.

La nation des Outaouas parlait l'algonquin. Nous ne savons pas comment elle se nommait elle-même.

Champlain les appelle *Cheveux-Relevés* à cause de la façon d'arranger leur chevelure. Cela n'a aucun rapport avec le sens du terme Ondataouat, Ondatahouat, Outaoua, Outaouak.

Ottawa est incorrect puisqu'il faut *Outaoua*.

BENJAMIN SULTE

Les premiers francs-maçons canadiens. (IV, IV, 441.)—J'ai eu la bonne fortune, en feuilletant de vieux almanachs canadiens, de retrouver sinon les premières traces du moins les commencements de cette formidable société secrète dont les tendances ont si justement alarmé l'Eglise catholique, qui devait plus tard la condamner en termes si formels. Je veux parler de la franc-maçonnerie. Il est même fait mention de cette secte dans le premier numéro de la série des almanachs de Brown—ce qui ne veut pas dire toutefois que l'installation de cette société dans notre pays ne remonte pas au délà de cette date.

La franc-maçonnerie est d'importation anglaise et ce sont les régiments anglais venus ici après la cession du Canada qui ont dû l'y transplanter. En 1780, l'organisation de cette société était déjà quasi parfaite, et comptait un état-major assez considérable. Brown en fait le relevé qui suit :

" The ancient and honorable Society of Free and Accepted Masons in Canada :

Grand officer : the Honorable Brother John Collins, Esq., Grand Master ; Brother Thomas Aylwin, Esq., Deputy Gr. M. ; Brother James Thompson, Brother H.-A. Kennedy, Grand Wardens ; Brother Chs Grant, Esq., Brother Lauchlin Smith, Grand Treasurers ; Brother James Tanswell, Grand Secre-

tary ; Brother John Ross, Brother W. Ritchie, Grand Deacons ; Brother John Hill, Grand Sword bearer ; Rev. Brother Geo. Henry, Grand Chapelain ; Brother Richard McNeil, Deputy Grand Master at Montreal.

La *Grande Loge* se réunissait le 1er lundi de mars, juin, septembre et décembre à la maison de Frère Bacon.

Les autres loges étaient : Merchants Lodge No. 1 ; St. Andrew's Lodge, No. 2 ; St-Patrick's Lodge, No. 3 ; Anbalt Zum Temple Lodge, No. 12 ; St-Paul Lodge, No. 10, à Montréal ; King's Lodge. No. 8, dans le 8e régiment ; Union Lodge, No. 1, à Détroit ; St-George Lodge, No. 108, dans le 31e régiment ; Lodge, No. 195, dans le 8e régiment ; Lodge, No. 236, dans le 53e régiment.

Jusqu'en 1819, des noms anglais seulement figurent dans la liste des officiers, mais à partir de cette date, bon nombre de nos nationaux se font inscrire sur les registres des loges et arrivent même à remplir les fonctions les plus importantes.

La franc-maçonnerie était-elle considérée au pays, à l'époque dont nous nous occupons, comme une simple institution de bienfaisance, ou possédait-elle déjà le caractère anti-religieux qui devait amener sa condamnation, c'est que je ne saurais affirmer.

L'almanach de Brown se renferme sur ce point, dans une réserve qui ne laisse place à aucune supposition.

Ce qui est mieux établi c'est que la franc-maçonnerie avait un pied à terre à Québec et c'est probablement ici que se trouvait son principal champ d'opérations. Voici, au reste, les noms des Canadiens-français qui occupaient les plus hauts degrés dans la Grande Loge du Bas-Canada :

Le Très-Vénérable Claude Dénéchau ; Jos.-Frs.-Xavier Perrault, Grand Warden ; Pierre Doucet,

Grand Trésorier ; Louis Plamondon ; Chs. Chevalier de Tonnancour ; Thomas-C. Oliva.

La même loge renfermait onze Anglais, ayant divers grades.

Au-dessous de cette loge et sous sa juridiction se trouvait vingt-cinq autres loges disséminées dans le pays. Québec avait pour son compte deux loges placées sous la dépendance de la Grande Loge : la loge Sussex et celle des *Frères Canadiens.*

EUGENE ROUILLARD

Lord Howick. (IV, V, 449.)—La paroisse, ou plutôt le canton de Howick, dans le comté de Châteauguay, fut nommé ainsi en l'honneur de lord Howick, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies en 1830. C'est lord Howick qui fit adopter par les Communes d'Angleterre l'acte qui accordait à l'Assemblée Législative du Bas-Canada, le contrôle de ses revenus.

P. G. R.

Le "Voyage en Angleterre et en France" de F.-X. Garneau. (IV, V, 451.)—Le récit du voyage fait par notre historien national, F.-X. Garneau, en Angleterre et en France, dans les années 1831, 1832 et 1833, parut d'abord dans le *Journal de Québec.* En 1855, Garneau le reproduisit dans un petit volume de 250 pages ; mais dans un accès de découragement il fit détruire presque toute l'édition. Il n'en resta que sept ou huit exemplaires.

Le Foyer Canadien en a reproduit une partie.

Bibaud, dans son *Panthéon Canadien*, dit : " Garneau publia un récit de ses voyages en Angleterre et en France dans les années 1831, 1832 et 1833. Cet ouvrage publié à Québec en 1855 fut supprimé après l'impression."

J'ai dans ma bibliothèque un petit volume intitulé : *Voyages de F.-X. Garneau.* Il a été publié en 1881 par l'éditeur Léger Brousseau, de Québec.

L'ABBÉ CHS-E. MAILHOT

QUESTIONS

464—M de Gaspé nous apprend, dans ses *Anciens Canadiens*, que l'abbé Louis de Beaujeu, qui fut confesseur ordinaire de l'infortuné Louis XVI, était le frère du héros de la Monongahéla. D'un autre côté, dans son *Dictionnaire généalogique*, Mgr Tanguay ne nous parle que d'un Louis de Beaujeu et il le fait mourir très jeune. M. de Gaspé ne se serait-il pas trompé ?

Abb.

465—Le traité de 1763 nous garantit-il l'usage officiel de la langue française ?

P.

466—Quelle est l'origine du drapeau étoilé des Etats-Unis ?

R.

467—L. P. Aubry ou Aubéry, chanté par Chateaubriand, dans son *Atala*, n'était-il pas Canadien ?

Rom.

468—Pouvez-vous me donner la liste des lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada depuis 1791 jusqu'à la Confédération ?

Ont.

469—Depuis que la guerre est déclarée entre l'Espagne et les Etats-Unis on a souvent parlé de la *doctrine Monroe*. Quelle est cette fameuse doctrine du président Monroe ?

Amer.

470—Sait-on d'une manière certaine où et à quelle date est né le père jésuite Jean de Brébeuf, martyrisé par les Iroquois en 1649. Les historiens du martyr varient beaucoup sur ces sujets ?

XXX

471—Y a-t-il eu deux missionnaires du nom de Dolbeau dans la Nouvelle-France ? En 1615, le père Jean Dolbeau, récollet, arrive à Québec. En

1643, un père Dolbeau périt en se rendant de Miscou en France.

XXX.

472—Dans le recensement de 1851-52, nous voyons que le grain est mesuré par boisseau. Ces boisseaux ne seraient-ils pas plutôt des minots ? Si non, les chiffres sont souvent loin d'être aussi élevés qu'ils le devraient être. Nos cultivateurs, même alors, devaient bien plus connaître le minot que le boisseau.

AGER.

473—René Rohault, fondateur du collège des Jésuites de Québec, est-il venu dans la Nouvelle-France ?

S-J.

474—Connait-on le nom de baptême du capitaine Paradis qui , en 1711, sauva l'amiral Hovenden Walker du naufrage ? Etait-il Canadien ou Français ?

CUR.

475—Où fut inhumé le traître Jacques Michel, vice-amiral de la flotte de Kerth, qui mourut à Tadoussac en 1629, à la suite d'une orgie ?

R.

476—Le P. Biard, premier missionnaire jésuite de l'Acadie, est-il le P. Pierre Biard bien connu en France par ses nombreux ouvrages ?

C. R.

477—Le 13 novembre 1681, l'intendant Duchesneau, se plaignant de Frontenac, écrivait :

" Il a fait subir la prison à mon fils écolier de seize à dix-sept ans, pendant un mois, sans avoir eu la liberté de prendre l'air dans la cour du Fort, où il était détenu, ce qui a paru si rude et si injuste, que tout le pays en a été dans le dernier étonnement..."

Peut-on me dire pourquoi Frontenac avait emprisonné le fils de l'intendant Duchesneau ?

CURIEUX

Bibliothèque Canadienne

—o—

La "Bibliothèque Canadienne" met à la portée de toutes les bourses les travaux littéraires, historiques, etc., de nos écrivains canadiens.

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume d'environ cent pages.

La première série de la "Bibliothèque Canadienne" est composée des ouvrages suivants :

"LE DERNIER RECOLLET CANADIEN : LE FRERE LOUIS" (avec portrait) par M. l'abbé Charles Trudelle (Publié) ;

"UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau (Publié) ;

"UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin (Publié) ;

"VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé (Publié) ;

"LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési (Publié) ;

"ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre ;

"LES DEUX ABBÉS DE FÉNÉLON," par M. l'abbé H.-A. Verreau ;

"A LA CONQUETE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," par M. A. D. DeCelles ;

"LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

"FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

"LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

"LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la "Bibliothèque Canadienne" est de "une piastre," par année, plus douze centins pour frais de poste. A cause de son prix modique, il est invariablement payable d'avance.

PIERRE-GEORGES ROY, ÉDITEUR,

9, rue Wolfe, Lévis.

Vol. [illegible] JUILLET 18[illegible] No [illegible]

BULLETIN

des

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

[illegible]

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JUILLET : Sainte-[illegible] [illegible] M. [illegible]-A. Bernier ; Le château Bigot, J.-X. [illegible] ; Un épisode de 1837-38, Pascal [illegible] Cadillac, L'abbé A.-P. [illegible] ; [illegible] Gagnon ; Les [illegible] au Canada, F.-J. Audet ; La baronnie de Longueuil, Charles [illegible], Benjamin Sulte ; La franc-maçonnerie au [illegible], Eugène Rouillard ; Les Canadiens au Pôle Nord, [illegible] ; Le "Beaver Club", L.-R. Masson ; Les archives du [illegible] Conseil de Québec, L'abbé Auguste Gosselin ; Les lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada, F.-A. McCord ; Le [illegible] de Cantillé de Rochemonteix ; Le capitaine [illegible], Ernest Myrand ; Questions ; Publications du mois ; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur, [illegible] Pierre-Georges Roy, [illegible] Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

[illegible] de l'Acadie, par *Pamphile Le May*.—Troisième édition.—Montréal, C.-O. Beauchemin & fils—1898.

[illegible] de l'assurance populaire.—Essai sur la [illegible], par M. Amédée Denault, L. L. B., 1er vice président de l'Union franco-canadienne—Montréal—1898.

[illegible] lyrique en France au dix-[illegible] siècle, par René [illegible].—C.-O. Beauchemin & fils, éditeurs, Montréal—1898.

Les [illegible] ; Questions de lois et de coutumes maritimes, par M. l'abbé Hospice Verreau.

Notice biographique : L'abbé David Henri Têtu, curé de Saint-Roch des Aulnaies, par Mgr Henri Têtu, prélat de la maison de Sa Sainteté, procureur de l'archevêché de Québec—Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1898.



LE DUC DE RICHMOND

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 JUILLET 1898 No 7

SAINTE-TRINITÉ DE CONTRECŒUR

Contrecœur était du nombre des douze seigneuries concédées aux officiers du régiment de Carignan. Ce fief fut accordé à François-Antoine Pécaudy, sieur de Contrecœur, qui avait épousé à Québec, en 1667, Barbe Denys de la Trinité, et c'est probablement le nom de cette dernière qui a été cause que Contrecœur fût érigée sous le vocable de la Sainte-Trinité.

La maison seigneuriale servit de chapelle jusqu'en 1711. M. L.-F. de la Faye y bâtit une chapelle en bois. En 1726, M. de Miniac remplaça la chapelle par une église en pierre de 80 pieds de long sur 40 de large, avec deux chapelles en croix. La troisième église date de 1812. Elle fut détruite par le feu en 1863 et remplacée par l'église actuelle.

Les missionnaires, desservants et les curés furent : B.-P. Duplein, 1681-1685 ; P. Sennemaud, 1685 ; P. Permehaud, 1685-1697 ; M. Bruslé, 1702-1703 ; L. F. de la Faye, 1703-1724 ; J. P. de Miniac, 1724-1731 ; A. Joriau, 1731-1736 ; L. Chazdau, 1736-1744 ; C. Beaudoin, 1744-1751 ; F. Petit, 1751-1761 ; J. J. Raizenne, 1761-1764 ; J.-B. Curatteau de la Blaiserie, 1764-1765 ; M. Gervaise, 1765-1766 ; J. N. Martel, 1767-1772 ; M. Gervaise, 1772-1775 ; J. Martel, 1775-1782 ; T. Kimber, 1782-1786 ; J. M. Jean, 1788-1792 ; L. Aubry, 1796-1808 ; G. L. Arsenault, 1808-1817 ; R. O. Bruneau, 1817 ; F. L. L'Heureux, 1834-1864 ; J. E. Chevigny, 1864-1873 ; T. Dajenais, 1873-1882 ; P. E. Lussier, 1882-1887 ; J. Dequoy, curé actuel.

MATTHIEU-A. BERNARD

LE CHATEAU BIGOT

La correspondance de M. l'abbé H.-R. Casgrain publiée dans *L'Evénement* du 30 septembre dernier, m'a valu de nombreuses demandes de personnes désirant obtenir des notes au sujet de ce château légendaire, Si cette propriété a été quelquefois le théâtre des exploits de notre trop célèbre intendant, je crois pouvoir établir qu'il n'en a jamais été le propriétaire, et que ce n'était qu'avec la permission de ses acolytes, Estèbe et De Vienne, propriétaires successifs du château depuis le 12 octobre 1753 au 8 septembre 1764. Je me permettrai de fournir, le plus brièvement possible, les quelques notes suivantes à l'appui de mon assertion.

Il est à la connaissance générale que la seigneurie Notre-Dame des Anges fut primitivement concédée aux RR. PP. Jésuites par le duc de Ventadour, le 10 mars 1626.

Le 28 avril 1659, devant Audouard, notaire, le Père Ragueneau, agissant en sa qualité de procureur des RR. PP. Jésuites, concéda à Françoise Duquet, alors épouse de Jean Madry, la propriété décrite dans l'acte de vente du 28 octobre 1718 (L'acte de 1659 manque au greffe).

Le 28 octobre 1718, Françoise Duquet, alors veuve en secondes noces d'Olivier Morel, seigneur de la Durantaye, conseiller du Roy au Conseil Supérieur, vendit, par acte passé devant Mtre de la Cetière, après une possession de près de soixante ans, l'immeuble qu'elle avait acquis des RR. PP. Jésuites par l'acte de 1659, à Guillaume Gaillard, seigneur

de l'île et comté de Saint-Laurent, lequel, par une déclaration faite le même jour, reconnait que la dite acquisition a été faite pour " Mtre Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, Murbelin et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et au Parlement de Metz, intendant de Justice, Police et Finance en toute la Nouvelle-France, etc. Vu l'importance de cet acte, j'en citerai la plus grande partie :—

" Laquelle de son bon gré a vendu, etc.........Le fief servant relevant des reverends peres Jesuistes du Collège de cette ville de Quebecq appelé Grand pré d[t] La redoutte size a la canardière de sept arpends et demy de terre de frond ou environ sur quatre lieues de proffondeur y compris un arpend et demy aussi de frond sur la d. proffondeur qui est en roture a ce que crois la Vanderesse joignant d'un costé a la terre et habitation de Lagrois du costé du nord est, et au suroist celle de paul Chalifoux d'un bout le fleuve St laurent et de l'autre bout la d[e]. proffondeur a la d[e]. dame appartenant a cause du tittre de concession qui en a esté faitte par le R[d]. père Ragueneau Jesuiste lors procureur du College de cette ville a la charge de la foy et homage au principal manoir de leur Seigneurie de notre dame des anges et le Revenu dune année p[r] droit de rachapt a chaque mutation de prop[e]. suivant LeVexin françois enclavé de la coutume de Paris plus ou moins que le contenu au d. tittre sans reserve de fief ni routure Le d. Titre passé par audouard no[re]. le 28 avril 1659. ..... pour et moyennant le pris de six mil deux cent trente sept Livres dix sols monnoye de france ; Reduction faitte du prix de cartes suivant

larrest de Sa Majesté qui aurait esté seize mil cinq cens livres sur le pied quelles sont escrites... ...avec les rentes dues par les habitans tenanciers de terre sur le d. fief..."

Par cette description, il appert qu'il n'y avait pas de château ou manoir seigneurial alors de construit sur ce fief. Cette propriété resta en la possession de l'intendant Bégon jusqu'au 1er mai 1748, et entre les mains de sa succession jusqu'au 12 octobre 1753, date de la vente consentie par Frs Foucault, agissant en sa qualité de procureur de la succession bénéficiaire de feu Michel Bégon, à Guillaume Estèbe, aussi conseiller du roy en ce pays et son garde-magasin à Québec. La description de l'immeuble à cette époque, 12 octobre 1753, et celle du 8 septembre 1757, sont extraites de la correspondance de M. l'abbé H.-R. Casgrain du 30 septembre dernier—voici cette description du 12 octobre 1753 : (Saillant ,notaire) " Une autre maison sise sur le dit arrière-fief au lieu appelé la Montagne de la paroisse de Charlesbourg, bâtie pareillement en pierre à deux étages et en mansarde de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, consistant en une cuisine ou il y a une potence de fer à la cheminée, un four à côté ceinturé d'une barre de fer et un mauvais bluteau en une salle, cabinets, greniers et caves, le tout garni de chassis et de portes fermant à clefs : derrière la maison est un petit jardin potager, et plus loin un grand verger planté de plusieurs arbres fruitiers, entouré de picquets. Item au coté sud-ouest de la dite maison est une grange de cinquante pieds de front

sur trente de profondeur ou environ et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre."

Cette maison étant décrite dans ce dernier acte, il faut nécessairement conclure qu'elle a été construite entre les années 1718 et 1753. Le témoignage qui ferait remonter la construction du château Bigot jusqu'à l'époque de l'intendant Talon ne reposant que sur le fait que le recensement de 1667 dit : qu'il y avait alors dans la paroisse de Charlesbourg "une habitation appartenant à M. Talon, " ne peut être maintenu avec certitude à cause du mot " *habitation* ; car ceux qui s'occupent de recherches pour des actes de concessions de cette époque, rencontrent assez souvent dans un acte de concession d'une terre en bois debout, dans sa description, les mots suivants : une terre ou habitation non désertée contenant...etc., à condition de déserter (défricher) tant d'arpents et s'y construire, etc., cela ne veut pas dire qu'il s'y trouvait une maison.

Le 8 septembre 1757, devant Saillant, notaire, Guillaume Estèbe vend à François Joseph DeVienne, garde-magasin du Roi, à Québec, l'immeuble ci-dessous décrit : " Une autre maison sise sur le dit fief au lieu appelé de la Montagne de la paroisse de Charlesbourg, bâtie pareillement en pierre à deux étages de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, consistant en une cuisine, salle, plusieurs chambres, cabinets, caves et greniers, le tout garni de chassis et de portes fermant à clefs, en un petit jardin potager, un grand verger complanté de plusieurs arbres fruitiers entouré de piquets, en

une grange de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre. "

DeVienne ne suivit pas Bigot en Europe immédiatement après la cession du pays, et nomma, avant son départ pour l'ancienne France, pour son procureur, un prêtre du séminaire de Québec, M. Sébastien C. Pressart, par acte de procuration, passé devant J. C. Panet, le 1er octobre 1764. Il résidait probablement à Beauport, car je trouve dans les registres de cette paroisse l'acte de sépulture de son fils, Thomas, à la date du 25 juillet 1763. (1) Enfin, le 8 septembre de l'année suivante, devant le même notaire, DeVienne vend à Wm. Grant, négociant de cette ville, l'immeuble ainsi décrit :

" Item une autre maison située sur le dit arrière fief au lieu appelé De la Montagne de la Paroisse de Charlesbourg batie pareillement en pierre à deux étages de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ consitante en une cuisine, salle, plusieurs chambres, cabinets, cave et grenier le tout garni en l'Etat qu'il est, un petit jardin potager un grand verger complanté de plusieurs arbres fruitiers entouré de Piquets, en une grange de cinquante pieds de front sur trente pieds de profondeur ou environ et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre et tous les animaux et instruments d'agriculture qui s'y trouvent. "

DeVienne paya 17,000 livres à Estèbe pour cette

(1) Voir *Montcalm et Lévis*, vol. II, p. 240.

propriété et la revendit à Grant, sept ans plus tard, pour la somme de 30,000 livres, monnaie de France. (1)

Ce n'est pas sans difficulté que j'ai pu découvrir comment Françoise Duquet était rentrée en possession de l'arrière-fief enclavé dans l'acte de cession accordé à Talon. J'étais complètement dérouté dans mes recherches, en constatant que deux propriétaires possédaient en même temps des titres au sol sur lequel existent les ruines du château : Frse Duquet, avec son titre de 1659, et Talon, avec celui de 1666. La découverte d'un acte de transaction entre les RR. PP. Jésuites et la dite Françoise Duquet, assistée de son mari. Olivier Morel de la Durantaye, passé à Québec devant Mtre Genaple, notaire, le 4 mai 1699, mit fin à mon anxiété à ce sujet.

J'anticipe sur les événements. Mgr de Saint-Vallier par acte passé au Chastelet de Paris, le 10 mars 1696, devant Mtres Bonhomme et Dufort, notaires, déclare qu'il a acquis de l'héritier Talon, pour le profit et avantage de l'Hôpital-Général " la terre Seigneurie, et Comté d'Orsainville cy-devant appelée la terre, fief, seigneurie et Baronnie des Islets avec les terres qui peuvent y avoir estées jointes et unies et autres appartenances et dépendances." Cette déclaration portant donation est confirmée par un nou-

(1) Lors du siège de Québec par l'armée américaine, M. Raphael Gray, négociant de cette ville, était le propriétaire du château depuis le 25 août 1774, en vertu d'un acte de vente consenti par Wm. Grant devant le notaire J. C. Panet. M. Charles Stewart, à son tour, en devint acquéreur devant J.-A. Panet, notaire, le 6 février (1779) et le revendit devant le même notaire à MM. Jean Lees Jr., Simon Fraser et Wm. Wilson, le 26 juin de l'année suivante (1780).

vel acte de donation du dit fief, par le même évêque au même Hôpital, mais cette fois-ci, l'acte est passé à Québec, devant Mtre Chamballon, notaire, le 4 janvier 1698.

Le 24 mars 1698, par acte d'accord et transaction passé devant Mtre C. Rageot, notaire, Mgr de Saint-Vallier, Mgr le comte de Frontenac, Mgr de Champigny et autres de la direction de l'Hôpital-Général de Québec, et les RR. PP. Jésuites d'autre part, firent les conventions suivantes : " Lesquelles partyes Pour Evitter de part et dautre Les Contestations et proces dans lesquels le d. hôpital général seroit obligé d'entrer avec les d R. P. Jesuittes en conséquence de la donnation faitte au d. hôpital Par mon d. Seigneur L'Evesque .... le d hopital Général prétendant qu'en vertu de la d. donnation et de l'acquisition faitte par mon d. Seigneur L'Evesque de la d. terre Seigneurie et comté que les terrains du Bourg Royal et du bourg la Reine qui ont cy-devant esté retranchés de la terre et seigneurie de notre dame des anges appartenantes aus d. Reverends peres Jesuites et Reunys par deffunt Monsieur tallon cy-devant Intendant en ce pays au dhomaine de la d. Seigneurye et Comté d'orsinville duquel Il estoit Seigneur propriaittaire, Et *le moulin* quy a esté basty et Construit dans le d. bourg royal par le d. Sieur Tallon Luy appartient aussy bien que le derrière des terres de la d. Seigneurie ou Comté d'orsinville Par le d. Sieur Tallon acquise du Sieur Guillaume Fournier par Contract passé par deffunt Mre pierre Duquet vivant Nore

Royal en datte du"...(*ici un blanc existe sur la minute.*) Et au contraire les dits R.R. PP. Jesuittes prétendants que le d. Sieur tallon n'a peu n'y dû Leur retrancher de leur ditte Seigneurie Les terres des d bourgs royal et la Reine et dependances pour se les approprier et Reunir au dhommaine de sa d. Seigneurie et Comté d'orsinville n'y y faire bastir de moulin au préjudice de la grande quantité d. Etablissem. que les d. R P. Jesuittes avaient déja faites sur la d. Seigneurie conformem. aux Intantions du roy Lorsque le d. Sieur tallon fit Le d. Retranchement et Reunion de son dhommaine sans aucunes Formalités de Justice, combien qu'il y Eust aLors Environ quarante ans qu'ils en fussent en possession par bons titres et que par ce moyen les d. bourg royal et la reine et Lemoullin avant leur appartiennent, Et que le d. Sieur Tallon seroit teneu de leurs Dhommages et Interest pour Les noms Jouissances des d. terres et des Rantes Seigneurialles quy ont depuis Estées perçeus par le d. Sieur Tallon et ses representans au prejudices des remontrances, protestations et poursuittes que les d. R. P. ont faitte a Ce sujet ; Et qu'a L'Egard des terres qui sont derriere La d Seigneurie et Comté d'orsinville acquise par le d. feu Sieur Tallon du d. Fournier, qu'ils en Sont En possession avant le d. Sieur Tallon comme Il paroist par La transaction passée entreux et le d. guillaume fournier et sa femme Par deffunt M^tre^ Pierre Duquet No^re^ royal en cette prevosté en datte du huitiesme Juin mil six cens soixante quatre qu'ainsy Le d. Sieur Tallon n'a pû Lachepter en

suitte, n'y le d. fournier luy vandre au prejudice de la d. transaction, et que le d. hôpital estant aux droitz du d. Sieur Tallon seroit Tenue de f.^e pourvoir contre le d. Fournier ou Ses heritiers pour son dedhommagement, et le d. hôpital general disant au Contraire que la d. transaction ne peut subsister netans pas Revesteües de ses Formes ; Ils ont de leur bon gré et vollonté reglé, accordé et Transigé en la Forme et maniere quy suit ; C'est asseavoir ; que les d. Seigneurs chefs de la direction du d. hopital général...... abandonnent aux d. R. P. Jesuites ...... tous et chascunes les droits actions et pretentions que le d. hopital general pouroit avoir et pretendre en vertu de la d. donation sur les d. bourgs Royal et La Reyne et Le moullin..." ....

... .

......Et les RR. PP. Jésuites cédèrent au dit hôpital tous les droits qu'ils avaient acquis de Guillaume Fournier et en outre s'engagèrent à payer 2000 livres en rente constituée.

Enfin, l'acte de transaction du 4 mai 1699, déjà cité, entre Françoise Duquet, épouse d'Olivier Morel, et les RR. PP. Jésuites, explique comment cette première a été remise en possession du dit fief.

"Disant les dits Reverends Pères qu'une partye de la profondeur des terres de leur Seigneurie nôtre Dame des anges ayant été retranchée en 1666 ; par Monsieur Talon lors Intendant de ce pays, et plusieurs concessions par luy données en la d. partye dans les etendues renfermées sous les noms du bourg royal et du bourg la Reine ; Don luy en auroit été

fait par Sa Majesté et union a Sa terre et Seigneurye des Islets erigée en baronnie : Dont et de quoye Monseigneur Evêque de Québec auroit fait Donation a Lhopital General par luy fondé en ce pays ; a raison de quoy les dits Rev^{ds} Peres auroient Intenté action pour être remis et retably en la possession et jouissance des dites terres comme ayant été induement retranchées et mal acquises, pour les causes et raisons par eux déduites alors :.............. et comme la terre que tiennent les dits Sieur et dame de la Durantaye en arrière fief mouvant de la dite Seigneurye nôtre Dame des anges se trouvent coupées de plusieurs concessions du dit bourg royal, les d^{ts}. Rev. Peres ont prétendu en être nouveaux acquéreurs propriétaires par la dite transaction, au moyen de la dite somme de deux mille livres qu'ils s'en sont chargés payer au dit hôpital général : mais que pour éviter procez, Ils ont bien voulu, de l'avis et consentement de leurs dits autres Pères, adherer à L'accommodement proposé ; et sur ce convenir et accorder ce quy en suit : cest a scavoir que la profondeur du d. arrière fief audelà du d. bourg-royal ; sera et demeurera unye et reiointe a toûjours comme devant au dit arrière fief ; et qu'à legard des concessions du dit bourg royal qui traversent la terre du dit arriere fief .... plus prendront et recevront encor en outre, les d. Sieur et Dame de la Durantaye les rentes foncieres &c...

Et ce sans considération."

J'ai cherché inutilement parmi les minutes du

notaire Duquet l'acte de vente de Fournier à Talon, que l'on prétend passé en 1666 ; mention de cet acte ne se rencontre pas non plus dans son répertoire. Les directeurs de l'Hôpital-Général, dans l'acte d'accord avec les Jésuites, s'étant aussi trouvés dans l'impossibilité de fournir la preuve de son existence (la date est en blanc sur la minute), ne doit-on pas conclure de là que pour pallier cette usurpation contre les propriétaires légitimes et couvrir les concessions qu'il avait accordées avant l'acte de cession du 14 mai 1671, que lui, Talon, fit par son influence à la cour de Louis XIV, ériger à l'aide d'un faux titre, la baronnie d'Orsainville, en mai 1675 ?

Aussi le fait que l'Hôpital-Général, avec l'approbation de Mgr de Saint-Vallier, trois mois à peine après avoir accepté la donation de ce dernier, abandonna tous ses droits sur la propriété en question, pour le prix nominal de 2000 livres, après que Talon y eut construit un moulin, achève de me convaincre que les titres de ce dernier étaient plus que douteux. Ce moulin était probablement l'habitation mentionnée au recensement de 1667, comme appartenant à Talon.

Je ne vois pas trace dans les registres du Conseil Souverain de poursuites intentées à ce sujet par les intéressés contre Talon, durant son séjour au Canada ; ce dernier ayant reçu des instructions contre les Jésuites, avant son départ de France, ne devait pas les ménager et encore moins les craindre ; parce qu'il connaissait que leurs plaintes ne seraient pas écoutées par les ministres. De plus, il possédait

l'appui des membres du Conseil ; l'exemple suivant, que je trouve à la page 518 du premier volume des registres du Conseil Souverain, fournit la preuve qu'il ne permettait pas de plaisanteries sur son compte.

Gaillard, de Montréal, écrit deux lettres à Talon, et étant prisonnier devant le conseil, déclare que ce qu'il avait écrit était " pour louer mon dict Sieur l'Intendant de ce qu'il menageoit bien les deniers du Roy qui n'aymoit pas ceux qui en faisaient profusion ". Le Conseil ordonne que Gaillard demandera pardon au Roy et à l'intendant, que les lettres seront de plus " par luy lacerées et bruslées " devant le Conseil et payera en sus 300 livres d'amende.

Les RR. PP. Jésuites, connaissant les instructions données à Talon, auront probablement trouvé plus favorable pour eux d'attendre le départ ou la mort de l'intendant avant de prendre des procédures pour faire résilier cette vente simulée.

L'intendant, après avoir goûté au fromage des Jésuites au Canada, est-il seulement l'homonyme ou le même Talon, qui, d'après les *Mémoires* de Saint-Simon, agissait en 1694, comme avocat général au célèbre procès de préséance intenté par M. de Luxembourg contre seize pairs de France ; plaida dans la même cause d'abord, contre le prince, ensuite en sa faveur afin d'obtenir l'appui du président Harlay et du duc du Maine et fut récompensé de ce tour de force par une position de président à mortier ?

Bigot n'a jamais été propriétaire du château et n'y a fait qu'un court séjour. Bégon a été propriétaire du fief Grand-Pré pendant trente-cinq ans et c'est indubitablement pendant que ce dernier le possédait que le château a été construit ; et ses ruines portent aujourd'hui le nom de Bigot ! Pourquoi ?

Ce sujet du château Bigot a été traité par le regretté romancier Joseph Marmette, par sir J.-M. LeMoine, dans quelques-uns de ses ouvrages, par M. l'abbé H.-R. Casgrain, dans *l'Evénement* du 30 septembre dernier, et enfin par M. Benjamin Sulte. J'ai réuni mes notes sur ces documents que je crois inédits pour la plupart, et je les offre au public, le priant d'en faire l'analyse et la critique afin d'aider à l'avancement de l'histoire du château Bégon ou Bigot.

Les cultivateurs des environs du château ont dû s'habituer facilement à changer le nom de *Bégon* en *Bigot*, en voyant ce dernier, peut-être souvent, l'hôte de ses propriétaires à des fêtes brillantes pendant qu'eux et leurs familles périssaient d'inanition avant le siège de Québec ; ce nom maudit par eux dans leurs malheurs, aura survécu à celui de Bégon à l'aide de la tradition et des légendes.

A MM. les historiens d'informer le touriste si le nom exécré de Bigot doit être conservé plus longtemps à ces ruines, encore de nos jours visitées si souvent.

F.-X. MAHEUX

UN ÉPISODE DE 1837-38

Le Père Lefebvre, fondateur du collège Saint-Joseph de Memramcook, qui ne parlait jamais de sa famille, se laissa pourtant aller à raconter à quelques-uns de ses écoliers en vacances l'épisode suivant, datant de sa plus tendre enfance. Il avait gardé pour son père un respect profond, mêlé d'une admiration où perçait une teinte d'orgueil filial.

" Comme la plupart des hommes forts, nous disait-il, mon père était doux ; mais il ne fallait pas réveiller le lion, je veux dire, le coureur-des-bois, qui dort.

" Deux Anglais en goguette l'apprirent un jour à leurs dépens. Ils arrivaient en voiture de Montréal ou d'ailleurs. C'était pendant les guerres de Papineau. Les " patriotes " venaient d'être écrasés à Saint-Eustache, et mon père, ce jour-là, était de mauvaise humeur. Je crois qu'il n'avait jamais beaucoup aimé les Anglais. Ceux-ci entrent sans frapper, et lui enjoignent d'un ton rogue d'aller donner à boire à leur cheval.

"—Le puits est là, leur dit le vieillard, qui était devenu pâle, vous pouvez aller vous servir vous mêmes.

" En maugréant, le plus capable des deux s'avance vers le " banc des seaux ", et en prend un dont il veut se servir pour abreuver son cheval.

"—Non, pas celui-là qui est pour le monde, fait observer mon père ; il y a un vaisseau à la bringuebale pour les animaux.

"—*Hell* ! la bringuebale, murmura l'Anglais à son compagnon ; mon cheval est aussi propre qu'un d...

Canadien-Français. Et il continua de se diriger vers la porte, avec le seau demi d'eau.

" Un bond, un éclair, le vieillard avait sauté sur le seau, qu'il arrachait des mains de l'insulteur, lui lançant le contenu en pleine figure.

" Le compagnon se précipita sur lui. C'était un homme tout petit. Dans tous les cas mon père le saisit, une main sur le chignon du cou, une autre plus bas, et vlan ! à travers la croisée !

" L'autre, les yeux encore tout pleins d'eau, s'avance sur lui les deux poings en arrêt. Celui-là tomba comme un plomb du coup de poing qu'il reçut. Sa tête porta la première sur le parquet.

" Mon père, craignant qu'il ne fût mort, le ramassa ; puis, après l'avoir ranimé avec l'eau qui restait dans l'autre seau, l'aida à sortir de la maison et l'escorta jusqu'à la voiture que le petit tenait tout prête, les dents lui claquant dans la bouche.

"—Bonjour ! leur dit-il. Si vous buvez chez vous dans les mêmes vaisseaux que vos chevaux, vous saurez, mes gars, que les Canadiens sont baptisés, et qu'ils boivent à part. "

En nous racontant, cela le bon Père Lefebvre riait, riait de son grand rire franc, où il mettait toute son âme.

Et nous qui, pour la plupart, avions assisté à des scènes bien autrement brutales, où les nôtres, hélas, n'avaient pas toujours eu le dessus, nous trouvions héroïque ce vieillard qui faisait ainsi respecter sa maison des Anglais. Dans notre enthousiasme, nous lui aurions élevé des statues

PASCAL POIRIER

RÉPONSES

Cadillac. (I, X, 96.)—M. l'abbé H.-A. Verreau a publié dans la *Revue Canadienne* quelques notes sur Antoine de Lamothe de Cadillac. Cette étude a ensuite parue en une brochure de 25 pages in-8. *Biblio* pourra aussi consulter avec avantage l'histoire du Détroit, par Farmer, *Les Jésuites et la Nouvelle-France* par de Rochemonteix, et peut-être aussi *Notes sur la colonie française du Détroit*, par Rameau.

L'ABBÉ J.-B.-A. ALLAIRE

Nicolas Cugnet. (III, XII, 391.)—Aucun Cugnet du nom de Nicolas ne figure dans le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay et, conséquemment, je le crois étranger à la famille canadienne de ce nom, qui se fit une réputation dans la robe. Ce doit être le militaire français dont parlent Vaudreuil et Bigot (Papiers Nicolay), ainsi que Thompson, dans certains mémoires qui figurent parmi les papiers Faribault, comme ayant fourni aux Anglais, en 1759, des renseignements qui leur auraient servi pour l'attaque de Québec.

Voici ce qu'écrit Vaudreuil à Lévis (Montréal, le 11 mai 1760) :

“ Il est indispensable que, sans tarder un instant, vous fassiez le procès du sieur Cugnet, militaire. Si par les preuves, il est convaincu d'avoir trahi, donné à l'ennemi des avis ou éveils contraires aux intérêts de la patrie, je vous prie, Monsieur, de lui faire casser la tête sur le champ. Si au contraire, il était prouvé que le sieur Cugnet s'était restreint et n'avait pas mésusé de l'ordre que le général lui donna en le chargeant de la police des Français, il ne pourrait être puni, parce que la création et l'établissement de cet emploi étaient nécessaires et fondés sur le droit du vainqueur. Mais en ce cas, vous voudrez bien le faire

garder toujours à bord d'une des frégates, parce qu'après votre expédition, Monsieur l'Intendant fera de plus amples informations : cette affaire étant de la plus grande importance."

Bigot à Lévis (Montréal, le 13 mai 1760):

" M. le marquis de Vaudreuil vous marque ce qu'il pense de Cugnet. Si vous aviez des certitudes ou preuves des avis qu'il peut avoir donnés sur notre compte, ou des conseils qu'il peut avoir donnés contre le pays, il ne dépendra que de vous, après lui avoir fait donner un confesseur, de l'envoyer dans l'autre monde, etc."

Maintenant voici ce qu'écrivait l'octogénaire James Thompson, l'un des compagnons de Wolfe en 1759 : " Monsieur Cugnet was the person who, at the Island of Orleans, gave General Wolfe the information where would be the best place to get up the bank above the town and Davis who had been taken prisoner by the french some years before, had given some other information."

Dans un petit cahier de notes manuscrites qui semble avoir servi à un personnage quelconque des commencements du régime anglais ayant apparemment la disposition d'un fonds secret, on voit figurer en 1765, le nom d'un Nicolas Cugnet, messager du Conseil, comme l'un de ceux qui retirent une pension du gouvernement " for services ".

Philéas Gagnon

Les gouverneurs morts en Canada. (IV, IV, 435.) —Dix gouverneurs du Canada sont morts dans le pays : sept français et trois anglais.

Samuel de Champlain, fondateur de Québec, et premier gouverneur de la Nouvelle-France, est mort à Québec, le 25 décembre 1635, de paralysie. Son corps fut inhumé dans une chapelle, qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance, et qui

fut désignée sous le nom de chapelle de Champlain. Il était né à Brouage, en Saintonge, vers 1567.

Louis d'Ailleboust de Coulonge fut gouverneur de 1648 à 1651 et administrateur de 1657 à 1658. Il s'établit dans le pays et mourût à Montréal, à la fin de mai 1660, quelques jours après le mémorable combat de Dollard.

Augustin de Saffray-Mésy, célèbre par ses démêlés avec Mgr de Laval, mourût à Québec, le 5 mai 1665.

Louis de Buade, comte de Paluau et de Frontenac, est décédé à Québec, le 28 novembre 1698, âgé de 78 ans, après avoir été deux fois gouverneur de la colonie. Il fut inhumé dans l'église des Récollets.

Louis-Hector,chevalier de Callières, treizième gouverneur, mourût à Québec, le 26 mai 1703. Ses restes furent déposés à côté de ceux de Frontenac.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, est mort à Québec, le 10 octobre 1725. Il avait gouverné la Nouvelle-France pendant vingt-deux ans et s'était fait chérir des Canadiens.

Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, est le dernier gouverneur français mort dans le pays. Il est décédé à Québec, le 17 mai 1752, à l'âge de 67 ans. Il fut aussi inhumé dans l'église des Récollets.

Le duc de Richmond, gouverneur de 1818 à 1819, ouvre la liste des gouverneurs anglais morts dans la colonie. Il était parti de Québec pour aller visiter son gendre, sir Peregrine Maitland, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, lorsqu'il mourût tout-à-coup d'hydrophobie, près du village de Richmond, qui avait été ainsi nommé en son honneur. Il avait, dit-on, été mordu à la jambe, à William-Henry (Sorel) par un jeune renard qu'il dressait. Son corps fut transporté à Hull, en voiture, et de là par bateau à Québec où il fut enterré avec les honneurs dus à son rang.

Lord Sydenham (l'honorable C. Poulett Thompson) premier gouverneur du Canada sous l'Union, mourût à Kingston, Haut-Canada, le 19 septembre 1842. Il n'était âgé que de 42 ans.

Sir Charles Bagot, son successeur, mourût à Kingston, après une longue maladie, le 19 mai 1843, âgé de 62 ans. Il n'était plus gouverneur, ayant été remplacé, au mois de mars précédent par lord Metcalfe.

F.-J. AUDET

La baronnie de Longueuil. (IV, IV, 436.)— On peut voir en consultant *La Thémis*, (vol. 2, pp. 11 et suivantes) une remarquable consultation due à la plume de feu le juge Thomas-Jean-Jacques Loranger, que M. C. C. Grant a bien droit au titre de baron de Longueuil en sa qualité d'héritier de son arrière grand'mère, la baronne Marie-Charles-Joseph Le-Moyne de Longueuil, héritière du titre avec la baronnie en l'absence d'héritier mâle. Malgré cette opinion confirmant celle de membres éminents du barreau de Paris de la fin du dernier siècle que la baronne avait alors consultés, savoir, Elie de Beaumont, Gerbier, et le célèbre jurisconsulte Boucher d'Argis, on entretenait encore des doutes en disant que la baronne avait bien pu hériter du titre pour elle-même, mais n'avait pu le transmettre à ses descendants. En effet si il est vrai qu'on lise au chapitre 130 des Etablissements de Saint-Louis qu'un chevalier pouvait être noble par sa mère, il faut reconnaître que cette doctrine n'avait plus cours en France au 18e siècle, comme le constate un annotateur des Etablissements, M. l'Abbé de Saint-Martin, conseiller au Châtelet, qui, dans une note sur ce chapitre 130, disait : " La femme noble communiquait donc alors sa noblesse à ses enfants, mais une noblesse qui les distinguait de ceux qui étaient nobles de père,

et de ceux qui étaient nés de *vilains*, comme on s'exprimait alors. Aujourd'hui la noblesse de la femme n'est comptée pour rien, et ne donne aucun privilège à ses enfants ; la noblesse doit venir par le père. C'est ce qu'on entend par ces mots : *le ventre n'ennoblit point.*"

Pour faire disparaître tout doute, le baron de Longueuil actuel, Charles-Colmore Grant, a obtenu de la reine Victoria, glorieusement régnante, des lettres de noblesse ratifiant celles accordées par Louis XIV à son ancêtre maternel le vieux baron canadien LeMoyne de Longueuil et confirmant sur sa tête la couronne de baron qu'il tient de son arrière grand'mère. Ces lettres ont été enregistrées et publiées à l'Officiel tant à Londres qu'à Ottawa et peut-être aussi à Québec. Grant est donc bien incontestablement à présent le baron de Longueuil.

CHARLES GILL

Outaoua. (IV, IV, 437.)—Le billet suivant que m'écrit l'honorable Charles Gill, juge de la Cour Supérieure, est explicite : " La lettre 8 se prononce en algonquin et en abénakis comme *ou* devant une consonne, et absolument comme le *w* anglais entre deux voyelles. N'ayez donc pas peur d'écrire *Outawa*, car c'est reproduire le mot exactement comme ces deux races le prononçaient. J'aurais voulu que cette lettre fut conservée dans l'orthographe des mots sauvages, mais je suppose que c'est désirer l'impossible que de vouloir faire adopter maintenant 8*ta*8*a* ; pourtant lorsque l'on sait le prononcer, c'est bien cela. Notez que la lettre est formée comme ceci : ȣ et non pas comme le chiffre 8. " Le juge a étudié soigneusement ces questions, je le sais. Il ajoute : " Le *k* final n'est que la marque du pluriel " Ainsi : *Outawak* veut dire *les Outaouas*, ou mieux ȣtaȣak.

Mon article (*Recherches Historiques*, p. 187) m'a at-

tiré la sempiternelle remarque : " attention ! le mot Outaouas signifie *Cheveux Relevés.*" Je voudrais bien connaître l'homme qui a lancé ce coq-à-l'âne, si généralement répandu à présent. Pas de danger que ces gens-là se donnent la peine d'ouvrir les œuvres de Champlain, par exemple ! non, ils préfèrent débiter des phrases dans le genre de celles-ci : " Le lac des Chats doit son nom à un nommé Shaw, premier colon du lieu " ; ou encore " Puisque la rivière Ottawa porte ce nom cela prouve que les Ottawas habitaient sur ses bords." Ce serait se moquer du lecteur que de répondre à ces niaiseries.

BENJAMIN SULTE

La franc-maçonnerie canadienne. (IV, IV, 441.) —Comme pendant à la liste des premiers francs-maçons canadiens, publiée l'autre jour par les *Recherches Historiques*, je crois devoir rappeler ici ce que disait le premier grand maître de la grande loge de Québec, John-Hamilton Graham, L.L.D., des commencements de la franc-maçonnerie dans ce pays, dans un discours prononcé à Québec devant les adhérents de cette association.

" Réunis ici en grande loge, nous ne pouvons oublier que c'est dans cette fameuse et antique cité de Québec, que notre illustre *R. W. Brother le duc de Kent*, père de notre bien-aimée Souveraine, présida comme grand-maître de la grande loge Provinciale du Bas-Canada, celle-ci ayant été installée le 22 juin 1792."

Un an plus tard, en 1793, à la veille du départ du duc de Kent pour l'Angleterre, la grande Loge de Québec lui présenta une adresse dans laquelle on l'exhortait assez chaleureusement à user de sa grande influence pour opérer l'union entre les grandes loges antagonistes des *anciens* et des *modernes*, ce qui indi-

querait qu'à cette époque les loges maçonniques ne vivaient point dans la plus parfaite harmonie.

EUGÈNE ROUILLARD

Les Canadiens au Pôle Nord. (IV, V, 450.)—Les voyages de sir John Franklin sont universellement connus. Ce qui est moins généralement répandu c'est que dans ses expéditions le célèbre explorateur anglais avait pour compagnons des *voyageurs* canadiens de la province de Québec.

J'ai eu la bonne fortune, en feuilletant le greffe du notaire Griffin, de découvrir les noms et le domicile de ces *voyageurs*. En mars et avril 1824, l'honorable William McGillivray, de la société McGillivray, Thain et Cie, agents à Montréal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, choisit seize des meilleurs *voyageurs* canadiens pour accompagner Franklin dans ses explorations. D'après l'acte même de leur engagement, ils s'obligeaient à aller "in one of his canoes, on a voyage to the Indian countries, from and back to Montreal, for a period of three years, wintering at such places or posts as might be from time to time ordered by the said Captain John Franklin. And it is moreover especially agreed and understood that the said hired party shall not be bound to journey farther north than the MacKenzie River." Ils devaient retirer 1,400 livres de gages par année, c'est-à-dire quatorze fois plus qu'ils ne recevaient d'ordinaire.

Voici les noms de ces braves Canadiens : Frs. Lépine, Berthier ; André Letendre, Sorel ; St-Vallier-Fagnant, Berthier ; Frs. Rinfret, Maskinongé ; Isidore Fleury, Maskinongé ; François Félix, Sorel ; Cuthbert Amyot, Berthier ; Thomas Fagnant, Berthier ; Hercule Trempe, Berthier ; Pascal Côté, Montréal ; Basile Lussier, Yamaska ; Jacques Guindon, Sorel ; Pierre Lépine, Berthier ; J.-Bte. Gagnon, Contrecœur ; An-

toine Saint-Denis, Rigaud ; Joseph Monique, Sault Saint-Louis.

Dans son premier voyage, en 1819-22, dix-huit Canadiens accompagnaient Franklin. C'étaient Joseph Peltier, Mathieu Péloquin dit Crédit, Solomon Bélanger, Joseph Benoit, Joseph Gagné, Pierre Dumas, Réné Saint-Germain, Joseph Forcier, J.-Bte. Parent, Ignace Perrault, J.-Bte Belleau, Gabriel Beauparlant, Emmanuel Cournoyer, Vincenza Fontano, Michel Yerochant, Régis Vaillant, J.-Bte Bélanger, François Samandre (*Franklin's Journey to the Copper Mine River*, v. I., p. 325).

DÉSIRÉ GIROUARD

Le " Beaver Club. " (IV, V, 456.)—Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest tenaient le haut du pavé dans la ville de Montréal. Tout étranger d'un rang élevé était assuré de trouver à leur table hospitalière une réception manquant peut-être de ce recherché et de cette distinction que l'argent ne procure pas toujours, mais cordiale, large et généreuse.

Comme tous les hommes qui ont longtemps souffert et vigoureusement travaillé pour arriver au bien-être, les Bourgeois étaient pressés de jouir de leur fortune et fiers d'en faire parade, au risque même de voir disparaître en quelques années cette aisance acquise au prix de tant de souffrances.

Les fastueuses réceptions du *Beaver Club* sont restées pendant bien des années dans le souvenir des habitants de la ville de Montréal. Quelle joie, quelle extravagance à ces brillants et bruyants festins où les magnats du Nord-Ouest se réunissaient tous les quinze jours, pendant la saison d'hiver, pour se rappeler les prouesses de leur ancien temps, les périls des torrents, les sauvetages miraculeux opérés par leurs guides, les scènes de misères navrantes dont ils avaient été les témoins et parfois les héros !

Corporation exclusive s'il en fut, personne n'était admis à faire partie du *Beaver Club* sans avoir fait ses preuves dans les " pays d'en Haut " et avoir obtenu les suffrages unanimes de ses membres. Cependant, la table somptueuse du club était toujours ouverte aux étrangers de distinction et aux *Nor-Westers* de passage à Montréal, et les officiers méritants de la Compagnie y obtenaient très souvent leur introduction dans la société quelque peu exclusive de cette ville.

Le *Beaver Club* avait été fondé en 1785, lors de la coalision des marchands canadiens ; il ne se composait, à l'origine, que de dix-neuf membres, ayant tous hiverné dans le Nord-Ouest, et il se maintint toujours florissant jusqu'en 1824. A cette époque, il eut le sort de la Compagnie du Nord-Ouest, qui s'était amalgamée avec sa puissante rivale, la Compagnie de la Baie d'Hudson, ou plutôt, qui s'y était noyée. Le commerce des territoires avait fui les rives du Saint-Laurent pour se diriger vers celles de la Baie d'Hudson : les puissants d'hier durent consacrer leurs efforts à conserver pour leurs familles quelques bribes de la fortune d'autrefois.

On trouve encore, dispersées autour de Montréal, quelques pièces d'argenterie et de verrerie, restes des beaux jours du *Beaver Club*, et, plus rarement, quelques unes de ces larges médailles d'or que les membres portaient aux grands jours, et dont l'exergue : *Fortitude in distress*, devait leur rappeller de bien vifs et bien précieux souvenirs.

L.-R. MASSON

Les archives de l'ancien Conseil de Québec. (IV, V, 459.)—Que sont devenues les archives de l'ancien Conseil de Québec ? On les croit généralement perdues ; et cependant elles existaient encore en 1845, puisque M. Faribault déclarait alors sous

serment, devant un comité de la chambre, les avoir vues, et qu'il en faisait la description : " j'indiquerai particulièrement, dit-il, un grand Registre, qui contient les délibérations ou procédés du Conseil souverain, durant tout le temps que la compagnie de la Nouvelle-France avait seule la direction du gouvernement du Canada, savoir : Depuis 1624 jusqu'à 1663.

" Ce dernier Registre est en bien mauvais état et déchiré ; et avant de le laisser entièrement tomber par morceaux, il serait nécessaire de prendre des mesures pour le faire copier, afin de conserver ce qui peut en rester, vu qu'il contient des faits intéressants relatifs à l'époque ci-dessus mentionnée.

" Outre cela, il y a plusieurs liasses de papiers, dont quelques-unes renferment les procédés de la cour de Prévôté ; et après un coup d'œil rapide jeté sur les autres liasses, je suis porté à croire qu'on y trouverait des faits importants sur l'ancienne statistique du pays..." (*Journaux de l'assemblée législative du Canada, Appendice No.* 2 *du* 4e *volume.*)

L'ABBE AUGUSTE GOSSELIN

Les lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada. (IV, VI, 468.)—1. Le major-général John-Graves Simcoe, né le 22 février 1752, mort en Angleterre le 25 octobre 1806, fut lieutenant-gouverneur du Haut-Canada du 8 juillet 1792 au 20 juillet 1796. Après son départ, Peter Russell, président du conseil, administra le gouvernement.

2. Le lieutenant-général Peter Hunter, né en Ecosse en 1746, mort à Québec le 21 août 1805, fut lieutenant-gouverneur du 17 août 1799 jusqu'à sa mort. Alexander Grant, conseiller législatif, administra le gouvernement jusqu'à l'arrivée de sir Francis Gore.

3. Sir Francis Gore né vers 1767, mort à Brighton le 3 novembre 1852, fut lieutenant-gouverneur du

25 août 1806 au 10 juin 1817. Durant son absence en Angleterre, de 1811 à 1815, il y eut six administratrateurs : Sir Isaac Brock, du 30 septembre 1811 au 12 octobre 1812 ; Sir Roger-Hale Sheaffe, du 20 octobre 1812 au 18 juin 1813 ; le major-général Francis de Rottenburg, du 19 juin au 12 décembre 1813 ; Sir Gordon Drummond, du 13 décembre 1813 au 24 avril 1815 ; Sir George Murray, du 24 avril au 30 juin 1815; et Sir Frederick-Philippe Robinson, du 1er juillet au 24 septembre 1815. Ces trois derniers administrateurs étaient appelés " lieutenants-gouverneurs provisoires." Samuel Smith, conseiller législatif, administra le gouvernement du 12 juin 1817 au 12 août 1818.

4. Sir Peregrine Maitland, né en 1777, mort à Londres le 30 mai 1854, fut lieutenant-gouverneur du 13 août 1818 au 3 novembre 1828. Pendant son absence, en février 1820, et du 8 mars au 29 juin 1820, Samuel Smith fut de nouveau administrateur.

5. Sir John Colborne, né le 16 février 1778, mort en Angleterre le 17 avril 1863, fut lieutenant-gouverneur du 4 novembre 1828 au 24 janvier 1836.

6. Sir Francis-Bond Head, né le 1er janvier 1793, mort en Angleterre le 20 juillet 1875, fut lieutenant-gouverneur du 25 janvier 1836 au 22 mars 1838.

7. Sir George Arthur, né en 1784, mort en 1854, fut le dernier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, du 22 mars 1838 jusqu'à l'union des deux provinces, le 10 février 1841. Charles-Edward Poulett Thompson (plus tard lord Sydenham) prêta serment comme gouverneur du Haut-Canada, à Toronto, le 22 novembre 1839, et ne remit les rênes du gouvernement à sir George Arthur qu'au mois de février suivant.

F.-A. McCord

Le père Jean de Brébeuf. (IV, VI, 470.)—Les historiens ont beaucoup varié sur le lieu et l'époque de la naissance du P. de Brébeuf. Feller, Frédéric Pluquet (*Essai historique sur la ville de Bayeux*, Caen, 1829, p. 413) et les *Missions catholiques* (16 mars 1877, p. 140) le font naître à *Bayeux* sur la paroisse Saint-Jean ; le premier en 1593, le deuxième en 1592, et les *Missions*, le 14 mars 1593. La *Relation* de 1649 (p. 25) et quelques *Catalogues* de la Compagnie de Jésus disent qu'il naquit dans le *diocèse de Bayeux* le 25 mars 1693. Le P. Martin (*Vie du P. de Brébeuf*, p. 8), l'abbé Adam, savant antiquaire de la Manche (*Académie de Saint-Thomas d'Aquin* ; article *Le mysticisme à la Renaissance* ou *Marie des Vallées*, 1893, no 41, p. 23) désignent, mais sans en être sûrs, Condé-sur-Vire comme lieu de sa naissance et fixent la date de sa naissance au 25 mars 1593. Nous nous sommes adressé au Président de la *Société d'Archéologie de la Manche*, M. E. Lépinaud, avocat, qui a fouillé les archives départementales, et nous lui avons demandé de nous procurer l'extrait de baptême du missionnaire des Hurons. Il nous a répondu de Saint-Lô le 13 janvier 1894 : " Il faut renoncer à trouver l'extrait de baptême de ce martyr, parce que les registres baptistaires des anciennes paroisses du Cotentin et du Bessin, formant aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Lô, sont d'une date postérieure aux dernières années du XVIe siècle. " Aujourd'hui, nous pouvons donner d'une manière sûre et définitive le lieu et la date de la naissance de cet apôtre. En fouillant les archives générales de la Compagnie de Jésus nous avons trouvé cette indication précieuse sur le *Catalogus Provinciæ Franciæ*, année 1618-1619 : " Pater Joannes de Brebeuf, Normanus Diaec Baioc., natus in *oppido Condaei*, 25 martii an. 1593, ingressus in societatem Jesu 8 nov. 1617, post duos annos rhetoricæ et duos philosophiæ. " De plus, dans le *Catal.* I. an 1621, on

lit, écrit de la main du Père de Brébeuf : " Joannes de Brebeuf, natus *Condaei*, 25 mars 1593, in diaec baioc. " La même indication se retrouve sur le *Cat.* I de 1633. Le doute n'est plus permis sur le lieu, l'année, le mois, et le jour de sa naissance.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

Le capitaine Paradis. (IV, VI, 474.)—Parlant de la tentative faite par sir Hovenden Walker, en 1711, pour s'emparer de la Nouvelle-France, la mère Jeanne-Françoise de Saint-Ignace a écrit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* :

" Nous apprîmes, dans la suite, que les Anglais avaient pris, à l'entrée de la rivière, le *Neptune*, qui venait de LaRochelle ; ils trouvèrent dans ce vaisseau le capitaine Paradis, ancien navigateur, qui connaissait parfaitement le fleuve Saint-Laurent. Ils le contraignirent à servir de pilote, et, quoiqu'ils eussent déjà perdu deux vaisseaux, ils prirent une nouvelle confiance sous la conduite de ce marinier. Il les conduisit à petites journées afin qu'on eût ici le temps de se préparer à les recevoir. Les Anglais, s'apercevant qu'il retardait leur route, le menacèrent de le punir s'il ne se pressait pas de les faire arriver. Ainsi, quand ils furent au nord de l'Ile-aux-Œufs, le capitaine Paradis eut beau leur dire que l'endroit était très dangereux, qu'il ne fallait point le passer la nuit, surtout avec un vent du sud qui les pousserait sur la terre, ils s'imaginèrent que ce pilote français voulait leur inspirer une terreur panique. Ils l'obligèrent donc à marcher. Le navire où il était passa, assez heureusement, le premier. Tous les autres le voulurent suivre ; mais le vent du sud ayant fraîchi et étant devenu orageux, il souffla avec tant d'impétuosité qu'en moins d'une demi-heure huit des plus gros vaisseaux se brisèrent, avec une

violence épouvantable sur les rochers et sur la batture......"

Cette interprétation généreuse de la conduite du pilote canadien-français ne me satisfait point et je la trouve, au contraire, absolument louche. L'histoire nous a conservé les conditions du marché conclu entre Paradis et Walker. L'amiral lui garantissait une récompense de cinq cents pistoles—dont cent pistoles d'arrhes—pour guider la flotte. Puis, une fois rendu à Québec, le prix du *Neptune* devait lui être payé en entier. On lui assurait de plus le repos de sa vieillesse, mise à l'abri du besoin.

Plusieurs ont prétendu que Paradis, pour sauver Québec, s'était dévoué ; qu'il avait voulu, comme Samson, périr avec les Philistins ; conséquemment, que c'était lui qui, de propos délibéré, avait jeté la flotte anglaise sur l'Isle-aux-Œufs. Malheureusement pour cette hypothèse et davantage pour Paradis, celui-ci dormait quand le capitaine Goddard, qui se trouvait sur le gaillard d'arrière de l'*Edgar*, aperçut la mer déferler et se briser sous le vent. Le vaisseau amiral était à la veille de talonner. Au cri d'épouvante de l'officier, tout le monde à bord perdit la tête. On ne savait plus où diable était allé Paradis et l'on perdait un temps énorme à le chercher. Enfin on le trouve : il dormait ! En un clin d'œil Paradis est sur le pont. Il commande de hisser toutes les voiles, car il n'y avait plus d'autre alternative que sortir de là ou chavirer. Sous la main ferme du pilote canadien-français, l'*Edgar* se penche sur les brisants, exécute une seconde abatée, plonge fermement ses écubiers sous la lame, et sort !

Cette version, absolument authentique, du salut de l'*Edgar* est accablante pour Paradis ; et celui-là perdrait ses peines qui chercherait à réhabiliter la mémoire de ce pilote renégat.

Ernest Myrand

QUESTIONS

478—Je vois dans la *Gazette de Québec* du 21 septembre 1775, que le dimanche, 17 septembre précédent : " l'Honorable Lieutenant-Gouverneur a passé en revue sur la place d'armes (à Québec) les onze compagnies de milice canadienne. " Il y avait donc des lieutenants-gouverneurs à Québec dans les premières années du régime anglais ? Connaît-on les noms de tous ces fonctionnaires ?

X. Y. Z.

479—On dit souvent que Québec est la mère des églises catholiques du continent américain. L'évêché de Mexico n'a-t-il pas été érigé bien avant la fondation de Québec ?

Cl.

480—Y avait-il des peintres au Canada sous le régime français ? Le frère Luc, récollet, dont on conserve quelques peintures à Sainte-Anne de Beaupré, a-t-il vécu dans la Nouvelle-France ?

Luc

481—A-t-on retracé tous les endroits où les Acadiens allèrent s'établir après leur " dispersion " en 1755 ?

Acad.

482—Que devint M. Michel de Villermola, sulpicien, arrivé au Canada en juillet 1697, et que ses supérieurs rappelèrent en France en septembre 1718 et chassèrent de leur ordre à cause de ses attaches au jansénisme ?

Brop.

483—Qu'est devenu le munitionnaire Cadet après son départ du Canada ?

L. O. B.

484—Où et quand est mort Louis de Gannes, qui épousait Barbe Denis le 10 novembre 1691 ?

Rosier

485—Quels sont les livres qui traitent de Sainte-Anne de Beaupré et de son pèlerinage ? Je voudrais m'en faire une collection.

D. B.

486—Pouvez-vous me donner des renseignements à propos du différend de Mgr de Saint-Vallier avec M de Callières, gouverneur de Montréal, au sujet d'un *prie-Dieu* ?

Rio.

487—Que veut dire le mot *Forillon* qu'on donne à un endroit de la côte de Gaspé ?

Rio.

488—En 1649, le marquis de Boisseret acheta le groupe d'îles de la Guadeloupe pour le prix de 60,000 livres tournois, et 600 livres pesant de sucre par an. Quelque temps après, il cédait la moitié de son acquisition à M. Houël, son beau-frère. Ce M. Houel n'est-il pas le M. Houël, contrôleur des salines de Saintonges, qui a laissé son nom à la Rivière Ouelle ?

G. R.

489—Montcalm écrivait au chevalier de Lévis, le 17 janvier 1750 : "Vous voyez que me voilà aux grandes choses et à la lecture d'un livre fait par le chevalier de Mirabeau, capitaine de vaisseau, qui, dans une page, fait une satire cruelle du Canada "

Quel est ce livre ?

Biblio.

490—Quelle est la véritable signification ou traduction du mot Hochelaga ?

R

491—Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur M. Réaume qui. en 1759, au siège de Québec, commandait la milice de Montréal ?

Lux.

492—Quelle est la hauteur de la chute Montmorency ? Les auteurs que j'ai consultés ne s'accordent guère là-dessus ?

V. Z.

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

La "Bibliothèque Canadienne" [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume d'environ cent pages.

La première série de la "Bibliothèque Canadienne" est composée des ouvrages suivants :

"LE DERNIER RÉCOLLET CANADIEN : LE FRÈRE LOUIS" (Avec portrait), par M. l'abbé Charles Trudelle (Publié) ;

"UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC : M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau (Publié) ;

"UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin (Publié) ;

"VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé (Publié) ;

"LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési (Publié) ;

"ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre (Publié) ;

"LES DEUX ABBÉS DE FÉNELON," par M. l'abbé H.-A. Verreau ;

"LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," par M. A.-D. De Celles ;

"LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

"FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

"LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

"LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la "Bibliothèque Canadienne" est de "une piastre" par année [illegible] [illegible] [illegible]. A cause de son prix modique, il est [illegible] payable d'avance.

PIERRE-GEORGES ROY, ÉDITEUR,

[illegible] Wolfe, Lévis.

QUEBEC-CENTRAL

ANNÉE 18[illegible]

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Laisse Québec par le bateau de 1.[illegible] h. p. m. Part de Lévis à 2.00 p. m. pour St-François, Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York.

TRAIN D'ACCOMODATION—Laisse Québec par le bateau de 6.30 h. p. m. Part de Lévis à 7.00 p. m. pour Sherbrooke, Portland, Boston, New-York.

MIXTE—Laisse Québec par le bateau de 7.30 a. m. Part de Lévis à 8.15 a. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—De New-York, Boston, Sherbrooke, arrive à Lévis à 1.55 h. et à Québec par le bateau de 2.00 h.

TRAIN D'ACCOMODATION de Boston, Portland et Sherbrooke arrive à Lévis à 8.15 a. m., à Québec par le bateau de 8.30 a. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE de St-François et Beauce Jonction. Arrive à Lévis à 6.45 p. m., arrive à Québec par le bateau-passeur à 7.00 p. m.

FRANK GRUNDY, *Gérant Général.*

J. H. WALSH, *Agent général des passagers.*

LE PERE LEFEBVRE ET L'ACADIE

PAR

PASCAL POIRIER

En vente au profit du monument commémoratif à la mémoire du T. R. P. Lefebvre

VOL. 4 AOUT 1898 No 8

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'AOUT : Saint-Prime du Lac Saint-Jean, Pierre-Georges Roy ; La suppression des Relations des Jésuites, Camille de Rochemonteix ; Marié cinq fois, l'abbé J.-B.-A. Allaire ; Foi et hommage, R. ; Jean Martel, Auguste Béchard ; Le cœur du comte de Frontenac, J.-E. R. ; Le duc de Kent et le curé Renauld, P.-G. R. ; Mgr Machéo de Presnaux, P.-G. R. ; "Estat présent de l'Eglise dans la Nouvelle-France", P.-G. R. ; Sir Charles Bagot, A.-Gérin-Lajoie ; Le Club des Barons, Ignotus ; Nos archives paroissiales, L'abbé Vincent Plinguet ; Le drapeau étoilé des Etats-Unis, Trib. ; La mère des églises du continent américain, l'abbé F.-L.-L. Adam ; Questions ; Publications du mois ; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

A monograph of the Cartography of the Province of New-Brunswick, by W.-F. Gannong, M. A., Ph. D.—Ottawa, J. Duric & Son.

Materials for Canadian History : The Annals of towns, parishes, etc., by sir James M. LeMoine—J. Duric & Son, Ottawa.

Annuaire du séminaire Saint-Charles Borromée, Sherbrooke—Année Académique 1897-98—*No.* 23.

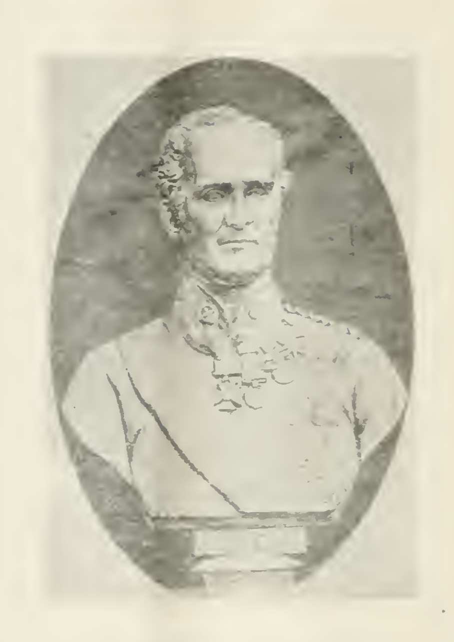
Le scapulaire de Notre Dame du Mont-Carmel suivi de quelques considérations sur la communion des saints et sur la dime, par l'abbé J.-T. Savaria—Montréal—1898.

Bibliothèque de la paroisse de Ste-Anne, Woonsocket, R. I.—Règlements et catalogue—1898.

La mort d'Alexandre, par Sébastien—Saint-Jérôme—1898.

Catalogue des livres de la Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame et du Cercle Ville-Marie—Montréal—1898.

Séminaire de Saint-Hyacinthe—Année scolaire 1897-98—Saint-Hyacinthe, Imprimerie de " La Tribune," place du Marché—1898.



SIR JOHN COLBORNE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 AOUT 1898 No. 8

SAINT-PRIME DU LAC SAINT-JEAN

Le nom de Saint-Prime a été donné à cette paroisse par le regretté Mgr Racine, premier évêque de Chicoutimi, en l'honneur de feu M. Prime Girard, deuxième curé de Roberval, qui le premier donna la mission aux nouveaux colons vers 1868.

Ces colons étaient arrivés en 1865. Ils venaient pour la plupart du comté de Charlevoix, de Château-Richer, de Saint-Michel de Bellechasse, et de Notre-Dame de Beauport Ils se nommaient Alexandre Proulx, Louis Bellay, Jérémie Bouchard, Gilbert Coudé, Hubert Villeneuve, Honoré Lamontagne, Ignace Taillon, Jean Chamberland, Hilaire Bélanger, Stanislas Maurice, François Lapierre, Edouard Marcoux, etc., etc. Vers 1868 ou 1869 plusieurs colons vinrent de Sainte-Foye de Québec, établir le sixième rang qui porte le nom de cette paroisse. C'étaient Olivier Dufresne, François Côté, Anthime Fréchette, Louis, Routhier, Edouard Routhier, etc., etc.

En 1870, Saint-Prime fut dévasté par un incendie. Les colons perdirent tout ce qu'ils possédaient.

L'année suivante, on construisit une chapelle à Saint-Prime.

Cette chapelle a été remplacée en 1879 par l'église actuelle.

C'est en 1871 que le premier curé résident, M. Elzéar Auclair est arrivé à Saint-Prime. Il fut remplacé par MM. F.-X. Bellay, 1880-1890, et G.-A. Girard, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LA SUPPRESSION DES RELATIONS DES JÉSUITES (1)

Pourquoi et comment les *Relations* de la Nouvelle-France ont-elles cessé de paraître en 1673, bien que les supérieurs de Québec aient continué pendant plusieurs années à les envoyer au Provincial de la Compagnie, à Paris, et au R. P. Général, à Rome ? (2)

Longtemps on a ignoré la cause de cette interruption.

Le docteur Arnauld, toujours en quête de choses désagréables aux Jésuites, insinue et n'est pas éloigné de croire que la Congrégation de la Propagande, *ayant reconnu que les lettres annuelles des Pères étaient pleines de faussetés, leur avait défendu d'en plus donner au public.* (3)

M. d'Allet, ecclésiastique de Saint-Sulpice, secrétaire de M. l'abbé de Queylus, au Canada, prétend, dans un mémoire qui lui est attribué par le docteur Arnauld, que les *Relations* cessèrent de paraître à la demande de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France.

On ne doit pas non plus l'attribuer à une mesure de prudence de la part de la Compagnie de Jésus, encore moins à une condamnation flétrissante partie de haut lieu. On ne peut même pas voir dans ce

(1) II, III, 163.

(2) Plusieurs de ces *Relations* ont été imprimées chez Douniol, en 1861, par les soins des PP. Martin et de Montezon, et par Shea, à la presse Cramoisy, en 1860.

(3) *Lettres de messire Antoine Arnauld*, Paris, 1775, in-4, vol. II, p. 619.

fait, comme le disent les auteurs des *Relations inédites*, une concession accordée par la peur.

La suppression des *Relations* de la Nouvelle-France fut simplement la conséquence *indirecte* d'une mesure générale prise par le pape Clément X dans le bref *Creditæ*, du 6 avril 1673. Clément X ne les a pas supprimées, comme le croit M. Verreau, dans la *Revue de Montréal ;* mais les Jésuites ont eux-mêmes cessé de les publier, après la promulgation du bref, pour des motifs que le P. Joseph Brucker a le premier exposés dans les *Etudes religieuses.* (1)

Nous allons donner, pour la première fois, les pièces sur lesquelles s'appuie cet écrivain, et d'autres qu'il n'a pas connues ; elles trancheront définitivement une question qui a longtemps préoccupé les historiens ; elles feront passer de la légende à la réalité le fait le plus simple du monde.

Il ne sera pas inutile, pour mieux faire comprendre le bref *Creditæ*, de résumer les événements qui précédèrent cet acte pontifical et le préparèrent, s'ils n'en furent pas l'unique cause.

En 1552, François-Xavier expirait dans une île déserte, en face de l'empire chinois. Trente ans plus tard, deux Jésuites, héritiers de son courage et de son zèle, Michel Ruggieri et Pazio, qui attendaient aux portes de la Chine le moment favorable d'y pénétrer, s'y introduisaient définitivement, et, un an après, Mathieu Ricci venait y planter la Croix. Ces apôtres furent bientôt suivis de plusieurs autres, parmi lesquels François Martinez, Emmanuel Diaz,

(1) *Etudes religieuses*, partie bibliographique, LIII, p. 513.

Lazare Cattaneo, Nicolas Longobardi, Diégo de Pantoya et Nicolas Trigault.

Mais cette poignée de savants apôtres suffisait-elle pour la conquête de ce vaste pays ? Dans la première moitié du XVIIe siècle, ils se plaignirent de leur petit nombre ; ils firent appel à tous les dévouements, et des religieux, qui n'appartenaient pas à la Compagnie de Jésus, pénétrèrent dans le Fo-Kien par l'île Formose. Ce fut là le point de départ de démêlés et de discussions religieuses, qui devaient amener comme conséquence les plus déplorables divisions en Chine et des luttes scandaleuses en Europe.

La question des rites chinois fut le champ de bataille entre les Jésuites d'un côté, les Dominicains, les Franciscains et les messieurs des Missions-étrangères de l'autre.

En arrivant en Chine, les Jésuites avaient cru remarquer de la superstition et de l'idolâtrie dans les honneurs rendus à Confucius et aux parents défunts. Toutefois, avant de se prononcer définitivement, ils examinèrent les choses de plus près. Après une longue suite d'études, de recherches, de discussions, de travaux et d'approbations, ils s'en tinrent à cette règle très sage, qui plus tard fut donnée par le Saint-Siège aux vicaires apostoliques de la Chine : " Ne point obliger ces peuples à changer leurs cérémonies, leurs coutumes et leurs manières, à moins qu'elles ne soient très manifestement contraires à la religion et aux bonnes mœurs."

En outre, et comme conséquence de cette règle gé-

nérale, ils prescrivirent et défendirent à leurs néophytes certaines cérémonies superstitueuses et idolâtriques ; ils tolérèrent, au contraire, pour ménager les esprits et ne pas les éloigner de la religion chrétienne, des rites qu'ils considéraient comme purement civils, auxquels les Chinois étaient fort attachés.

Ces rites civils, d'autres religieux ne voulurent pas les interpréter de la même manière. Ils accusèrent les Jésuites de permettre aux nouveaux chrétiens de se prosterner devant l'idole de Chiu-Hoam, d'honorer les ancêtres d'un culte superstitieux, de sacrifier à Confucius.

L'accusation, portée d'abord à l'archevêque de Manille et à l'évêque de Zébu, alla bientôt à Rome. Les esprits se passionnèrent, les cœurs s'aigrirent, encore plus peut-être en Europe qu'en Chine.

En 1655, les Jésuites firent partir de Chine le P. Martini, pour aller à Rome exposer au Pape et aux cardinaux leur pensée sur les rites chinois. " Il trouva tout le monde, dit *l'Histoire apologétique*, étrangement prévenu contre les cérémonies."

Il présenta néanmoins les mémoires qu'il avait apportés, et après un examen attentif et minutieux de plusieurs mois, la Congrégation, réunie le 23 mars 1656, en présence d'Alexandre VII, porta un décret, qui fut approuvé par le Pape et servit depuis de règle aux missionnaires Jésuites de la Chine. Ce décret permettait les pratiques que le P. Ricci et ses compagnons avaient été contraints de tolérer, *parceque*, est-il dit dans la réponse à la troisième ques-

tion proposée à la congrégation, *il parait que ce culte est purement civil et de police.*

Le décret d'Alexandre VII ne fit pas le calme ; c'était à prévoir. Les intéressés l'interprétèrent, chacun à sa manière ; et les religieux et leurs amis, qui ne voulaient voir dans les rites chinois qu'un culte superstitieux, allèrent jusqu'à traiter de *subreptice* l'acte pontifical.

En Chine, cependant, la persécution religieuse sembla un moment devoir diminuer l'acuité des discussions. Vingt-trois missionnaires furent faits prisonniers et détenus à Canton (1666), à savoir, dix-neuf Jésuites, trois Dominicains, les Pères Sarpetri, Leonardi, et Navarette, leur supérieur, enfin un Franciscain, le P. Antoine de Sainte-Marie. Ils profitèrent de cette réunion pour échanger leurs idées sur les graves questions qui les divisaient. Après plusieurs conférences, vingt-et-un missionnaires, les dix-neuf Jésuites et les Pères Sarpetri et Navarette signèrent cette décision de l'assemblée : " A l'égard des cérémonies dont les Chinois se servent pour honorer leur docteur Confucius et leurs défunts, on doit s'en tenir absolument aux réponses de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, approuvée par N. S. P. Alexandre VII en l'année 1656, parce qu'elles sont fondées sur une opinion très probable et à laquelle on ne peut rien opposer qui soit évident."

Après avoir signé la décision de l'assemblée de Canton, le P. Navarette protesta contre sa propre signature et attaqua violemment les pratiques des missionnaires de la Compagnie. C'est sur l'autorité

de ce Père et sur ses écrits que s'appuient les accusations du Dr Arnauld contre les Jésuites de la Chine dans la *Morale pratique.*

La paix, qui était sur le point de se conclure, ne se fit pas, par la faute du P. Navarette ; la lutte recommença même de plus belle. Pour y mettre un terme, Clément IX confirma, le 13 novembre 1669, le décret du Pape Innocent X et celui du Pape Alexandre VII. Cette confirmation ne servit à rien : en Europe et en Chine on continua à se quereller, au grand scandale de la chrétienté.

Il importait d'opposer une digue à ce débordement. La congrégation de la Propagande, chargée spécialement du pays des missions, fit paraître, le 19 décembre 1672, un décret interdisant, en général, de publier des livres ou écrits sur les missions ou sur des choses concernant les missions, sans une permission écrite de la sacrée Congrégation.

Le cardinal Altieri obtint du Saint-Père le bref *Creditæ nobis cœlitus*, qui confirmait les défenses de la Propagande et interdisait la publication des livres et écrits sur les misions, *sous peine d'excommunication.*

Ce bref, du 6 avril 1673, contient, entre autres choses, cette défense générale et explicite : " Pour ces raisons et pour d'autres non moins graves, de l'avis des susdits cardinaux, par l'autorité apostolique, nous défendons de nouveau, par la teneur des présentes, à toute personne de quelque état, degré, condition, même de quelque ordre régulier, congrégation, institut que ce soit, et aussi de la Société de Jésus, quand même il faudrait en faire une mention

spéciale et individuelle, de publier elle-même ou par une autre, sans une permission écrite de la Congrégation des mêmes cardinaux, laquelle permission devra être imprimée en tête de l'ouvrage, des livres et des écrits dans lesquels il est question des missions ou de choses concernant les missions."

Cette défense, comme on le voit, n'est pas absolue ; il est défendu seulement de publier quoi que ce soit sur les missions, *sans une permission écrite de la sacrée Congrégation d la Propagande.* En second lieu, il n'est pas nommément fait mention, dans le bref, des *Relations* de la Compagnie de Jésus, envoyées soit de la Nouvelle-France, soit d'ailleurs ; mais, si elles ne sont pas mentionnées spécialement, elles sont visées par la défense générale aussi bien que tous les autres livres et écrits.

La défense est faite sous peine, pour celui qui l'enfreindra, d'excommunication *latæ sententiæ,* dont l'absolution est réservée, excepté à l'article de la mort, au Pontife romain. Le religieux est, par le fait même de la contravention, déchu de la charge qu'il occupe, privé de toute voix active et passive ; et l'ouvrage, imprimé sans l'autorisation de la Propagande, sera supprimé. En outre, pour enlever tout prétexte d'ignorance, le pape ordonne de communiquer le bref *Creditæ* aux Supérieurs et aux Généraux de tous les ordres, de toutes les congrégations, de tous les instituts, même à ceux de la Compagnie de Jésus, afin que, sous les peines édictées plus haut, ils en observent et en fassent observer le contenu ; chaque année, ces Supérieurs et ces Généraux seront tenus, sous peine de

privation de voix active et passive, de faire lire au chapitre la lettre pontificale.

Douze jours après la signature de ce bref, le cardinal Altieri en envoyait une copie au R. P. Paul Oliva, général de la compagnie de Jésus. Elle était accompagnée de cette lettre, datée de Rome, 18 avril 1673 :

" Mon Très Révérend Père, pour apporter un remède opportun aux désordres qui arrivent journellement, parce que les missionnaires de votre Société, contrairement aux décrets de la sacrée Congrégation, se donnent la liberté de publier des livres qui traitent de matières relatives aux missions, sans avoir préalablement demandé et reçu l'approbation des Eminentissimes cardinaux, Sa Sainteté, à la prière de la Congrégation de la Propagande, a voulu que non seulement j'exige de votre Paternité de faire observer les *décrets susdits*, mais aussi que je vous mette en main l'exemplaire ci-joint du Bref, qui a été fait sur ce sujet par ordre de sa Béatitude, afin que vous en adressiez une copie à vos religieux provinciaux, et leur commandiez en même temps l'observation de tout ce qui y est contenu. Je me recommande à vos prières. Au plaisir de votre Révérence. "

Les *Décrets* dont parle le cardinal Altieri ne sont pas, bien entendu, ceux du 19 décembre 1672, mais ceux que la Propagande avait portés antérieurement sur le même sujet. Le bref de Clément X nous apprend, en effet, qu'elle avait plusieurs fois défendu, avant cette époque, de rien publier sur les missions sans son autorisation spéciale. En outre, un décret de Benoit XIV condamnant l'ouvrage du P. Norbert, capucin, intitulé *Mémoires historiques sur les*

missions orientales, dit positivement que la Propagande avait rendu plusieurs décrets avant celui du 19 décembre, qui les renouvelle tous.

Trois semaines après la réception de la lettre du cardinal Altieri, le R. P. général, Paul Oliva, envoya le bref *Creditæ* aux Provinciaux de France.

Pour ne parler que du Provincial de Paris, seul responsable dans la publication des *Relations* de la Nouvelle-France, il dut se trouver dans un grand embarras, au reçu du bref de Clément X et de la lettre du R. P. Oliva. Cet embarras se comprend, si l'on veut bien *se rappeler les principes et la conduite des pouvoirs publics de la France à l'égard de la Cour Romaine, surtout à l'époque dont il s'agit.* " C'était un article des fameuses *libertés gallicanes*, dit le P. Bruker, qu'on ne reconnaissait en France aucune juridiction des Congrégations cardinalices romaines, que ce fut l'Inquisition, l'Index ou le Propagande. Il en résulte d'abord qu'aucun ministre, aucun tribunal n'aurait admis la validité, pour la France, du bref de Clément X ; ensuite, qu'un livre, qui aurait voulu satisfaire aux conditions prescrites par ce bref, n'eût jamais obtenu le visa officiel, sans lequel il ne pouvait être légalement publié, et que, s'il avait osé paraître quand même avec l'estampille de la Propagande, il aurait été infailliblement supprimé par les Parlements. (1) "

Dans de telles conjonctures, le seul parti à prendre était de ne pas continuer, du moins jusqu'à nouvel

(1) *Etudes religieuses*, partie bibliographique, LXXX, p. 513.

ordre, la publication des *Relations*. On cessa donc de les imprimer. Cependant le supérieur de la mission du Canada les adressa, quelques années encore, au Provincial de Paris. Les manuscrits, tout prêts pour l'impression, existent dans les Archives de la Société.

La décision du P. Pinette, quoique très motivée, ne pouvait plaire ni au ministre de la marine et des colonies, ni aux gouverneurs des provinces coloniales, ni aux directeurs des affaires commerciales. Pendant plusieurs années, ils se plaignirent souvent à Louis XIV que les missionnaires français, et surtout les Jésuites, ne livrassent plus à l'impression les *Relations* de leurs voyages et de leurs travaux en Grèce, en Syrie, en Perse, dans les Indes orientales et dans l'Amérique septentrionale et méridionale.

Ces plaintes s'expliquent, car les *Relations* ne faisaient pas seulement connaître, aimer et aider les missions catholiques ; elles n'étaient pas seulement une lecture édifiante et instructive pour les âmes chrétiennes, un livre curieux pour les amateurs d'aventures, de voyages et de découvertes, un vif stimulant pour les prêtres désireux de se consacrer au salut des sauvages et des infidèles ; elles produisaient encore, sans y viser directement, un effet qui n'était certes pas une quantité négligeable au point de vue du commerce et du progrès colonial : elles intéressaient le pays à l'expansion et aux conquêtes de la France, elles jetaient chaque année sur les plages lointaines des milliers de colons et de marchands.

Le P. François de la Chaise, petit neveu du P.

Coton, avait succédé en 1675 au P. Jean Ferrier comme confesseur du roi, et il ne tarda pas à s'emparer de la confiance de son royal pénitent, confiance qu'il conserva pendant les trente-quatre années de son ministère. Au commencement de janvier 1680, le Roi le fait appeler, lui communique les plaintes qu'il a reçues au sujet de la suppression des *Relations*, et lui demande pourquoi elles ne paraissent plus. Par un sentiment facile à comprendre, les Jésuites avaient toujours évité d'en dire le motif à Sa Majesté. Le P. de la Chaise, interrogé, répond que le général de la Compagnie, Paul Oliva, a défendu à tous les Provinciaux d'imprimer aucune *Relation* sans le visa de la Propagande. Puis il ajoute : " Nous savons que votre Majesté n'approuve pas cette autorisation ; aussi nos missionnaires ont-ils préféré ne pas publier les travaux accomplis sous votre royal patronage, dans la vigne du Seigneur, plutôt que de violer les statuts du royaume ou d'enfreindre les ordres de leur supérieur général."

Deux jours après cet entretien, l'affaire est portée au Conseil du Roi : et le cardinal-archevêque de Paris, François de Harlay, est chargé de donner au P. de la Chaise la décision du Conseil. Très nette, plus embarrassante encore, elle dut faire passer au confesseur un moment assez désagréable. L'archevêque lui enjoint, de la part du Roi, d'écrire à ses supérieurs que la volonté formelle de Sa Majesté est qu'ils ordonnent aux missionnaires de la Compagnie de publier au plus tôt tout ce qu'ils ont fait ou observé de plus digne de mémoire dans leurs voyages

et missions, depuis que défense leur a été faite d'imprimer ; elle veut, en outre, que chaque année, la publication des *Relations* se continue. Le cardinal ajoute que, par cette publication, le Roi a en vue le bien de la religion et du pays, que les missionnaires ne doivent demander aucune autorisation en dehors du royaume, mais qu'ils soumettront les *Relations* à l'examen des docteurs, à qui on a confié cette charge à Paris. Enfin, il ordonne au P. de la Chaise de porter à la connaissance du Général les volontés du Roi, et de lui dire que Sa Majesté sera grandement peinée, si on agit contrairement à ses ordres.

Les détails qui précèdent sont tirés d'une lettre inédite du P. de la Chaise, 12 janvier 1680, au général Paul Oliva.

La lettre du P. de la Chaise se termine par ces paroles très significatives : “ Votre Paternité croira sans peine, je pense, que j'ai fait mon possible et que je le ferai encore pour que tout soit accepté de la manière la plus bienveillante ; j'ai même empêché que la nouvelle *Relation des évêques*, éditée un peu imprudemment avec l'approbation de la Propagande et offerte au Roi, ne fût entièrement supprimée, *non sine aliqua pœna graviori* ; toutefois je n'ai pu obtenir que le visa de la Propagande ne fût pas enlevé du livre déjà imprimé par ces mêmes évêques. Or, nous avons affaire à un Roi très chrétien, mais ardent défenseur de ses droits et de l'équité, qui ne peut supporter tout ce qui paraît s'opposer au bien soit spirituel, soit temporel de son royaume et de ses sujets, et qui est très persuadé que les *Relations* seront par-

tout très utiles aux colonies françaises ; elles sont réclamées avec instance par tous ceux qui désirent vivement le progrès de nos colonies, la propagation de la Foi et du nom français."

Quel ne dut pas être l'étonnement du R.P. Oliva, et surtout son embarras, à la réception de cette lettre ? Qu'allait-il faire, placé entre deux ordres contradictoires ? D'un côté, le roi lui ordonne de faire publier les *Relations*, mais sans l'approbation de la Propagande ; d'un autre côté le Saint-Père lui commande de ne pas les imprimer sans cette approbation. Le 12 février, il adresse au P. de la Chaise une réponse, où, de fait, il ne cache pas sa situation fort embarrassée et embarrassante : " Dans votre lettre du 12 janvier, je reçois, dit-il, l'ordre que Votre Révérence me communique de la part du Roi très chrétien relativement à l'impression des fruits considérables que nos missionnaires produisent dans les domaines de Sa Majesté, principalement dans ses possessions de l'Amérique septentrionale ; je reçois aussi le commandement royal que vous a fait l'illustrissime archevêque de Paris par commission expresse de Sa Majesté... Je me serais empressé d'exécuter cet ordre, si je n'avais eu les mains liées sous peine d'excommunication et de la perte du Généralat. Cette dernière foudre serait pour moi un soulagement, si elle n'était pas accompagnée de la censure pontificale. Je vous envoie sous ce pli la teneur de la prohibition ; ce n'est pas que je ne ressente le très vif désir de seconder les pieuses intentions du Roi, mais je vous l'adresse afin que vous

trouviez le moyen de les remplir sans contrevenir au Bref du Pape et sans offenser Dieu gravement".

Ensuite, le P. Oliva dit au P. de la Chaise qu'il va de son côté *chercher le moyen de mettre d'accord les exigences de celui qui défend et de celui qui ordonne* ; et il termine sa lettre en lui suggérant l'idée de faire demander au Saint-Père par sa Majesté la dispense des clauses restrictives du bref *Creditæ.* " Aussitôt que la demande en sera faite, soit par l'ambassadeur, soit même par moi, je ne puis croire, écrit-il, qu'ici on ne l'accorde promptement, tant elle est juste."

Les rapports entre la cour de France et la cour Rome étaient à cette époque assez difficiles, l'ordonnance royale de 1673 ayant étendu le droit de *Régale* à tout le royaume. Le pape Innocent XI, sur la plainte des évêques de Pamiers et d'Alais, contesta ce droit à Louis XIV, et ce prince répondit aux représentations du Souverain Pontife en convoquant une assemblée générale du clergé de France, qui adhéra unanimement à l'extension de la Régale, et rendit la fameuse déclaration de 1682 sur les libertés de l'Eglise gallicane. Le moment eût été mal choisi pour solliciter du Saint-Père un adoucissement aux sévères défenses du bref. Nous croyons donc que le Roi ne jugea pas à propos de faire une démarche à Rome. Restait à ne pas mettre les Jésuites dans l'alternative d'encourir le déplaisir de Sa Majesté ou de désobéir à Sa Sainteté, en exigeant d'eux la publication des *Relations* de la Nouvelle-France. Il y avait là une situation particulièrement délicate pour la Compagnie. Le P. de

la Chaise en conféra avec plusieurs Pères de Paris ; puis il écrivit, le 22 mars, au R. P. Général. Nous ne possédons pas sa lettre ; mais d'après la réponse que le P. Oliva lui adressa le 14 avril, les Pères de Paris se seraient mépris sur la pensée de la lettre du 12 février. Ils y auraient vu à tort une direction.

" Je n'ai jamais prétendu, dit le P. Oliva au P. de la Chaise, en vous transmettant le *terrible édit de la Propagande*, vous enseigner ce que vous ou d'autres Pères (*o ella o altri*) devrez faire là-bas pour exécuter les ordres du Roi, sachant très bien que je ne dois pas m'immiscer dans des affaires si importantes et réglées d'une façon positive par tous les Parlements du Royaume. Je voulais seulement que l'on comprît ce qu'il m'est impossible de faire, lié que je suis par tant de menaces et soumis à tant de censures. D'ailleurs, vos Révérences savent combien je dois et désire rester le très humble serviteur du roi très chrétien. De même que vous comprenez à quoi oblige la prohibition, ou non notifiée ou non acceptée, de même vous savez ce que vos Pères peuvent convenablement faire au sujet de la publication de tout ce que Sa Majesté ne veut pas voir rester dans l'oubli."

La pensée du général se détache nettement de sa phrase légèrement amphigourique : il tient avant tout à obéir au Saint-Père et il ne veut pas déplaire au Roi ; pour le reste, c'est au P. de la Chaise et aux Jésuites de Paris que celui-ci a consultés, de voir ce qu'ils ont à faire. Quel que soit le parti qu'ils prendront, il est persuadé qu'ils *garantiront des foudres la tête qui ne voit pas les éclairs et n'entend pas les coups de*

tonnerre. " Je ne demande pas autre chose, écrit-il au P. de la Chaise, à votre affection pour ma personne et pour toute la Compagnie, dans laquelle vous tenez une place si importante."

Cette lettre mit fin à la correspondance. D'un côté, il était impossible de satisfaire à la condition exigée par le bref : étant donnée la pratique constante des Parlements, il n'était pas à espérer qu'ils accepteraient le visa de la Propagande en tête de la publication des *Relations*. D'un autre côté, le général de la Compagnie ne pouvait, sans ce visa, autoriser l'impression *ordonnée* par le roi, comme il s'efforça de le faire comprendre par ses deux lettres. Enfin, la Cour de France ne voulait pas, à cause de la tension peu amicale qui existait entre les deux gouvernements, faire de démarche auprès de la cour pontificale pour obtenir un adoucissement aux sévérités de l'édit. Que faire ? Restait l'ordre du Roi, et personne ne tenait à l'enfreindre. Evidemment, le seul moyen de couper court à toute difficulté était de persuader à Louis XIV de retirer cet ordre. Le P. de la Chaise s'en chargea et réussit. Ainsi la publication des lettres de la Nouvelle-France, interrompue depuis 1673, ne fut pas reprise.

La Compagnie de Jésus fit, en cette circonstance, ce qu'elle a toujours fait, un grand acte d'obéissance au Pape, et cet acte eut son mérite.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

RÉPONSES

Marié cinq fois. (II, III, 161.)—Jean-Baptiste Cauchon a un rival, au dix-huitième siècle, dans la personne de Jean Charpentier, né en 1700 et marié en cinquièmes noces à Lachenaie avec Marie-Marguerite Brien, le 14 avril 1749. C'est encore le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, qui nous fournit ce second exemple d'homme si souvent réengagé dans les liens matrimoniaux.

L'abbé J.-B.-A. Allaire

Foi et hommage. (II, IX.240.)—Voici un échantillon de la formule usitée par les vassaux dans leur serment de fidélité à leur suzerain sous le régime féodal. Nous devons la conservation de cet intéressant document à feu J.-B. Faribault :

" Foi et hommage de Jean Guion au Seigneur de Beauport, Robert Giffard, le 30 juillet 1646.

En la presence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au Greffe et tabellionage de Québec, en la Nouvelle France, Jean Guion, habitant de la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson, s'est transporté en la maison Seigneuriale de Beauport, et à la principale porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du Seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit Seigneur de Beauport était en sa maison seigneuriale de Beauport ou personne pour lui ayant charge de recevoir les vassaulx à foy et hommage ; à quoy le dit Boulé auroit faict response que le dit Seigneur n'y estait pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle response et à la principale porte le dit Guion s'est mis un genouil en terre, nud teste, sans épée ni esperons et a dit par trois fois ces mots : Monsieur de Beauport, Mon-

sieur de Beauport, Monsieur de Beauport, je vous faict et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief Du Buisson duquel je suis homme de foy relevant de votre Seigneurie de Beauport, vous déclarant que je vous offre payer les droicts seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous réquérant me recevoir à la dite foy et hommage."

R

Jean Martel. (II, XII, 260.)—On a parlé beaucoup. ici et à l'étranger, des vertus prolifiques de notre race, et l'on a eu raison ; car dans l'histoire des peuples, on n'en trouve pas un seul qui ait donné des preuves de qualités prolifiques comparables à celles des peuples acadien et canadien. Pour ne parler que de celui-ci, je désire citer le nom d'un vrai *Canayen* du bon vieux temps : Jean Martel.

Il était le fils d'Honoré Martel, venu au pays vers le milieu du dix-septième siècle.

Cet Honoré Martel, qui paraît être le premier de son nom établi dans la Nouvelle-France, se fixa d'abord à Québec. En 1668, il se mariait, à Québec, avec Marguerite L'Admiraut ou Lamiraud. Ils eurent quatorze enfants, dont six naquirent à Québec, quatre à la Pointe-aux-Trembles, et les quatre autres à Québec même. Ceci me porte à croire qu'il revint à la ville après avoir été demeurer à la Pointe-aux-Trembles, de 1680 à 1689.

Jean, le sujet de cet article, était le deuxième enfant de cette famille de quatorze : il naquit le 4 janvier 1671. Il se fixa à Québec, où il devint marchand, et, en 1703, à l'âge de trente-et-un ans et quelques mois, il épousa Marie-Anne Rouville.

De cette première femme, Jean Martel eut neuf enfants, tous nés à Québec, et, chose assez remarquable, tous des

garçons, dont deux furent prêtres : François, né en 1706, et Joseph-Nicolas, né en 1721. Le premier fut ordonné en 1731. Il fut nommé, quelques jours après, curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, où il demeura jusqu'à sa mort, le 12 février 1762. Il fut inhumé dans l'église de sa paroisse par M. de Voble, curé de la paroisse voisine, Saint-Jean. La tradition veut que ce M. Martel ait été le grand ami du général Murray. (Voyez *Recherches Historiques*, v. III, p. 90).

L'autre fils de Jean Martel (Joseph-Nicolas) fut ordonné prêtre vers 1756. Il entra chez les Jésuites et passa en France. Il revint au pays, en 1764, et fut chargé, la même année, de la cure de Saint-Laurent, où était mort son frère. Il se noya, le 4 août 1772, et fut inhumé à Contrecœur.

Vers 1722, Jean Martel, devenu veuf, paraît avoir quitté Québec pour aller s'établir à la Baie Saint-Paul, où il se mariait, pour la deuxième fois, à Anne Simard,en 1724. De cette deuxième union naquirent cinq enfants : trois garçons et deux filles, nés à la Baie Saint-Paul.

Redevenu veuf en 1731, il se remariait en 1732, pour la troisième fois, à la Baie Saint-Paul, avec Marie-Josephte de Lavoye. De cette troisième union, il eut cinq enfants.

Veuf pour la troisième fois, en 1741, il prenait sa quatrième femme, l'année suivante. Il avait alors soixante-douze ans. Cette quatrième femme se nommait Marie-Clotilde Desbien, de l'Isle-aux-Coudres. Elle n'était âgée que de dix-huit ans !

De cette quatrième et dernière union sortirent dix enfants : trois garçons et sept filles. La dernière, Marie-Louise, naquit le 1er janvier 1761, et son père, à cette date, était âgé de quatre-vingt-dix-ans !... Il mourut l'année suivante et fut inhumé à la Baie Saint-Paul.

Ce vigoureux Jean Martel eut donc vingt-neuf enfants de ses quatre femmes et faisait baptiser lorsqu'il n'avait plus

que dix ans pour finir son siècle. Quelle est la nation qui peut montrer un exemple de vigueur sénile comme celui que nous offre Jean Martel !

AUGUSTE BÉCHARD

Le cœur du comte de Frontenac. (III, VI, 333.) —On a souvent raconté qu'après sa mort le cœur de Frontenac fut porté à sa femme, qu'elle ne voulut point l'accepter et qu'elle le renvoya au Canada, disant : "qu'elle ne voulait point d'un cœur mort qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu."

C'est la tradition qui a inventé cette malice posthume.

Suivant l'exemple du gouverneur de Mésy, Frontenac voulut avant de mourir faire sa paix avec tous ceux que ses violences avaient pu irriter. Touché des prévenances dont l'entourait l'intendant Champigny, un de ceux qu'il avait le plus combattus, il lui demanda d'accepter en souvenir un crucifix de bois de calambourg que sa sœur Madame de Montmort lui avait donné en mourant et qu'il avait toujours gardé depuis comme une relique. Il pria Madame de Champigny d'accepter le reliquaire qu'il avait coutume de porter et qui était rempli des reliques les plus rares et les plus précieuses. Son valet de chambre Duchouquet hérita de sa garde-robe et de sa vaisselle d'argent.

Frontenac demanda par son testament, que son cœur fut placé dans une boîte d'argent pour qu'on le transporta dans la chapelle que MM. de Montmort possédaient dans l'église de Notre-Dame des Champs à Paris. Madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé Dobazine, son oncle, étaient inhumés dans cette chapelle ; il crut aller audevant des désirs de sa femme en faisant cette demande. Le supérieur des récollets de Québec, le P. Joseph Denis de la Ronde, se chargea d'exécuter ce vœu suprême. Il passa en France et déposa sa funèbre dépouille là où l'avait désiré celui qui fut le bienfaiteur de son ordre au Canada.

J.-E R.

Le duc de Kent et le curé Renauld. (III, VII, 344.)—La famille de Salaberry était en excellents termes avec le duc de Kent. Le père de notre souveraine reçut même à différentes reprises l'hospitalité de l'honorable Ignace de Salaberry, père du héros de Chateauguay, dans son manoir de Beauport. C'est probablement pendant une de ses visites à cette excellente famille que l'abbé Renauld, curé de Beauport, lui fut présenté.

Il faut croire que le curé canadien fit une excellente impression sur le duc de Kent puisque, dans la suite, il entretint avec lui un commerce de lettres très suivi. Nous ignorons si ces lettres ont été conservées.

Lorsque, le 4 septembre 1787, Mgr Denaut prit possession du siège épiscopal de Québec, il donna des lettres de grand vicaire à M. Plessis, curé de Québec, et annonça qu'il avait choisi ce digne et excellent ecclésiastique pour son coadjuteur.

Le duc de Kent essaya de faire désapprouver ce choix par le gouverneur de la province, sir Robert Prescott. Le 16 octobre 1797, le prince écrivait de Halifax au gouverneur : "Quant au coadjuteur, M. Plessis, je crois de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de reposer trop de confiance. Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire ne l'évêque Hubert ; et l'on savait parfaitement pendant ma résidence au Canada, qu'il gouvernait entièrement d'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions incompatibles avec nos idées sur la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques."

" Je sais, écrivait-il un peu plus tard, que, pendant que je résidais au Canada, feu l'évêque Hubert se refusa fortement à remettre au gouvernement une liste des nominations à faire aux cures, et comme on croyait ce prélat entièrement guidé par le coadjuteur actuel, ce refus était regardé par

les plus zélés sujets de Sa Majesté dans le pays, comme une des nombreuses raisons pour lesquelles M. Plessis était dans une position douteuse, sous le rapport de la loyauté envers la Grande-Bretagne."

Le but du duc de Kent en dépréciant ainsi M. Plessis auprès du gouverneur Prescott, était de faire choisir son ami le curé Renauld comme coadjuteur de Québec.

Dans toutes les lettres du duc de Kent à son ami de Salaberry il est question du curé Renauld.

P.-G. R.

Mgr Machéo de Presnaux. (III, VIII,346.)—Mgr de Saint-Vallier étant mort le 26 décembre 1727, le Chapitre de la cathédrale de Québec s'assembla et nomma le chanoine Boulard vicaire-général.

Mgr Duplessis de Mornay, coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier, qui vivait en France, ne sachant rien de ce qui s'était passé à Québec depuis le départ des vaisseaux, ignorait le décès de l'évêque de Québec. Depuis quelque temps déjà, il faisait des tentatives pour se démettre de la charge de coadjuteur de Québec. Enfin, au mois de mars 1828, la cour se décida à accepter sa démission.

Le roi appela alors à la dignité de coadjuteur M. Machéo de Presnaux, vicaire-général de Mgr Joseph Languet de Gergy, évêque de Soissons.

Mais l'arrivée des vaisseaux de la Nouvelle-France qui apportaient des nouvelles changea la face des choses. Mgr de Saint-Vallier était mort avant que l'évêque coadjuteur, Mgr Duplessis de Mornay, eut donné sa démission. Cet acte de démission était nul, puisqu'il ne pouvait résigner une charge qui n'existait plus depuis le décès de Mgr de Saint-Vallier et que Mgr Duplessis de Mornay était devenu lui-même le titulaire du siège de Québec. La nomination de M. Machéo de Presnaux se trouva donc nulle. Heureusement que sa consécration n'avait pas encore eu lieu.

M. Machéo de Presnaux succéda plus tard à Mgr de Nerthamont sur le siège épiscopal de Conserans, dans la province d'Auch. Il gouverna ce diocèse jusqu'en 1752.

Il ne faut pas toutefois le confondre avec Mgr Jean-Chrétien de Machéo de Presnaux, évêque de Périgueux de 1732 à 1771. Nous ignorons si ces deux évêques étaient parents.

P.-G. R.

"***Estat présent de l'Eglise dans la Nouvelle-France.***" (IV, II, 419.)—Lorsque Mgr de Saint-Vallier fut nommé à l'évêché de Québec vacant par la démission de Mgr de Laval, il voulut avant que d'être sacré, prendre connaissance de son diocèse, et il s'embarqua en 1685 pour la Nouvelle-France. A son retour en France, l'année suivante, il composa une relation de son voyage qu'il intitula : *Estat présent de l'Eglise et de la Colonie Française dans la Nouvelle-France.* Cet ouvrage fut publié à Paris en 1688.

Cette relation du premier voyage de Mgr de Saint-Vallier dans la Nouvelle-France est aujourd'hui introuvable. M. l'abbé Bois nous en donne la raison : "Ce livre tiré à un nombre d'exemplaires assez limité, se répandit rapidement dans les provinces du Nord de la France et dans les maisons religieuses de l'Ancienne et de la Nouvelle-France, sans que le Canada en reçut plus d'une douzaine d'exemplaires qui ont péri les uns après les autres dans les incendies des divers établissements religieux de cette colonie, ou qui ont été, à l'époque de la cession du pays à la Grande-Bretagne, emportés en Europe avec tant d'autres livres, documents, journaux, etc, et dont nous regrettons tous les jours l'irréparable disparition."

Mais il parait que ce n'est pas la véritable raison de sa rareté. Voici ce que nous apprend une Relation de Québec datée du 20 octobre 1888 et dont nous devons la communi-

cation à M. l'abbé Auguste Gosselin : " Monseigneur de Saint-Vallier fut bien surpris, en arrivant au pays (pour la deuxième fois) de trouver les choses dans d'autres dispositions qu'il ne les avait laissées, et bien fâché d'avoir tant exagéré dans la Lettre qu'il avait fait imprimer à Paris, les bonnes mœurs des peuples d'ici, et les bénédictions que Dieu répandait sur eux : puisque, par une politique assez ordinaire à ceux de son rang et de sa profession, il fut obligé de rejeter, dans un sermon qu'il fit, sur les péchés du peuple, les fléaux dont le Canada était accablé, et d'exhorter tout le monde à la pénitence et à la prière pour apaiser la colère de Dieu. Mais ce discours ne fit qu'augmenter le murmure de ses auditeurs, qui les attribuaient à des causes plutôt humaines que divines ; ce qui l'obligea de supprimer les deux cents exemplaires de son livre qu'il avait apportés, et qui n'ont pas paru depuis..."

P. G. R.

Sir Charles Bagot. (IV, IV, 435.)—C'est dans la première semaine de novembre 1842 que sir Charles Bagot tomba malade. Soit effet d'un changement de climat, soit effet des soucis sans nombre et des tracasseries qui l'avaient assailli dès son arrivée dans le pays, ou pour quelque autre cause, il fut attaqué tout à coup d'une maladie de cœur que les médecins considérèrent comme dangereuse. Cette nouvelle produisit une sensation pénible dans toute la Province, et en particulier parmi la population canadienne-française, qui regardait déjà sir Charles Bagot comme un sauveur. On s'intéressait à sa santé comme à celle d'un père. Chose touchante ! il y eut dans toutes les églises catholiques des prières ferventes pour demander à Dieu la santé de ce gouverneur ; dans beaucoup de paroisses, on fit chanter des messes à cette intention. Il y eut, dans la ville de Montréal, vers le milieu de janvier (1843), une grande assemblée des

citoyens dans le but d'exprimer au bien-aimé gouverneur leur reconnaissance des bienfaits qu'il avait conférés au pays, et la sympathie qu'ils ressentaient pour ses souffrances physiques. MM. D.-B. Viger, B. Holmes, C.-S. Cherrier, Dunscomb, Barthe, Wolfred Nelson, P. Beaubien, etc., y furent les principaux oratenrs.

Malgré les vœux et les prières de toute la population, le mal dont souffrait sir Charles Bagot fut déclaré incurable ; et, après avoir été, pendant plusieurs mois, ballotté entre la crainte et l'espoir, le pays apprit, avec un vif serrement de cœur, le 17 mai 1843, que son bien-aimé gouverneur venait de succomber.

Sir Charles Bagot était âgé de 61 ans, 9 mois et 3 jours. Marié en 1806, il était père de dix enfants, dont quatre garçons et six filles. Elu membre du Parlement en 1807, il avait été d'abord sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. En 1815, il était devenu membre du Conseil Privé, en même temps que ministre plénipotentiaire à Washington. Il avait été, en 1820, envoyé comme ambassadeur en Russie, et quatre ans plus tard à La Haye, d'où il n'était revenu qu'en 1832, époque à laquelle il se retira dans la vie privée jusqu'à ce qu'il fut, en 1841, choisi comme gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord.

Dans la vie privée, sir Charles Bagot était un modèle. Dans la vie publique, c'était un homme à vues larges, un esprit juste et libéral. Dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays, à son arrivée au Canada, divisé par des factions en lutte contre la grande majorité du pays méconnue jusque là, il fallait une grande pénétration d'esprit et une grande force de caractère, pour pouvoir, comme il le fit si habilement, sonder toute la profondeur de cette plaie et oser y porter remède.

Sir Charles Bagot avait demandé en mourant que son corps fut déposé dans le cimetière de sa famille, à côté de

celui de sa mère. En effet, ses restes furent, quelques jours après sa mort, transportés d'abord à Oswego, puis à New-York, par la voie du canal Érié et de la rivière Hudson, et de là en Angleterre par la frégate *Warspite.*

A. GÉRIN-LAJOIE

Le Club des Barons. (IV. V, 456.)—Le club des Barons fleurissait à Québec, au commencement du siècle. Il avait d'abord porté le nom de "Beef-steak club." Les membres, au nombre de vingt-un, se rencontraient surtout parmi les premiers marchands et les " barons " de la finance. Quand un des vingt-un disparaissait, on en élisait un à sa place. Mais l'intronisation des nouveaux membres, des membres élus, avait lieu seulement lorsqu'il y en avait assez pour solder les frais de la fête qui se donnait en cette circonstance.

Un voyageur anglais, John Lambert, raconte que, dans l'hiver de 1807, on célébra à Québec l'intronisation de sept nouveaux barons. Pareille cérémonie n'avait pas eu lieu depuis vingt ans. Il y eut un bal et un souper magnifiques à l'hôtel Union, qui a subi depuis bien des transformations, et qui, aujourd'hui, est devenu la boutique d'un tailleur fashionable, M. Morgan. Deux cents personnes, des plus huppées, assistèrent à cette fête, présidée par l'honorable M. Dunn, président du conseil exécutif et administrateur de la province, en sa qualité de plus ancien baron. Après le bal, le souper commença à deux heures et prit fin à cinq heures du matin seulement. Cette fastueuse intronisation coûta plus de $1,250.

Ce club des Barons, lisons-nous dans les notes d'un contemporain, était une sorte de "Pitt Club" ; les membres étaient tous des tories de la plus belle eau. Parmi eux figuraient sir John Caldwell, sir George Pownall, George Hamilton, H.-W. Ryland, George Heriot—maître de poste

et écrivain—Matthew Bell, Gilbert Ainslie, Angus Shaw, etc. Ce club ne dura pas un grand nombre d'années.

IGNOTUS

Nos archives paroissiales. (IV, V, 459.)—Dans les archives de la paroisse de La Visitation de l'Ile Dupas, qui datent du 21 janvier 1704, il n'y a qu'une dizaine de feuilles volantes, où sont consignés les actes de baptêmes, mariages et sépultures depuis l'établissement de la paroisse jusqu'à 1727.

Que sont devenus les registres qui manquent ?

Dans les premières années, les missionnaires n'écrivaient leurs actes que sur des feuilles non reliées, et on conçoit que la conservation de tels documents fût difficile. De plus, pendant que cette paroisse était desservie par le curé de Sorel, avant 1831, le presbytère de l'Ile Dupas était occupé par des personnes qui, ne connaissant pas la valeur de ces vieux papiers jaunis par le temps, les employaient à différents usages : c'étaient, je suppose, des gens propres ; et comme ils manquaient de tapisserie, ils se servaient du papier qu'ils avaient en abondance sous la main ; aussi M. Marcotte, en arrivant à l'Ile Dupas, dans l'automne de 1831, trouva-t-il toutes les armoires *emmuraillées* de son presbytère tapissées de feuilles de registres ; c'était un livre tout ouvert, mais malheureusement, les armoires ne pouvaient durer toujours ; elles disparurent bientôt dans la construction d'un nouveau presbytère—car elles eussent été des tablettes embarrassantes à conserver.—et comme l'ouvrage avait été fait en conscience, le papier, qui adhérait parfaitement au bois, dut être sacrifié.

M. Marcotte en recueillit toutefois un acte de baptême fait en 164.. et signé par le P. Jogues. Malheureusement cet acte si précieux se trouve aujourd'hui perdu ; M Marcotte l'avait prêté à M. Paquin, curé de Saint-Eustache, qui travaillait alors à des mémoires sur l'histoire ecclésias-

tique du Canada, et la mort de M. Paquin, arrivée quelque temps après, ne permit pas à M. Marcotte de recouvrer ce document, qui était, selon lui, comme la relique d'un martyr.

L'abbé VINCENT PLINGUET

Le drapeau étoilé des Etats-Unis. (IV, VI, 466.) Le drapeau américain, à bandes rouges et blanches alternées, avec une constellation d'étoiles, sur un fond bleu, est appelé "Old Glory" par les citoyens des Etats-Unis, à cause de son origine ancienne. Il a été adopté le 14 juin 1777, par une résolution du Congrès disant :

" Résolu : que le drapeau national soit fait de treize bandes, rouges et blanches alternées, et que l'union soit représentée par douze étoiles sur un fond bleu, représentant une constellation."

Le drapeau étoilé est donc âgé de 121 ans, ce qui le fait le plus ancien comparé à ceux des grandes nations de l'ouest de l'Europe.

En effet, le drapeau anglais, tel qu'il est aujourd'hui, n'existe que depuis la fondation du Royaume-Uni, en 1800 ; le tricolore de France a été adopté en 1794 ; les drapeaux de l'Allemagne et de l'Italie datent de l'établissement du régime actuel, et les Espagnols ont adopté le leur en 1785.

Le premier drapeau étoilé a été fait sous la direction d'un comité nommé pour en tracer le dessin. Il fut confectionné, rapporte-t-on, par une pauvre marchande de modes, Mme John Ross, qui tenait un petit atelier dans la rue Arch, à Philadelphie. C'est elle, paraît-il, qui suggéra de mettre des étoiles à cinq pointes. Les étoiles furent rangées en cercle, emblême de la durée éternelle.

La légende veut que Paul Jones, commandant du navire

de guerre le *Ranger*, ait été le premier à déployer au vent sur son vaisseau les couleurs américaines.

Avant l'adoption des bandes et des étoiles, plusieurs drapeaux avaient paru immédiatement avant la révolution et durant les deux années de la guerre de l'indépendance.

En 1775, les insurgés arborèrent un drapeau portant la croix de Saint-George et un pin. Les puritains n'aimaient pas la croix, et cet étendard fut abandonné. Le pin parut seul ou avec une devise.

Peu avant l'adoption du drapeau national par le Congrès, les bandes rouges et blanches avaient commencé a être déployées, mais elles étaient associées à d'autres emblêmes. On y a vu un aigle entouré d'étoiles et tenant dans ses sers des flèches et un rameau d'olivier.

L'intention première du Congrès était d'adopter une bande et une étoile au drapeau chaque fois qu'un nouvel Etat entrerait dans l'Union. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les bandes pouvaient se mettre en nombre infini et l'on revint au chiffre 13. Quant aux étoiles, on en met autant qu'il se trouve d'Etats, que l'on dispose régulièrement sur le fond bleu.

TRIB.

La mère des églises du continent américain. (IV, VII, 479.)—C'est une inexactitude de dire que "Québec est la mère des églises du continent américain". Le Mexique fait partie du continent américain. Fernand Cortez fit la conquête du Mexique en 1519. Mexico devint archevêché en 1546, plus de cent ans avant la nomination de Mgr de Laval à l'évêché de Québec. C'est donc Mexico qui est la mère des églises du continent américain. Québec est la mère des églises catholiques du Canada et des Etats-Unis.

L'abbé F.-L.-L. ADAM

QUESTIONS

493—Qui a proféré, le premier, la phrase bien connue : "Tout homme a deux patries : la sienne et la France." Dans son discours de Saint-Jean-Baptiste, récemment, à Montréal, M. l'abbé Bélanger l'a attribué à Jefferson. Est-ce bien cela ?

SCRUT.

494—La célèbre complainte : " Un Canadien errant" est-elle réellement d'origine canadienne ?

CUR

495—Le père Marquette signait-il "Jacques Marquet" ou "Jacques Marquette" ?

RIO.

496—Y a-il eu au Canada deux religieux du nom de Constantin de l'Halle ? Au mois de juin 1706, le récollet Contantin de l'Halle fut tué par les Sauvages sur le territoire actuel de la ville de Détroit. Or, s'il faut en croire l'*Histoire de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, la signature d'un prêtre du nom de Constantin de l'Halle apparait sur les registres de Longueuil en 1729.

LONG.

497—La Tour (*Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*) signale comme un coup de la vengeance divine, la mort funeste de tous les assistants à la réunion au château Saint-Louis de Québec le 26 octobre 1678, réunion dans laquelle vingt des principaux habitants de la colonie déclarèrent que le commerce libre des boissons avec les Sauvages était nécessaire ? Qu'y a-t-il de vrai là-dedans ?

OMI

498—Le 8 août 1759, les Anglais essayaient de débarquer à la Pointe-aux-Trembles. Le lendemain, à quatre heures du matin, le gouverneur de Vaudreuil écrivait le billet suivant : " Je souhaite que la blessure de l'abbé Couillard soit légère. Il est bon gentilhomme et si ce

n'était qu'un tonsuré et qu'il préférât le service, il serait bien fait pour y être placé."

Cet abbé Couillard aurait-il pris part à l'engagement contre les Anglais ? Possédez-vous quelques renseignements sur lui ?

PORTNEUF

499—Le suédois Kalm qui visitait le Canada en 1749 écrit dans son Journal : " En Canada les bœufs tirent avec les cornes, mais dans les colonies anglaises ils tirent par le garrot comme les chevaux." J'avais toujours cru que nos pères ne s'étaient jamais servi de cette manière cruelle de faire forcer les bœufs en leur attachant les traits aux cornes ?

LAB.

500—Peut-on me donner l'origine du nom de la paroisse de Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata ?

CURIEUX.

501—Pourquoi donne-t-on le nom de *Suisses* aux Canadiens-Français qui se font protestants ?

RIO.

502—Dans un inventaire qui date du commencement du dix-huitième siècle et que j'ai en ce moment sous les yeux, il est question de "*bonnets à batteaux*". Peut-on me dire quelle était cette coiffure ?

MOD.

503—Dans la *Relation* des Pères Jésuites, 1641, page 71, je vois que la Rivière de la nation Neutre portait le nom de ONGUIAAHRA ; c'est la même que nous appelons NIAGARA. Quel est le sens de ce mot ? Comment les Sauvages le prononçaient-ils ? En langue huronne-iroquoise, langue des Neutres, quel était l'accent de la lettre *i* ? Les Anglais donnent à cette lettre un son qui ne me semble pas exister dans l'idiome iroquois-neutre-huron.

SACTON

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

La *Bibliothèque Canadienne* met à la portée de toutes les bourses les travaux littéraires, historiques, etc., de nos écrivains canadiens.

Elle paraît chaque mois.

Chaque livraison forme un volume d'environ cent pages.

La première série de la *Bibliothèque Canadienne* est composée des ouvrages suivants :

"LE DERNIER RECOLLET CANADIEN : LE FRÈRE LOUIS" (avec portrait) par M. l'abbé Charles Trudelle (Publié) ;

"UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC : M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau (Publié) ;

"UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin (Publié) ;

"VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé (Publié);

"LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési, (Publié) ;

"ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre (Publié) ;

"LES DEUX ABBÉS DE FÉNELON," par M. l'abbé H. A. Verreau (Publié) ;

"À LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," par M. A.-D. DeCelles ;

"LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte ;

"FÊTES ET CORVÉES," par M. Pamphile Lemay ;

"LES DEUX CABOTS," par M. l'abbé J.-D. Beaudoin ;

"LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS," par M. Eugène Rouillard.

L'abonnement à la *Bibliothèque Canadienne* est de UNE PIASTRE par année, plus douze centins pour frais de poste. A cause de son prix modique, il est invariablement payable d'avance.

PIERRE-GEORGES ROY, ÉDITEUR,
9, rue Wolfe, Lévis.

Vol. 4 SEPTEMBRE 1898 No. 9

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de septembre : Saint-Rémi de La Salle, Charles Bédard ; Mgr Duplessis de Mornay, Monseigneur Henri Têtu ; Notes sur l'intendant Bégon, J. Edmond Roy ; Une servante de Champlain ; Les de La Jonquière au Canada. L'abbé Auguste Gosselin ; Les gouverneurs anglais de Trois-Rivières, F.-J. Audet ; Les ancêtres du général Frémont, P. G. R. ; Les Canadiens au Pôle Nord, L'abbé F.-L.-L. Adam ; " Voyage en Angleterre et en France," P. G. R. ; Les portraits des lieutenants-gouverneurs d'Ontario, P.-B. Casgrain ; Le vice-amiral Jacques Michel, Camille de Rochemonteix ; Les lieutenants-gouverneurs de Québec, Fred.-A. McCord ; Les Acadiens après leur dispersion, Pascal Poirier ; Le Forillon, Benjamin Sulte ; La signification du mot Hochelaga, L'abbé M. Mainville ; La signature du Père Marquette, Matthieu-A. Bernard ; Questions ; Publications du mois ; Les deux abbés de Fénelon ; Etc ; etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

Zouaviana—Etape de trente ans—1868-1898—*Lettres de Rome, Souvenirs de voyages, études, etc.*, par Gustave A. Drolet—2e édition—Montréal - 1898.

Les Ribaud : Une idylle de 37, par le Dr Choquette—Montréal - 1898.

Guide de Saint-Hyacinthe, 1898, par Camille Lussier—St-Hyacinthe—1898.

Annuaire du collège de Lévis—Troisième série, No. 3. *Année académique* 1897-98—1898.

Annuaire du collège de Ste-Anne de La Pocatière—No. 11—1897-98.

Annuaire du collège Bourget—1897-98—Rigaud de Vaudreuil—1898.

Guide des adresses de la cité de Sherbrooke, par J.-P. Royer—1898.



LORD ELGIN

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 SEPTEMBRE 1898 No. 9

SAINT-RÉMI DE LA SALLE

La paroisse de Saint-Rémi de La Salle a été érigée canoniquement le 3 juin 1828 par Mgr B. C. Panet, évêque de Québec.

Les premiers habitants qui y commencèrent des défrichements furent Jacques Sainte-Marie, Jean-Baptiste Poupard, Chrysante Harrel, Numa Barber, Ezéchiel Dewey, François Riendeau. Joseph Poissant, Antoine Normandin, Louis-Albert Lefebvre, Pierre Boucher Belleville.

Les habitants, par une souscription volontaire de 20,248 livres, ancien cours, construisirent une bâtisse en pierre dont le premier étage servit de presbytère et de sacristie, et le deuxième de chapelle. Cette bâtisse est actuellement la résidence curiale.

La première messe fut dite à la fin de l'été de 1830, par M. Pierre Bédard, nommé premier curé de Saint-Rémi de La Salle.

En 1840, les paroissiens de Saint-Rémi de La Salle construisaient l'église actuelle. Elle fut bénite le 4 novembre 1840 par Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui le même jour, chanta une grand'messe dans le nouveau temple. La vente des bancs eut lieu les 6 et 7 novembre de la même année.

La paroisse de Saint-Rémi de La Salle est aujourd'hui dans un état très florissant. Elle possède un magnifique couvent tenue par les Sœurs de Sainte-Anne et un collège qui a coûté $30,000.

M. Pierre Bédard demeura curé de Saint-Rémi de La Salle jusqu'à sa mort arrivée le 31 août 1862. Il fut remplacé par MM. Stanislas Tassé, 1862-1868 ; Hercule Beaudry, 1868-1876 ; Louis-Léandre Pominville, 1876-1880 ; Joseph-Louis Mongeau, 1880-1888 ; Anselme Baril, curé actuel.

CHARLES BÉDARD

MGR DUPLESSIS DE MORNAY

Ceux qui ont lu *Les Evêques de Québec* ont constaté que l'auteur n'en savait pas très long sur la vie de Mgr Louis-François Duplessis de Mornay, qui fut le successeur de Mgr de Saint-Vallier et le troisième évêque de Québec. Ce prélat n'ayant jamais pu se décider à venir résider dans son diocèse, et ne s'étant jamais beaucoup occupé de ses ouailles, les historiens canadiens, en retour, se sont mis peu en peine de rechercher ce qu'il avait pu faire en France.

Il faut cependant faire une exception pour M. l'abbé Bois qui a écrit sur Mgr de Mornay une notice biographique assez étendue et que j'ai eu dernièrement l'avantage d'avoir entre les mains, grâce à la bienveillance de M. l'abbé Douville, supérieur du séminaire de Nicolet (1). M. Bois était certainement un érudit, et il a laissé une masse de manuscrits sur l'histoire ecclésiastique du Canada. Mais, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en faire la remarque (2), il a le défaut de ne pas indiquer suffisamment les sources où il a puisé ses renseignements et de ne pas citer assez souvent les auteurs qu'il a consultés. De plus—et je l'ai constaté en particulier dans sa notice sur Mgr de Mornay—il abuse évidemment de l'amplification et le ton du panégyrique domine du commencement à la fin. Je ne puis partager son admiration pour le prélat qui fait le sujet de cette étude, et si, comme je n'en doute pas, il était un bon et vertueux religieux, il manquait des qualités qui font les grands évêques.

---

(1) M. Bois avait préparé des notices biographiques sur les évêques de Québec, lesquelles m'auraient été d'un grand secours lorsque j'ai écrit sur le même sujet. Malheureusement, mon ouvrage avait paru quand ces précieux manuscrits ont été légués au séminaire de Nicolet, et il m'avait été impossible d'y avoir accès auparavant.

(2) *Histoire du Palais Episcopal*, p. 35.

A part les manuscrits de M. Bois, j'ai trouvé quelques détails additionnels dans la *Gallia Christiana*, dans le *Dictionnaire* de Moreri et dans l'ouvrage du R. P. Anselme sur les grandes familles de France. Mais le but de cet article est surtout de publier—*ne pereant*—des notes que le R. P. René, capucin, a eu la bonté de copier pour moi à la Bibliothèque Nationale de Paris, et de compléter ainsi les pages que j'ai consacrées à Mgr de Mornay dans les *Evêques de Québec.* A cela j'ajouterai ce que j'ai pu trouver dans les documents transcrits à Paris au ministère de la Marine. Inutile de dire que j'éviterai autant que possible de répéter ce que j'ai déjà écrit ailleurs.

Louis-François Duplessis de Mornay était né en 1663, à Vannes, en Bretagne. Il était fils de Charles Duplessis de Mornay, seigneur de Mesnil-Terribus, capitaine de cavalerie à la bataille de Rocroi, où il eut une jambe cassée, et de Marie-Anne Du Quesnel, fille d'Henri, seigneur de Ponchon, du Planquer Flammerville, et de Charlotte de Bigan (1). Mgr de Mornay avait eu quatre frères, dont l'un mourut en bas âge et les autres suivirent la carrière militaire ; cinq sœurs, dont quatre furent religieuses ; la cinquième mourut à l'âge de vingt-deux ans, sans s'être engagée dans les liens du mariage (2).

D'après l'abbé Bois, le jeune Louis-François entra à quatorze ans au couvent des Capucins de Meudon ; ce qui est certain, c'est qu'il prit l'habit à Amiens, le 18 août 1682, comme en font foi les archives du couvent de Paris et le document suivant que je reproduis en entier et qui est tiré du *Journal tenu aux Capucins du Marais*, manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, H. 1665.

" Le 22 juin 1713, octave du T. S. Sacrement, le Roi nomma à la coadjutorerie de l'Evêché de Québec, capitale

(1) Moreri.
(2) Manuscrits de l'abbé Bois.

du Canada, le P. Louis-François de Mornay, gardien du couvent des Capucins de Meudon, définiteur en acte de la Province, âgé alors de 49 ans du monde, et de 31 ans de religion, après avoir été gardien et lecteur en théologie à Beauvais en 1697 ; définiteur en 1698-99 ; et, en 1700, gardien aux Marais, à Paris ; en 1701, 1702, gardien à Pontoise ; en 1703, à Péronne ; en 1704 et 1705 à Amiens ; en 1710, 11, 12 et 13, à Meudon ; et pareillement définiteur en ces trois années où il a gardé et est resté auprès du corps de Mgr le Dauphin, après sa mort, jusqu'à l'enlévation (sic) pour le porter à Saint-Denis, et dont il a fait l'oraison funèbre dans son église des Capucins de Meudon, comme aussi celle du Dauphin son fils ; après lesquelles le Roi l'a nommé à la coadjutorerie de Québec, en Canada, lui assignant mille écus et quelque autre gracieuseté, en attendant qu'il lui créé une pension sur quelque bénéfice. Ayant accepté sa nomination, après en avoir été remercier Sa Majesté, et fait sa profession de foi entre les mains de Mgr le Nonce, on écrivit à Rome, d'où on n'en reçut réponse que l'année suivante, mois de janvier 1714, à cause des vacances, où il fallut assembler un consistoire pour lui assigner un titre d'évêché *in partibus infidelium*, qui a été celui d'Euménie en Phrygie, qui lui a été assigné et dont on a eu la nouvelle à Paris en février. L'évêché d'Euménie en Phrygie est suffragant de l'évêché de Laodicé. Ayant été préconisé, les bulles accordées et envoyées et reçues à Paris, dans la semaine de la Passion, il a été sacré au couvent des Capucins de Saint-Honoré, le 15 avril, dimanche d'après Pâques, par Mgr le Cardinal de Rohan, Prince de Soubise, évêque de Strasbourg et Prince de l'Empire, ayant pour ses adjoints les évêques de Riez et de Lavour, l'église disposée et ornée comme pour le sacre du P. de Mesgrigny. Il y a toujours logé et resté jusqu'au 14 juin (Sa Majesté lui ayant assigné mille écus de pension, qui peu après ont été mis en pension

sur l'abbaye de St-Wast, d'Anas, sur Mgr de Rohan qui en est abbé) qu'il partit pour se rendre à Tournai, de la part du Roi, pour y aller faire les ordres et fonctions épiscopales, où il n'alla pas par un contre-ordre, allant pour quelques mois chez sa parenté, d'où il retourna au couvent de Saint Honoré jusqu'à nouvel ordre, et qu'il fut en état de partir pour Québec. Mgr l'archevêque de Cambrai, Mgr de Fénelon étant décédé, il y fut envoyé dans la Semaine Sainte, 1716, pour y donner les ordres et y faire les fonctions épiscopales, d'où il ne retourna à Paris, à Saint-Honoré, que sur la fin de juillet."

M. Bois dit que "Mgr Duplessis-Mornay fut prieur d'Arbois, une des commanderies des Chevaliers de Malte, au département du Jura," mais il ne mentionne pas exactement à quelle époque. Il ajoute : " Après la paix d'Utrecht (1713) M. Duplessis-Mornay désirant servir le Roi sans demeurer à son prieuré d'Arbois, demanda au ministre un emploi compatible avec son état. Louis XIV qui désirait rétablir les ambassades dans les cours étrangères, se rappelant les nombreux service de la maison Duplessis-Mornay envers l'Etat, pressa le prieur d'Arbois d'accepter l'ambassade à Lisbonne.

" Le R. P. Duplessis-Mornay appréciant les vues de son monarque sur lui, consentit à se laisser nommer à ce poste d'honneur, mais en faisant connaître qu'il ne changerait rien à son régime de vie......Le bon prieur demanda à la Cour et obtint les services de M. le Quin de Neuf-Ville qui l'y accompagna. Bientôt ce dernier revêtit seul et pendant une douzaine d'années les devoirs de cet emploi.... Quoiqu'il en soit, M. Duplessis-Mornay s'était acquis les bonnes grâces du Roi de Portugal Jean V.

"Cependant l'humble disciple de François d'Assise, ayant dès son arrivée à Lisbonne jugé les fonctions diplomatiques peu compatibles avec ses goûts, demanda son retour en France et fut tout de suite proposé à l'Evêché de Québec."

D'après le R. P. Capucin qui m'a transcrit les notes citées plus haut (1), Mgr de Mornay aurait été loin de posséder tous les talents que M. Bois se plaît à admirer en lui, car il me dit : " Le rôle de cet évêque n'a pas été brillant. Sa mémoire n'a laissé presque aucune trace dans l'histoire des Capucins. Sans doute c'est à ses titres de noblesse plus qu'à son mérite personnel qu'il faut attribuer ses charges dans l'ordre et son élévation à l'épiscopat."

Ce fut en vain que Mgr de Saint-Vallier réclama la présence de son coadjuteur en Louisiane et que le Roi lui-même insista pour qu'il se rendît au plus tôt à Québec (2), et ce dès 1715. Le nouvel évêque ne voulut pas quitter la France, et c'est ainsi qu'il fut envoyé à Cambrai en 1716, non pour être l'administrateur du diocèse, mais simplement pour y faire les ordinations et les autres offices pontificaux. Il dut y retourner à plusieurs reprises, car je l'y revois le 4 mai 1722, où il bénit l'abbé de Vauxelles, André Beauvillain (3).

" Sa conduite à Cambrai, dit M. Bois, témoigna que l'évêque d'Euménie ne manquait ni des talents qui font l'orateur, ni des connaissances qui font le sage administrateur, non plus que des vues élevées qui doivent caractériser un Evêque."

Il s'étend ensuite sur son goût pour la vie solitaire, pour l'étude et les exercices de piété. Quoiqu'il en soit, ce prélat n'a laissé à Cambrai aucun souvenir, aucune trace de son passage. " Le nom de Duplessis de Mornay ne paraît dans aucune de nos tables les plus complètes", m'écrivait en 1889

---

(1) Si le R. P. René a bien voulu travailler ainsi pour moi, il l'a fait à la demande du R. P. Alexis, l'auteur de l'important ouvrage : *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa.*

(2) *Les Evêques de Québec*, p. 157.

(3) *Gallia Christiana.*

M. le grand-vicaire Destombes, historiographe de ce diocèse (1).

Mgr de Mornay s'occupa cependant à distance de la Louisiane, dont il s'empressa de donner la desserte à ses frères capucins. On sait que ces religieux ne s'entendaient pas du tout avec les PP. Jésuites, et que Mgr de Mornay réussit à faire rappeler en France le P. de Beaubois, qui était vicaire-général de l'évêque de Québec à la Louisiane, mais dont les Capucins contestaient la juridiction.

Il y a à ce sujet un grand nombre de mémoires au Ministère de la Marine, dont nous avons maintenant la copie dans nos archives, mais il serait trop long de raconter ces interminables querelles. Je me contente de signaler une série de questions sur le cas du P. de Beaubois, des *Réponses de M. de Mornay, évêque de Québec*, et une lettre de ce dernier sur le même sujet. Un mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu (2) résume plus tard tous ces débats et ne donne pas le beau rôle aux Capucins ni à leur évêque protecteur. " Mgr Dosquet, dit-il, a suivi les mêmes errements de Mgr de Mornay en faveur des Capucins, à qui il a continué les

---

(1) Après la mort de Fénelon, le siège de Cambrai demeura vacant durant une année entière, et ce ne fut que le 20 janvier 1716 que Philippe d'Orléans, régent de France, nomma Jean D'Estrées à cette église. Il mourut à Paris avant d'avoir reçu ses bulles, le 3 mars 1718.

Joseph-Emmanuel de la Trémoille, cardinal depuis 1706, fut nommé à Cambrai le 7 mai 1718. Il fut sacré à Rome le 30 mai 1719, et c'est là qu'il mourut le 9 janvier 1720.

Ce fut Guillaume II, le fameux cardinal Dubois, qui fut à son tour sacré évêque de Cambrai le 9 juin 1720. Mais on sait qu'il demeurait à la Cour et ne résidait pas dans son diocèse. Après sa mort, qui arriva le 10 août 1723, il eut pour successeur Charles de Saint-Albin, fils naturel du duc d'Orléans, qui fut sacré à l'âge de 24 ans, le 17 octobre 1723, et qui prit possession de son siège le 19 février 1726. Il y avait onze ans que les Cambrésiens n'avaient joui de la présence de leur évêque.

(2) Il fut le grand-vicaire et l'homme d'affaires à Paris de Mgr Dosquet, de Mgr de Pontbriand et de Mgr Briand.

pouvoirs de grand-vicaire, et cela paraissait tout naturel pendant la vie de M. de Mornay..."

Ce fut Mgr de Pontbriand qui rétablit l'ordre dans la Louisiane et qui nomma de nouveau un R. P. Jésuite pour son vicaire-général. Les Capucins eurent beau protester, la conduite de l'évêque fut approuvée par la Cour.

Après la mort de Mgr de Saint-Vallier, le 26 décembre 1727, son coadjuteur, Mgr de Mornay, devint évêque de Québec, et le 31 mai 1728,il adressa une procuration à l'archidiacre Chartier de Lotbinière pour qu'il prit possession de son siège en son nom. " La cour, dit M. Bois, ne l'obligea pas de passer au Canada.....Le fait est que le prélat s'excusa sur ses infirmités, comme il l'avait souvent fait pendant les douze années de sa coadjutorerie." D'après le même historien, il offrit souvent sa démission tant au Saint-Siège qu'à la Cour de France ; mais on préféra lui donner un coadjuteur et Mgr Dosquet fut nommé et vint administrer un diocèse où l'évêque titulaire ne se proposait pas de mettre jamais les pieds. Le Roi cependant ne cessait d'insister pour le faire partir ; on le voit par la lettre sévère du ministre en date du 4 août 1733 (1). Le prélat offrit de nouveau sa démission qui cette fois fut acceptée le 12 septembre 1733.

M. Bois raconte la vie de Mgr de Mornay à Paris ; il parle de sa charité pour le clergé et pour les communautés de la capitale,de ses visites aux hôpitaux, etc., etc. Le prélat mourut à Paris le 28 novembre 1741,des suites d'un accident de voiture."Un accident cruel et imprévu,dit l'auteur déjà cité, mit fin à cette pieuse existence. Nous rapportons le tragique évènement, comme il est raconté dans une lettre privée. Avouons-le, une grande obscurité entoure l'acci-

---

(1) *Les Evêques de Québec*, p. 167. M. Bois ne mentionne pas cette lettre ni celle de 1715.

dent de ce char renversé" (1). Puis il consacre plusieurs pages au récit de cet événement et aux vertus que pratiqua le prélat dans les derniers jours de sa vie. Celà n'empêche pas que l'église de Québec eût été fort à plaindre si elle n'avait eu que des pontifes de cette trempe pour la gouverner. Mgr de Mornay qui avait peur de traverser la mer était peu fait, il faut le dire, pour remplacer des apôtres comme un Laval et un Saint-Vallier. Son histoire ne laisse pas d'être instructive ; elle est un intéressant épisode qui fait connaître le gouvernement ecclésiastique de cette époque, et l'abandon dans lequel la cour de France laissait quelquefois les diocèses—comme ceux de Cambrai et de Québec—sans que le Saint-Siège pût remédier à ce déplorable état de choses.

MGR HENRI TÊTU

(1) Le fait lui-même est certain, car l'abbé de l'Isle-Dieu en parle dans une de ses lettres.

NOTES SUR L'INTENDANT BÉGON

Au mot Bégon, dans son *Panthéon Canadien*, p. 27, Bibaud jeune donne la note biographique qui suit :

" Bégon (Michel), chevalier, conseiller au Parlement de Metz, huitième intendant de la Nouvelle-France (1712), était parent de Colbert. Le marquis de Seignelay lui procura successivement l'intendance des îles françaises et la nôtre. Il est célèbre par son cabinet de médailles, d'antiquités, d'estampes et de coquillages recueillis dans les quatre parties du monde, par sa bibliothèque, et pour avoir fourni à Perrault les matériaux pour l'Histoire des Hommes Illustres de France. Les plus instruits l'estimèrent, et les peuples l'aimèrent comme un des Intendants les plus désintéressés, dit la Biographie Universelle."

Disons, tout de suite, que Bibaud donne là la biographie du père de l'intendant. Il est facile de s'en convaincre.

Michel Bégon, magistrat, administrateur et collectionneur français, né à Blois, le 26 décembre 1638, d'une famille

noble, et des mieux alliée du Royaume de France, a été un des plus grands amateurs des savants et de la belle curiosité qui ait paru pendant le règne de Louis XIV. Il fut d'abord garde scel du présidial de Blois, puis il en devint président (1665). L'avènement au pouvoir de Colbert, qui était son parent, le détermina à changer de carrière (1677). Grâce à la protection du ministre, il fut successivement nommé trésorier de la marine à Toulon, puis à Brest ; intendant du Hâvre en 1681 ; intendant des îles françaises de l'Amérique (1683), où il rétablit l'ordre et fit de sages règlements pour la justice et la police de ces colonies ; intendant des galères de Marseille (1685) et enfin intendant de la marine à Toulon, à Rochefort et à la Rochelle. Bégon, dans ces diverses situations, se signala comme un administrateur de premier ordre. Ses fonctions ne l'empêchèrent pas d'ailleurs de cultiver avec ardeur les sciences et les arts. Il fit venir de Blois la bibliothèque de son père ; elle était déjà considérable, et il l'augmenta des meilleurs auteurs de chaque science et particulièrement pour l'histoire et les belles lettres. Il y joignit un cabinet d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, des collections de médailles et d'estampes ; enfin, il avait réuni à grands frais, des quatre parties du monde, grâce aux savants et aux voyageurs avec lesquels il était en correspondance, les productions les plus rares de la nature. Bégon n'a publié par lui-même aucun ouvrage ; mais c'est d'après ses notes et les matériaux qu'il avait rassemblés que Perrault a écrit ses *Eloges des Hommes Illustres de France* (1696-1700), et les portraits même qui ornent cet ouvrage ont été gravés d'après des dessins fournis par Bégon, qui avait collectionné les portraits de tous les Français célèbres. Ce fut aussi lorsqu'il était intendant de Marseille qu'il engagea le père Plumier, minime, et M. Suriau, savants botanistes, à aller exercer leurs talents dans les îles d'Amérique, où ils ont

fait de belles découvertes. Le P. Plumier a fait part au public d'une partie des siennes dans ses ouvrages sur les plantes qui ont été imprimés au Louvre, et ce religieux a donné des marques de sa reconnaissance à M. Bégon par son portrait gravé par Lubin et par l'épître dédicatoire d'un livre qu'il a fait imprimer à Lyon sur l'art de tourner.

C'est en souvenir de Bégon, qui professait lui-même un goût très vif pour l'histoire naturelle, que le botaniste Plumier a donné le nom de ***Bégonia*** à un genre de plante d'Amérique, tant il avait été charmé de l'accueil qu'il reçut de l'intendant alors qu'il était à Saint-Domingue.

Bégon mourut le 14 mars 1710 et fut enterré dans l'église des Capucins de Rochefort.

C'est de cet homme illustre que naquit Michel Bégon, intendant du Canada de 1712 à 1726.

M. Georges Duplessis a publié en 1874 une partie de la correspondance et plusieurs documents inédits sur Michel Bégon, sous le titre de *Un curieux du XVII siècle. Michel Bégon, intendant de la Rochelle.* En 1875, M. Georges Musset a publié un *Mémoire sur la généralité de la Rochelle*, rédigé par M. Bégon en 1698. M. de La Morinerie a aussi publié en 1855 une notice sous le titre : *Michel Bégon, intendant de la Rochelle*, 1638-1710.



Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, Murbelin et autres lieux, était inspecteur général de la marine, et ordonnateur au département de Rochefort, lorsqu'il fut nommé, le 31 mars 1710, intendant de la justice, police et finances au Canada, en remplacement de M. Raudot, père (1). Il était aussi conseiller du Roi en ses conseils et

(1) *Edits et ordonnances*, vol. III, p. 63 ; *Jug. Cons. Sup.* rég. C. fol. 61, ro.

au parlement de Metz en Lorraine (1). La mort de son père, arrivée le 14 mars 1710, empêcha le nouvel intendant de se rendre à son poste.

En attendant l'arrivée de M. Bégon, M. Raudot remit ses pouvoirs à M. d'Aigremont (2).

M. Bégon fit son entrée solennelle au Conseil supérieur de la colonie le 12 octobre 1712 (3).

Le 22 février 1724, M. Edme-Nicolas Robert, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et au grand conseil, fut nommé intendant en remplacement de M. Bégon, dont le terme d'office était expiré, et qui était appelé à l'intendance du Hâvre de Grâce. On sait que M. Robert mourut en mer et qu'il ne vint jamais au Canada (4).

Le 2 novembre 1724, M. Bégon remercia le ministre de l'avoir nommé intendant du Hâvre. (5).

En 1725, le *Chameau*, qui emmenait le nouvel intendant de Chazel, périssait corps et biens sur un récif près du Cap Breton. (6).

En conséquence de ce naufrage, M. Bégon se détermina de rester encore un an au Canada (7).

Le 23 novembre 1725, M. Dupuy, avocat au Châtelet, avocat-général au grand conseil et maître des requêtes, fut nommé à la succession vacante de M. de Chazel.

Il prit sa place au Conseil supérieur le 2 septembre 1726 (8).

---

(1) Acte de décès de Michel Bégon, père, dans les registres de la ville de Rochefort.

(2) Canada, Corres. Gén. vol. 32, c. 11.

(3) *Jug. et Dél. du Conseil Sup.*, vol. VI, p. 520.

(4) Voir *Revue Canadienne*, série de 1891, p. 28 ; *Canada*, *Corresp. Gén.*, vol. 46, f. 27, f. 117.

(5) *Canada Corresp. Gén.* vol. 46, f. 241.

(6) *Loc. cit.* vol. 47, f. 106.

(7) Lettre au ministre, 20 mai 1726, loc. cit. vol. 48, f. 206.

(8) *Ed. et Ord.* vol. III. p. 65 ; *Jug. Cons. Sup.* reg. F. fol. 6[illegible], ro.

En même temps que lui, arriva M. le marquis de Beauharnois, capitaine de vaisseau, nommé gouverneur général à la place de M. de Vaudreuil, décédé (1).

L'intendant Bégon avait pour femme, Jeanne Elizabeth de Beauharnois (2). Aussi, l'arrivée du nouveau gouverneur lui causa-t-elle grand plaisir. Le 17 juillet 1726, il remercia le ministre de cette nomination qui a satisfait tout le monde (3).

Le 14 octobre 1726. l'intendant Bégon et sa femme s'embarquaient pour la France sur le vaisseau du roi l'*Elephant* commandé par le comte Desgouttes (4) Ils emmenaient avec eux les demoiselles de Vaudreuil qui avaient été confiées à madame Bégon (5).

A son arrivée à Rochefort, le 23 novembre 1726, M. Bégon écrit au ministre la joie qu'il a de revoir la France après une absence de quatorze ans (6).

Pendant son séjour au Canada, l'intendant Bégon avait acheté le fief de Grand Pré, situé à la Canardière. Il y fit bâtir une tannerie et des moulins considérables. Il dépensa plus de 40,000 livres pour cet établissement (7). François Foucault, garde magasin à Québec, fut chargé d'administrer cette propriété, après le départ de M. Bégon (8).

Le 7 octobre 1740, le notaire Jacques Pinguet faisait l'inventaire de la maison, tannerie et ustensiles situés à la Canardière et appartenant à M. Bégon.

---

(1) Loc. cit. vol. III. p. 67 ; reg. F. fol. 67.

(2) Greffe Louet, 12 octobre 1726.

(3) *Canada, Corr. gén.* vol. 48. ff. 211. 226.

(4) *Canada Cor. gén.* vol. 48. ff. 226, 230, 261.

(5) Loc. cit. ff. 226, 287.

(6) Loc. cit. vol. 48. f. 230.

(7) Greffe Louet, 12 oct. 1726.

(8) Greffe Boisseau, 10 nov. 1732.

***

Michel Bégon, père de l'intendant, laissa cinq enfants :

1° Michel, fils aîné, intendant du Canada (1712-1726).

2° Claude-Michel.

3° Scipion-Jérôme.

4° Agnès, qui épousa Pierre-Alexandre de Foyal de Donnery, chevalier, seigneur de la Sourdière (1).

5° Catherine, qui épousa Rolland Barin, chevalier, marquis de la Galissonnière, chef d'escadre des armées navales du roi de France en 1710, puis plus tard gouverneur-général du Canada. (2).

Scipion-Jérôme Bégon, né à Brest en 1681, mort en 1753. Docteur en théologie en 1708, il devint, en 1713, abbé de Saint-Gernier de Flay, vicaire-général de l'évêque de Beauvais, s'acquit une grande réputation par son habileté administrative, et, pour ce motif, fut chargé, en 1720, par Louis XV, de se rendre près des évêques du Languedoc et du Limousin, pour leur faire accepter la bulle *Unigenitus*. Le plein succès qu'il obtint lui valut l'évêché de Toul, et il passa le reste de sa vie à administrer sagement son diocèse. On a de lui des *Oraisons funèbres*, un *Discours sur l'avènement du roi de Pologne* (1737).

Le 20 juillet 1720, Scipion-Jérôme Bégon, prêtre, docteur de Sorbonne, ci-devant doyen de l'église de la Rochelle, alors doyen de l'église de Beauvais et abbé de St-Gernier, demeurant ordinairement à Beauvais, et alors à Paris, logé rue Saint-Louis au Marais, paroisse St-Gervais, procureur de M. Bégon, intendant du Canada, suivant procuration datée à la Rochelle le 10 juillet 1712, vend à Didier Fran-

(1) Greffe Louet, 17 septembre 1726.

(2) Loc. cit.

çois Mesnard, chevalier, seigneur de Clesle, Montigny et autres lieux, président honoraire au présidial de Blois et premier commis au bureau de la maison du roi, les métairies de la Vacherie, du Tertre, la Coudraye, Mondou, en la paroisse St-Léonard en Dunois pour le prix de 50,000 livres, le tout dépendant de l'abbaye de Marmoutier et de St-Lomer de Blois. La Vacherie comprenait bâtiments couverts de tuile et de chaume, bergerie, 166 arpents de terres labourables et 167 pièces autour de la métairie. La métairie du Tertre consistait en bâtiments, jardins, garennes, entourée de fossés plantés d'ormeaux, 123 arpents de terres labourables, 2 arpents de prés près Montigny, un arpent de friche à Champage. Les métairies de la Coudraye et Mondou consistaient en bâtiments, jardins et 150 arpents de terres labourables.

Tous ces biens provenaient à l'intendant Bégon de ses père et mère.

***

Claude-Michel Bégon, chevalier de Saint-Louis, était, en 1710, enseigne des vaisseaux du Roi au port de Rochefort (1).

Le 31 octobre 1725, il était lieutenant de vaisseau, et l'intendant sollicitait pour lui de l'avancement (2). Quelque temps auparavant, le 17 septembre 1726, Claude-Michel Bégon, alors major de Québec, cédait à son frère l'intendant tous les droits qu'il pouvait prétendre dans la somme de 4,400 livres constituée sur les gabelles de France le 16 mai 1715 à son profit et à celui de ses frères et sœurs (3).

On trouve aussi, en la même année, au greffe de Barbel, une cession que lui consentit son frère l'intendant.

---

(1) Acte de sépulture de son père à Rochefort le 15 mars 1710.

(2) *Canada, Cor. gén.* vol. 47, f. 252.

(3) Greffe Louet.

C'est ce Claude-Michel Bégon qui fut gouverneur de Trois-Rivières, et que nos historiens ont toujours confondu avec l'intendant. Il épousa à Montréal, le 19 décembre 1718, Marie-Elizabeth Rocbert, fille d'Etienne Rocbert, sieur de la Mirandière, lieutenant et ingénieur, puis capitaine des troupes. De ce mariage naquirent Marie-Catherine Elizabeth, qui épousa en 1737 Honoré de Villebois, sieur de la Rouvillière, conseiller du roi, commissaire ordonnateur, et Claude Bégon.

Claude-Michel Bégon décéda et fut inhumé à Montréal le 1er mai 1748 (1). Le 5 octobre 1749, le gouverneur de la Jonquière écrivait au ministre qu'il avait loué la maison de sa veuve à Montréal pour en faire une intendance (2).



Nous ne connaissons rien sur l'intendant Bégon à la suite de sa nomination à l'intendance du Hâvre de Grâce.

Le 30 juillet 1747, l'évêque comte de Toul, qui avait gardé, lors des partages, les manuscrits, les estampes et les pierres gravés du collectionneur Michel Bégon, les céda à son neveu M. Bégon, conseiller honoraire au parlement de Metz et intendant de la marine, alors en résidence à Paris(3). Ce dernier était-il le fils de l'ancien intendant ou bien du gouverneur de Trois-Rivières ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons pas répondre maintenant.

Quoiqu'il en soit, c'est lui qui communiqua à la bibliothèque du roi, le 29 novembre 1765, les renseignements

(1) *Correspondance générale du Canada*, 1 vol. 91, f. 3.

(2) *Loc. cit.*, vol. 93, f. 264.

(3) *Michel Bégon, intendant de la Rochelle*, par Georges Duplessis, p. 5.

qu'il pouvait avoir sur M. Bégon, en qualité d'homme de lettres.

Michel Bégon, fils, continua d'augmenter avec autant de soin que de connaissance la collection d'estampes, cartes et manuscrits si laborieusement commencée par son grand-père, et en 1770, il en fit l'offre à la bibliothèque du Roi. Cette collection comprenait alors : 8,133 portraits, estimés à 2,766 livres ; 15,688 estampes, par ou d'après les maîtres, 11,005 livres, et 925 cartes géographiques ou hydrographiques, estimés à 2,710 livres. Ces 24,746 pièces estimées à une valeur totale de 16,481 livres, furent soldées moyennant une rente de 2,000 livres qui fut faite à Michel Bégon, fils, par brevet du roi, non à titre de paiement de sa collection, mais comme une récompense due au mérite et à la vertu. Le roi dit encore dans ce brevet qu'il a eu particulièrement en vue de récompenser le zèle que le Sr Bégon, ainsi que son père et son aïeul ont toujours fait paraître pour sa personne et son service dans les places d'intendant de terre et de mer qu'ils ont successivement remplis, et de faire connaître la satisfaction qu'il ressent des services de sa famille, qui s'est encore plus distinguée par son attachement et sa fidélité que par les emplois importants qui lui ont été confiés et qu'elle a toujours remplis avec le plus grand désintéressement et la plus grande intégrité.



En 1704, l'intendant Bégon, alors inspecteur général de la marine et des galères, vendit cette charge à M. de Ricouart. Cet acte fut ratifié à Québec en 1722 devant le notaire Barbel.

J.-Edmond Roy

UNE SERVANTE DE CHAMPLAIN

Fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchands, demeurant rue de la heaulmière, paroisse Saint Jacques de la boucherye, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis en service Ysabel Terrier, sa fille, dujourd'huy jusques à quatre ans prochain après ensuivant fiiniz, à et aveq noble homme Samuel de Champlain, capitaine ordinaire du Roy en la Marine de ponent, et damoiselle Eslayne Boulle, sa femme, demeurant rue et paroisse St Germain de l'Auxerroys, à ce présens, qui l'ont prinse et retenue à leur service pendant ledit temps. Laquelle Ysabel promet les servir pendant ledit temps en toutes choses qui lui seront commandées par ses maistre et maistresse, licittes et honnestes, moyennant trente livres tournois par chacun an, que ledit Sr de Champlain et sa femme s'obligent sollennellement d'en baller et payer à la dite Ysabel Terrier au feur et à mesure qu'elle en aura affaire, mesme lui advencer sur sesdits gaiges ce qui lui sera de présent nécessaire pour l'abiller, et laquelle Ysabel Terrier ledit Richard Terrier pleuvist de toute loyauté et preudhomye, car ainsi appartient chacun en droict, s'engageant, remettant, promettant. Fait et passé à Paris en estudes après midy MVIc dix sept le vingt deuxiesme jour de juillet. Et ont signé, fors la dite Ysabel qui a déclaré ne sçavoir.

CHAMPLAIN

H. BOULLÉ

CARTIER

FONTAINE

RÉPONSES

Les de la Jonquière au Canada. (II, IV, 170.) —Le gouverneur de la Jonquière couvait une véritable maladie de népotisme. Le 20 septembre 1749, il propose son neveu Cabanac pour le doyenné de Québec, et recommande un autre neveu " pour la position de commandant général des troupes et milices de la colonie." Le 1er octobre, il demande une gratification pour son neveu La Jonquière, et le commandement de l'artillerie pour son autre neveu Lacary ; le même jour,il demande de la promotion pour son frère, et pour son neveu Reynack, et un brevet d'écrivain pour son cousin germain Isambard. L'année suivante, il recommande son parent, M. de Bonne, au poste de major de Trois-Rivières ; puis en 1751, il veut que le chevalier de Bonne soit nommé major dans les troupes de la colonie.

L'abbé Auguste Gosselin

Les gouverneurs anglais de Trois-Rivières. (II, IV, 180.)—D'après M. Sulte (*Recherches Historiques*, v. II, p. 66) il n'y aurait eu que trois gouverneurs à Trois-Rivières, sous le régime anglais : Burton, de septembre 1760 à octobre 1763 ; Haldimand, du 30 octobre 1763 ; et Cramahé, du 28 septembre 1764 à l'automne de 1765, "si je ne me trompe, dit-il,car il passa en Angleterre et ne fut de retour à Québec que le 5 septembre 1766."

L'*Annuaire Statistique de* 1895, publié par M. George Johnson, statisticien de la Puissance, en donne quatre (note C, page 7) " durant l'espace de temps communément appelé la période du régime militaire, c'est-à-dire du 8 septembre 1760 au 10 août 1764" ; laissant entendre qu'il n'y en eut pas d'autres après cette période. Ces quatre gouverneurs furent : le colonel Burton, de septembre 1760 à mai 1762 ; le colonel Fred. Haldimand,de mai 1762 à mars

1763 ; Burton, de mars 1763 à octobre 1763 ; et enfin, Haldimand, d'octobre 1763 à août 1764.

Il n'est fait aucune mention de Cramahé dans cette dernière liste de même que M. Sulte oublie le premier règne de Haldimand et n'en fait qu'un des deux de Burton. Lequel a raison ? Ni l'un ni l'autre. Les deux listes sont inexactes et incomplètes, s'il faut en croire la correspondance de Haldimand, telle qu'indiquée dans les rapports de l'archiviste Brymner pour les années 1884 et 1885.

Haldimand dit dans son Journal qu'il prit la direction du gouvernement de Trois-Rivières le 25 avril 1762. Il avait été nommé pour remplacer le colonel Burton qui était allé, à la tête de son régiment, prendre part au siège de la Havane. A son retour en mars 1763, Burton reprit les rênes du pouvoir. Le 25 octobre suivant, Burton ayant été nommé gouverneur de Montréal, fut remplacé par Haldimand.

Jusque là l'*Annuaire* a raison ; mais la liste de cette publication est inexacte en ce qu'elle semble faire terminer l'administration de Haldimand à l'époque de l'établissement du gouvernement civil daus la province, le 10 août 1764 ; et incomplète parce qu'elle ne mentionne ni Cramahé ni Holmes.

A partir de septembre 1764, Trois-Rivières, ainsi que Montréal, eut, pendant quelque temps, deux gouverneurs ; l'un militaire, l'autre civil. Haldimand fut maintenu à son poste de commandant ou gouverneur militaire par le général Gage, commandant en chef des forces anglaises en Amérique, et Cramahé fut fait gouverneur civil par le général Murray qui venait d'être nommé gouverneur de la province.

Haldimand occupa sa position jusqu'au 6 juillet 1765, comme en fait foi une lettre datée le 5 juillet, adressée au général Gage, dans laquelle il dit qu'il laisse le commandement militaire de Trois-Rivières entre les mains du capi-

taine Holmes. Le lendemain, il fait le compte de ce qui lui est dû, par le gouvernement de la province pour déboursés pendant la durée de son commandement. Le gouverneur de Trois-Rivières avait, à cette époque, la direction des forges Saint-Maurice, ce qui augmentait considérablement ses devoirs.

Holmes a-t-il conservé longtemps son commandement militaire ? Je ne vois rien dans la correspondance qui puisse m'éclairer sur ce point.

En résumé, d'après la "Collection Haldimand," il y aurait eu pas moins de six gouverneurs anglais à Trois-Rivières : Burton, du 8 septembre 1760 au 24 avril 1762 ; Haldimand, du 25 avril 1762 à mars 1763 ; Burton, de mars 1763 à octobre 1763 ; Haldimand, d'octobre 1763 au 6 juillet 1765 ; Holmes, du 6 juillet 1765 à............... ; Cramahé, gouverneur civil, à partir de septembre 1764.

F.-J. AUDET

Les ancêtres du général Frémont. (II, IX, 237.) —Le premier Frémont de la famille du général Frémont qui vint s'établir au Canada fut Jean-Louis Frémont, fils de Charles Frémont et de Geneviève Vilot, de Saint-Germain-en-Laye. Jean-Louis Frémont forma d'abord partie de l'armée. Il s'établit ensuite comme marchand à Québec. Il demeurait à la basse-ville, dans cette anse qui a disparue depuis et où se trouve maintenant le marché Champlain. Le 5 octobre 1751, il épousait à Québec Marie Collet, veuve Jean-Baptiste LeMaître. Deux enfants naquirent de ce mariage, mais ils moururent en bas âge. Elle-même mourut quinze jours après la naissance du dernier. Jean-Louis Frémont se maria en secondes noces le 17 mai 1764 à Québec avec Catherine Boucher de Boucherville, fille de Pierre Boucher de Boucherville. De ce second mariage naquirent : Reine, qui devint la femme de Charles-Antoine de Tonnancour; Françoise, morte fille; Joseph-Fran-

çois, mort avant 1797 ; Louis-René, le père du général ; Jacques, mort avant 1797 ; Charles-Pierre, le continuateur de la ligne canadienne de la famille ; François, mort avant 1797.

Louis-René, le quatrième enfant de Jean-Louis-Frémont, laissa le Canada au commencement du siècle et alla s'établir dans la Virginie. Il épousa en 1810 Ann Beverly Whiting. Quatre enfants naquirent de son mariage : John-Charles, né à Savannah le 31 janvier 1813 ; Ann, née à Nashville en 1814 et morte en bas âge ; Elizabeth, née à Norfolk en 1815 et décédée en 1832 ; Thomas-Archibald, né à Norfolk en 1817 et disparu vers 1830.

John-Charles est le fameux général américain, celui qui fit la conquête de la Californie et fut deux fois candidat à la présidence des Etats-Unis. Il épousa à Washington en 1841 Jessie Benton, dont la sœur était mariée au baron Gauldrée-Boileau, longtemps consul général de France à Québec. Le général Frémont est mort il y a quelques années laissant quatre enfants : Elizabeth McDowell Benton Frémont ; Benton Frémont ; John Charles, actuellement officier d'artillerie ; Francis-Preston Frémont, officier de marine.

P. G. R.

Les Canadiens au Pôle Nord. (IV, V, 450.)—J'ai bien connu Antoine Saint-Denis, de Rigaud, compagnon de Franklin au Pôle Nord. Il est mort à Rigaud, le 8 mai 1873.

A la demande de Joseph Tassé, ami de collège, confrère de classe, je suis allé le voir plusieurs fois. Je lui ai fait raconter ses voyages au Nord-Ouest, et les notes que j'ai prises dans le temps ont été envoyées à M. Tassé et doivent se trouver dans les papiers qu'il a laissés, ou ont été intercalées dans ses récits des *Canadiens de l'Ouest.*

Je me rappelle que ce vieillard avait une très remarquable mémoire, et ses récits étaient très intéressants. Comme

la plupart des voyageurs, il avait dû se marier *vieux garçon*. Sa femme est décédée à Rigaud, le 26 mai dernier.

L'ABBÉ F.-L-L. ADAM

" ***Voyage en Angleterre et en France.*** " (IV, V, 451.)—Feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau possédait un exemplaire du *Voyage en Angleterre et en France* de F.-X. Garneau. Il le tenait de l'auteur lui-même.

Cet ouvrage rarissime fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de la Législature de Québec confiée aux soins vigilants de l'érudit Dr Dionne.

A la fin de ce volume, nous lisons les lignes suivantes écrites de la main de M. Chauveau :

" Ce volume m'a été donné par M. Garneau le jour même de sa publication.

" Quelques jours plus tard, mécontent des négligences de style qu'il avait remarquées, ainsi que des fautes d'impression, il se décida à supprimer l'édition.

" M. Alfred Garneau m'a dit que l'édition avait été complètement détruite et qu'il n'en possédait pas lui-même un seul exemplaire. Je n'en connais que trois exemplaires, celui qui avait été offert à M. le Dr Blanchet, à qui l'ouvrage avait été dédié et qui doit se trouver dans la famille du Docteur ; celui que s'était procuré M. Duquet, imprimeur, et que j'ai acheté dix piastres pour la bibliothèque du Ministère de l'Instruction publique, et celui-ci.

" Les meilleurs chapîtres de ce livre ont été reproduits dans le premier volume de *La Littérature Canadienne*, publiée par les directeurs du *Foyer Canadien*, en 1863, avec cette note :

" Cet intéressant voyage. qui n'a été publié que dans les colonnes du *Journal de Québec*, formerait à lui seul un volume de 250 à 300 pages. Afin de mettre un peu de variété dans la composition de ce premier volume de la *Littérature Canadienne*, nous avons cru devoir cepen-

dant, avec la permission de l'auteur, abréger considérablement le récit. *Note des éditeurs.*"

" Les éditeurs ignoraient-ils réellement l'existence du volume de 250 pages que *pouvait* former ce récit, ou bien était-ce un parti pris de la part de l'auteur de faire oublier le volume *supprimé* ?

" La chose est d'autant plus remarquable que l'on agissait avec la permission de l'auteur et que M. Alfred Garneau était un des collaborateurs du *Foyer Canadien.*

" Il existe un quatrième exemplaire de cet ouvrage qui appartient à M. James M. LeMoine, notre littérateur et naturaliste canadien, qui l'a acquis de M. Faucher de Saint-Maurice. Il est relié en maroquin rouge."

" Québec, 25 mai 1873.

" Je me suis trompé quand j'ai dit plus haut que M. Alfred Garneau n'en possédait pas un seul exemplaire. Il en possède *un* qui est relié en basane noire et a beaucoup de corrections au crayon. C'est d'après cet exemplaire qu'a été faite la republication partielle du *Foyer Canadien.*

" Et de cinq, ce qui modifie singulièrement la déclaration que M. Duquet a faite en faisant mettre sur le plat de l'exemplaire que j'ai acheté pour la Bibliothèque du Ministère de l'Instruction publique " Exemplaire unique."

"Ce volume-ci a fait longtemps partie de ma collection de " Brochures Canadiennes." Je l'en ai fait retirer vû sa grande valeur. Il était relié dans le volume 7 de la série D."

" Québec, 3 octobre 1876.

" Et de six ! j'ai trouvé chez mon ancien assistant, M. Philippe Jolicœur, un sixième exemplaire de ce livre. Il croit que c'est le seul *qui se soit vendu.* Il l'avait acheté le lendemain même de la publication. Cet exemplaire est encore broché ; mais il est rogné. Je ne crois pas qu'il existe d'exemplaire non rogné."

" 24 décembre 1877.

Et de sept ! M. Louis-P. Turcotte, auteur de l' *Histoire du Canada sous l'Union*, en a acheté dernièrement ue exemplaire qu'il a fait relier en cuir de Russie."

" Montréal, 8 septembre 1888.

" Il ne reste plus maintenant que six exemplaires. J'ai retiré aujourd'hui cet exemplaire de la caisse dans laquelle il était dans les voûtes de l'ancien hôtel Ramezay à raison du déménagement dont l'Université se trouve menacée. Ne pouvant avoir accès à mon volume tandis que j'écrivais mon livre sur Garneau j'avais dû emprunter l'exemplaire de la Bibliothèque de Québec. Mon travail étant terminé, en mars 1882 je reçus l'avis ordinaire de remettre le volume et je m'y conformai en passant par Québec pour me rendre à Carleton. Or le jour même de mon retour de Carleton, à Québec, le parlement brûlait et le volume en question fit partie de cet autodafé parlementaire ! ! *Habent sua fata libella* ! Le parlement s'était approprié la Bibliothèque du ministère de l'Instruction publique. Il n'en a guère profité ! "

Ces détails intéresseront peut-être les bibliophiles.

P. G. R.

Les portraits des lieutenants-gouverneurs d'Ontario. (IV, VI, 468.)—Tous les portraits des lieutenants-gouverneurs et administrateurs de la ci-devant province du Haut-Canada, aujourd'hui Ontario, ont été collectionnés et se trouvent à Toronto, au palais Législatif, sauf celui du lieutenant-gouverneur Peter Hunter.

Cette collection est due aux recherches persévérantes de l'ex-lieutenant-gouverneur d'Ontario, M. Beverley Robinson, et de son frère, le colonel Robinson.

P.-B. CASGRAIN

Le vice-amiral Jacques Michel. (IV, VI, 475.) Jacques Michel, calviniste dieppois, était venu très jeune au Canada, où il avait commandé un vaisseau de Guillaume

de Caen. Plus tard, soit par mécontentement, soit par ambition, il s'était vendu aux Anglais. Bon marin, du reste, et soldat courageux, il ne manquait ni de coup d'œil ni d'énergie. Il conduisit les Anglais à Tadoussac, au cap Tourmente, dans tous les postes français ; il dirigea l'attaque contre Roquemont et décida la victoire. Kertk mettait à profit son expérience, sa connaissance du pays, ses qualités militaires, il n'estimait aucunement le transfuge. Les Anglais le méprisaient, tout en le redoutant.

Ce traître calviniste avait la haine du Jésuite. A l'arrivée des missionnaires de la Compagnie de Jésus à Tadoussac, il se permet de les accuser d'être venus *convertir les castors* au Canada. L'injure ne pouvait passer sans réplique. Le P. de Brébeuf lui inflige un démenti devant l'amiral, en présence de Champlain et des prisonniers français. Ce démenti a le don d'exaspérer le transfuge ; il se lève, hors de lui, menaçant :

“ N'était le respect dû à l'amiral, dit-il au Père, je vous appliquerais un soufflet pour ce démenti. ” Et sa fureur s'exhale en de telles imprécations contre Dieu et saint Ignace que Champlain ne peut s'empêcher de lui dire “Bon Dieu ! Comme vous jurez pour un réformé ! ” — “Je le sais, lui répond Michel, et je veux être pendu, plutôt que de laisser passer la journée de demain sans donner à ce Jésuite la paire de soufflets qu'il mérite.” Le lendemain, la journée se passe, en effet, mais pas au gré de ses désirs. Suivant ses habitudes, il invite ses amis à boire : “ Allons, leur dit-il, noyer dans le vin la colère que ces sycophantes ont si justement excitée.” Ils vont, ils boivent, et lui, avec tant d'excès qu'il perd connaissance et meurt, deux jours après, misérablement.

On lui fit des funérailles dignes de son rang. Les gorges du Saguenay retentirent des saluts funèbres du canon ; et, quand tout fut fini, on ensevelit sous les roches de Tadous-

sac sa dépouille mortelle. Trois ans plus tard, le P. Le Jeune, venant de France, s'arrêtait quelques jours près de la tombe du renégat, et les sauvages lui apprenaient ce qu'ils avaient fait de son corps : " Ils le déterrèrent, écrit-il, le pendirent selon son imprécation, puis ils le jetèrent aux chiens." Le Père ajoute à ce récit ces graves réflexions : " Il ne fait pas bon blasphémer contre Dieu ny contre ses saints, ny se bander contre son roy, trahissant sa patrie."

Camille de Rochemonteix

Les lieutenants-gouverneurs de Québec. (IV, VII, 478.)—Les lieutenants-gouverneurs de Québec, au commencement du régime anglais, ont été Guy Carleton. Théophilus Cramahé, Henry Hamilton, Henry Hope, Alured Clarke, Robert Prescott, Robert-Shore Milnes et Francis-Nathaniel Burton.

La commission de Guy Carleton comme lieutenant-gouverneur est datée du 7 avril 1766, et il exerça ces fonctions jusqu'au 26 octobre 1768, date à laquelle il prêta serment comme capitaine-général et commandant en chef de la province de Québec.

Le premier lieutenant-gouverneur mentionné après Carleton n'est pas Haldimand (il fut gouverneur en chef) mais Cramahé. " Jeudi dernier, le 17 courant, les membres de l'Honorable Conseil Législatif de cette Province se sont réunis au château Saint-Louis de cette ville, conformément aux sommations faites par son Excellence le Gouverneur pour cet objet, et la commission du Roi constituant et appointant l'honorable Theophilus Cramahé, Ecr, lieutenant-gouverneur de cette province a été lue, etc." (*Gazette de Québec*, 24 août 1775).

Cramahé, ayant été nommé lieutenant-gouverneur au Détroit, eut pour successeur, entre 1780 et 1784, Henry Hamilton, qui à son tour fut remplacé par Henry Hope en 1785.

Hope mourut le 13 avril 1789 et les lieutenants-gouverneurs Alured Clarke (1790 à 1795), Robert Prescott (1796 à 1797) et Robert-Shore Milnes (1800 à 1807) lui succédèrent.

Le dernier de ces lieutenants-gouverneurs fut Francis-Nathaniel Burton, qui fut nommé le 29 novembre 1808 et conserva cette sinécure jusqu'à sa mort arrivée à Bath, en Angleterre, le 27 janvier 1832.

FRED.-A. MCCORD

Les Acadiens après leur dispersion. (IV, VII, 481.)—Ce qu'il y a de plus étonnant chez les Acadiens, c'est qu'ils existent encore. Leur race devait périr, en 1755, lorsque leurs maisons et leurs églises furent incendiées sous leurs yeux, leurs troupeaux et leurs moissons confisqués au profit des spoliateurs, leurs terres et leurs marais donnés aux ennemis, lorsque leurs familles furent séparées les unes des autres et les membres d'une même famille entre eux, pour être dispersés "comme ces feuilles d'automne qu'une violente rafale arrache aux arbres, fait tourbillonner un instant et répand au loin sur les mers."

On retrouve aujourd'hui leurs lambeaux par toute la terre, reconnaissables encore ; vous les distingueriez à Belle-Isle-en-Mer et dans les Landes, à l'intensité de leur foi et à leur fidélité au culte de la patrie perdue ; ils forment des groupes distincts au Labrador, et sont le dernier rempart de la nationalité française à la Louisiane. Un publiciste canadien, chiffres en main, affirme qu'ils sont 80,000 aux Etats-Unis et 100,000 dans le vieux Canada, où leurs groupes principaux se trouvent dans le district de Joliette ; dans les comtés de Saint-Jean, de Verchères, de Napierville, d'Iberville et de Laprairie ; à Bécancour, à Saint-Grégoire, à Nicolet ; dans les townships de l'Est, à Drummond, Arthabaska, Mégantic ; dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières ; le long des rivages de la Gas-

pésie et de Bonaventure, au Témiscouata, aux îles de la Madeleine. Ceux d'entre eux qui s'établirent dans les districts de Montréal et de Trois-Rivières, venant assez directement de l'Acadie, apportèrent avec eux les notions agricoles de leur pays et devinrent les agronomes modèles de ces régions. Certaines paroisses, comme Bécancour et Saint-Jacques de l'Achigan, sont exclusivement acadiennes et comptent parmi les plus prospères de la province.

Pascal Poirier

Le Forillon. (IV, VII, 487.)—Champlain écrit "forillon" ou bien c'est une faute typographique. Il ajoute que cette pointe est un petit rocher séparé de la terre ferme, à Gaspé. Très juste. Le dictionnaire de Trévoux, 1762, porte : "Le Forillon : nom de la pointe septentrionale de la baie des morues, en Acadie." La baie des morues signifie Gaspé. En 1700, l'un des fils de Aubert de la Chesnaye avait pris le surnom de sieur de Gaspé, un autre sieur de Forillon, un troisième sieur de Millevaches. Cela se comprend par la possession en fief des trois localités connues sous ces noms.

Il existait à Terre-Neuve, en 1690 et 1702, un ou deux fortins ou redoutes qui s'appelaient "forillons" et que les Français enlevèrent en ces années (*Collec. de documents publiés à Québec*, II, 16 ; Daniel, *La famille de Lery*, p. 16).

En 1696, il y avait dans les troupes du Canada un sous-enseigne nommé de Forillon, "très brave". (Daniel, *Liste des officiers*). Le 8 décembre 1697, Claude Forillon, officier dans le détachement de la marine, est parrain d'une petite sauvagesse, aux Trois-Rivières. Il signe : "Forillon". Pour son mariage, voir Tanguay (I, 570) qui l'appelle Tourillon et ne le place pas à la page 235, où il faudrait mettre Forillon. Cet officier mourut avant 1722. Je ne vois pas que

son nom se rattache aux forillons de Terre-Neuve ou de Gaspé.

Le mot "forillon" doit signifier quelque chose. Qui nous le dira ?

BENJAMIN SULTE

La signification du mot Hochelaga. (IV, VII, 490.)—Hochelaga est vraisemblablement une corruption du mot iroquois *Oserake* qui peut vouloir dire trois choses entre lesquelles on pourra choisir : 1° A la chaussée des Castors. 2° Là où l'on fait les hâches 3° Là où l'on passe l'hiver. La langue iroquoise se paie le luxe d'avoir des homonymes. Lorsque ces homonymes se trouvent dans une phrase le contexte en détermine le sens d'une manière satisfaisante ; mais s'ils se trouvent seuls, on a toute liberté de faire son choix, avantage inappréciable dans un siècle de liberté.

L'ABBÉ M. MAINVILLE

La signature du Père Marquette. (IV, VIII, 495.)—Le père Marquette signait-il "*Jacques Marquet*" ou "*Jacques Marquette*" ?

Ce grand missionnaire de l'Ouest devait signer de cette seconde manière, en omettant l'*s* à la fin de son prénom, si nous reconnaissons comme authentique son autographe conservé dans les premières archives de la paroisse de la la Sainte-Famille de Boucherville. C'est un acte de baptême qui se lit comme suit :

Je Jacque marquette de la compagnie de Jésus ay donné le ceremonial a Marie fille de Victor Ki8enta8e et Antoinette de MilK8minich, & age de 2 mois et ondoye a Saurel par Monsieur Morel Prestre. Le parain Ignace Boucher et la marraine Marie Boucher, le 20 May 1668."

MATTHIEU-A. BERNARD

QUESTIONS

504—On lit dans les *Etudes Historiques* de M. le Dr Dionne (p. 37) : " Le 20 de mai le lendemain de la Pentecôte 1641 mourut François de Ré dit M. Gand, Commissaire Général au magasin de Kébec. Le même jour on chanta les vêpres des morts pour lui, et le lendemain 21 du même mois, il fut enterré en la chapelle de M. de Champlain."

Ce personnage devait être assez important puisqu'on l'enterra dans la chapelle de Champlain, honneur qu'on accorda à une seule personne : le P. Rimbault.

Que

505—En quelle année M. de Maizerets, supérieur du séminaire de Québec, est-il arrivé dans la Nouvelle-France ?

Pre

506—Le révérend Mountain dont on voit l'épitaphe dans le vieux cimetière protestant de la rue Saint-Jean, à Québec, est-il Jacob Mountain, nommé lord évêque de Québec ?

X. Y. Z.

507—Quelle est l'origine du nom " Shawinigane " ? A quel dialecte indien ce mot appartient-il ?

P.

508—Je désirerais beaucoup connaître l'origine des noms donnés aux cantons du comté de Brome, tels que Bolton, Potton, Brome, Sutton, Farnham, etc, etc.

W. W. L.

509—Quel est ce prêtre canadien qui, au commencement du régime anglais, demanda une pension au gouvernement pour la découverte d'un remède pour guérir les cancers ?

X. Y. Z.

510—A partir de 1808, notre commerce de bois avec l'Angleterre a augmenté de trois cents pour cent. Qu'est-ce qui a pu contribuer à amener d'une façon aussi subite cet état de choses si heureux pour nous ?

Rio.

511—Est-il prouvé que l'intendant Bigot a trahi le gouvernement français pendant le siège de Québec en 1759 ?

REX.

512—Le régiment des Meurons qui vint combattre au Canada, en 1812, en faveur de l'Angleterre contre les Etats-Unis, était-il composé exclusivement de Français ?

B.

513—Où et quand fut élevée la première église protestante au Canada ? PR.

514—Le 28 mars 1798, Charles Frichette ou Fréchette, pour crime de haute trahison, fut condamné à l'emprisonnement pour la vie. Je serais bien reconnaissant à celui qui me dirait où est mort ce Fréchette.

RHO.

515—J'aimerais bien à consulter la liste des membres de la compagnie des Cent Associés ?

X X X

516—Le M. de la Potherie qui fut administrateur de la Nouvelle-France après la mort de M. de Mésy est-il le même de la Potherie qui a publié une *Histoire de l'Amérique Septentrionale* ?

HIST.

517—Le chevalier de Lévis écrivait au marquis de Vaudreuil, le 11 juillet 1757 : " M. de Raymond m'a dit qu'il n'avait reçu aucun ordre de votre part pour envoyer M. de Saint-Vincent à Montréal ; il m'a dit qu'il n'avait point autant de tort comme on aurait pu le croire par le compte qui vous en a été rendu ; je lui ai cependant ordonné les arrêts et à M. de la Chapelle, où je les tiendrai quelques jours."

Pouvez-vous me dire de quelle faute s'étaient rendus coupables ces deux officiers ?

X.

LES DEUX ABBÉS DE FENELON

PAR

M. L'ABBÉ H.-A. VERREAU

——o——

S'appuyant sur un passage de la *Vie de Fénelon* par le cardinal Bausset et sur une lettre de Louis XIV au comte de Frontenac, on a affirmé, à différentes reprises ici et aux Etats-Unis, que le célèbre archevêque de Cambrai, avant de travailler à l'éducation du duc de Bourgogne, s'était consacré aux missions du Canada.

Ce serait sans doute pour nous un juste sujet de gloire que de compter parmi les apôtres de notre pays l'auteur de *Télémaque* ; malheureusement nous devons abandonner cette prétention. L'abbé de Fénelon qui vint au Canada était le frère consanguin de l'archevêque de Cambrai.

L'abbé de Fénelon naquit en 1641, et fut appelé François. A l'âge de vingt-quatre ans, il renonça au brillant avenir que lui promettaient la noblesse de sa naissance et les alliances puissantes de sa famille pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Il s'embarqua pour la Nouvelle-France en 1667 et reçut la prêtrise, à Montréal, le 11 juin de l'année suivante.

François de Fénelon eut avec le gouverneur de Frontenac des démêlés qui furent la cause de son renvoi en France en 1674.

De retour dans sa patrie, l'abbé de Fénelon se renferma dans une grande solitude. Du moins, nous le perdons complètement de vue à partir de ce moment. On sait qu'il mourut en 1679, dans toute la vigueur de l'âge. Il disparaissait de la scène du monde précisément au moment où son jeune frère commençait à y briller.

L'étude de M. l'abbé Verreau est très curieuse en même temps que très instructive.

Les deux abbés de Fénelon forme le septième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*.

On peut se les procurer, moyennant 15 centins, de l'éditeur, M. Pierre-Georges Roy, Lévis.

VOL. 4 OCTOBRE 1898 No. 10

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed. peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

À LA CONQUÊTE
DE LA
LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA

PAR

A.-D. De CELLES

" Il y a cent ans, la France brisait avec les traditions de la monarchie absolue, édifiée par Richelieu et Louis XIV, pour se donner des institutions nouvelles, conformes aux idées de liberté propagées par l'école philosophique.

" A la même époque, un rejeton de la vieille France, violemment arraché aux bras de sa mère, laissé naguère à demi-mort sur la terre du Canada, relevait la tête et se croyait assez fort pour partir lui aussi à la conquête de la liberté.

M. DeCelles recherche comment la France, au lendemain de débuts si pleins de promesses décevantes, s'est engagée dans l'engrenage d'évolutions politiques, les unes cherchant à s'établir sur le terrain mouvant des décombres laissés par les autres, sans pouvoir se flatter d'être sortie à l'heure présente de cet état chaotique ; il recherche pareillement comment une poignée de Français canadiens sont arrivés, pendant le même intervalle, à la jouissance complète des libertés politiques à travers les vicissitudes de maintes batailles, sans autres armes que celles qu'ils ont arrachées à leurs vainqueurs.

L'étude de M. DeCelles forme le huitième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*, qui sera livré aux souscripteurs vers le 15 octobre.

On pourra se le procurer en envoyant 15 centins à l'éditeur. M. Pierre-Georges Roy, Lévis.



LORD SYDENHAM

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 OCTOBRE 1898 No. 10

SAINT-MALO

Le premier mars 1898, un certain nombre de francs-tenanciers de Saint-Sauveur, Québec, présentaient à l'administrateur du diocèse de Québec une requête sollicitant la formation d'une desserte dans la partie ouest de cette grande paroisse.

Lorsque les allégations de cette requête furent vérifiées, l'archevêque de Québec, par mandement en date du premier juillet 1898, décréta le démembrement de la paroisse de Saint-Sauveur et l'érection en paroisse autonome, sous le vocable de Sainte-Angèle, comme titulaire religieux, et sous celui de Saint-Malo, comme titulaire civil, d'un territoire contenant une superficie de 49,000 arpents.

La population de la nouvelle paroisse, d'après le recensement de 1897, est de 720 familles, comptant 3630 âmes et 2665 communiants.

Les Dames Ursulines de Québec ont fait don à la nouvelle paroisse d'un terrain de 630 pieds de profondeur sur 140 de front pour le site de l'église et du presbytère. C'est en l'honneur de leur fondatrice que sainte Angèle a été choisie comme patronne.

Les travaux de construction de l'église de Saint-Malo sont commencés depuis quelques mois. Ses dimensions sont : longueur, 175 pieds ; largeur, 64, avec un transept de 95 pieds.

Le curé titulaire de la nouvelle paroisse est M. Henri DeFoy.

La municipalité entière de Saint-Malo se trouvant incluse dans la nouvelle paroisse, lui donne naturellement son nom. D'ailleurs, rien de plus convenable, puisque Jacques Cartier, parti de Saint-Malo, débarqua sur les bords de la rivière Saint-Charles, non loin de l'endroit où se trouve cette jeune paroisse.

L'abbé David Gosselin

LA CHAPELLE CHAMPLAIN

Au Château Saint-Louis, le jour de Noël, an de grâce mil six cent trente-cinq, décéda Samuel de Champlain, premier gouverneur du Canada, fondateur de Québec, et *Père de la Nouvelle-France*. Paul LeJeune, témoin de cette illustre mort, précieuse devant Dieu et glorieuse devant l'Histoire, en parle avec une douce et sereine éloquence.

"Le vingt-cinquième de décembre, dit-il (1), jour de la naissance de Notre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel ; du moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français et connu et adoré de nos Sauvages. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs de la Compagnie ; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jetèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent ! Quel amour n'avait-il pour les familles d'ici ! disant qu'il les fallait secourir puissamment pour le bien du pays, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu ; il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père Lallemant qu'il honorait de son amitié ; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusqu'à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le Père Lallemant y officia et on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer que s'il est mort hors de France son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

---

(1) *Relation des Jésuites*— année 1636.

La relation du Père LeJeune ne nous dit pas où fut inhumé Samuel de Champlain, et son acte de sépulture fut détruit, avec les registres de la paroisse, par l'incendie du 14 juin 1640. On présume cependant, avec beaucoup de raison, que le cercueil du premier gouverneur fut déposé dans les voûtes de Notre-Dame de Recouvrance. Mais ce grand personnage ne dormit pas longtemps sous le sanctuaire béni de la chapelle. Dès la première année de son administration, M. de Montmagny (1) voulant consacrer, par un honneur suprême, la mémoire de son illustre prédécesseur, lui fit élever un sépulcre particulier. Ce monument funéraire prit le nom de *Chapelle du gouverneur*. On l'appelait aussi *Chapelle Champlain*.

QUEL SITE OCCUPAIT LA CHAPELLE CHAMPLAIN ; QUAND ET POURQUOI DISPARUT-ELLE ? Je ne prétends pas répondre victorieusement à cette triple question, l'une des plus difficiles et des plus compliquées de l'archéologie canadienne, mais l'étudier derechef à la lumière d'un nouveau document trouvé dans les *Archives du monastère*, à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec.

***

Le 22 novembre 1866, M. l'abbé Charles-Honoré Laverdière publia dans le *Journal de Québec* une lettre qui fit grand bruit dans Landerneau. Tout notre petit monde savant fut mis en émoi. Notre célèbre archéologue annonçait la découverte du tombeau de Champlain, découverte qu'il allait opérer, à date fixe, conjointement avec son grand ami, l'abbé Raymond Casgrain. Ils avaient lu Sagard, les *Voyages* de Champlain, les *Relations* des Jésuites, leur *Journal*, compulsé les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec, bref, mis à contribution tout ce qui pouvait servir à les guider dans la solution de ce problème ardu.

Un mois ne s'était pas encore écoulé que leurs démarches et leurs fouilles étaient apparemment couronnées du puls éclatant des succès.

Avec une modestie qui leur faisait beaucoup d'honneur et qui prouvait bien la délicatesse de leurs sentiments, ils

(1) Charles Huault de Montmagny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem—1636-1648.

s'excusaient devant le grand public de n'être pas de l'avis de leur illustre confrère, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, lequel avait écrit, cinq années auparavant, en 1861, dans son *Histoire du Canada*, que "le corps du fondateur de Québec fut inhumé dans *une chapelle qui paraît avoir été attenante* à Notre-Dame de Recouvrance, et qui était désignée sous le nom de *Chapelle de Champlain*".

Cela était très fâcheux pour l'opinion de l'abbé Ferland, mais enfin la science avait ses droits imprescriptibles—l'archéologie en particulier—et, après avoir, *de novo*. examiné, étudié, discuté les registres de Notre-Dame, MM. Laverdière et Casgrain conclurent définitivement que la *Chapelle de Champlain* n'était autre que la *Chapelle de Québec*, construite en 1615 par Samuel de Champlain lui-même. Cette chapelle, suivant eux, était située au pied d'un escalier (notre *Break neck steps* actuel), qui faisait communiquer la Côte de La Montagne à la *Petite rue Champlain*.

Et d'ailleurs les faits—rien de positif comme les faits, n'est-ce pas ?—ne venaient-ils pas à l'appui de cette prétention savante ? L'événement confirmait l'hypothèse. On avait trouvé une voûte, précisément au pied de cet escalier; non seulement une voûte y avait été découverte, mais encore des ossements humains. M. Baldwin, de Boston, surintendant des travaux de notre aqueduc en 1854, était l'auteur de cette dernière trouvaille, *the last but not the least*. Tout indiquait conséquemment que l'on était bien en présence des corps de Champlain et des deux personnages (1) enterrés à ses côtés pour lui faire honneur. Bien plus, cette voûte était en si bel état de conservation que sur l'une de ses pierres quelques lettres d'une inscription permettaient de reconstituer, sans se donner trop de mal, le nom de *Samuel de Champlain*.

Le proverbe dit : *les absents ont toujours tort*. Celui de l'abbé Ferland fut d'être mort le 13 janvier 1865. Vivant, il eût très certainement été en mesure de répondre à ses contradicteurs et d'établir, comme le fit un de ses partisans, que le fondateur de Québec était inhumé dans une chapelle,

(1) François de Ré, sieur de Gand, Commissaire Général, 21 mai 1641.
Le Père Charles Raymbault, 22 octobre 1642.
Cf. *Registres de la paroisse Notre-Dame de Québec.*

voisine de Notre-Dame de Recouvrance, et désignée sous le nom de *Chapelle Champlain.*

Ce partisan n'était autre que M. Stanislas Drapeau. Il eut le courage de contredire carrément MM. Laverdière et Casgrain et se fit le tenant de l'historien Ferland.

" A l'arrivée des Récollets, écrivait-il, M. de Champlain et le Père Dolbeau choisirent un lieu convenable pour y construire une chapelle. Ils procédèrent de suite à sa construction et un mois après l'arrivée des missionnaires, le 25 juin 1615, on y célébrait la messe. Cette chapelle, connue dans l'histoire sous le nom de *Chapelle de Québec*, servit d'église paroissiale jusqu'à la prise de Québec par les Kirtk, en 1629.

" Que devint cette *Chapelle de Québec* ? Elle dut subir le même sort que l'*Habitation de Québec*, laquelle fut incendiée durant le séjour des Anglais dans la Colonie et avant le retour des Français en 1632. Le témoignage du Père Le Jeune est explicite à ce sujet.

" Nous vîmes en bas du Fort la pauvre *Habitation de Québec* toute brûlée, en laquelle on ne voit plus que des murailles de pierre toutes bouleversées." Puis il ajoute : " Nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-ci, la maison de Madame Hébert qui s'est habituée auprès du Fort, du vivant de son mari ".

" Un manuscrit qui se trouve dans les archives du séminaire de Québec, cité par M. l'abbé Faillon (1), relate ce qui suit à propos de l'incendie de la *Chapelle de Québec* : " et en attendant qu'on put en construire une nouvelle (*chapelle*), on dressa un autel dans le fort où les colons se réunissaient les dimanches et fêtes. C'était là que les Pères Jésuites allaient leur administrer les sacrements.

" Ces divers témoignages sont tellement clairs que je ne vois pas la nécessité qu'il y aurait d'offrir plus de preuves pour affirmer que la *Chapelle de Québec* de 1615 n'existait plus à l'arrivée des Jésuites en 1632. C'est cette même chapelle que MM. Laverdière et Casgrain veulent à tout prix confondre avec la *Chapelle de Champlain* que mentionnent les *Relations* des Jésuites de 1641 et 1642, laquelle chapelle n'a jamais existé du temps de Champlain."

---

(1) Faillon : *Histoire de la Colonie Française en Canada*, tome 1er, p. 272.

Ainsi parlait M. Stanislas Drapeau. Non seulement l'audacieux typographe révoquait en doute la conclusion hâtive de MM. Laverdière et Casgrain, mais bientôt, échauffé par la discussion où l'entraînait ses adversaires, il refusa carrément d'y ajouter foi et mit le public en garde contre ce qui lui semblait être une hérésie archéologique.

Telle fut l'origine de cette fameuse *Querelle des Antiquaires* qu'il ne faut pas confondre, malgré son beau tapage, avec la *Querelle des Investitures, si parva licet componere magnis.* On se battit à coups de brochures, de correspondances et d'articles dans les journaux. La galerie, très intéressée, suivit avec passion toutes les péripéties de cette joûte remarquable. La victoire resta aux abbés. L'opinion publique leur donna gain de cause, et M. Drapeau en fut pour ses frais d'arguments et de preuves. Leur force et leur justesse convainquirent moins que la renommée littéraire et scientifique de ses antagonistes. Déjà, à cette époque, l'abbé Raymond Casgrain s'était fait un grand nom comme historien religieux ; quant à l'autorité de Laverdière comme archéologue elle se recommandait justement de deux nouvelles découvertes, absolument brillantes : l'emplacement de la maison de Louis Hébert et les fondations de Notre-Dame de Recouvrance. M. Stanislas Drapeau se retira de la discussion condamné, mais non pas convaincu, par le verdict d'un tribunal dont il niait la compétence après en avoir tout d'abord accepté la juridiction en plaidant devant lui.

***

Neuf années s'écoulèrent. Un matin, celui du 4 novembre 1875, *L'Opinion Publique* de Montréal publia dans ses colonnes l'article suivant, intitulé : *Documents inédits relatifs au Tombeau de Champlain.* Cette correspondance signée *Henri-Raymond Casgrain* eût un succès égal à celui de la fameuse lettre de l'abbé Laverdière, datée le 22 novembre 1866. La voici :

" En dépouillant, avec mon ami, le regretté M. Laverdière, les papiers originaux que M. Faribault (1) a légués

(1) George-Barthélemi Faribault, célèbre antiquaire. Il mourut le 21 décembre 1866, léguant à l'université Laval tous ses livres, manuscrits, gravures et tableaux relatifs à l'Histoire du Canada et de l'Amérique.

Cf : *Annuaires* de l'Université Laval, No. 18, page 81.

à l'université Laval, nous avons trouvé une pièce importante pour la question qui nous occupe. Elle porte pour suscription ces mots écrits sur le revers de la feuille :

Une place située dans la Grande Place de Québec réservée par M. le Gouverneur.

Voici la copie textuelle de ce document :

" Louis d'Ailleboust, lieutenant général du Roi, et gouverneur dans toute l'étendue du grand fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, rivières et lacs y descendant et lieux qui en dépendent.

" En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle, en faisant la distribution d'une place située dans l'enclos de Québec. Nous nous sommes réservé une place située dans le dit enclos CONTRE LA CHAPELLE CHAMPLAIN, contenant un arpent de terre ou environ ; tenant, du côté du nord-est à un chemin qui court sud-sud-est et nord-ouest qui est entre la dite terre et les terres de l'Eglise Paroissiale de ce lieu, d'autre côté au sud-ouest aux terres non concédées, d'un bout, au nord-ouest, à un chemin piedsente qui est entre la dite terre et les terres de Jean Côté, d'autre (*bout*) au sud-sud-est à un chemin qui est entre la dite terre et la dite CHAPELLE CHAMPLAIN—(*ici les mots* la Chapelle Champlain *sont raturés et remplacés, entre lignes, par les mots* la Grande Place)—pour en jouir par nous du dit arpent de terre ou environ, nos successeurs ou ayant cause à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plaira à Messieurs de la dite Compagnie Nous ordonner.

" Fait au Fort Saint-Louis de Québec, ce dixième jour de février, mil six cent quarante-neuf.

D'AILLEBOUST."

M. l'abbé Casgrain explique au lecteur pourquoi, dans la désignation de la limite sud-sud-est le nom de *la Chapelle Champlain* a été raturé pour être remplacé par ces mots : *la Grande Place.* Le motif qui a déterminé cette modification dans l'acte est que l'espace occupé par la Chapelle Champlain n'étant pas suffisant pour servir de borne unique de ce côté, on y substitua les mots *la Grande Place* comme étant une désignation plus précise.

Ce point réglé, l'historien se demandait :

Quel endroit occupait dans l'*enclos de Québec* cet arpent de terre réservé par d'Ailleboust ?

Et, répondant à sa propre question, il en déterminait l'emplacement par l'acte de vente d'une moitié de cette même réserve, trouvé dans les minutes du notaire Peuvret.

Voici cet acte, daté le 30 juin 1658 :

Contrat de rente foncière due par Jean Jobin
à M. Ls D'Ailleboust

" Par devant Jean-Baptiste Peuvret, notaire, en la Nouvelle-France, et témoins soussignés, fut présent, en sa personne, Messire Louis D'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulonges, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, étendue du fleuve Saint-Laurent, Lequel a reconnu et confessé avoir baillé, cédé et transporté à titre de rente foncière de bail d'héritage annuelle et perpétuelle non rachetable, du tout à toujours et promet garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques à Jean Jobin, maître-tailleur d'habits habitant de ce pays, à ce présent preneur et acquéreur au dit titre pour lui, ses hoirs et ayant cause :

Une place sise en cette ville de Québec contenant demi arpent de terre ou environ faisant moitié d'un arpent de terre au dit seigneur bailleur appartenant, joignant d'un côté à la rue qui passe entre l'église paroissiale et la dite terre, d'autre côté à Jacques Boisselle en partie et à Louis Côté, d'un bout à une rue qui passe entre le Fort des Sauvages et la dite terre, et d'autre bout à la place d'Abraham Martin en partie et aux terres non concédées, au dit seigneur bailleur appartenant par concession qu'il en a prise le dixième jour de février mil six cent quarante-neuf, ratifiée et signée par M. de Lauzon, ci-devant gouverneur de ce pays, le vingt-deuxième jour d'avril mil six cent cinquante deux."

D'après ce contrat il appert que le terrain réservé par M. D'Ailleboust était borné d'un côté par une rue passant entre l'église paroissiale et la dite terre, c'est-à-dire *la rue Buade* ; d'autre côté par la rue qui passe entre le fort des sauvages et la dite terre, c'est-à-dire *la rue du Fort* ; d'autre côté par un chemin piedsente, c'est-à-dire *la rue du Trésor*, enfin, aux terres non concédées : elles ne le

sont pas encore et ne le seront jamais, c'est notre *Place d'Armes* actuelle.

Conséquemment, par l'examen des titres mentionnés, on est amené à conclure que la Chapelle de Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui construits le Bureau de Poste, le Bureau des Billets de l'*Intercolonial* et du *Grand-Tronc* et la propriété des héritiers Clapham. Dans l'hypothèse où la chapelle Champlain aurait été construite au centre du terrain quelques vestiges auraient pu subsister encore sous le sol. C'est dans cet espoir que MM. les abbés Laverdière et Casgrain exécutèrent plusieurs excavations dans la cour du Bureau de Poste, en différents endroits : mais ils n'y trouvèrent aucune trace de fondations ou de murailles. Le sol, creusé jusqu'au roc vif, ne paraissait pas avoir été remué.

Trouver l'emplacement de la *Réserve* de D'Ailleboust, c'était, du même coup, fixer le site tant cherché de la *Chapelle Champlain*, puisqu'elle servait de borne immédiate à cette *Réserve*.

Conséquemment, l'abbé Casgrain dut conclure que la Chapelle Champlain se trouvait *quelque part* dans le carré maintenant occupé par notre Bureau de poste, la cour y attenant, le bureau des billets du *Grand-Tronc* et de l'*Intercolonial* et la maison Clapham.

Ferland avait donc raison d'écrire, en 1861, "que le corps du fondateur de Québec avait été inhumé dans une chapelle qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance et qui était désignée sous le nom de Chapelle Champlain." Et M. Stanislas Drapeau n'avait pas eu tort, en 1866, d'avoir soutenu, envers et contre tous, que la Chapelle de Québec de 1615 n'était pas la Chapelle de Champlain de 1636, que les confondre était commettre une faute grave en matière d'archéologie, et qu'il fallait chercher à la Haute-Ville le tombeau de notre premier gouverneur.

Les documents trouvés dans les *Papiers Faribault* justifiaient pleinement la prétention de M. Stanislas Drapeau. C'était, pour l'ancien typographe, un très beau succès que cette revanche prise sur l'opinion publique qui s'était à l'aveugle déclarée contre lui dans la *Querelle des Antiquaires*. Seulement cette joie légitime du triomphe fit place à un

sentiment d'orgueil exagéré. M. Drapeau, non content d'avoir deviné juste, voulut encore renchérir sur la belle découverte documentaire de l'abbé Casgrain. Il publia une brochure où non seulement il établissait—ce qui fut de suite admis—que la Chapelle Champlain se trouvait à la Haute-Ville, mais il voulut encore en fixer le site précis. Cette tentative échoua misérablement (1).

Ce ne fut pas sans amertume que M. l'abbé Raymond Casgrain renonça à son idée première. Mise en présence de ces documents nouveaux, l'hypothèse que Laverdière et lui avaient si laborieusement imaginée ne pouvait plus se maintenir et croulait d'elle-même. Ces pièces officielles et authentiques remettaient tout en question et contraignaient les archéologues à reprendre le problème sur de nouvelles données. "Elles semblent, écrivait l'abbé Casgrain, elles semblent de nature à déconcerter plus d'une idée préconçue, à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis. Il est regrettable sans doute que ces documents ne viennent pas à l'appui des recherches qui ont été faites pour retrouver le tombeau de Champlain, qu'ils ébranlent même les convictions qu'on a pu se former après un examen consciencieux des pièces authentiques déjà connues. Cependant, nous n'avons pas cru inutile de faire connaître ces documents nouveaux dans l'intérêt de la vérité historique ; d'autres pourront s'y joindre plus tard qui finiront peut-être par résoudre définitivement cette question, l'une des plus difficiles et des plus étudiées de notre histoire."

On ne saura jamais trop admirer, dans cette circonstance, la sincérité, la loyauté, le désintéressement avec lesquels l'abbé Casgrain signalait au public, en 1875, ces documents authentiques inestimables.

---

(1) *La Question du Tombeau de Champlain*, par Stanislas Drapeau—Ottawa—Imprimerie du *Canada*, 1880 :

" Je place donc le Tombeau de Champlain dans l'angle ouest du cimetière de la montagne", etc., etc., page 17.

Mgr Henri Têtu, dans son bel ouvrage : *Histoire du Palais Episcopal de Québec*, a prouvé, de manière à défier toutes contradictions, que ce tombeau n'était autre chose qu'une voûte destinée à un tout autre usage que celui de sépulcre. C'était probablement un cellier ; la question se présenterait alors sous un aspect beaucoup plus réjouissant.

***

Dans ce remarquable article paru dans l'*Opinion Publique* de Montréal, M. l'abbé Casgrain déclare qu'il ne trouve aucun vestige de l'existence de la Chapelle Champlain *après* l'année 1649. Ceci était vrai à la date du 4 novembre 1875, mais cette assertion, répétée aujourd'hui, ne serait plus exacte. Il existe un document encore inédit—qui permet d'établir que douze ans plus tard, à la date du 15 juillet 1661, la Chapelle Champlain existait encore, qu'elle était bâtie sur les terres de la Censive de la Fabrique de Québec, et qu'elle servait de borne à un terrain acheté par Guillaume Huboust, sieur de Longchamp.

En 1890, au temps où j'étudiais, à l'Hôtel-Dieu de Québec, les précieuses annales du monastère, en train de préparer l'histoire d'un siège (*Phips devant Québec*), l'archiviste du couvent, la Révérende Mère Saint-André, attira particulièrement mon attention sur le document qu'on va lire et dont la capitale importance,au point de vue du sujet ici traité, n'échappera à personne. Ecrit de la main même de Madame veuve D'Ailleboust, Barbe de Boulogne (1), l'endossement de cette pièce authentique se lisait comme suit : " *Contrat de concession de MM. les Marguilliers au Sieur de Longchamp d'une terre qui m'appartient proche l'église* de *Québec*."

Voici la teneur du document :

" Par devant Guillaume Audouard, secrétaire du Conseil établi par le Roi à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et témoins soussignés, furent présents en leurs personnes Jacques Loyer, sieur de la Tour, Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Mathieu D'Amour, écuier, sieur d'Eschauffour, tous marguilliers de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, et du consentement de Monseigneur illustrissime et révérendissime François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute l'étendue de la Nouvelle-France.

(1) On sait que la veuve du gouverneur d'Ailleboust, Barbe de Boulogne, après la mort de son mari (décédé à Montréal, le 1er juin 1660), se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle mourut le 7 juin 1685. Le 15 juillet 1670, elle fit don à l'hôpital de tous ses biens. Ce qui explique comment les papiers personnels de Madame d'Ailleboust font aujourd'hui partie des archives particulières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

ont concédé et concèdent au nom et comme dit est ci-dessus à rentes foncières de bail d'héritage et non rachetable à Mathieu Huboust sieur Deslongchamps, l'un des dits Marguilliers et receveur de présent, les rentes dues à la dite église paroissiale, icelui Huboust présent et acceptant pour lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir : " *la consistance de douze perches et demie de terre sise en la ville de Québec, tenant d'un côté aux terres de la dite église paroissiale* où EST DE FRONT BATIE LA CHAPELLE APPELÉE VULGAIREMENT LA CHAPELLE CHAMPLAIN, *de l'autre côté aux terres de la dite église, par haut aux terres du sieur d'Ailleboust, par bas à un chemin qui passe entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau* (1), *icelle pièce contenant deux perches et demie de large, les dites terres appartenantes à la Fabrique de la dite église* " à cause de la donation faite par Monseigneur de Lauzon, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, ayant pouvoir de la faire par Messieurs de la Compagnie Générale, ainsi qu'il appert par la patente du dit sieur De Lauzon, en date du vingt mai mil six cent cinquante-six, la dite concession dessus dite de douze perches et demie de terre faite par les dits sieurs marguilliers au dit Mathieu Huboust pour en jouir, lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir en toute propriété aux conditions suivantes, savoir :

Que le dit Huboust, lui, ses hoirs et ayant cause, à l'avenir payeront annuellement à la Fabrique de la dite église et paroisse de Québec, deux sols pour chacune des dites perches de terre, icelle pièce de terre contenant *deux perches et demie de large sur cinq de long*, la dite rente faisant en tout la somme de une livre, cinq sols de rente foncière et non rachetable et un double de cens pour toute la dite concession que le dit Huboust, lui, ses hoirs et ayant cause, payeront annuellement à la Fabrique de la dite église de Québec, aux marguilliers et receveur de présent étant en charge à ses successeurs pour toute redevance et le dit

(1) Cette maison du bedeau occupait le site précis du presbytère actuel de la paroisse Notre-Dame de Québec.

" A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver chez les révérends Pères Jésuites. Au printemps de 1662 il acheta une vieille maison, située à l'endroit du presbytère actuel de Québec et s'y logea avec sa petite famille." (MM. de Bernières, Torcapel et Pèlerin) —L'abbé Auguste Gosselin : *Vie de Mgr de Laval*, tome 1er, page 171.

payement se fera au jour et fête de la Saint-Martin d'hiver échéant l'onzième jour de novembre, et le premier paiement se fera dès la présente année pour continuer de là en avant. Les dites redevances portant lods, et ventes, saizines et amendes selon la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris, comme aussi par le dit preneur de s'y bâtir et y avoir feu et lieu dans un an et demi. En telle sorte que les dits cens et rentes puissent être perçus par chacun an. Et à faute de ce, sera permis aux dits sieurs marguilliers ou à leurs successeurs à l'avenir de rentrer en possession des dites douze perches et demie de terre par eux délaissées de plein droit sans forme ni figure de procès et sans aucun remboursement de frais qu'il aurait pu faire. *Car ainsi* a été accordé, *Promettant*, *Obligeant*, *Renonçant*, etc.

Fait et passé à Québec, en l'étude du notaire susdit, soussigné, le quinzième jour de juillet, mil six cent soixante et un, en présence de Jacques Renouard de Bellaire et Jacques d'Estrées, témoins soussignés, avec les parties.

Cette copie d'acte—l'original en est introuvable dans le greffe d'Audouard—porte à l'endos une note, écrite de la main même de Barbe de Boulogne : *Contrat de concession de MM. les marguilliers au Sieur de Longchamp* D'UNE TERRE QUI M'APPARTIENT *proche l'église de Québec*. Cette note, pour la raison même de l'étrange contradiction qu'elle semble renfermer, est fort instructive.

Comment Messieurs les marguilliers pouvaient-ils concéder à Huboust de Longchamp une terre qui appartenait à Madame d'Ailleboust ?

Nous sommes en présence d'une affaire contentieuse, où deux occupants de bonne foi se disputent la possession et la propriété d'un même terrain.

Le 10 février 1649, " en vertu du pouvoir à lui donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, et sous leur bon plaisir", le gouverneur d'Ailleboust se réservait " une place située dans l'enclos de Québec, contre la Chapelle Champlain, contenant un arpent de terre ou environ", pour en jouir à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plairait aux Messieurs de la dite Compagnie lui ordonner.

Cette concession du 10 février 1649 fut ratifiée et signée par le gouverneur de Lauzon, le 22 avril 1652.

Quatre ans plus tard, le 20 mai 1656, ce même de Lauzon concédait, à l'église et paroisse de Québec, un terrain qu'il nous est impossible d'identifier parce que le plan sur lequel il était désigné est aujourd'hui perdu.—"L'emplacement étant autour de l'église ainsi et tel qu'il est désigné dans un plan paraphé et signé de Nous, *ne varietur*, ce jour d'hui, date des présentes."

Les marguilliers de l'église et paroisse de Québec s'autorisèrent de la concession du 20 mai 1656 pour s'emparer de près de la moitié de la *Réserve d'Ailleboust* malgré les protestations énergiques de Madame d'Ailleboust qui prétendait bien rester en possession de tous les biens immeubles composant la succession de son mari. Mais la Fabrique passa outre et fit acte d'autorité en concédant, le 15 juillet 1661, à Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, la consistance de douze perches et demie de terre sur la *Réserve d'Ailleboust*. Non seulement les marguilliers prétendaient avoir acquis le territoire contesté, mais voici qu'ils le vendaient. Ils ne pouvaient mieux affirmer leur droit.

Ce conflit d'intérêts eût, partout ailleurs, causé un procès, un avocat n'eût certes pas manqué d'en suggérer le moyen à Barbe de Boulogne. Mais, à cet âge d'or de la Nouvelle France, il n'y avait pas d'avocats au Canada, les autorités coloniales ayant strictement défendu aux membres de l'ordre de s'établir dans le pays. Chacun plaidait sa cause lui-même et la justice ne s'en portait pas plus mal. Il y aurait eu d'ailleurs à Québec, au 17ième siècle, un Barreau distingué que ni Mgr de Laval ni Madame d'Ailleboust n'eussent réclamé les bons offices de l'un quelconque de ses membres. Leur différend, pour grave qu'il fût, ne dégénéra jamais en querelle opiniâtre.

Madame d'Ailleboust fut la première à désarmer. Cet acte de générosité n'était que le prélude d'un sacrifice encore plus magnifique, et ne lui coûta que de la joie. Donner à l'église les prémices d'un bien auquel elle ne semblait s'intéresser que pour le léguer encore plus entier aux pauvres de l'Hôpital (1), n'était-ce point prêter déjà au Grand Débi-

---

(1) Le 15 juillet 1670, Madame d'Ailleboust fit à l'Hôtel-Dieu de Québec une donation absolue de tous ses biens.

Trois ans plus tard—1673—quand l'Hôtel-Dieu voulut concéder à Toussaint Dubeau, sur partie du terrain de la *Réserve d'Ailleboust*, la Fabrique

teur, avancer déjà à l'Incomparable Ami cet or de la charité chrétienne qui porte intérêt au centuple et dans le temps et dans l'éternité ?

Le *Contrat de concession* à Mathieu Huboust sieur de Longchamp, en date du 15 juillet 1661, n'est encore aujourd'hui que le *second* des documents authentiques *connus* qui nous parlent de la Chapelle Champlain. Cette pièce rare confirme absolument l'hypothèse émise par l'abbé Raymond Casgrain en 1875, quand il publia la précieuse archive trouvée dans les *Papiers Faribault*, à savoir : que la Chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui le Bureau de Poste et ses dépendances, le Bureau des Billets de l'*Intercolonial* et du *Grand-Tronc*, et la propriété des héritiers Clapham.

L'établissement bien connu de notre estimable concitoyen, M. John Darlington, le doyen des tailleurs de Québec, celui du restaurateur Lapointe, *Hôtel des Illusions*, celui de *l'Imprimerie Générale* de M. Augustin Côté, et la propriété de M. Docile Brousseau (où *Le Courrier du Canada* fut publié jusqu'en 1896), actuellement occupée par les bureaux du *St. Leon Springs Co.*, ces quatre maisons, dis-je, couvrent aujourd'hui l'exacte superficie (45 x 90 pieds) du terrain concédé, le 15 juillet 1661, à Guillaume Huboust, sieur de Longchamp, par la Fabrique Notre-Dame de Québec.

ERNEST MYRAND

(A suivre)

Notre-Dame de Québec intervint, prétendant encore que ce terrain faisait partie de la *Censive* et lui appartenait en vertu de la concession de M. de Lauzon en date du 20 mai 1656. Le différend fut réglé à l'amiable.—Cf. Gilles Rageot, 4 juillet 1674.

UN TABLEAU DE MURILLO

L'archevêché d'Ottawa possède un tableau qui quoique tronqué et défiguré a une très grande valeur. C'est la *Fuite en Egypte* du grand maître espagnol Murillo. Cette peinture fut donnée jadis à la cathédrale d'Ottawa par le comte de Derbyshire. Elle aurait été volée paraît-il, en Espagne, lors des guerres de l'Empire. Ce tableau est mutilé ; on dit que la partie qui lui manque se trouve à Londres, au Musée Britannique.

P.-G. R.

MADAME DE CHAMPLAIN

Nous, Dominique Séguier, évêque de Meaux, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, 1er aumônier, de S. M., reconnaissons et certifions que sœur Heleine Boullé, dite de St. Augustin, veuve du défunt Samuel de Champlain, vivant capitaine de la marine du Ponant, lieutenant-général pour le Roy en la Nouvelle-France et Gouverneur pour S. M. au dit pays, à présent novice Ursuline au couvent du dit ordre au faubourg St-Jacques lez Paris, muë d'un saint désir pour l'établissement d'une maison du dit ordre en la ville de Meaux, a libéralement donné à la dite maison, pour en commencer l'établissement et fondation, la somme de vingt mille livres, et plusieurs meubles et accommodements ; en considération de quoy nous leur avons accordé et promis faire accorder par toutes les supérieures et religieuses de chœur qui entreront ou seront à l'avenir reçues dans la dite maison de Meaux, et incontinent après leur entrée ou profession, les articles et conditions qui ensuivent, pour estre inviolablement et perpétuellement gardées et observées selon leur teneur. Premièrement que la dite sœur Helène de St-Augustin sera tenue pour fondatrice de la dite maison de Meaux et qu'en cette condition elle jouira des droits au-dedans d'icelle, dont jouissent ordinairement les fondatrices de semblables maisons, excepté de recevoir des filles pour rien, ni autres fondations à perpétuité : c'est à savoir, qu'elle sera exempte du lever à 4 heures et du grand office, qu'elle sera assistée dans ses besoins d'une sœur converse, un peu mieux nourrie que le commun, et logée dans une chambre à feu. Que néanmoins lorsque la maison sera en état un peu commode elle sera tenue de recevoir une fille telle que la dite sœur Helène de St-Augustin voudra nommer pour religieuse du chœur, sans dot ni pension, et en attendant son âge, si

elle est en bas âge, entre les pensionnaires, lorsque la maison le pourra aisément permettre, comme dit est. Que la fille qui sera reçue pour sœur converse nommée, sera soulagée à la prière de la dite sœur Helène de St-Augustin, et selon qu'elle donnera avis de la nécessité, même après son décès, en cas qu'elle la survive, en considération de ce qu'elle a esté à elle dès sa tendre jeunesse, et de ce qu'elle a porté quatre cens livres à lad. maison. Que les lettres que le père Eustache Boullé, mini ne, frère de la dite sœur Helène de St-Augustin, lui écrira, et elle à luy, ne seront vues par elle, etc. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, fait sceller de notre sceau et contresigner par notre secrétaire ordinaire le dixième jour de mars M D C X L V I I I.

Seguier, E. de Meaux
Par mondit seigneur,
Petit

JEAN ALPHONSE

Le pilote de Roberval porte le surnom de " Saintongeois " pour indiquer, sans doute, la province de France où demeurait son père. Le Dr N.-E. Dionne (La *Nouvelle-France*, 58) le fait naître " au village de Saintonge près de Cognac." Cognac est une ville de l'Angoumois, sur la Charente, et en descendant quelque peu cette rivière, on arrive à Xaintes, capitale de la Saintonge (Trévoux). Jean Alphonse paraît donc être né entre Cognac et Xaintes—soit sur les limites des deux petites provinces en question. Le vrai nom de la famille est Fonteneau (*Recherches Historiques*, 1896, p. 44) ; celle-ci pourrait bien être la même que celle de Pierre Fonteneau dit Desmoulins, natif de Xaintes, qui se maria au Château-Richer, le 18 février 1697, avec Antoinette Gervais. (Tanguay, I., 234) La parenté, à un siècle et demi de distance, est un peu éloignée sans doute, mais on a renoué des relations de cette nature dans plus d'un cas, d'après l'idée assez juste qu'il ne saurait y avoir de prescription.

Benjamin Sulte

RÉPONSES

René Boileau, député de Chambly. (I, VII, 52.)—René Boileau naquit à Chambly, le 27 octobre 1754, du mariage de Pierre Boileau, capitaine de milice et assistant commissaire royal du fort Chambly, et de dame Agathe Hu. Pierre Boileau, son grand-père, était né à Poitiers vers l'an 1660. Il était fils de Vincent Boileau, bourgeois de cette ville, et de Marguerite Girard.

René Boileau épousa, aux Trois-Rivières, Marie-Antoinette-Josette de Gannes de Falaise; elle mourut à Chambly, le 31 mai 1819, à l'âge de 66 ans. Elle était fille de Charles-Thomas de Gannes de Falaise,capitaine dans les troupes de la marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Magdeleine-Angélique Coulon de Villiers.

Ils eurent quatre enfants : René Boileau, fils, notaire, mort célibataire, à Chambly ; Emmélie, qui épousa le docteur Kimber ; Zoé, qui épousa M. Porlier ; et Sophie, qui épousa Joseph-Toussaint Drolet, de Saint-Marc, mon grand-père.

René Boileau joua un rôle assez important dans la Province. Il fut élu député pour le comté de Kent (Chambly), le 19 juin 1792, au premier Parlement Provincial. Il prit sa retraite comme major de milice, en 1783, sous le général Haldimand.

René Boileau mourut à Chambly, le 11 juillet 1831, à l'âge de 77 ans.

Mon aïeul écrivait beaucoup. Il laissa une quantité de travaux sur les événements de son temps, entre autres une histoire de la paroisse de Chambly. Malheureusement, un incendie dévora ces manuscrits.

Je n'ai pu recueillir de tout cet important bagage qu'un *Cahier de Notes à l'usage de René Boileau.*

Ce *Cahier de Notes* est une espèce de journal d'événements survenus dans la famille de René Boileau ; il contient des détails sur sa vie intime avec ses quatre enfants, des détails sur l'économie domestique de sa maison et sur ses rapports avec ses fermiers, ses exploits de pêche (c'était un grand pêcheur à la ligne), ses voyages, etc.

En parcourant ce *Cahier*, on s'aperçoit que René Boileau devait consigner, dans un autre journal, certains événements historiques ou d'intérêt public, ce qui explique certaines lacunes. Ainsi, il ne fait pas mention de la bataille de Châteauguay ; et pourtant, il était ami intime du major de Salaberry, dont la maison était voisine de la sienne, à Chambly.

G.-A. DROLET

Dans les fossés de la citadelle. (III, V, 323.)— Pendant les premières années de la domination anglaise, les exécutions capitales avaient lieu sur les *buttes à Nepveu.* C'est là que la Corriveau fut pendue. Plus tard, les *buttes à Nepveu* furent supplantées par la côte à Coton. C'est même ce qui valut à cette dernière son surnom de Gallow's Hill. Le pauvre McLane fut écorché au sommet de la côte à Coton, le 21 juillet 1797. En 1804, on installa la prison dans les casernes des Artilleurs, près de la côte du Palais. Plusieurs criminels furent pendus à cet endroit. A partir de 1810, on pendit en face de la vieille prison, là où s'élève aujourd'hui le Morrin College. Depuis la construction de la prison actuelle, sur la Grande-Allée, les exécutions capitales se font à l'intérieur des murs de ce sombre édifice.

Ce qui a pu faire croire que les exécutions avaient lieu autrefois dans les fossés de la citadelle, c'est qu'on y a fusillé quelques soldats.

Le chirurgien-major Henry, dans ses *Trifles from my portfolio,* parle même de la chose avec connaissance de cause, puisqu'il a assisté à une exécution. C'est un témoin qui a vu, dirait Pascal.

" A cinq heures, nous dit-il, par une belle matinée de juin, toute la garnison de Québec fut assemblée dans les fossés de la citadelle pour assister à la triste cérémonie. Quand le moment fatal fut arrivé, le prisonnier, supporté par deux prêtres—sa tombe portée devant lui—sortit lentement de la forteresse et s'engagea dans les fossés. Il passa devant le front des troupes, pendant que la bande jouait une marche funèbre et que le peloton d'exécution prenait position. On lut au pauvre diable la sentence de la cour martiale, les prêtres lui offrirent les derniers secours de leur religion, puis il s'agenouilla sur sa tombe, à deux verges des gueules béantes d'une douzaine de carabines chargées. Les prêtres se retirèrent, le commandement "feu" fut donné, et le cadavre du soldat tomba dans le cercueil."

P. G. R.

Robert Cavelier de La Salle. (IV, IV, 442.)—Quel était le vrai nom de La Salle ? Un correspondant de M. Sulte l'appelle "Robert Cavalier, Chevalier de la Salle." M. Sulte rectifie. " Son nom, dit-il, était René Robert Cavelier, surnommé La Salle, et il n'était pas chevalier " (*Pages d'histoire*, p. 301).

Au mariage de Sidrac du Gué, sieur de Bois-Briant, le 7 novembre 1667, on trouve sa signature orthographiée ainsi : " René de la Sale." Dans un acte du 9 janvier 1669, il signe " Sieur René de La Salle", et dans un autre acte, le lendemain, "Robert Cavelier, Sieur de la Salle". On trouve aussi cette orthographe dans ses lettres de noblesse en date du 13 mars 1675, dans les lettres patentes de sa seigneurie de Cataraqui en date du 13 mai 1675, et dans ses lettres patentes du 12 mai 1675 l'autorisant à explorer les régions occidentales de la Nouvelle-France. (Margry, v. I, pp. 281, 283, 286, 337, 425, 426 ; *Vieux Lachine*. pp. 21, 22). Un acte du 3 février 1669 contient le nom de "Robert René

Cavalier, Sieur de La Salle", avec la signature de "R. René Cavelier La Salle, Sr. De La Salle." (Greffe de Basset et Margry, v. I, pp. 103, 105). Dans une obligation en faveur de J.-Bte Migeon de Branssac, le 18 décembre 1672, il signe "Robert René Cavelier" (Greffe de Basset). Un billet donné à Paris le 28 juin 1678 porte la signature de " Cavelier de La Salle." Sa présence à deux actes, le 1er et le 6 juillet 1669, est noté sous le nom de "Noble homme René Cavelier, Sieur de La Salle," pendant qu'il signe "René Cavelier" (Greffe de Basset et Margry, v. I, p. 106). Un ordre d'arrêt est pris en 1680 par "Robert Cavelier, Sieur de La Salle" et est signé "de La Salle" (Margry, v. II, p. 102). Dans son testament pris le 11 août 1681 et qui est signé "Cavelier de La Salle", il est cependant qualifié de "Robert Cavelier, Escuyer, Sieur de La Salle" (Margry, v. II, p. 164). Dans une pétition relative à la concussion faite sur lui par Bellinzani et présentée aux Commissaires Royaux en 1685, il écrit : " Très humblement prie Robert Cavelier, Escuyer, Sieur de la Salle", et il signe "Cavelier de La Salle" (Margry, v. I, p. 338). Enfin, dans plusieurs chroniques du temps, il est appelé "Le Sieur de La Salle" et "M. de La Salle" (Margry, v. I., pp. 429, 435). Sa correspondance, qui couvre plusieurs pages dans Margry, est invariablement signée "de La Salle". Une lettre que lui envoie le Roi en 1684, l'appelle "Monsieur de La Salle".

Evidemment, Cavelier de La Salle n'était pas particulier sur l'orthographe de sa signature. Cependant, en dépit de toutes ses variations, il n'est pas difficile de retracer que le nom sous lequel il était connu était "Cavelier de La Salle" ou simplement "de La Salle", "La Salle", et que son nom véritable était "Robert Cavelier, Sieur de La Salle".

Il était né à Rouen, et son acte de baptême se lit comme suit : " Le vingt-deuxième jour de novembre (1643) a esté baptisé Robert Cavelier, fils d'honorable homme Jean Cave-

lier et de Catherine Geest ; ses parrain et marraine honnestes personnes Nicolas Geest et Marguerite Morice." (Margry, v. I, p. 346). D'où lui viennent alors son nom de baptême "René" et son surnom de "La Salle." ? Le 18 juillet 1684, il adresse une lettre à sa mère "Madame Cavelier, veuve", qu'il signe "de La Salle" (Margry, v.I,p. 470). Son frère, prêtre, fut connu sous le seul nom de "Jean Cavelier". Parkman, Gravier et Margry font remonter le surnom de "La Salle" à une terre dans les environs de Rouen, propriété de la famille Cavelier. Quant au nom de "René", Cavelier de la Salle a pu l'adopter à sa confirmation, comme c'est la coutume dans l'église catholique.

Désiré Girouard

John-Arthur Roebuck. (IV, V. 457.)—Dans un sens Roebuck était Canadien car une partie de sa jeunesse s'était passée au Canada.

Il naquit à Madras, capitale de la province du même nom, Indes Anglaises, en décembre 1802. Alors qu'il n'avait que cinq ans ses parents allèrent s'établir en Angleterre. Mais le père mourut bientôt laissant sa famille dans la misère.

Un oncle de Roebuck avait été secrétaire du lieutenant-gouverneur Simcoe, du Haut Canada. Il se noya en traversant la rivière Niagara dans une tempête de neige. Cette circonstance fit obtenir à la mère de Roebuck une concession de cinq cents acres de terre près de York (Toronto).

C'est en 1815 que la famille s'embarqua pour le Canada. Ils s'établirent, non à York, mais à Augusta, sur le Saint-Laurent, pas bien loin de Brockville. C'est là et plus tard à Beauport, près de Québec, que s'écoula la jeunesse de Roebuck.

Il laissa le Canada pour aller étudier le droit à Londres : et quoique sa famille resta ici et que sa mère vécut jusqu'en 1842, il ne repassa jamais l'Atlantique.

La mère de Roebuck épousa M. Simpson, collecteur des douanes au Côteau Landing. C'est à ce Simpson que le patriote Girouard se rendit prisonnier après la bataille de Saint-Eustache. Simpson recueillit peut-être la prime de $2000 offerte pour l'arrestation de ce chef canadien.

Roebuck entra au parlement anglais en 1832 comme député de Both, Somersetshire, et représenta plus tard la ville de Sheffield.

Pendant tout le cours de sa carrière politique, il s'occupa d'une manière spéciale du gouvernement des colonies ; et en particulier de celui des deux Canadas. " A Londres, dit Garneau (*Histoire du Canada,* v. III, p. 329), l'activité de M. Roebuck ne se lassait point : discours dans les communes, articles dans les journaux et revues, brochures, il ne perdait pas une occasion de plaider notre cause avec une ardeur qui méritait l'attention des Canadiens." La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada l'avait nommé son agent en Angleterre. Il plaida aussi la cause du Haut-Canada, et entretenait une correspondance suivie avec nos principaux hommes politiques.

Il approuva chaleureusement le projet de confédération des provinces.

Il a écrit " *A plan for the Government of our English colonies* " (1849), *History of the Whig Ministry of* 1830 (1852) etc.

Roebuck mourut le 30 novembre 1870.

P. G. R.

Le soin qu'on prend de nos archives. (IV, V, 459.)—La destruction *à la grosse* des papiers de la famille de Longueuil, si intimement liée à l'histoire de Montréal, mérite d'être mentionnée. C'était pendant l'affaire du *Trent* ; on avait besoin d'installation pour les troupes envoyées à Montréal. Des magasins appartenant à la fa-

mille Grant, de Longueuil, furent retenus. Or, dans le grenier d'un de ces magasins, il y avait une grande quantité de paperasses. Il s'agissait de s'en débarrasser. Le moyen en était simple. On les fit transporter, sans même se demander ce qu'elles pouvaient être, sur la ferme Logan, et là, elles furent réduites en cendres. En passant, quelqu'un arracha de cet amas de paperasses quelques pièces. Une était la lettre d'anoblissement de l'illustre Charles Le Moyne, le bras droit de Maisonneuve dans la fondation de Montréal ; une autre était les lettres patentes érigeant en baronnie la seigneurie de Longueuil. *Trente tombereaux* remplis de ces papiers, s'acheminèrent vers la ferme Logan. C'était là la haute appréciation que la famille Grant montrait des gloires de la famille de Longueuil qui a donné à notre pays, d'Iberville, et que le baron Grant était tenu de respecter en assumant son titre.

A. C. de Léry Macdonald

La langue française et le traité de 1763. (IV., VI, 465.)—Quand Vaudreuil et Lévis dictaient la capitulation de Montréal, que le général Amherst approuva le 18 septembre 1760, ils oubliaient d'y stipuler la protection de la langue française et, par là-même, ils ajoutaient aux éléments de faiblesse qui nous avaient fait succomber. Les circonstances, néanmoins, tournèrent en notre faveur. Le gouvernement britannique fut cinquante ans avant que de nous envoyer des masses de colons, de sorte que la langue anglaise ne pouvait nous envahir. Les affaires publiques se traitaient en français comme autrefois. Les gouverneurs, les juges, les fonctionnaires écrivaient en français. Le traité de Paris, 1763, avait beau être muet sur ce point, les choses n'en continuaient pas moins leur marche. Sur le nombre de colons écossais et anglais qui s'établirent dans le Bas-Canada avant 1815, on peut affirmer que la moitié a fourni une descendance de langue française. Nous les absorbions.

En 1766, le roi d'Angleterre, Georges III, envoie des instructions formelles à son représentant au Canada, le gouverneur Murray, pour l'autoriser à prendre comme jurés des Canadiens-Français, et il indique que lorsque les difficultés ou les poursuites seront engagées entre deux parties dont l'une sera canadienne-française le jury devra être composé d'Anglais et de Français, et qu'il sera uniquement formé de Français, si les deux parties en cause appartiennent à cette nationalité.

Les décisions judiciaires seront rendues en français et en anglais.

Il ne pouvait en être autrement, car on se fût exposé à émettre un jugement dont le texte eût été incompréhensible pour les intéressés.

En 1773, le rapporteur d'un projet de loi pour la province de Québec, Marriott, impitoyable envers les Canadiens, comme l'histoire l'a remarqué, déclare nettement que les lois doivent être imprimées dans les deux langues.

L'Acte de Québec (1774) ne mentionne rien quant à la langue, et ce silence a toujours été compris comme un acquiescement à la pratique suivie depuis 1760.

En 1777, une ordonnance émanant du conseil législatif, réuni en vertu de l'acte de Québec, décide que les lois seront portées à la connaissance du public, par l'insertion dans la *Gazette de Québec* en langue française.

La *Gazette de Québec*, commencée en 1764, était l'officiel du temps et publiait toutes pièces dans les deux langues.

On imprimait, en 1791, la liste des anciennes archives françaises dans les deux langues, conformément à une ordonnance de 1788, et les exemplaires de ce volume publié chez John Neilson, à Québec, sont aujourd'hui fort recherchés des bibliophiles.

Ces indications n'établissent-elles pas que la langue française était reconnue même officiellement, malgré le silence du texte du traité ?

La force des circonstances condamnait à faire cette reconnaissance. Il n'en est pas moins vrai que certains Anglais cherchèrent par divers moyens à s'y soustraire, mais ils durent céder, et leur mauvais vouloir n'a fait qu'enraciner plus profondément au cœur des Canadiens-Français l'amour de la langue de leurs pères.

On n'a pas d'exemple qu'une nation victorieuse impose aux vaincus l'obligation d'abandonner leur langue pour parler celle du vainqueur. Cette condition serait illusoire, parce qu'elle est, immédiatement, d'une réalisation impossible en fait. Il n'y a que le temps qui permette, avec l'immigration et l'accroissement de population de la nation conquérante, d'obtenir un résultat semblable. Et l'histoire nous prouve que souvent, c'est le peuple soumis qui a imposé à ses vainqueurs sa langue et ses usages. L'Angleterre conquise par les Normands a forcé en peu de temps les barons français à adopter l'usage de la langue saxonne et n'a retenu qu'un petit nombre d'expressions normandes.

En Pologne même, malgré la rigueur draconienne avec laquelle les Russes traitaient cette malheureuse nation, il a fallu longtemps pour faire prédominer la langue russe en dehors des services administratifs.

Le dernier bien qui reste aux nations conquises, celui qu'on ne peut leur ravir complètement, c'est la langue qu'ont parlée leurs pères, celle que les enfants ont apprise sur les genoux de leur mère.

BENJAMIN SULTE

Le Forillon. (IV, VII, 487.)—En parcourant *Gaspesia, a sketh*, ouvrage publié par M. J.-C. Langelier, j'ai trouvé la description suivante : " Forillon est une péninsule étroite qui s'étend environ trois milles dans la mer, entre l'anse du Cap Rosier et la Baie de Gaspé. Du côté du Nord c'est un rocher nu perpendiculaire s'élevant à une hauteur de 700 pieds. Ce sont les restes d'une montagne dont la

moitié a été jetée dans la mer, après avoir été gronée par les glaces et l'eau ; l'autre moitié reste encore debout aussi droite qu'un mur." Le nom de lieu : Gaspé, je pense, est aussi dérivé de la même manière, étant un abrégé du mot abénakis " Katsepiou " qui veut dire : " séparé ", le gros rocher séparé de la terre ferme, frappant l'idée de l'aborigène.

Les premiers navigateurs français nommèrent de même toute la péninsule dont le promontoire est le " Cap Gaspé " par ce nom de lieu qui indiquait qu'ils avaient saisi et agrandi l'idée de l'aborigène, en y ajoutant leur nom de lieu, les moyens par lesquels le rocher avait été séparé, le travail de perforation par l'eau et la glace, au moyen duquel, après des siècles d'action, la montagne s'était fendue en deux et une moitié avait été précipitée dans la baie.

George Johnson

Les Suisses Canadiens. (IV, VIII, 501.)—Après la publication du livre de Maria Monk en 1836, les membres de la *American-Presbyterian Church*, qui était au coin de la rue Saint-Jacques et du square Viger, à Montréal, établirent la Société des missions canadiennes-françaises. Comme ils n'avaient pas de ministres de langue française, ils fiirent venir de Suisse un ministre du nom de Tanner. C'est lui qui devint le desservant de la première chapelle protestante canadienne-française. Le premier prosélyte fait par le ministre suisse fut un jeune homme de dix-sept ans, Joseph Chamberland. Ce garçon fut employé dix ans comme commis chez M. Cyrus Brevaster, un des principaux membres de cette église. A ses derniers moments, il fit appeler un prêtre catholique pour l'assister.

Le peuple commença à désigner le ministre Tanner sous le nom de *suisse*, puis il étendit ce surnom aux Canadiens-Français qui embrassaient ses idées. En certains endroits

même on donne le nom de *suisses* à tous les protestants, qu'ils soient anglicans, presbytériens, calvinistes, etc., etc.

E. VALOIS

Un Mountain inconnu. (IV, IX, 506.)—Dans un article sur Québec ignoré, intitulé "Le vieux cimetière anglais," paru dans la *Presse* du 9 décembre 1897, le correspondant québecois de ce journal dit avoir découvert dans le "Old Protestant Burial Ground," un certain nombre de tombeaux ; entre autres celui du *révérend M. Mountain, DD, supérieur des congrégations du Haut-Canada et ancien recteur de Montréal, mort en* 1795.

Quel est ce M. Mountain ? J'ai beau examiner les notes que je possède sur le clergé protestant du Bas-Canada et sur la famille Mountain en particulier, je ne trouve aucun *recteur* de ce nom à Montréal avant 1803.

Le premier pasteur protestant qui desservit régulièrement la ville de Montréal fut M. David Chabrand De Lisle. Il fut nommé par lettres patentes en date du 12 février 1768, quoiqu'il y exerça son ministère depuis le mois d'octobre 1766. Deux ministres anglicans : MM. Ogilvie et Bennett, et M. Bethune, presbytérien, l'avaient précédé à Montréal, mais ils n'y étaient qu'en passant, en leur qualité d'aumôniers des troupes en garnison. M. De Lisle desservit cette paroisse jusqu'à sa mort, arrivée en 1794. Il eut pour successeur son assistant, M. James Tunstall, dont la commission porte la date du premier juillet de cette année. Celui-ci occupa cette cure pendant neuf ans. Ayant été traduit en cour criminelle et condamné pour cruauté envers sa femme, il fut destitué par l'évêque qui lui substitua son frère Jéhosaphat Mountain. Ce dernier est, si je ne me trompe, le premier *recteur* de ce nom à Montréal.

Voici maintenant, pour compléter cet aperçu, quelques notes sur la famille Mountain, qui est d'extraction française.

Le très-révérend Jacob Mountain, DD., fut nommé lord évêque de Québec en 1793. Le nouveau diocèse, détaché de celui de la Nouvelle-Ecosse, comprenait toute l'Amérique britannique du Nord, moins les provinces maritimes et Terre-Neuve. Le nouveau dignitaire arriva à Québec dans le cours de cette année, emmenant avec lui sa famille et ses deux frères, les révérends Jéhosaphat et Salter. Il était né à Thevaite Hall, Norfolk, Angleterre, en 1750, et avait épousé, en 1781, Eliza Kentish. De cette union naquirent cinq enfants : quatre garçons et une fille. Trois de ses fils embrassèrent l'état ecclésiastique (l'un d'eux, George Jéhosaphat, fut le troisième évêque de Québec), et l'autre entra dans l'armée, où il se distingua et mourut, en 1854, colonel et aide-de-camp de la reine.

Le révérend Jéhosaphat fut nommé curé de Trois-Rivières en octobre 1794. Il remplaçait M. Veyssières mis à la retraite et remplit cette charge jusqu'à l'année 1800. Quant à Salter, il demeura à Québec comme secrétaire et chapelain de l'évêque, et devint curé de cette ville le 17 octobre 1797, ayant succédé à M. de Montmollin mis à la retraite.

Où placer ce M. Mountain mort en 1795 ? Qui éclaircira la question ?

F.-J. AUDET

Le Canada et le blocus continental. (IV, IX, 510.)—Un incident des guerres européennes qui contribua puissamment à signaler à l'exploitation commerciale et à la colonisation, la province de Québec, fut le blocus continental ou la clôture en 1808, par Napoléon I, à l'Angleterre, des ports de la Baltique. La Grande Bretagne tirait des forêts du nord de l'Europe, le bois pour ses vastes constructions navales.

Il lui fallait aussi du pin pour usages domestiques, de l'épinette pour la mâture de sa marine, du chêne pour la

coque de ses frégates qui alors envahissaient toutes les mers.

Sous ce rapport, les forêts du Canada étaient inépuisables. Les grandes maisons de commerce, à Londres, à Bristol, à Liverpool ; les chantiers du roi, se hâtèrent d'expédier à Québec, des agents suivis de nombreux corps d'ouvriers qui, plus tard, y amenèrent leurs familles. Chaque été, de nombreux colons nous arrivaient des rives d'Albion ; l'exploitation des douves et du bois carré, et la construction de notre marine marchande, datent, on peut le dire, du blocus continental : le grand ravageur des nation, Napoléon I, est devenu sans le savoir un bienfaiteur pour le Canada.

J. M. LEMOINE

Les Meurons et les Watterille.. (IV, IX, 512.) —Deux régiments étrangers, recrutés parmi les prisonniers de guerre français détenus en Angleterre, consentirent à venir servir en Amérique sous le pavillon anglais à l'époque de la guerre américaine de 1812, *pourvu qu'ils ne fussent pas tenus de se battre contre la France.* Ces deux célèbres corps, les Watteville et les Meurons, furent plus tard licenciés en Canada. Les officiers y contractèrent des alliances dans nos meilleures familles canadiennes ; on en retrouve la digne descendance chez les Montenach, les LaBruère, les Dufresne, les d'Orsonnens, les Genand et autres.

J.-M. LEMOINE

La première église protestante au Canada. (IV, IX, 513.)—Je lis dans un vieux cahier de notes, à la date du 15 septembre 1790 : " La dédicace de la première église protestante bâtie en Canada, s'est faite ce jour ; cette chapelle porte le nom de Saint-André ; elle a été élevée dans la ville de William Henry ou Sorel." G. R.

QUESTIONS

518—Quels étaient, sous le régime français, les appointements des gouverneurs généraux ? Ceux des gouverneurs particuliers de Montréal et de Trois-Rivières ?

F. F.

519—Connait-on la carrière du sieur Dumas, qui succéda au chevalier de Beaujeu sur le champ de bataille de Monongahéla et acheva la défaite de Braddock, après son départ de la Nouvelle-France ?

X X X

520—Je vois au *Dictionnaire Tanguay*, vol. 5, p. 44, que Marie Louise Labadie, fille de Pierre Labadie et de Marie Louise Madelaine Paquet, a épousé Charles-Frédéric-Christian d'Aldelshein. Au même ouvrage, vol. 3, p. 225, je vois qu'il est né deux enfants de ce mariage.

1° *Pierre*, baptisé le 3 février et sépulturé le 20 juillet 1782, à Berthier-en-haut.

2° *Marie-Claire*, baptisée le 29 février 1786 et sepulturée le 26 mai 1857, au même endroit. Tanguay met en note : baron d'Aldelshein.

Qui était ce personnage ? qu'est-il devenu ?

A. B.

521—Le gouvernement français eut-il réellement l'intention d'établir une *usine à canons* dans la Nouvelle-France ? Je lis dans une lettre écrite de Toulon le 24 avril 1748 : " Sur le pied où l'on construit ici les vaisseaux du Roi, on ferait beaucoup mieux de les faire en Canada, où le bois est trois fois moins cher, surtout si on doit y établir, comme on le dit, une fonderie de canons, la qualité du fer étant beaucoup supérieure à celle d'Espagne."

Can

522—Quest-ce qu'un faux-saunier ?

R. M.

523—Les anciens rapportent que, même longtemps durant ce siècle, les hommes portaient en Canada le tablier de semaine et de dimanche, aussi bien que la *couette* ou tresse de cheveux, qui leur descendait jusqu'à mi-dos. Ces coutumes étaient-elles générales parmi nos ancêtres et jusqu'à quel temps remontent-elles ?

Mod.

524—Dans un document récemment publié dans les *Recherches Historiques*, Champlain s'intitule : " capitaine ordinaire du Roy en la marine de ponent." Que veut dire cette dernière expression ?

Marin

525—Pourquoi appelait-on les Beaucerons *Jarrets noirs ?*

Fred.

526—Nous lisons souvent : " Nous, les descendants des compagnons de Cartier." Peut-on désigner quelques-uns des compagnons de Cartier qui soient restés au Canada et y aient fait souche ?

X X X

527—La liste de ceux qui restèrent à Québec après le départ de Champlain en 1629 a-t-elle été conservée ?

Hia

528—Dans un catalogue de livres militaires publiés par T. et J. Egerton, à Whitehall, en 1781, je vois. offert en vente pour le prix de 12 louis, 2 chelins et 6 deniers, un livre intitulé : *Wolfe's Instructions to Young Officers.* L'auteur de cet ouvrage est-il le héros des Plaines d'Abraham ?

Cur.

529—Quand le Nouveau-Brunswick a-t-il été formé en province ? Quand ce nom lui fut-il donné ?

Bro

530—Pouvez-vous me dire quel rôle M. Bailly a joué avant d'être nommé évêque de Capse ?

Rel

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de octobre : Saint-Malo, L'abbé David Gosselin ; La chapelle Champlain, Ernest Myrand ; Un tableau de Murillo, P.-G. R. ; Madame de Champlain ; René Boileau, député de Chambly, G.-A. Drolet ; Dans les fossés de la citadelle, P. G. R. ; Robert Cavelier de La Salle, Désiré Girouard ; John-Arthur Roebuck, P. G. R. ; Le soin qu'on prend de nos archives, A-C. de Léry Macdonald ; La langue française et le traité de 1763, Benjamin Sulte ; Le Forillon, George Johnson ; Les Suisses Canadiens, E. Valois ; Un Mountain inconnu, F.-J. Audet ; Le Canada et le blocus continental, J.-M. LeMoine ; Les Meurons et les Watteville, J.-M. LeMoine ; Questions ; A la conquête de la liberté en France et au Canada, etc, etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

Répertoire et compte-rendu des Noces d'or du collège Joliette. 1846—1897—Joliette—1898.

Les vieilles familles d'Yamachiche, par F. L. Desaulniers—Montréal—1898.

La guerre des Iroquois, 1600—1653, par M. Benjamin Sulte. Ottawa—1898.

Annales des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal. Depuis leur établissement, 1844, *jusqu'à* 1896.

The Angler's Guide to Eastern Canada, by E.-T.- D. Chambers—" Morning Chronicle " office, Québec.

The Legends of the St-Lawrence told during a cruise of the yatch Hirondelle from Gaspé to Montreal, by sir James LeMoine—Québec—1898.

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1898—99—No 42. Québec—1898.

A propos de la guerre hispano—américaine, par W. Chapman—Québec. Leger Brousseau, éditeur—1898.

VOL. 4 NOVEMBRE 1898 No. 11

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de novembre : Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier, R ; La chapelle Champlain, Ernest Myrand ; Ouananiche et Huananiche, A.-N. Montpetit ; Les pionniers de la médecine au Canada, W.-H. Drummond ; Shawinigan, Benjamin Sulte ; Les malversations de l'intendant Bigot, Raphaël Bellemare ; François Mounier, Benjamin Sulte ; Le régiment des Meurons, F.-L. L. A ; La première église protestante au Canada, F.-J. Audet ; La mer de ponent, Etienne Charavay ; Mgr Charles-François Bailly de Messein, Matthieu-A. Bernard ; Questions ; Bibliothèque Canadienne, Etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue. Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

PUBLICATIONS DU MOIS

Le Sault-au-Récollet : ses rapports avec les premiers temps de la colonie ; mission, paroisse, etc, etc., par, M. l'abbé Charles-P. Beaubien, curé—Montréal : C.-O. Beauchemin et fils, libraires—imprimeurs—1898.

Annuaire du séminaire de Chicoutimi pour 1897—98—Chicoutimi—1898

Séminaire de Sainte-Thérèse, année scolaire 1897-98—Montréal—1898.

Guilmain—Le crime de Saint-Liboire—Rapport complet du procès de Jean-Baptiste Guilmain, l'assassin de J.-Bte. Laplante, son oncle—Imprimerie de " La Tribune," St-Hyacinthe—1898.

Sherbrooke illustré, par L.-S. Channell—1898.

Samuel de Champlain, par M. l'abbé Raymond Cargrain—Québec—1898.



LORD METCALFE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 NOVEMBRE 1898 No. 11

SAINTE-GENEVIÈVE DE JACQUES-CARTIER

Dans le domaine religieux, l'histoire de Sainte-Geneviève date du 3 janvier 1741, qui vit la bénédiction du premier presbytère, dont le grenier servit de chapelle pendant dix ans.

La première église a été bénite par M. Normand, vicaire-général et supérieur de Saint-Sulpice, en 1751. Elle avait 90 pieds de long, 33 pieds de large et 17 de haut.

Le premier baptême enregistré à Sainte-Geneviève est en date du 20 janvier 1741.

En 1772, on construisit des chapelles pour agrandir l'église ; la même année on construisit la tour qui existe encore et qui servait à la fois de campanile et de poste d'observation en certaines circonstances.

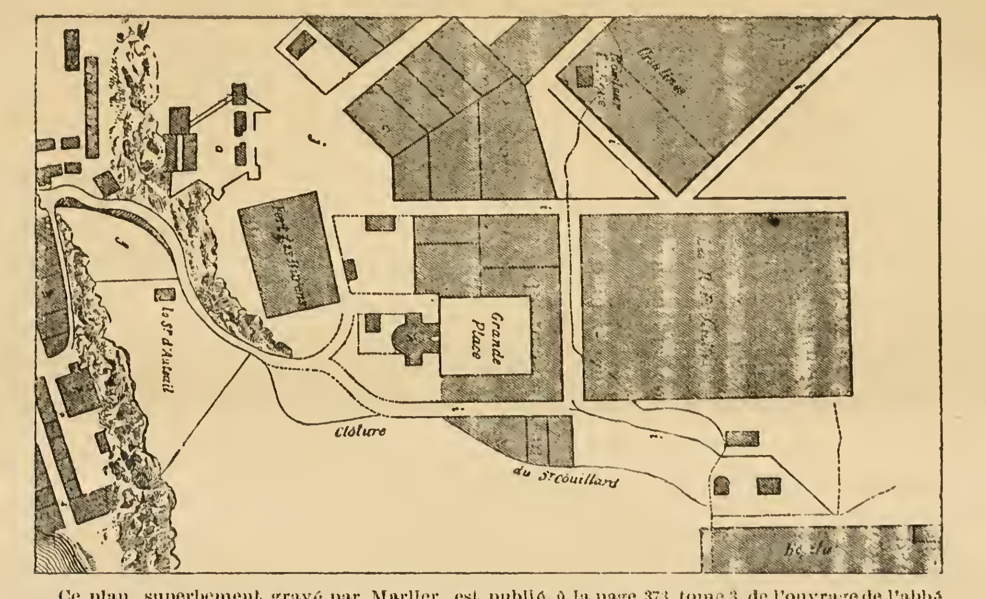
L'église actuelle de Sainte-Geneviève a été livrée au culte, en 1847.

En 1881, on construisait le collège. Les religieux de Sainte-Croix y ont fait la classe jusqu'en 1893. A cette époque, le noviciat des Frères Sainte-Croix a été transporté de la Côte-des-Neiges à Sainte-Genevièvre.

Les Sœurs sont arrivées à Sainte.Geneviève au mois d'août 1852. Le couvent actuel est occupé par les Sœurs de Sainte-Anne, depuis 1872.

Curés de Sainte-Geneviève : MM. Antoine Faucon, 1741-1756 ; Jean-Pierre Besson, 1756-1789 ; Jean-Baptiste Dumouchel, 1789-1826 ; Marc Chauvin, 1826-1828 ; Louis M. Lefebvre, 1828-1872 ; Fabien Perrault, 1872-1889 ; J.-B. Bourget, curé actuel. R

PLAN DU HAUT ET BAS QUEBEC
COMME IL EST EN L'AN 1660.



Ce plan, superbement gravé par Marlier, est publié à la page 373, tome 3, de l'ouvrage de l'abbé Faillon : *Histoire de la Colonie Française en Canada*. Je n'en reproduis ici qu'une partie, celle qui se rattache directement au sujet traité dans cette étude.—E. M.

LÉGENDE

a	Le Fort Saint-Louis.	*h*	Les maisons des particuliers.
b	La Grande Eglise.	*i*	Les rues.
f	Le Cimetière.	*j*	La Place d'Armes.

CENSIVE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC EN 1673

PLACE D'ARMES.

Fort des Hurons

Rue du Fort de 1660 à 1673

RUE DU FORT EN 1673

Cime du Cap

Chapelain 1673. — 1

Roussel. 1673. — 2

Chambly. 1673. — 3

Mosny. 1673. — 4

Mathieu Huboust en 1651 — 5

L'Intendant Talon en 1667. — 5

Toussaint Dubeau en 1673. — 6

Jean Jobin en 1658 — 7

Madame D'Aillebourt en 1669 — 7

Charles Jobin en 1669. — 8

Chemin Biedsente (RUE DU TRÉSOR actuelle)

Jacques Boissel en 1669 — 9

Martin Boutet en 1673. — 10

RUE BUADE (Rue Notre-Dame avant 1672) VERBALISÉE EN 1673.

Y

Z

La Cathédrale en 1651.

Échelle de Pieds Français.

1.	Concession	*Chapelain.*	— Greffe de	Becquet :	minute du	3 septembre 1673.
2.	"	*Roussel.*	"	"	"	"
3.	"	*Chambly.*	"	"	"	"
4.	"	*Mosny.*	"	"	"	22 mai 1673.
5.	"	*Mathieu Huboust.*	"	Audouard,	"	15 juillet 1661.
		Intendant Talon.	"	Gilles Rageot,	"	19 février 1667.
				Becquet,	"	15 juin 1678.
6.	"	*Toussaint Dubeau.*	"	Gilles Rageot,	"	12 octobre 1673.
				"	"	4 juillet 1674.
7.	"	*Jean Jobin.*	"	Peuvret,	"	30 juin 1658.
		Mde D'Ailleboust.	"	Gilles Rageot,	"	4 février 1669.
8.	"	*Charles Jobin.*	"	"	"	"
9.	"	*Jacques Boissel.*	"	Peuvret,	"	30 juin 1658.
				Duquet,	"	8 avril 1668.
				Gilles Rageot,	"	4 février 1669.
10.	"	*Martin Boutet,*	"	Audouard,	"	15 novembre 1649.
				Becquet,	"	22 janvier 1673.

X. Edifice démoli lors du redressement de la rue Du Fort en 1673, et qui apparaît sur le *Plan du haut Québec*, en 1660, sur le côté ouest de la rue Du Fort, en face du *Fort des Hurons*. Quel était cet édifice que la légende du plan de 1660 ne spécifie pas ? X représenterait-il ici l'inconnue du problème ?

Y. Maison du bedeau achetée par Mgr de Laval en 1662.

Z. Emplacement du presbytère actuel.

LA CHAPELLE CHAMPLAIN

(*Suite et fin*)

La découverte de la minute d'Audouard dans les *Papiers D'Ailleboust* (1) permet aujourd'hui de contredire sûrement plusieurs avancés téméraires, hypothèses hasardées, affirmations gratuites d'écrivains, bien intentionnés sans doute, mais distraits, qui ont oublié que toute la preuve n'est point faite, toute la lumière n'est pas encore concentrée sur cette obscure et difficile question de la *Chapelle Champlain*. L'un d'eux, M. le Dr Dionne, écrivait en 1880 :

" Cette chapelle semble, après cette époque (10 février 1649), être tombée en ruines, *puisqu'il n'en est fait mention nulle part.*" (2)

Avait-il bien cherché partout au préalable ? Ignorait-il que 205 ans avant que les *Papiers Faribault* eussent été légués à l'université Laval, l'Hôtel-Dieu de Québec possédait, dès 1670, tous les *Papiers D'Ailleboust*, et qu'une copie authentique du document original relatif à *La Réserve*, publié par l'abbé Casgrain en 1875, était au nombre de ces archives ? (3)

Il ajoutait : " M. de Montmagny avait quitté le Canada en 1648, et son successeur, M. D'Ailleboust, *ne mit peut-être*

---

(1) Les *Papiers D'Ailleboust* couvrent une période de plus de quatre-vingt-cinq années ; le premier en date est du 10 avril 1621, le dernier, du 13 juin 1685.

(2) Cf : Bibliothèque du Parlement, Québec—Mélanges littéraires, historiques, etc., No. 221. *Etudes Historiques : Le Tombeau de Champlain*, et autres réponses, par N.-E. Dionne, M. D., lauréat, pages 45 et 46.

(3) Comme l'original, la copie de ce document est de l'écriture d'Audouard. Cette expédition est certifiée par le secrétaire du gouverneur d'Ailleboust, *Flour Boujonnier*, et non pas *Boujonnin*, comme l'écrit Tanguay au tôme 1er, page 75, de son *Dictionnaire généalogique.*—Cf : *Greffe d'Audouard*, années 1649 et 1650.

Au pied de cette copie authentique se trouve la ratification de la *Réserve d'Ailleboust*, par De Lauzon, en date du 22 avril 1652.

pas autant de soins que son prédécesseur à conserver ce monument précieux."

Ceci n'est pas seulement une hypothèse hasardée, c'est encore une insinuation malveillante que rien ne justifie. L'injure du compliment n'atteint pas seulement D'Ailleboust, mais il rejaillit encore sur trois autres de ses successeurs, De Lauzon, D'Argenson, D'Avaugour, car la Chapelle Champlain est debout en 1661.

Enfin, à la page 46 de ces mêmes *Etudes historiques* :

" On se perd, dit-il, en conjectures sur le sort qui fut réservé à ce sépulcre et aux ossements qu'il renfermait. Il est probable que, voyant la ruine de la chapelle, des particuliers achetèrent les terrains de la Grande Place où ils se taillèrent des lots à bâtir. Les autorités religieuses, prévoyant la démolition du sépulcre, préférèrent transporter ces ossements dans un lieu plus sûr. En 1649, l'église paroissiale ne faisait que sortir de ses ruines, mais lorsqu'elle fut terminée, en 1651, l'édifice pouvait offrir un lieu propice à l'inhumation de M. de Champlain."

Toutes les hypothèses de M. le Dr Dionne croulent à la seule lecture du *Contrat de concession* de MM. les Marguilliers à Guillaume Huboust, sieur de Longchamp. La Chapelle Champlain ne tombait pas en ruines sous l'administration D'Ailleboust puisqu'en 1661, au temps de D'Avaugour, nous la retrouvons " de front bâtie " sur les terres de l'église paroissiale. Les cendres de Samuel de Champlain ne furent pas davantage transférées à la cathédrale en 1651, mais après le 15 juillet 1661, dix ans plus tard. Enfin, " les particuliers n'achetèrent pas les terrains de la Grande Place pour s'y tailler des lots à bâtir " en 1649 ou 1651, mais vingt-deux ans plus tard, en 1673. Et voici la preuve de mon assertion.

Je me suis demandé à quelle date avaient été construites les premières maisons des rues *Buade* et *Du Fort*. J'ai conséquemment préparé un *plan figuratif* de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec d'après les titres des concessions primitives déposés, les uns au Bureau des *Archives Judiciaires*, sur la rue Ste-Anne, les autres à la Cure de la Basilique. Je ne saurais, à ce propos, trop remercier M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, pour les bons services qu'il m'a rendus dans la préparation de ce cadastre

tout spécial. Il m'eût été difficile de rencontrer un plus sûr auxiliaire, choisir un collaborateur mieux qualifié à poursuivre ces longues et fastidieuses recherches, véritable chasse aux documents authentiques essentiels à la question qui nous préoccupe.

Inutile d'offrir au lecteur une explication minutieuse de ce plan. Un coup d'œil en saisira tout le détail. Qu'il veuille, seulement, remarquer combien de fois le millésime 1673 apparaît sur cette petite carte. *Louis Chapelain*, 1673 ; *Timothée Roussel*, 1673 ; *Jacques De Chambly*, 1673 ; *Jean De Mosny*, 1673 ; *Toussaint Dubeau*, 1673 ; *Martin Boutet* 1673 ; *rue Buade*, 1673 ; *rue Du Fort*, 1673 ; *chemin piedsente* (notre rue *Du Trésor* actuelle) 1673.

Cette répétition du millésime, fort significative à mon sens, est très facile à expliquer.

Un des premiers soucis de Frontenac, à son arrivée à Québec, au mois de septembre 1672, fut de faire préparer un plan nouveau de la ville pour laquelle il s'était pris d'enthousiasme. " Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, écrivait-il à Colbert, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire." Québec alors était peu de chose ; sur le plateau, trois couvents : Jésuites, Ursulines et Hospitalières, puis la cathédrale et le séminaire, plus quelques maisons serrées auprès de la grande église. Presque tous les édifices particuliers avaient poussé à l'aventure selon la fantaisie de chacun. " Il faudra remanier tout cela d'après un dessin d'ensemble, déclarait Frontenac, car dans les établissements comme ceux-ci, qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit songer non seulement à l'état présent dans lequel on se trouve, mais encore à celui où les choses peuvent parvenir." Aussi, comme l'action, chez Frontenac, suivait de près la détermination, il advint que, dès 1673, la rue qui jusqu'alors avait été connue sous le nom de *rue Notre-Dame*, fut alignée, élargie et verbalisée sous le nom de *rue Buade*. La rue *Du Fort*, qui jusqu'alors aussi faisait angle obtus avec la future rue Buade, fut redressée de manière à la couper désormais à angle droit (1). Immédiatement la Fabrique

(1) Comparer le *Plan du Haut et Bas Québec*, 1660, tel que publié ce jour dans le *Bulletin des Recherches Historiques* avec le *Plan de la Censive de la*

Notre-Dame de Québec et l'Hôtel-Dieu concédèrent des lots à bâtir sur les nouvelles rues ainsi alignées. En mai 1673. la Fabrique de Québec concède au chirurgien Jean de Mosny un terrain mesurant quarante pieds de front sur trente-six pieds de profondeur au coin des rues Buade et Du Fort ; en septembre,même année,à Jacques de Chambly, capitaine d'un détachement de la Marine, et à Timothée Roussel, chirurgien, nouvelles concessions de terrains (1) Quant à Louis Chapelain, maître tourneur, voisin de Timothée Roussel en 1673. il paraît tenir sa concession du gouvernement et non pas de la Fabrique. En octobre l'Hôtel-Dieu vend au cordonnier Toussaint Dubeau ce terrain de forme irrégulière où se trouve enclavé le rectancle possédé en 1661 par Guillaume Huboust,sieur de Longchamp, puis, en 1667. par l'Intendant Talon, Enfin, au mois de juin, toujours en 1673, le professeur de mathématiques, Martin Boutet, qui depuis 1669 demeurait à l'angle de la rue Sainte-Anne et du *Chemin piedsente*, prend son titre de concession. Le sentier lui même est converti en ruelle—quinze pieds de largeur—qui portera plus tard le nom pompeux de *Rue du Trésor*.

Je constate donc qu'en 1673 le cadastre de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec subit une métamorphose complète. Je m'en explique les remaniements multiples par l'exécution du plan nouveau que Frontenac venait de tracer pour la ville. On sait l'activité dévorante de ce gouverneur qui menait de front, et au pas gymnastique, les affaires civiles, militaires et municipales de son gouvernement.

Fabrique de Québec, du 10 mai 1674, collationné par Daulier Deslandes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, publié dans l'*Opinion publique*, de Montréal, du 4 novembre 1875, page 518.

(1) Terrain de Jacques de Chambly, 34 x 36 pieds ; terrain de Timothée Roussel, 46 x 36 pieds ; terrain de Louis Chapelain, 36 pieds de profondeur, front inconnu ; terrain de Toussaint Dubeau—de forme irrégulière —72 pieds sur la Place d'Armes, 54 sur la rue Du Fort et 12 seulement sur la rue Buade. Le terrain de Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, mesurait 45 pieds de front sur 90 de profondeur ; la rue Du Fort, 24 pieds de large, la rue Buade, 30, la rue Du Trésor, 15.

Si donc je me permettais d'assigner une date positive à la disparition de la Chapelle Champlain, je choisirais l'année 1673 et j'en attribuerais la cause au changement radical qui s'imposait—et qui s'opéra—dans la topographie du haut Québec.

Il se peut également que la *démolition* de la Chapelle Champlain ait eu lieu plus à bonne heure et pour toute autre cause. Dans le cas de cette dernière hypothèse, elle serait advenue entre les années 1661 et 1673 ; peut-être même avant 1667. En voici la raison. Quand Guillaume Huboust, sieur de Longchamp, vendit—à la date du 19 février 1667, devant Maître Gilles Rageot—à l'Intendant Talon le terrain qu'il avait acheté le 15 juillet 1661, la Chapelle Champlain n'apparaît plus comme borne au terrain décrit. Je fais la même observation pour les concessions faites, en 1673, à Toussaint Dubeau, Jean de Mosny, Jacques de Chambly, et Timothée Roussel. Or, ces quatre emplacements étaient limitrophes de celui où nous plaçons la Chapelle Champlain. Elle aurait dû apparaître comme borne à l'un d'eux, à cette époque, si elle eût encore été debout. J'en conclus donc qu'en 1673 la Chapelle Champlain était certainement disparue.

Mais, encore une fois, *il ne faut jurer de rien !* Ce proverbe est d'une extrême sagesse : je m'en suis fait une règle stricte de conduite, et tout particulièrement dans le présent débat.



Il y aura bientôt trente-deux ans—22 novembre 1866—1er novembre 1898—qu'une enquête historique est ouverte sur la question de savoir où fixer l'emplacement de la Chapelle Champlain, et la preuve faite jusqu'aujourd'hui se réduit encore à trois documents authentiques (1) : celui du 10 février 1649 relatif à la *Réserve D'Ailleboust* ; celui du

(1) Il ne faut pas compter ici au nombre des pièces probantes les *Relations des Jésuites*, 1641, 1642, 1643, non plus que les *Registres de la paroisse Notre-Dame de Québec*, qui ne font que signaler l'*existence* de la Chapelle Champlain, car la *Querelle des Antiquaires*, comme aujourd'hui la présente étude, disputait sur l'*emplacement* et non pas sur l'*existence* de la chapelle Champlain, laquelle n'a jamais été contestée.

30 juin 1658, étant le contrat de rente foncière due par Jean Jobin au gouverneur D'Ailleboust, minute importante qui permettait de déterminer l'endroit précis occupé par la *Réserve D'Ailleboust* dans l'enceinte de Québec ; enfin, cette copie d'acte d'Audouard, datée le 15 juillet 1661, qui prolonge de douze années l'existence du mausolée Champlain. Douze ans ! *Grande aevi spatium !* disait Tacite mesurant cet espace de temps sur la durée d'une vie humaine ; le répéterait-il pour l'âge d'un monument ?

S'il se trouvait parmi nous un second Monsignor Tanguay qui eût le courage, la patience et le temps de consulter à loisir et à fond les *Archives judiciaires*—beaucoup plus historiques que judiciaires—du Bureau du Protonotaire à Québec, ce bourreau de travail complèterait probablement cette preuve si intéressante, l'augmenterait sûrement de quelques nouvelles pièces justificatives. S'il existait, par exemple, un *contrat de démolition de la Chapelle Champlain*, le découvreur de cette perle archéologique ne se trouverait-il pas royalement compensé de ses peines ?

Mais à quoi bon égarer un honnête archiviste dans un labyrinthe sans issue, lui faire entreprendre une œuvre interminable, poursuivre une recherche dont le recul éternel trompe et désespère comme un mirage ? Sans doute les milliers d'actes déposés au Département des Archives, rue Ste-Anne, sont tenus dans un très bel ordre chronologique —ce qui fait le plus grand honneur à notre habile archiviste, M. François-Xavier Maheux - mais ce mérite de classification n'offre pas à l'historien, en quête de renseignements, un avantage suffisant d'informations rapides.

La moitié, plus de la moitié même—44 sur 72—des greffes des vieux notaires français qui ont instrumenté, à Québec et dans la région *actuelle* du district de Québec,—de 1636 à 1763, année du *Traité de Paris*—manquent d'index et de répertoires. Audouard lui-même, Guillaume Audouard, le premier des notaires de la Nouvelle-France, par le prestige, la date et l'ordre alphabétique, Audouard, secrétaire du Conseil Supérieur à Québec, et dont chacun des actes, au dire de Laverdière, possédait la valeur d'un document historique, Maître Audouard attend encore aujourd'hui qu'on lui fasse l'honneur, ou l'aumône, d'un index et d'un répertoire !

Mettons l'affaire au mieux et supposons qu'un intrépide archéologue, réfractaire au plus abêtissant ennui (1), s'ensevelisse tout vivant, comme un fakir, dans les archives judiciaires du Palais de Justice et en exhume, par un miracle de patience et de travail obstiné, ce *contrat de démolition* que je soupçonne, avec raison, exister au greffe de quelque vieux notaire français. Trouvera-t-il une récompense honnête, satisfaisante, une rémunération intellectuelle digne de tant d'efforts opiniâtres et persévérants, dans la vérification futile d'une date, d'un quantième, d'un millésime ? Découverte stérile s'il en fût jamais, véritable enfantillage historique. Et que nous importe, en effet, que la Chapelle Champlain ait disparu *avant*, *pendant* ou *après* l'année 1673 ? Ce qui nous intéresse uniquement dans la démolition du mausolée c'est le trésor qu'il renfermait, ce sépulcre particulier où reposaient les cendres de Samuel de Champlain. Si, comme nous le supposons avec assez de vraisemblance, la Chapelle Champlain, bâtie sur le carré du Bureau de Poste actuel, a été démolie en 1673, le tombeau qu'elle renfermait n'a-t-il pas été en même temps mis à découvert et détruit pour faire place aux caves profondes creusées sous les maisons construites sur le côté est de la rue Du Fort ? L'événement en est très probable. Je doute beaucoup, lorsque le Conseil de Ville fera démolir la propriété Clapham, que l'on trouve dans ses fondations un débris de muraille qui puisse amener nos archéologues à quelque conclusion sérieuse. La rue Du Fort elle-même serait inutilement fouillée aujourd'hui. Les ouvriers du Département de l'Aqueduc, et ceux de la Compagnie du Gaz l'ont trop de fois ouverte et creusée en tous sens pour espérer qu'il puisse y être découvert quelque ruine nouvelle sur laquelle on puisse épiloguer derechef.

On se perd en conjectures sur le sort qui fut réservé au

---

(1) Pour filer à travers les archives, l'espace de treize années (1661-1673) *le contrat de démolition* de la Chapelle Champlain, savez-vous combien de greffes et combien d'années de ces greffes il faudrait consulter ? Veuillez compter avec moi.—Audouard, 3 ans ; Aubert, 13 ans ; Badeau, 6 ans ; Becquet, 13 ans ; Duquet, 6 ans ; Filion, 6 ans ; Gloria, 2 ans ; Gourdeau, 2 ans ; Lecoutre, 1 an ; Mouche, 9 ans ; Gilles Rageot, 8 ans ; Roy, 11 ans ; Vachon, 13 ans. Cela suffit, n'est-ce pas, à mesurer la tâche ?

sépulcre et aux cendres de Champlain. Tous les Québecois instruits sont unanimes à croire—à souhaiter du moins —que leur vénérable Basilique soit devenue le tombeau du Père de la Nouvelle-France. " Il n'est pas impossible, écrivait l'abbé Casgrain à la date déjà lointaine du 29 octobre 1875, il n'est pas impossible qu'à l'époque de la ruine (ou de la démolition) de la Chapelle Champlain, le sépulcre dont il est parlé dans la *Relation* de 1643 ait été ouvert et qu'on ait fait à la cathédrale la translation des restes qui y étaient déposés sans que l'on ait songé à mentionner cette sépulture dans les registres."

Et, à l'appui de cette hypothèse, il cite un exemple—qui n'est pas à suivre—d'une pareille omission à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Vainement, en effet, chercherait-on dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec l'acte d'inhumation des ossements de quatre de nos plus remarquables gouverneurs transportés de l'Eglise des Récollets, incendiée le 6 septembre 1796, aux voûtes de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans la Cathédrale,

Une note précieuse signalée par feu M. l'abbé Plante dans les *Livres de prône* de Mgr Plessis (1), alors curé de Québec, fut presque seule à transmettre le souvenir de cet événement remarquable.

Cette lacune dans nos archives, toute regrettable qu'elle soit, eût été réparable si l'on avait eu le soin de marquer d'une inscription le cercueil renfermant les précieux restes de Louis de Buade, comte de Frontenac, Louis-Hector de Callières, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière. Les

---

(1) Annonce faite au prône du 11 septembre 1796, à la cathédrale de Québec :

" Dans la masure de l'église des RR. PP. Récollets, on a trouvé les ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés dans la cathédrale. Cette translation se fera immédiatement après la grand'messe de ce jour (*17ième dimanche après la Pentecôte*) et vous êtes priés d'y assister."

Le premier comme le plus ancien livre de prône de la cure Notre-Dame de Québec date de l'année 1771.

services rendus à l'Eglise par ces illustres morts leur méritaient bien l'aumône d'une feuille de plomb (1). On sait les conséquences de cette criminelle incurie. En 1877, alors que l'on poursuivait à la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de nos gouverneurs français. Vain labeur, peines inutiles ! Jetée au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage, et leurs squelettes, confondus dans la terre comme ils l'avaient été dans le cercueil, sont demeurés encore plus introuvables que le cadavre d'un disparu en mer.

Je m'explique la légitime indignation de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, en présence d'un tel état de choses.

" Lorsqu'on sait, disait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Quebec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués."

Puis il ajoutait avec un accent d'amère tristesse : " Faut-il donc croire que l'on n'ait pas songé à mettre dans un coffret spécial les restes des gouverneurs lorsqu'on les tira des ruines de l'église des Récollets pour les transporter à la cathédrale ? " (2)

Cependant nous pouvons affirmer, en toute sécurité de preuves historiques (3), que Frontenac, Callières, Vau-

---

(1) M. l'abbé François Faguy, le curé actuel de la Basilique, a noblement réparé la négligence grossière des fabriciens de 1796 en faisant ériger, à ses frais personnels, un marbre commémoratif aux quatre gouverneurs français inhumés dans son église.

(2) Cf. *L'Abeille*, 5 décembre 1878, No. 12—On avait très judicieusement choisi M. l'abbé Côté, alors premier vicaire à la Basilique, comme directeur et surveillant de ces travaux d'exhumation si intéressants à étudier au point de vue de l'histoire.

(3) Nous avons un témoin oculaire de la translation de leurs cendres dans la personne de M. James Thompson, le grand ami de M. Philippe

dreuil et La Jonquière reposent *quelque part* dans la Basilique. Mais hélas ! cette belle assurance s'évanouit, les meilleurs éléments de certitude nous échappent dès l'instant où nous cherchons à établir que cette même Basilique a remplacé le sépulcre d'honneur où Montmagny, l'illustre chevalier de Malte, déposait, il y a plus de deux cent soixante ans, la dépouille mortelle de Samuel de Champlain.

Tout d'abord il m'a répugné de croire à la démolition de la Chapelle Champlain pour raison de vieillesse caduque. Cette hypothèse semblait insulter à la bonne renommée de nos ancêtres, accuser d'ingratitude nationale les contemporains de celui qui fut le Père de la Nouvelle-France. Admettons un instant la vraisemblance de cette conjecture, et convenons, pour le besoin de la discussion, que D'Ailleboust, De Lauzon, D'Argenson, D'Avaugour, peu soucieux de vivre au Canada, encore moins d'y mourir, indifférents à la mémoire et à l'œuvre de Champlain, eussent laissé tomber en ruine son mausolée d'honneur, croyez-vous qu'il ne se fut pas trouvé quelqu'un pour entretenir de soins pieux cet autel consacré au souvenir du Grand Français ?

Il n'était pas loin le protecteur dévoué, constant et fidèle, enveloppant de sa sollicitude, comme d'un manteau royal, les vivants et les morts de son église. Ce quelqu'un n'était autre que François de Laval. En effet, l'événement aujourd'hui en est incontestable, Monseigneur de Laval vit de ses yeux la Chapelle Champlain. Or, pouvait-il faire moins pour Samuel de Champlain qu'il ne fit pour Saffrey de Mésy ? Qu'avait-il donc fait pour Saffrey de Mésy ? Planter une croix sur sa tombe, au cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu, afin que les cendres de ce gouverneur, autrefois son

---

Aubert de Gaspé, le compagnon d'armes de Wolfe. *Il vit, de ses yeux*, inhumer les ossements des anciens gouverneurs— " dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, près de la muraille, côté de l'Evangile."

Cf. Tanguay : *Dictionnaire généalogique*, tome 1er, page 244.

Une seconde translation eut lieu en 1829, Mgr. Signay, étant alors curé de Québec ; les ossements, enfermés dans une boîte, furent placés sous les voûtes de la chapelle Ste-Anne, dans le sanctuaire près de la muraille et du côté de l'Évangile. Enfin, cette fois encore sous les voûtes de la chapelle Ste-Anne, ils ont subi l'horreur d'un troisième déménagement en 1877. Cette dernière installation promet d'être définitive.

meilleur ami, ne fussent pas confondues dans la poussière des morts obscurs et vulgaires, échappassent à l'anonymat du sillon, aux terribles promiscuités de la fosse commune où le successeur de D'Avaugour avait voulu descendre par un acte magnifique de suprême humilité. En face d'un tel exemple, croiriez-vous que ce même François de Laval eût permis, eût toléré que Samuel de Champlain, le fondateur de sa ville épiscopale n'eût, pour rappeler sa noble et douce mémoire, qu'une chapelle en ruine et qu'un tombeau déshonoré ?

Et cependant, *le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable.* Ce vers est, en même temps, un axiome de littérature et d'histoire. M. Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères en France, ne vient-il pas d'écrire, au cours d'un article superbe consacré au fondateur de Québec :

" Les contemporains n'ont guère apprécié les mérites de Champlain. Ses successeurs ne se sont pas toujours montrés dignes de l'héritage qu'il avait laissé. Mais, après trois siècles, sa renommée renaît pure et sans tache." (1)

On sait la compétence à juger du célèbre académicien : son livre de *Richelieu* la rend irrécusable.

En y réfléchissant davantage, j'en arrive à me demander si, véritablement, les Canadiens-français du dix-septième siècle estimèrent à sa valeur Samuel de Champlain ?. Ce

---

(1) Cet article parut comme *premier-Paris* dans le *Figaro* du 31 août août 1898. La rédaction du fameux journal le fit précéder d'un mot d'introduction que voici :

" On doit inaugurer, à Québec, un monument en l'honneur du Français Samuel Champlain, fondateur de cette ville. Champlain était contemporain de Richelieu. Le *Figaro* a pensé que M. Hanotaux ne se refuserait pas à présenter au public français un des personnages les plus intéressants de l'époque dont il a entrepris d'écrire l'histoire. M. Hanotaux s'est prêté de bonne grâce à notre désir.

Nos lecteurs seront certainement heureux de trouver dans les colonnes du *Figaro* les premières lignes que l'ancien ministre des affaires étrangères ait écrites depuis que la politique lui laisse des loisirs."

L'article de M. Hanotaux a été reproduit par *Le Courrier du Canada* et *L'Evénement* de Québec, à la date du 12 septembre 1898.

grand homme fut-il jamais pour eux le savant écrivain, le géographe étonnant, le découvreur hardi, l'explorateur sagace qui nous apparaît aujourd'hui radieux, dans une gloire d'apothéose ? Nos aïeux connaissaient-ils son œuvre ? En ont-ils seulement soupçonné le mérite, prévu les résultats ? Qui d'entre eux l'a pesée dans les balances de l'Histoire ? Champlain lui-même, dans son admirable modestie, croyait sans doute ne bâtir qu'une ville alors qu'il fondait un immense empire. Ce qui fait que nous acclamons ce héros avec un enthousiasme toujours grandissant, c'est que nous voyons aujourd'hui nos rivages.

Couverts du fruit de ses bienfaits !

Ce sont les paroles mêmes de la *Cantate*, que trois cents voix d'écoliers chantaient le 21 septembre dernier (1) au pied de sa statue !

***

Sa statue ! Oui, nous lui avons enfin élevé une statue ! Elle coûte 30,000 dollars. Elles sont rares, à ce prix, même en terre de France, où le marbre et le bronze semblent appartenir à la flore de ce merveilleux pays tant ils s'y épanouissent en purs chefs-d'œuvre. N'en soyons que plus orgueilleux ! et ne regrettons jamais de nous être montrés magnifiquement prodigues !

Ce monument historique prouvera, à l'étranger et à nous mêmes, comment nous pratiquons la Religion du Souvenir, quelle pompe, quelle richesse, quelle ferveur nous savons apporter au culte public des ancêtres, fondateurs illustres, modèles parfaits, génies tutélaires de la patrie canadienne-française. (2)

---

(1) Date de l'inauguration du monument Champlain à Québec—Les paroles de la *Cantate* sont d'Octave Crémazie ; c'est dans la partition de la *Dame du Lac* de Rossini que l'on en a puisé la musique.

(2) On a loué avec raison tous ceux qui ont pris part à l'érection du monument de Champlain, mais personne n'a mentionné le nom d'un autre admirateur du grand homme, d'un savant aussi plein de science que de modestie, qui, lui, a élevé un monument plus durable que le bronze et le granit ; nous voulons parler de l'abbé Laverdière, cet historien conscien-

Les grands hommes, comme les tableaux de maître, ne se regardent bien qu'à distance. L'histoire mesure à la postérité ces lointains nécessaires, ces reculs précis qui lui permettent de contempler, d'admirer, d'applaudir le héros aperçu dans une belle et bonne lumière d'immortalité. Quelques-uns même semblent grandir dans la fuyante perspective. Ils montent à l'horizon comme des astres. Champlain, Laval, Frontenac, La Salle, Iberville, Vaudreuil, Montcalm, Lévis, sont de ceux-là. Ils auront le sort, dirait Châteaubriand, de cette figure d'Homère qu'on aperçoit derrière les âges : quelquefois elle est obscurcie par la poussière qu'un siècle fait en s'écroulant ; mais aussitôt, que le nuage s'est dissipé, on voit reparaître le majestueux visage, encore agrandi, dominant les ruines nouvelles de toute la hauteur du ciel.

ERNEST MYRAND

---

cieux, à qui nous devons la publication des écrits de Champlain. Grâce à lui, grâce à ses infatigables recherches, grâce à sa patience de bénédictin, il a mis à la portée de tout le monde une des sources historiques les plus précieuses de l'histoire d'Amérique au XVIIe siècle.

On ne peut voir cette collection de magnifiques volumes, éditée avec autant de luxe que de soin, sans être pris d'admiration pour cet humble prêtre, cet érudit trop peu apprécié, à qui Champlain doit surtout d'être connu et admiré de nos jours. N'oublions pas que c'est encore à l'abbé Laverdière que nous devons une merveilleuse édition des *Relations* et du *Journal des Jésuites*, faite avec le soin scrupuleux qu'il apportait à tous ses travaux. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les incomparables tables analytiques qui terminent ces éditions aussi bien que les *Œuvres* de Champlain.

Nous aurions souhaité que le nom de l'abbé Laverdière eût été proclamé bien haut aux fêtes de l'inauguration du monument de Champlain. Aussi avons-nous cru devoir réparer cette lacune en associant au nom de Champlain, et de ceux qui l'ont célébré et glorifié, le nom de l'abbé Laverdière.

Cf : *Le Soleil* du 27 septembre 1898— *Premier-Québec* intitulé : *Les échos de la fête du 21 septembre*, par M. l'abbé Raymond Casgrain.

RÉPONSES

Ouananiche et Huananiche. (IV, II, 413.) — De tout temps, les Canadiens-français ont appelé indistinctement le huananiche, de son nom indigène, ou *petit saumon. Huan* ou *unan* est une simple indication qui se traduit par : *Voyez* ! ou *Il est là.* En y ajoutant *iche*, qui veut dire *petit*, nous avons : *Voyez le petit ! Il est là le petit !* expression d'admiration spontanée jaillissant du cœur aux lèvres du sauvage, à la vue de son poisson favori escaladant les chutes, promenant sa dorsale comme une bannière au-dessus des mousses crémeuses, des remous, sillonnant d'un éclair les sombres profondeurs des eaux, ou happant au vol l'imprudente libellule venue pour l'agacer.

Aujourd'hui, l'appellation indigène de ce poisson tend à se généraliser, aux Etats-Unis comme au Canada, dans les clubs comme sous la cabane du sauvage, dans la littérature comme dans le patois du coureur des bois.

M. Chambers (*The Ouananish*) et ses amis pêcheurs, écrivains et chroniqueurs des Etats-Unis et du Canada, ont été excessivement galants à l'endroit des Canadiens-français, en les gratifiant de leur orthographe dans l'épellation du nom *ouananiche*, et je les en remercie infiniment ; mais est-il à croire que le Père de Quen ou le Père Masse se sont servis d'une pareille épellation ? Sans vouloir pédantiser, je me permettrai de faire observer qu'à l'époque où vivaient ces missionnaires on ignorait le w, dans la langue française, et pour ce, le comité américain qui a décidé la question a eu toute raison de faire disparaître pareille lettre de l'orthographe de ce mot. Du même appoint, en parcourant les *Relations des Jésuites*, on constatera que souvent le diphtongue ou la lettre w sont remplacés par le chiffre 8, qui se prononce avec aspiration, comme les deux premières lettres du chiffre, c'est-à-dire *hu*, ainsi que je crois devoir l'écrire. A la page 55 de son beau livre *The Ouananish*, M. Cham-

bers semble me justifier par ces mots : "The Indians usually pronounce the word with a kind of an *aspirate at the commencement*, which it is difficult to represent on paper, the nearest approach that I can devise to the sound in written characters being *whou-na-nishe*, *whan-na-nishe*, and sometimes *when-na-nishe*."

Il importe avant tout de respecter l'*h* aspirée du commencement du mot, car ce serait durement choquer l'oreille française que de dire des *ouananiches*. Autant vaudrait écrire tout de suite des *oies nan'ches*, ce qui répugnerait sans doute à plus d'un académicien français. Tant que nous n'écrirons pas des *zéros* pour des *héros*, conservons le *huananiche*, par respect pour la grammaire et l'Académie.

A.-N. Montpetit

Les pionniers de la médecine au Canada. (IV, V, 454.)—Les docteurs Hébert et Bonnerme sont les premiers médecins qui visitèrent le Canada ; ils vinrent de France avec Samuel de Champlain. En 1690, quand Phipps vint frapper en vain aux portes de la vieille cité, le collège des Jésuites, le séminaire des Missions étrangères et le Petit Séminaire étaient déjà établis sur un pied solide, et les médecins suivants pratiquaient à Québec : le Dr Gervais, le Dr Beaudoin (médecin des Ursulines), le Dr Timothée Roussel (médecin de l'Hôtel-Dieu), le Dr Nicolas Sarrazin, le Dr Jean Léger de la Grange, le Dr Armand Dumain et le Dr Pierre du Roy. Sarrazin était peut-être le mieux connu. Né en France, en 1659, il émigra au Canada peu après avoir terminé ses études médicales, et mourut à Québec en 1736. Il était médecin du Roi, membre du Conseil Souverain, et publia pendant sa longue vie un certain nombre de volumes sur l'histoire naturelle, la botanique et la médecine ; il découvrit aussi la plante à pot, qui perpétue sa mémoire sous le nom de *Sarracenia Purpurea*.

Lorsque Pierre Kalm, le botaniste suédois, visita le Ca-

nada en 1649, sept ans après la découverte des Montagnes Rocheuses par La Vérendrye ; son compagnon habituel, durant mainte course dans les bois, fut un Canadien, le Dr Gauthier, lui-même botaniste accompli ; et c'est du Dr Gauthier que Kalm obtint la plupart des renseignements qui parurent quelques années plus tard sous forme de deux grands volumes illustrés.

Philippe Badelard était un chirurgien fameux qui figure dans toute la période historique qui précède et suit la conquête du Canada par les Anglais en 1759. Badelard était présent à la bataille des plaines d'Abraham ; voyant que les troupes françaises auxquelles il était attaché allaient céder, il se dirigea vers l'arrière, où il trouva un Highlander blessé qui se nommait Fraser et qui saignait abondamment. Le médecin pansa d'abord les blessures, puis il se rendit à Fraser comme prisonnier de guerre. Le Dr Badelard et Fraser vécurent tous les deux jusqu'à un âge avancé et gardèrent toujours l'un pour l'autre une étroite amitié. Le Dr Badelard avait une très belle prestance et portait toujours l'épée, comme c'était alors la coutume des bourgeois de Paris.

Le Dr Arnoux, contemporain de Badelard, vécut long temps à Québec, et c'est dans son bureau que furent pansées les blessures de Montcalm, pendant que l'on ramenait le grand soldat par la porte Saint-Louis.

Un autre chirurgien de cette époque, le Dr Lajus, de l'armée française, vint à Québec après la chute de Louisbourg, en 1758.

Plus tard, parmi les médecins de renom de la province, on trouve le Dr François Blanchet, le père de la première loi sur l'Education au Bas-Canada, et le Dr Meilleur, premier surintendant de l'Education.

W.-H. Drummond

Shawinigan. (IV, IX, 507.)—Une carte de 1731, que j'ai publiée dans *l'Album de l'histoire des Trois-Rivières*, porte l'isncription suivante dans un endroit qui peut être Les Grès ou Shawinigan : " Chabetsiouatagane ou chemin des Trois-Rivières."

Shawinigane ne serait-il pas une contraction de Chabetsiouatagane ?

Dans l'ouvrage intitulé *Travels in Canada* publié en 1816 par le lieutenant Francis Hall du 14e dragons, il y a " Shawinigan." Hall avait vu la chute et devait avoir entendu proncer son nom, plus ou moins correctement. Il ne se doutait pas que l'on peut écrire " Chaouinigane " et par là se rapprocher davantage de la langue algonquine. On peut mettre encore " Cha8nigan." Ces expressions désignent un objet qui penètre quelque chose, un perçoir, une aiguille, un outil dirigé à la main.

La masse des eaux du Saint-Maurice se précipite sur une pente très raide et frappe le rocher en face. Celui-ci est coupé à pic comme une muraille. Le flot, corroucé de cette résistance, ne parvient cependant pas à saper la pierre ; il se détourne à droite et, par un nouvel élan, passe à travers une fissure du rempart que ses attaques sauvages et constantes ont un peu élargie à la longue des temps. Ayant ainsi percé la montagne, il s'épand sur une vaste baie où il dort quelques heures avant que de s'engager derechef dans la descente de la rivière.

Le perçoir c'est le flot qui s'ouvre une voie dans la pierre.

Le mot employé sur la carte de 1731 a-t-il quelque parenté avec la chute ? Si oui, " Shawinigan " du lieutenant Hall doit provenir de la même source. En algonquin, comme en anglais, l'n finale est sonore, de sorte que " gan " se dit " gane." Bouchette n'a fait que reproduire l'orthographe de Hall.

BENJAMIN SULTE

Les malversations de l'intendant Bigot. (IV, IX, 511.)—Je possède une copie imprimée du "JUGEMENT rendu souverainement et en dernier ressort, dans l'affaire du Canada, par Messieurs les Lieutenant-Général de Police, Lieutenant particulier et conseillers au Châtelet et siège présidial de Paris, commissaires du Roi en cette partie, 10 décembre 1763.

J'y vois que François Bigot est dûment atteint et convaincu sur douze chefs d'accusation de fraudes et malversations en ce qui concernait *l'approvisionnement des magasins du Roi en marchandises* ;—sur deux accusations se rapportant *à la fourniture des vivres* ; et sur une autre accusation ayant rapport *aux transports des effets du Roi.*

L'accusation générale contre Bigot est résumée en ces termes par le tribunal :

" Le dit François Bigot d'avoir, pendant le temps de son administration dans la colonie française du Canada en l'Amerique septentrionale, toléré, favorisé, et commis lui-même les abus, malversations, les prévarications et infidélités mentionnés au procès, dans la partie des finances, l'une des plus importantes de celles dont il était chargé."

L'une de ces malversations avait été pratiquée sur des marchandises qui lui étaient arrivées en 1757 et 1758.

Il n'y a pas d'accusation directe de trahison durant le siège de Québec en 1759, mais Bigot avait fait l'équivalent dans ses prévarications. Il avait, de longue main, et systématiquement, dérobé les ressources de la défense, détruit ce qu'on appelle le nerf de la guerre.

La sentence était ainsi formulée :

" POUR RÉPARATION, et autres cas résultant du dit procès, Avons, les dits Bigot et Varin bannis à perpétuité hors du Royaume, défenses à eux d'y rentrer, sous les peines portées par les déclarations du Roi, leurs biens acquis et confisqués au Roi, ou à qui il appartiendra : sur les biens de chacun

d'iceux, préalablement pris la somme de mille livres d'amende envers le Roi, ensemble, sur ceux du dit Bigot, la somme de quinze cent mille livres (1,500,000) francs et sur ceux du dit Varin huit cent mille livres par forme de restitution au profit de Sa Majesté."

Outre Bigot, il y avait, dans le même procès, 52 autres accusés sur lesquels le tribunal a porté jugement en même temps.

A la fin, nous lisons la note suivante :

" Et faisant droit sur la Requête des Dames mère et veuve du sieur Marquis de Montcalm, ordonnons que les termes injurieux à la mémoire du dit sieur marquis de Montcalm insérés dans la première partie du mémoire du dit Bigot, ès pages 142, 286 et 287, et notamment le terme délateur, demeureront supprimés et comme calomnieux."

" Permis aux dites Dames de Montcalm de faire imprimer par extrait notre présent jugement."

Cette hostilité grossièrement exprimée dans son Mémoire à l'égard du général marquis de Montcalm, permet bien de présumer, vu ses antécédents et sa réputation de fripon, la trahison la plus noire de la part de Bigot durant le siège de Québec. La perte de la colonie devait être pour lui comme l'expédient du brigand qui fait brûler la maison dévalisée pour rendre impossible la constatation de ses rapines.

RAPHAEL BELLEMARE

François Mounier. (II, II, 152.)—Pour faire suite à ce que les *Recherches Historiques* (II, p. 62) ont dit de ce personnage, je vois, par une lettre autographe de Bruyères, datée des Trois-Rivières, le 18 octobre 1762, que ce dernier venait de recevoir certains documents de MM. Mounier et Lee de Québec. Mounier était un huguenot de la Rochelle et tenait une maison de commerce à Québec. Le

17 septembre 1763, il acheta de Joseph Perthuis, pour la somme de trois cents livres, la seigneurie de Perthuis (Portneuf près Québec) laquelle il céda, le 23 juillet 1764, à Antoine et François Germain, moyennant six cents livres.

Pierre de Sales Laterrière, né en 1747 dans le Languedoc, allait étudier à Paris en 1763, où le conduisit son oncle Rustan, négociant du Canada, mais il changea de route : Arrivé à Angoulême, dit-il, mon oncle voulait faire de moi un marin, m'envoya à la Rochelle...Il m'adressa à un grand maître appelé Mathieu Mounier, membre de l'Académie française...Sa résidence était à un des angles de la Place d'Armes appelée le Bois-sans-Bout...Je fus introduit dans sa grande bibliothèque où il était seul...Il me dit qu'il me présenterait à madame de Couagne.........La fille de madame de Couagne était mariée à M. Taché, marchand de draps ... On parla fort du Canada, où ces dames avaient pris naissance, et où étaient leurs parents. Les personnes riches comme M. Mounier étaient pourvues des loges les plus chères au théâtre...Ma tante Rustan était encore au Canada..." Laterrière arriva à Québec le 5 septembre 1766.

Mathieu Mounier, de la Rochelle, devait être parent de François Mounier, de Québec, originaire aussi de la Rochelle. Reste à nous occuper de Lee, l'associé de François Mounier en 1762.

En 1783, Laterrière, étant à Saint-Jean de Terreneuve, nous fait connaître ce qui suit : " Mon nom étant parvenu à la forteresse, un ami que j'avais connu à Québec, qui y était (à Terreneuve) commissaire, Jean Lee, vint me faire de bon matin une visite, que je lui rendis toute chaude en allant chez le commandant Pringle, à qui il me présenta et dont je reçus toutes sortes d'égards... Pendant mon séjour en cette ville, il (Lee) ne me quitta pas... Le 20 février

1784, on apporta la nouvelle de la paix, et mon bon ami Lee me l'écrivit tout de suite..." Sur cette nouvelle, Laterrière retourna à Québec.

Le Lee de 1762 et celui de 1783 sont-ils une seule et même personne, et le Lee dont je vais parler est-il encore celui-là ? Les origines du Lee de 1791 à 1807 ne nous sont pas connues.

Une nouvelle constitution politique ayant été imposée au Canada par le parlement de Londres, en 1791, une proclamation du gouverneur, en date du 7 mai 1792, divisa la province du Bas-Canada en comtés ; le 14 mai les ordres (*writs*) d'élection parurent ; les élections se terminèrent dans les derniers jours de juin; le 10 juillet, les rapports à ce sujet étaient entre les mains du gouverneur ; la première assemblée de la législature eut lieu, à Québec, le 17 décembre 1792. (Christie, I, 117. 124-7). Le bourg des Trois-Rivières avait élu John Lees et Nicolas Saint Martin pour le représenter. Lees ne manqua pas de voter contre le choix d'un Canadien-français lorsqu'il s'agit de nommer le président de la chambre d'assemblée.

Le 21 novembre 1793, à Québec, le duc de Kent avait à dîner une dizaine de personnes, parmi lesquelles M. Lees. (Gustave Drolet, *Zouaviana*, 1898, p. 556.)

M. Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat, Ottawa, me dit que John Lees fut nommé conseiller exécutif en 1794, et qu'il garda ce poste jusqu'à sa mort. Un conseiller exécutif était l'équivalent d'un ministre actuel.

Dans le cours de l'été de 1796 eurent lieu les élections générales ; John Lees et P.-A. de Bonne reçurent le mandat des Trois-Rivières. Tous deux étaient membres du conseil exécutif. Lees est qualifié à cette époque d'approvisionneur de l'armée. En 1796, il était de plus garde-magasin-général du département des Sauvages, et cela je ne sais depuis combien de temps. En 1800, Lees et de Bonne furent de nou-

veau élus par les Trois-Rivières. En 1804, Lees et L.-C. Foucher reçurent le mandat. De Bonne et Foucher étaient deux juges en plein exercice de leurs fonctions, et la majorité de l'assemblée législative voulait les renvoyer de son sein.

L'acte de sépulture de l'honorable John Lees est au registre de Christ Church, Montréal, sous la date du 4 mars 1807, me dit M. Joseph Pope, et il ajoute que le *Mercury*, de Québec, place erronément ce fait au 9 mars ; il pense que Lees est mort à Lachine. Le 21 mars, dit *Le Canadien*, l'honorable James McGill, député de Montréal, annonça à la Chambre le décès du représentant des Trois-Rivières ; il y eut des paroles d'éloges à l'adresse du défunt, lequel, j'ai oublié de le dire, était mort lieutenant-gouverneur de Gaspé, sans abandonner ses autres titres. Si l'on veut savoir qui remplaça John Lees comme député des Trois-Rivières et les débats qui s'en suivirent, qu'on ouvre mes *Pages d'Histoire*, 1891, p. 412.

BENJAMIN SULTE

Le régiment des Meurons. (IV, IX, 512.)--Le régiment des Meurons était composé de Suisses. Le colonel Pierre-Frédéric, comte de Meuron, qui a donné son nom au régiment, était du canton de Neufchâtel. Plusieurs officiers appartenaient à la famille des Meurons. Le capitaine François-Louis Bourgeois, décédé au Côteau-du-Lac en août 1861 âgé de 91 ans, était son neveu. Les d'Odet d'Orsonnens sont aussi descendants d'officiers du régiment des Meurons.

La très grande majorité des officiers et soldats du régiment des Meurons avait été enrôlée dans les cantons de Vaud et Neufchâtel.

Il n'y avait pas de *Français de France* que je sache dans ce régiment.

L'on sait cependant que les cantons de Vaud et Neufchâtel sont bien français.

Mon grand-père maternel—dont la mère était la sœur du colonel (commandant) de Meuron—avait trois nièces qui ont fait souche dans les cantons susdits : Mesdames De Salis, Jeginer et de Faverger.

Le régiment était composé de Suisses, et non de Français.

F.-L.-L. A.

La première église protestante au Canada. (IV,IX,513). Si, par le mot Canada, on entend tout le territoire formant aujourd'hui la Puissance, la première église protestante érigée dans le pays est celle de Saint-Paul, à Halifax, Nouvelle-Ecosse. Elle fut construite en 1750, existe encore et sert au culte. Mais si on ne veut parler que du Canada tel que constitué lors de la cession, c'est-à dire de la province de Québec, alors c'est à Berthier-en-haut que revient l'honneur.

Cette église fut bâtie par le colonel, plus tard l'honorable James Cuthbert, officier de l'état-major du gouverneur général et seigneur de Berthier. Il avait acquis, en 1765, cette seigneurie de Pierre-Noël Courthiau, domicilié à Bayonne, France.

Il fit construire cette chapelle pour son propre usage ; car tous les habitants de l'endroit étaient catholiques.

Il avait emmené avec lui son chapelain qui servait aussi de précepteur à ses enfants. La nouvelle église fut placée sous l'invocation de saint Andrée, patron de l'Ecosse.

Cuthbert venait de Castle Hill, près d'Aberdeen, Ecosse. Cette famille est très ancienne ; son origine remonte au delà de la conquête normande, jusqu'à l'introduction du christianisme dans ce pays.

La chapelle était en pierre. Quant à la date de son érection, les écrivains diffèrent. M. George Johnson (*First things in Canada*) dit que ce fut en 1786. Dans un article anonyme paru dans le *Free Press* d'Ottawa, le 16 janvier 1897, l'auteur la fait dater de 1771.

La femme et les enfants de Cuthbert sont enterrés dans cette chapelle.

L'église de Sorel, construite en 1785, est la deuxième par ordre d'ancienneté de la province.

La vieille église Saint-Gabriel de Montréal, servant actuellement de bureaux aux officiers de la police du revenu provincial, est la deuxième par ordre d'ancienneté du Bas-Canada. Elle date de 1792. F.-J. AUDET

La mer de ponent. (IV, X, 524.)—Le mot ponent veut dire l'occident ; mais dans la marine française, il était pris pour la mer Océane, distinguée des mers du Levant par le détroit de Gibraltar (*Les arts de l'homme d'épée ou le Dictionnaire du gentilhomme*, par le sieur de Guillet). M. Jal, dans son *Glossaire nautique*, dit que ce mot vient du latin *ponens*, du verbe *ponere*, et que sa véritable orthographe est *Ponent*.

ETIENNE CHARAVAY

Mgr Charles-François Bailly de Messein. (IV, X, 530.)—Lorsque lord Dorchester fut nommé vice-amiral, en 1786, la condition des Canadiens-français, objet des exactions les plus inouies de la part des Anglais maîtres du pays, était moins que rassurante.

Aussi n'avaient-ils cessé, depuis la conquête, de faire entendre des plaintes fréquentes jusqu'à la cour d'Angleterre.

" En 1787, un mémoire fut présenté à lord Dorchester pour obtenir que les biens des Jésuites soient rendus à leur destination primitive : le soutien de l'éducation et l'entretien des missions.

" Une des premières mesures de Dorchester fut de réunir le Conseil législatif et de former des comités, tendant à s'enquérir de l'état des lois, du commerce, de la police et de l'éducation de la Province."

C'est durant l'enquête sur l'éducation et à son occasion que Mgr Bailly joua un si triste rôle.

Ecoutons l'historien Garneau lorsqu'il raconte l'incident regrettable :

" Le coadjuteur de M. Hubert était M. Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles et qui tint une conduite indigne de son rang. Il avait été nommé évêque de Capse *in partibus infidelium* par le Pape en 1788 et sacré à Québec en 1789. Le conseil lui fit des questions au sujet de l'éducation. Dans ses réponses il affecta de parler d'une manière satirique de M. Hubert. Il cita le mandement du grand mufti par allusion à ce prélat dont il chercha à tourner les réponses en ridicule. Il était devenu la créature servile des Anglais, autant probablement par égarement d'esprit que par ambition. Heureusement qu'il ne devait point remplir le siège épiscopal ; il mourût en 1794, près de trois ans avant M. Hubert." (*Histoire du Canada*, t III, p. 61).

Quelle avait été la vie de ce prélat avant d'être sacré évêque ?

Voici quelques bribes historiques que je trouve dans mes notes sur les familles canadiennes originaires de Varennes.

Charles-François Bailly de Messein naquit à Varennes le 4 novembre 1740 de l'union de François-Auguste Bailly de Messein avec Marie-Anne Degoutin. Son père, marchand de son état, était à la tête d'une jolie fortune et faisai valoir une propriété de la paroisse au rang de la Picardie. (C'est M. Azarie Choquet qui est aujourd'hui propriétaire de cet immeuble).

Il ne savait pas compter lorsqu'il s'agissait de l'éducation de son fils, qui montrait dès son jeune âge de brillantes aptitudes pour le travail. Il l'envoya à prix d'argent, faire ses études à Paris, au collège Louis-le-Grand. A cette

citoyens dans le but d'exprimer au bien-aimé gouverneur leur reconnaissance des bienfaits qu'il avait conférés au pays, et la sympathie qu'ils ressentaient pour ses souffrances physiques. MM. D.-B. Viger, B. Holmes, C.-S. Cherrier, Dunscomb, Barthe, Wolfred Nelson, P. Beaubien, etc., y furent les principaux orateurs.

Malgré les vœux et les prières de toute la population, le mal dont souffrait sir Charles Bagot fut déclaré incurable ; et, après avoir été, pendant plusieurs mois, ballotté entre la crainte et l'espoir, le pays apprit, avec un vif serrement de cœur, le 17 mai 1843, que son bien-aimé gouverneur venait de succomber.

Sir Charles Bagot était âgé de 61 ans, 9 mois et 3 jours. Marié en 1806, il était père de dix enfants, dont quatre garçons et six filles. Elu membre du Parlement en 1807, il avait été d'abord sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. En 1815, il était devenu membre du Conseil Privé, en même temps que ministre plénipotentiaire à Washington. Il avait été, en 1820, envoyé comme ambassadeur en Russie, et quatre ans plus tard à La Haye, d'où il n'était revenu qu'en 1832, époque à laquelle il se retira dans la vie privée jusqu'à ce qu'il fut, en 1841, choisi comme gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord.

Dans la vie privée, sir Charles Bagot était un modèle. Dans la vie publique, c'était un homme à vues larges, un esprit juste et libéral. Dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays, à son arrivée au Canada, divisé par des factions en lutte contre la grande majorité du pays méconnue jusque là, il fallait une grande pénétration d'esprit et une grande force de caractère, pour pouvoir, comme il le fit si habilement, sonder toute la profondeur de cette plaie et oser y porter remède.

Sir Charles Bagot avait demandé en mourant que son corps fut déposé dans le cimetière de sa famille, à côté de

celui de sa mère. En effet, ses restes furent, quelques jours après sa mort, transportés d'abord à Oswego, puis à New-York, par la voie du canal Érié et de la rivière Hudson, et de là en Angleterre par la frégate *Warspite*.

A. Gérin-Lajoie

Le Club des Barons. (IV, V, 456.)—Le club des Barons fleurissait à Québec, au commencement du siècle. Il avait d'abord porté le nom de "Beef-steak club." Les membres, au nombre de vingt-un, se rencontraient surtout parmi les premiers marchands et les " barons " de la finance. Quand un des vingt-un disparaissait, on en élisait un à sa place. Mais l'intronisation des nouveaux membres, des membres élus, avait lieu seulement lorsqu'il y en avait assez pour solder les frais de la fête qui se donnait en cette circonstance.

Un voyageur anglais, John Lambert, raconte que, dans l'hiver de 1807, on célébra à Québec l'intronisation de sept nouveaux barons. Pareille cérémonie n'avait pas eu lieu depuis vingt ans. Il y eut un bal et un souper magnifiques à l'hôtel Union, qui a subi depuis bien des transformations, et qui, aujourd'hui, est devenu la boutique d'un tailleur fashionable, M. Morgan. Deux cents personnes, des plus huppées, assistèrent à cette fête, présidée par l'honorable M. Dunn, président du conseil exécutif et administrateur de la province, en sa qualité de plus ancien baron. Après le bal, le souper commença à deux heures et prit fin à cinq heures du matin seulement. Cette fastueuse intronisation coûta plus de $1,250.

Ce club des Barons, lisons-nous dans les notes d'un contemporain, était une sorte de "Pitt Club" ; les membres étaient tous des tories de la plus belle eau. Parmi eux figuraient sir John Caldwell, sir George Pownall, George Hamilton, H.-W. Ryland, George Heriot—maître de poste

536—D'où vient le nom de *quête de l'enfant Jésus* donné à la quête que les curés de nos campagnes font dans leur paroisse au mois de janvier ? RIO

537—Pourquoi appelle-t-on *habitants* nos cultivateurs ou paysans ? RIX

538—Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 1er décembre 1645 : " Ceux de la forge vinrent demander le vin de la St-Eloy. Ils estoient quatre, on leur donna quatre chapelets, et au maistre une bouteille de vin." En quoi consistait cette fête de Saint-Eloi ? R. O.

539—Combien de fois n'avons-nous pas lu dans des ouvrages publiés en France ou ailleurs que les Canadiens-français ont du sang sauvage dans les veines. Sur quoi peut-on se baser pour affirmer pareille absurdité ? GÉNÉA

540—Quelle est la meilleure manière d'apprendre l'histoire du Canada pour s'en rappeler toute sa vie ?
ECOL.

541—Louis Juchereau de St-Denis, qui commandait au fort de Natchitoches, en 1741, était-il d'origine canadienne ?
ORLÉANS

542—Quand a-t-on introduit les poëles dans nos églises ? Comment les réchauffait-on autrefois ? REX

543—On sait que la légende veut que satan, sous la forme d'un fringant cheval noir toujours bridé, ait aidé à transporter la pierre de construction de plusieurs de nos églises canadiennes. Cette légende n'a pas pris naissance dans notre pays. Elle nous a été apportée de la vieille France. Mais dans quelle partie de la France a-t-elle d'abord été répandue ? PTR.

544—Où puis-je trouver une sentence arbitrale rendue le 15 décembre 1769 par Cugnet et Rigauville entre les seigneurs de la Bouteillerie et de la Pocatière ? X

LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA

PAR

BENJAMIN SULTE

La langue française en Canada ! On a bien écrit sur ce sujet et cependant il est loin d'être épuisé.

Le travail de M. Sulte est absolument historique ; il n'a rien du caractère d'une dissertation sur des points de grammaires ou autres, qui intéressent la linguistique ou les auteurs de dictionnaires. Il nous apprend de quelle partie de la France notre langage a été importé, en quoi il consistait, ce qu'il est devenu à travers les événements de deux siècles écoulés, et comment il est arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui.

M. Sulte nous montre qu'il a pris une teinte uniforme dès la fin du dix-septième siècle et s'est depuis conservé admirablement, avec une force suffisante pour inspirer le respect ; et, quant à l'avenir, il y a lieu de croire qu'il se maintiendra convenablement parmi les idiomes marquants du monde entier.

L'étude de M. Sulte, comme tout ce qu'il écrit, est intéressante et remplie d'aperçus nouveaux.

Elle forme le neuvième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne.*

Prix ; $0.15. S'adresser à l'éditeur, M. Pierre-Georges Roy, Lévis.

VOL. 4 DECEMBRE 1898 No. 12

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIETE DES ETUDES HISTORIQUES.

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
EDITEUR-PROPRIETAIRE
9, RUE WOLFE
LEVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de décembre : Saint-Etienne de Beaumont, Pierre-Georges Roy ; Un captif anglais, Philéas Gagnon ; Le premier cardinal canadien, P. G. R. ; La famille de Rocheblave, Désiré Girouard ; chevalier errant des nations, Pascal Poirier ; Les Canadiens-Français et les Sauvages, Benjamin Sulte ; Les gouverneurs anglais de Trois-Rivières, George Johnson ; Chouart en 1662, Benjamin Sulte ; Lieutenant-gouverneurs de Québec, K. ; L'origine du mot Chawinigane, l'abbé N. Caron ; Les officiers du régiment des Meurons, E. Valois ; Les Jarrets Noirs de la Beauce, Philéas Gagnon ; La croix de l'île de la Visitation. L'abbé Chs.-P. Beaubien ; La première église protestante au Canada, Wm. McLennan ; Les faux sauniers au Canada, Ignotus ; Le mot " nourritureau ", L. E. D : Les habitants canadiens, L'abbé Auguste Gosselin ; La Saint-Eloi, T. Saint-Pierre ; Pointe-à-Lessay, E. M. ; Questions ; etc., etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la Revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

Les abonnes des " Recherches Historiques " voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1893 est maintenant du.

PUBLICATIONS DU MOIS

Pluralité de monde habités considérée au point de vue négatif, par M. l'abbé F.-X. Burque, Montréal—1898.

L'Union des deux Canadas, par L.-O. David, Montréal—1898.

L'Avenir, township de Durham et de Wickham—Notes historiques et traditionnelles avec précis historique des autres townships du comté de Drummond, par J.-C. St-Amant. Arthabaskaville—1898.



SIR JEFFREY AMHERST

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4 DÉCEMBRE 1898 No. 12

SAINT-ÉTIENNE DE BEAUMONT

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Charles Couillard, sieur des Ilets, " la quantité de terre qui se trouvait sur le fleuve Saint-Laurent entre le sieur Bissot et M. de La Durantaye." C'est cette concession qui fut connue depuis sous le nom de Beaumont.

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand " pour faciliter les moyens et aider autant qu'il était en lui à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont," donnait un arpent de terre de front sur deux de profondeur. L'année suivante, on érigeait une chapelle sur ce terrain.

Quarante ans plus tard, en 1733, la chapelle ne suffisant plus aux besoins de la population, on construisit une église en pierre. C'est ce temple, restauré en 1895, qui sert encore au culte à Beaumont.

Beaumont a eu pour desservants et curés MM. G. Beaudoin, 1692-97 ; P. LePoyvre, 1697-98 ; A. Gaulin, 1698 ; J. Pinguet, 1698-1704 ; C. Plante, 1704-11 ; P. LePoyvre, 1711-13 ; L. Mercier, 1713-15 ; C. Deniau, 1715 ; F. Tilorier, 1715 ; P. Girard de Vorlay, 1715 ; C. Plante. 1715-18 ; J. Chasle, 1718-54 ; G. Dunière, 1754-60 ; B.-S. Dosque, 1760-61 ; T. Loiseau, 1761-62 ; E. Veyssière et P.-C. Parent,1762-65 ; A. Lagroix, 1765-78 ; C.-J.-B. Deschenaux, 1778-82 ; A. Lagroix, 1782-83 ; J.-J. Berthiaume, 1783-88 ; P.-J. Compain, 1788-98 ; C. Faucher, 1798-1803 ; F.-J. Deguise, J.-B. Perras et T. Maguire, 1803-14 ; T. Letang, 1814-38 ; L. Raby, 1838-43 ; M. Lemieux, 1843-48 ; L.-M. Noël de Tousignan, 1848-52 ; C. Beaumont, 1852-53 ; F.-H. Belle-Isle, 1853-54 ; P.-L. Lahaye, 1854-57 ; A. Campeau, 1857-85 ; A. Bouchard, 1885-88 ; F. Garneau, 1888-93 ; H. Leclerc. 1893-95 ; W.-S.-O. Plaisance, 1895-96 ; H. Bernier, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

UN CAPTIF ANGLAIS

Parmi les prisonniers qui furent emmenés dans la Nouvelle-France, par les gens de l'expédition commandée par Hertel de Rouville, en 1704, l'une des figures les plus intéressantes, après le ministre John Williams, est probablement celle de Mehuman Hinsdell, fils de Samuel Hinsdell, le premier colon ayant habité cette petite ville de Deerfield, dans l'état du Massachusett ; il commença à y défricher la terre en 1669. Son fils Mehuman est le premier enfant mâle né en cet endroit.

Mehuman Hinsdell et sa femme furent tous deux faits prisonniers, en même temps que les autres habitants de Deerfield—à peu près 112 personnes—pendant la nuit du 29 février 1704. Le seul enfant qu'eut encore Mehuman Hinsdell fut massacré sous leurs yeux par les sauvages à coups de tomahack. Mehuman et sa femme furent emmenés au Canada, et y restèrent jusqu'en 1706, alors qu'ils purent retourner à Deerfield, par l'entremise de l'enseigne John Sheldon, qu'on vit venir plusieurs fois en Canada, comme délégué chargé de racheter ou échanger ses compatriotes de la Nouvelle-Angleterre.

En 1709, pendant que Mehuman Hinsdell conduisait tranquillement une voiture attelée de deux bœufs sur le chemin qui va de Deerfield à Northampton, il fut de nouveau capturé par des sauvages du Canada et y fut encore une fois emmené prisonnier. Ils firent halte au fort de Chambly, où on lui fit subir le supplice appelé en anglais, *made to run the gauntlet*, qui consistait, dit-on, à faire passer un individu entre deux rangées d'hommes, qui, armés de baguettes, le frappaient au passage. Quand ils furent arrivés à Montréal, ils le menèrent au gouverneur de Vaudreuil, qui le reconnut comme un ancien captif qu'il avait déjà rencontré. Après bien des tribulations, Hinsdell fut volé aux Français par des sauvages. Repris de nouveau par les Français, il fut, dit-on, envoyé en France, où il aurait été très bien traité ; et enfin en 1712, il serait retourné chez lui à Deerfield, où il est mort le 9 mai 1736, à l'âge de 63 ans. On voit encore de nos jours, dans le vieux cimetière de cette ville, son épitaphe en belle pierre d'un bleu clair, qu'on faisait alors venir du pays

de Galles, Angleterre, et qui coûtait très cher. Il s'y trouve une inscription qui se lit comme suit :

“ Here lyes buried the body of Lievt. Mehuman Hinsdell dead May ye. 9. 1736 in the 63d year of his age, who was the first male child born in this place and was twice captivated by the indian salvages.”

La plupart de ces pauvres captifs emmenés ici étaient assez bien traités, et un bon nombre d'entre eux ne retournèrent jamais dans leur pays. Ils se convertirent au catholicisme, obtinrent du roi de France des Lettres de naturalité, perdirent en peu de temps l'habitude de parler l'anglais et se *canadianisèrent* complètement. Sous la plume des curés canadiens de l'époque, leurs noms anglais sont souvent méconnaissable pour leurs compatriotes. Combien de recherches faites plus tard par ceux-ci dans nos registres sont restées infructueuses pour cette raison !

Ainsi on voit Corse se changer dans la suite en Casse ; Riseing devenir Raizenne ; Willet se transformer en Ouellet.

Hinsdell, lui, il faut croire, n'était pas de la pâte à faire un Canadien, car toujours il retourne dans son pays et finit par y laisser ser os.

En parcourant dernièrement une liasse des minutes du greffe d'Etienne Jacob, le père, notaire royal à l'Ange-Gardien, quelle ne fut pas ma surprise d'y trouver

la griffe de Mehuman Hinsdell, parmi celles d'un certain nombre d'habitants de l'Ange-Gardien et du Chateau-Richer, au bas d'un contrat de mariage, portant la date du 30 juillet 1711. Voici un extrait de cette pièce :

“ Par devant Estienne Jacob notaire à Beaupré Comté St-Laurent et tesmoings après nommés furent présend le sieur Guillaume Guion demeurant au dit Beaupré paroisse de nostre dame du chatteau Richer veuf de desfunte Jeanne Taupin vivante sa femme et stipulant pour Jean Baptiste Guion son fils et de la dite deffunte Jeanne Taupin agé de vingt an de son consentement d'une part et Pierre Trudel habitant de la paroisse de Lange Gardien y demeurant aussy

veuf de desfuncte françoise le françois aussy vivant sa femme estant en sa maison d'habitation et stipulant pareillement pour Marie Trudel sa fille et de la dite desfuncte Françoise le françois aussi de son consentement d'aulte part lesquelles Partyes en la presence et du consentement de leur parent amis cy assembled de part et daultre sçavoir de la part des dits sieur Guillaume Guion et Jean Baptiste Guion le sieur Nicolas Dayon, bourgeois de la ville de Quebeq son oncle. René Reaume son cousin issu de germains a cause de Marie Guion sa femme et le sieur Barthelemy verreau greffier au dit Beaupré et de la part des dits Pierre Trudel et Marie Trudel Marguerite Jacob femme en second mariage du dit Pierre Trudel et belle mère de la dite Marie Trudel, Louis et Pierre Trudel ses freres, Catherine Trudel sa seure, le sieur Nicolas Trudel capitaine de milice au dit Beaupré et filipes Trudel ses oncles paternels Joseph le françois aussi son oncle du coste maternel et le sieur mehuman Isdein anglais daultre part, etc., etc. Fait et passé en la maison du dit Pierre Trudel le trente de juillet mil sept cent onze en présence des sieurs Jean Coste et Jacques Bouteillet tesmoings demeurant au dit Beaupré qui ont signé avec le dit sieur Nicolas Dayon le sieur Nicolas Trudel Louis Trudel et le sieur mehument Isdien et les dits futurs espoux et autres susnommés declarés ne scavoir signer de ce enquis.

N. Dayon—Verreau—Louis Trudel—Trudel—mahuman hinsdell—J. B. Primont—Jean Coste—Jacques Bouteillet—Jacob."

Comme il serait intéressant de savoir à quel propos notre *Isdein anglais*, se trouvait chez Pierre Trudel ce jour-là !

PHILÉAS GAGNON

LE PREMIER CARDINAL CANADIEN

Il n'est pas absolument exact de dire que Mgr E.-A. Taschereau a été le premier cardinal canadien. Le 6 août 1826. Mgr Thomas Weld était sacré évêque d'Amyclée et coadjuteur de Mgr MacDonell, évêque de Kingston, *cum futura successione*. Mais Mgr Weld ne vint point au Canada. Quatre ans plus tard, le 25 mai 1830, Pie VIII le créait cardinal. Mgr Weld fut donc le premier évêque canadien élevé au cardinalat.

P.-G. R.

LA FAMILLE DE ROCHEBLAVE

En 1893, on me demanda si dans mes recherches historiques j'avais fait la rencontre des de Rocheblave. Voici ma réponse qui peut-être intéressera les lecteurs des *Recherches Historiques* :

Je crois que j'ai tout ce qu'il faut pour vous donner un aperçu sur la généalogie de la famille de Rocheblave. Philippe-François de Rastel, chevalier de Rocheblave, épousa Marie-Michel Dufresne au fort de Kaskaskia aux Illinois. M. Edward-G. Mason, le savant président de la Société Historique de Chicago nous fournit la preuve de son mariage, et je suis très heureux de vous la communiquer avec ses notes et les miennes :

" April 11th 1763, the bans of marriage were published for the third time between Messire Philippe Francois de Rastel, chevalier de Rocheblave, officier des troupes de cette colonie, natif de Savournon, Diocèse de Gap, en Dauphiné, fils de Messire Jean Joseph de Rastel, Chevalier Marquis de Rocheblave, Seigneur de Savournon le Bersac, place du bourg et de la vallée de Vitrolles, and Michel Marie Dufresne, daughter of Jacques Michel Dufresne, officer of militia of this parish, written permission having been given by Monsieur de Noyon de Villiers, Major Commandant at the country of the Illinois, who signs the register. This de Rocheblave, at the transfer of the country by the French to the English, took service under the banner of St. George, and was the last British Commandant of the Illinois, being captured at Fort Gage, on the bluff above Kaskaskia, July 4th 1778, by the able leader, George Rogers Clark......

In May 1778, Father Gibeault condescends to speak of Mr de Rocheblave as Commandant-in-Chief in the Country of the Illinois, but does not say under which king ; and before he made the next entry, 4th August of the said year, the hapless de Rocheblave, to Gibeault's great satisfaction, was on his way to Virginia, a prisoner of war, and Clark & his " Long Knives " as his men were called, held the fort."

M. Mason nous informe que les anciens registres de cette paroisse française de Kaskaskia, Illinois, de 1695 à ce jour,

existent presque complets, partie aux archives de la paroisse, et partie à celles de l'évêché d'Alton. (Fargus, *Historical Series*, n. 12, Chicago.)

C'est probablement lorsqu'il obtint sa liberté que Philippe-François de Rocheblave passa au Canada, vers 1778-79.

C'est ce même Philippe de Rocheblave qui se distingua à la bataille de la Monongahéla en juillet 1755, sous de Beaujeu.

Je ne sais trop combien d'enfants François-Philippe de Rocheblave eut de son mariage avec Marie-Michel Dufresne. Je sais qu'il en a eu au moins deux : Noël de Rastel de Rocheblave, qui mourut accidentellement en montant au Détroit, et Pierre de Rastel de Rocheblave, marchand à Montréal. Le sénateur Tassé dit (*Canadiens de l'Ouest*, v. I, p. 15) que ce dernier était son neveu, mais c'est une erreur, et en voici la preuve :

Le 9 février 1819, à Montréal, fut célébré le mariage de Pierre, et le registre le décrit comme suit : " Mariage entre Pierre Rastel de Rocheblave, fils majeur de feu Philippe-François Rastel, chevalier de Rocheblave, et de feue Dame Marie Michel Dufresne, avec demoiselle Anne Elmire Bouthilier &c." Il avait été pendant plusieurs années un traiteur important, mais d'après Tassé, il vendit en 1817 ses intérêts dans la traite de l'Ouest et du Nord-Ouest à la Compagnie Américaine des pelleteries, à la tête de laquelle était John-Jacob Astor.

Philippe François, est donc venu au pays peu d'années avant la cession, comme " officier des troupes de cette colonie."

Il n'est pas venu seul de sa famille, car le 30 septembre 1760, je trouve à Montréal l'acte de mariage d'un de ses frères, dont la description est donnée au registre comme suit : " Mariage de Pierre Louis de Rastel, sieur de Rocheblave, agé de trente et un ans, officier des troupes de la marine, fils de Jean-Joseph de Rastel, Marquis de Rocheblave, & de Françoise-Elizabeth Diane de Dillon, de la paroisse de Saint-Jacques de Savournay, évêche de Gap, avec demoiselle Marie-Joseph Duplessis ", etc. C'est le seul de Rocheblave qui soit mentionné par Mgr Tanguay.

Je crois que ce Pierre-Louis de Rocheblave est retourné en France après la cession. Son nom n'apparaît plus aux registres du Canada.

Vous remarquerez que l'orthographe véritable du nom, tant dans le registre du fort Kaskaskia de 1763, que dans celui de Montréal de 1760, est " de Rastel de Rocheblave " et non pas " Rastel de Rocheblave ", ainsi qu'il est écrit dans le registre de 1819.

Mlle de Rocheblave de Montréal est la seule descendante au Canada de Pierre et de Philippe-François.

Désiré Girouard

CHEVALIER ERRANT DES NATIONS

Il serait peut-être injuste à des Français d'exiger d'autrui ce qui caractérise précisément leur race. La France, on le sait, a été de tout temps le chevalier errant des nations. Elle a toujours fait sienne la cause des faibles et des opprimés, et souvent aux dépens de ses propres enfants, qu'elle dépouillait pour vêtir ceux des autres. Elle n'avait pas de soldats pour défendre Port-Royal, mais elle en trouvait pour aider aux Écossais à ressaisir leur dynastie. La déportation des Acadiens la touchait médiocrement, mais les malheurs de l'Irlande lui fendait le cœur. Montcalm, en 1759, ne put obtenir de la cour de Versailles ni troupe ni flotte pour sauver Québec des Anglais, mais Franklin, dix-neuf ans plus tard, en obtenait des millions en or, Lafayette et Rochambeau avec une armée chacun, et le baron d'Estaing avec une escadre, pour chasser les mêmes Anglais de Boston.

Pascal Poirier

LES CANADIENS-FRANÇAIS ET LES SAUVAGES

Qui de nous n'a entendu dire : " Les Canadiens-français ont du sang sauvage dans les veines." ?

Cette assertion se base, parait-il, sur les données suivantes : 1o le petit nombre de femmes blanches au commencement de la colonie ; 2o nos rapports fréquents avec les tribus indigènes ; 3o la couleur des cheveux, de la peau et des yeux chez certaines familles canadiennes.

Durant la période de 1608 à 1663, où le nombre des femmes françaises était un peu moindre que celui des hommes, chacun des membres de nos familles a laissé des traces nettement indiquées de sa carrière. Toutes les alliances de ce temps nous sont connues. Pas une personne en quelque sorte n'échappe au contrôle de l'histoire. De plus, nous savons quels soins prenaient les gouvernants pour empêcher les mariages mixtes, à cause de la facilité avec laquelle les Français se faisaient sauvages une fois *habitués* avec leurs frères de la forêt (Les Sauvages appelaient les Français leurs *frères*, et les Français disaient mon *parent*).

Pendant l'intervalle en question, il y a eu sept mariages de Français avec des Huronnes et des Algonquines, par permissions spéciales. Cinq de ces mariages ont laissé des enfants. La population blanche de la colonie était de 2,500 âmes, en 1663.

Les arrivages si nombreux de colons, hommes et femmes, de 1663 à 1673, établirent une juste proportion entre les deux sexes. On constate cinq mariages mixtes dans le cours de ces dix années, et quatre autres de 1674 à 1700. Mettons-en trois fois plus, si vous le voulez, ce ne sera encore presque rien.

Voilà tout ce que de patientes recherches ont pu nous apprendre. Disons, en exagérant les chiffres, qu'en l'année 1700 nous avions trente mariages de ce genre, au milieu d'une population de seize mille âmes. Ce n'est pas la peine de discuter.

Le plus ancien de ces mariages est de 1644, époque de la grande concentration des Algonquins autour de Montréal, Trois-Rivières et Québec, à cause des ravages exercés par les Iroquois dans les territoires de l'Ottawa. La race algonquine, déjà en décadence, fut presque anéantie trois ou

quatre années après. Tout aussitôt les Hurons, chassés du Haut-Canada, arrivant par petites bandes, se réfugièrent sous les murs de Québec. Ces tristes débris de deux nations autrefois puissantes formèrent des bourgades sous la direction du clergé qui, on peut l'affirmer, car les preuves abondent, n'encourageait nullement le métissage. Les autorités civiles étaient de leur côté opposées à des unions de ce genre, à cause du penchant que manifestaient les Français pour la vie sauvage.

Vers 1680, nous voyons les Abénakis et les Sokokis, autres réfugiés, venant de l'Est, se grouper à Sillery, Bécancour et Saint-François du Lac. Le poste iroquois du saut Saint-Louis et celui (plus mélangé) du lac des Deux-Montagnes, datent aussi de ce moment. L'administration de ces bourgades était faite avec une telle sollicitude que le moindre individu se trouvait surveillé, comme dans les *réductions* des Jésuites de l'Amérique du Sud. C'est dans notre siècle seulement que cette discipline s'est relâchée ; aussi pouvons-nous dire que les blancs mariés avec des sauvagesses sont devenus assez nombreux dans ces petits établissements. Mais, encore une fois, cela n'affecte point les cinq ou six générations qui les ont précédés.

A partir de 1650 il n'y eut plus de Sauvages errants dans le Bas-Canada, sauf les Têtes-de-Boule du haut Saint-Maurice et les Montagnais du Saguenay, réduits à l'insignifiance comme nombre et comme valeur intellectuelle.

Ce qui survivait, en 1700, de peuples réfugiés sous nos murs habitait des villages bien organisés, ceux qui sont nommés un peu plus haut. Souvenons-nous toujours que la ruine des indigènes était complète en 1660 dans le Haut et le Bas-Canada ; les familles dispersées erraient à l'aventure dans l'ouest et dans le nord ; celles qui s'étaient rapprochées de nos habitations y vivaient comme il vient d'être dit.

C'est après la destruction des Sauvages alliés des Français que la colonie agricole du Bas-Canada prit son essor. Française elle était, française elle resta, car il n'y avait pas assez de femmes sauvages pour épouser la huitième partie de nos garçons, en supposant que la chose fût permise—ce qui n'est pas soutenable, puisqu'elle était défendue et qu'aucun document ne révèle, en ce sens, plus que nous en avons montré ci-dessus.

2

Par conséquent, nous sommes large en accordant trente mariages mixtes au dix-septième siècle. Il ne nous est pas permis d'en accepter qu'un moindre nombre pour le dix-huitième, vu que les Sauvages diminuaient rapidement et que nous augmentions dans des proportions étonnantes.

Mais, dira-t-on, à part ces alliances reconnues par l'Eglise et l'Etat, il devait y en avoir à la mode des Sauvages. Nous le croyons, c'est probable, c'est même à peu près certain pour le Bas-Canada, et très certain dans les territoire du Nord-Ouest.

Les enfants issus de ces rencontres ne pouvaient pas être Canadiens-Français ; ils ont dû suivre leurs mères dans les bois, car autrement nous les retrouverions chez nous, vu que les registres disent tout ce qui s'est passé à l'égard des mariages. Ce furent les sources des métis, dont les descendants sont aujourd'hui des Sauvages. Au lieu d'avoir sous ce rapport emprunté au sang indigène, nous y avons plutôt mêlé le nôtre en pure perte.

Avons-nous bien déterminé les lignes de démarcation qui nous séparent des indigènes ? Historiquement parlant, peut-on nous contredire là-dessus ? Nous attendrons une réponse avec curiosité. Des faits, pas de suppositions.

Reste à parler de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux. Ici il n'y a plus besoin de l'histoire. La science d'observation suffit à résoudre ce problème dans tous les pays du monde.

Si nous possédions des renseignements détaillés sur la couleur de chacun des Français originairement établis au Canada, nous serions en mesure de les comparer, au point de vue de l'aspect physique, avec leurs descendants ; mais cette ressource faisant défaut, envisageons les choses à la manière des savants. Depuis notre premier père, des transformations surprenantes ont eu lieu dans la taille et la couleur des hommes. C'est toujours et partout sous l'influence des milieux que ces phénomènes se produisent.

Depuis près de trois siècles, sous un climat bien différent de celui de la France, usant d'une nourriture abondante et saine, occupés à des travaux qui exercent immensément les facultés physiques, nous avons acquis une force dont les

physiologistes reconnaissent toute la valeur. Notre expansion le prouve suffisamment n'est-ce pas ?

Dans ces conditions, la peau, les yeux, les cheveux peuvent bien avoir subi quelques changements de couleur. Il suffit des eaux que l'on boit, des émanations du sol, de la valeur chimique des légumes. Expliquez donc pourquoi cette fille est blonde, tandis que sa sœur est brune, et leurs frères châtains, cuivrés ou très blancs !

Au Canada comme en Europe, on remarque de semblables différences. Là-bas comme ici, les hommes et les femmes sont robustes dans certaines localités, et pourtant elles sont souvent voisines d'un village ou d'une commune où règnent la débilité et la faiblesse du corps. Affaires d'influences locales. Les animaux sont soumis aux mêmes conditions. Nous ne nous attacherons donc pas à expliquer au long cette théorie, car elle est reçue de nos jours par la masse des lecteurs éclairés.

Avons-nous des chevelures noires, des yeux noirs, des peaux foncées en abondance et à l'excès ? Non, assurément non, pas plus que les autres peuples. On peut même affirmer que les individus dont les traits de la figure ou la coloration de la peau rappellent le type sauvage sont rares parmi nous. Dans bien des cas, en remontant à deux ou trois générations, on constate que la couleur n'est pas aussi sombre ; probablement, les petits-fils de ceux d'à présent retourneront à la teinte primitivement pâle.

Et l'on arrive ainsi à se demander si nous avons réellement des yeux noirs, des peaux bistrées, des coiffures ailes de corbeaux en plus grandes quantités qu'autrefois, proportion gardée avec le chiffre de la population. Celui qui pourra répondre et éclaircir ce doute aura trouvé une parfaite nouveauté. Et encore, la question ne sera pas résolue, puisqu'il faudra prouver l'ascendance sauvage, et ceci n'est pas du tout possible.

Benjamin Sulte

RÉPONSES

Les gouverneurs anglais de Trois-Rivieres. (II. IV, 180.)—Lorsque les capitulations de Québec (18 septembre 1759) et de Montréal (8 septembre 1760) eurent lieu la France et l'Angleterre étaient en guerre. Comme rien de défini n'avait été conclu au sujet des résultats de cette guerre, les autorités militaires britanniques administrèrent le Canada jusqu'au traité de Paris, le 10 février 1763, qui fit passer ce pays de l'autorité du roi de France à celle du roi d'Angleterre. La proclamation de cette cession fut faite ici le 17 mai 1763 par le général Gage.

Comme il fallait du temps pour remettre les affaires en ordre ce ne fut que le 10 août 1764 que le gouvernement civil remplaça le pouvoir des chefs militaires.

Conséquemment, la période comprise entre la capitulation de Montréal et le 10 août 1764 est connue sous le nom de *règne militaire.*

Afin d'administrer le pays un peu régulièrement trois gouvernements militaires furent établis : un à Québec, l'autre à Montréal et le troisième à Trois-Rivières.

Huit jours après la capitulation de Montréal, le colonel Burton était nommé lieutenant-gouverneur de Trois-Rivières et le général Murray était continué dans ses fonctions de lieutenant-gouverneur du district de Québec. Le 21 septembre, le général Gage était nommé lieutenant-gouverneur de Montréal.

Ces trois officiers dirigèrent leurs districts respectifs sous le commandement du général Amherst, qui stationnait à New-York.

Le général Gage resta à Montréal jusqu'au mois d'octobre 1763. Il fut alors transferré à New-York pour prendre la place du général Amherst comme commandant-en-chef.

Le colonel Burton eut le commandement du district de Trois-Rivières jusqu'au 5 mai 1762, date de son départ pour aller prendre part au siège de la Havane. Il revint en mars 1763, et reprit son commandement qui pendant son absence. avait été exercé par le colonel Haldimand, l'officier senior de la garnison.

Le général Murray continua à avoir un contrôle direct et personnel sur le district militaire de Québec pendant toute cette période, et lorsque l'autorité civile remplaça l'autorité militaire il devint gouverneur du Canada. Sa commission arriva au commencement d'août 1764 et il fut proclamé à Québec le 10 août. Haldimand le proclama à Trois-Rivières le 15 août devant les troupes en armes.

La nomination de Murray comme gouverneur-général du Canada mit fin à l'autorité civil des lieutenants-gouverneurs militaires de Montréal et de Trois-Rivières. La transmission de ces pouvoirs causa quelque confusion ; pendant quelque temps même il y eut conflit sur les pouvoirs de Murray de gouverner ces deux districts.

Lorsque le général Gage laissa Montréal en octobre 1763, Burton prit le commandement des troupes de ce district mais il continua à agir comme lieutenant-gouverneur de Trois-Rivières. Haldimand fut, de nouveau, second en commandement jusqu'à juillet 1764, alors que, à la résignation de Burton, il devint lieutenant-gouverneur.

Dans mon *Year Book*, je n'ai pas inclus Cramahé et Holmes dans ma liste des gouverneurs militaires de Trois-Rivières pour la bonne raison qu'après le 10 août 1764 il n'y a pas eu de lieutenants-gouverneurs militaires.

Toutes les fonctions de Cramahé ont consisté à se rendre à Trois-Rivières, vers la fin de novembre 1764, et à faire transporter à Québec tous les papiers du greffe du district.

Quand à Holmes il était le capitaine senior et c'est à lui que Haldimand remit le commandement militaire de Trois-

Rivières le 5 juillet 1765, onze mois environ après que la nomination du gouverneur civil de la province de Québec, Murray, eut privé Haldimand de la charge de lieutenant-gouverneur de Trois-Rivières. Le transfert des pouvoirs de Haldimand à Holmes ne regardait pas plus le gouvernement du Canada que le transfert aujourd'hui du commandement de la milice canadienne du major-général Gascoigne au major-général Hutton.

GEORGE JOHNSON

Chouart en 1662. (IV, I, 405.)—D'après le journal de Radisson, il nous est facile de suivre Chouart des Groseilliers et Radisson lui-même dans le voyage qu'il firent ensemble au lac Michigan l'automne de 1658, leur entrée dans le lac Supérieur en 1659, leurs courses dans le territoire des rivières Chippewa et Sainte-Croix durant l'hiver de 1659-1660 et leur retour aux Trois-Rivières l'été de 1660. Ensuite, jusqu'au mois d'août 1661, ils restent aux Trois-Rivières, comme l'explique clairement la narration de ces deux hommes. Ils ajoutent que, vers la fin d'août 1661, tous deux partirent nuitamment de cette place, parceque M. de la Poterie leur avait défendu de reprendre leurs explorations, et qu'ils arrivèrent, au mois de novembre, à la baie Saint-Esprit au sud du lac Supérieur. Les voyages qu'ils firent, l'hiver de 1661-62 jusqu'à Saint-Paul sur le Mississipi et l'été de 1662 jusqu'à la rivière des Groseilliers (le Grand Portage) au nord-ouest du lac Supérieur sont racontés presque jour par jour. Enfin ils constatent leur arrivée aux Trois-Rivières vers la fin d'août 1662 en compagnie des Outaouais et autres Sauvages des grands lacs.

Comment se fait-il que le Père Jérôme Lalemant ait écrit le passage suivant dans le *Journal des Jésuites* ?

" Je partis de Québec le 3 mai 1662 pour les Trois-Rivières. Je rencontrai des Grosillers qui s'en allait à la mer du

nord. Il passa la nuit devant Québec avec dix hommes et étant arrivé au cap Tourmente, il écrivit à monsieur le gouverneur."

Au mois de mai 1662, Chouart et Radisson étaient dans le voisinage de Chagouamigon au sud du lac Supérieur où ils avaient une cache de six cents peaux d'orignal et autres pelleteries valant soixante mille francs.

J'ai lieu de croire que Chouart fit le voyage à la mer du nord (baie d'Hudson) en mai ou juin 1663, mais alors d'où vient que la note du 3 mai du Père Jérôme Lalement est insérée en 1662 ?

BENJAMIN SULTE

Lieutenants-gouverneurs de Quebec. (IV, VII, 478.)—Le premier lieutenant-gouverneur de Québec, sous le régime anglais, a été le colonel Burton, nommé en même temps que Murray, le 23 octobre 1759. K.

L'origine du mot Chawinigane. (IV, IX, 507.)—Lorsque j'écrivis mes *Deux voyages sur le Saint-Maurice*, j'allai prendre des renseignements dans une famille qui avait passé de longues années au milieu des Algonquins appelés *Têtes de boule.* Parmi ces bonnes gens, je trouvai une vieille sauvage qui, malgré ses quatre-vingts ans, paraissait encore pleine de force et d'intelligence. Je profitai donc de la bonne occasion qui s'offrait à moi, pour poser la question suivante :

—Dans la langue algonquine, comment nommez-vous la chute de Chawinigane ?

La vieille me répondit immédiatement : Achawénékame, en appuyant très fortement sur la syllabe *wé ;* et le chef de la famille donna une marque d'assentiment, comme pour dire que c'était bien cela.

—Mais Achawénékame, continuai-je, qu'est-ce que cela veut dire ?

—Cela veut dire crête.

—Et pourquoi ce nom de crête ?

—Parceque les Sauvages étaient obligés de monter sur une crête de rocher, quand ils faisaient le portage de la chute.

Je me souvins alors de ce rocher que le Saint-Maurice contourne quand il va former la chute de Chawinigane, et je me dis à moi-même que le nom donné par les Sauvages est véritablement bien trouvé.

Je me rappelai aussi que dans ma jeunesse les gens instruits disaient plutôt Chawinigame, ce qui se rapproche encore plus du terme algonquin.

Voulant cependant avoir quelque chose de bien positif, je dis à mes interlocuteurs :

—Vous savez que, nous autres, nous disons Chawinigane ; le mot ainsi prononcé n'a-t-il pas un autre sens que le terme Achawénékame ?

Ils me répondirent tous les deux à la fois : C'est la même chose.

Depuis cette conversation que je rapporte aussi fidèlement que possible, je suis demeuré convaincu que Chawinigane est un mot algonquin, que ce mot veut dire crête, et que lui chercher péniblement une autre étymologie c'est perdre son temps et ses peines.

L'ABBÉ N. CARON

Les officiers du regiment des Meurons. (IV. IX, 512.)—Quelques Canadiens entrèrent comme officiers dans le régiment des Meurons. M. Planté, de Québec, en fit partie en qualité de major. M. Théodore Doucet, notaire de Montréal, s'enrôla aussi dans le régiment des Meurons et parvint jusqu'au grade de major. On conserve encore dans sa famille la médaille commémorative que la reine Victoria lui accorda pour services rendus à l'Angleterre.

Voici une liste des officiers du régiment des Meurons : Colonel, G.-T. Wolkes ; Lieutenant-colonel, H. Meuron

Bayard ; Majors, Théodore Doucet et C.-E. de May ; Capitaines, A.-L. Peter, C. de Rham, Nicolas Fuchs, P.-D. D'Orsonnens, F.-L. Bourgeois, Geo. Forbes ; Lieutenants, A.-N.-G. de Montenach, Strans Schonltz, William Robins, J.-T. de Massang, A. de Loriol, Joseph Vittmer, Charles Meuron, Thomas Triggs, Louis Simoneau, Frédérick H. Perret.

E. VALOIS

Les Jarrets noirs de la Beauce. (IV, X, 525.)—Jadis il y avait des savanes et des terrains humides entre la région de la Beauce et la côte du Saint-Laurent. Les gens de la Beauce pour les traverser otaient leurs souliers et les gens de Lévis qui les voyaient les pantalons retroussés, les jarrets couverts de boue, leur avaient donné ce surnom.

ERNEST GAGNON

La croix de l'ile de la Visitation. (IV, XI, 533.)—Une tradition bien précieuse pour la paroisse du Sault-au-Récollet, se rattache à la sainte dépouille du premier martyr du Canada, le père récollet Nicolas Viel, précipité, en 1625, par les barbares Hurons, dans le dernier saut de la rivière des Prairies.

De tout temps une croix a été entretenue sur la partie la plus élevée de l'ile de la Visitation. Les missionnaires de la Nouvelle-Lorette, tous les curés, d'accord avec leurs paroissiens, ont eu à cœur de la renouveler, de la conserver. Elle s'élève en face du saut réellement le dernier de la rivière des Prairies. Aucune raison ordinaire ne peut y expliquer sa présence. Ce n'était pas la croix sur le bord du chemin ; de tout temps elle dominait une île inhabitée. Si vous demandez aux anciens pourquoi cette croix a été plantée, ils vous répondent qu'ils ont entendu dire dans leur jeune âge qu'autrefois un religieux a été enterré là.

Je recueille cette tradition avec un profond respect, personne ne m'accusera de témérité en m'appuyant sur elle

pour dire que le vaillant martyr a bien pu dormir son premier sommeil de mort sur cette plage, là où la croix s'élève, et que l'on a entretenue avec tant de fidélité.

L'effroyable attentat une fois commis, les voyageurs ayant descendu le dernier saut, ont entendu les cris farouches des Sauvages sur la rive. Ils ont vu " les affiquets " flottant sous la brise ; certainement quelque chose d'étrange se passait.

Ils sont accourus, puisque le Père Leclercq atteste qu'ils ont sauvé la chapelle et le calice. Des recherches immédiates ont été faites. Une fois le corps retrouvé, peut-être plusieurs jours après la mort, comment pouvait-on le transporter à Québec ? Ne puis-je pas supposer qu'on l'a enterré à cet endroit, et qu'on est venu le chercher plus tard dans une embarcation plus propre à son transport ? Je ne vois que cette manière d'expliquer la présence de cette croix, comme aussi la tradition qui s'y rattache.

J'aime ces souvenirs du passé, et je cherche à garder, belles et pures, les traditions des aïeux. Elles sont comme incrustées aux flancs des frêles embarcations d'antan, aux rochers escarpés de nos montagnes, comme aussi elles plongent dans le fond des eaux en furie, pour déposer sur les gazons vierges de nos plages, les restes de nos plus grands héros !

Qu'elles soient vraies ou douteuses, ces traditions, elles accusent quand même chez nous un souvenir qui ne meurt pas, une pensée de reconnaissance qui passe d'un cœur à l'autre, vrai culte des patriotiques exploits, des immenses sacrifices, des morts de héros, trame mystérieuse et sacrée de gloire, se perpétuant saine et vivace au sein de nos campagnes.

La croix abrite toutes ces saintes choses, consacre pour toujours d'aussi glorieux souvenirs. Aussi jeunes ou vieux, tous saluent ce signe de vraie conquête, de garde tutélaire.

Qu'ils vénèrent toujours à son ombre la mémoire de cet homme du plus pur et du plus généreux dévouement !...

Quand vous promènerez vos pas sur cette rive par une belle soirée, que le soleil dorera la cime des escores, plongé dans les doux charmes de la nature, arrêtez vos regards sur cette onde, et demandez-lui de vous dire quelque chose des courages et des immolations du passé, afin d'animer votre vie du souffle des nobles aspirations.

L'ABBÉ CHS-P. BEAUBIEN

La premiere eglise protestante au Canada. (IV, IX, 513.)—A environ un quart de mille du manoir seigneurial de Berthier, *en haut*, se dressait encore, il y a quelques années, une petite chapelle en pierre qui ne différait des habitations de la campagne que par son clocher. Sur un des murs une tablette de marbre portait une inscription racontant presque toute l'histoire de la petite construction. Elle se lisait comme suit :

" This Chapel was erected for Divine Worship by—the Honble. James Cuthberth, Esqr. Lord of the Mannor—of Berthier, Lannorai Dautry New-York MasKanonge—& and the first Built since the Conquest of New-France 1760—And in Memory—of Catherine Cuthbert his spouse who died March—the 7th 1785 aged 40 years, mother of 3 sons and—7 daughters 19 Years Married—Caroline one of her Daughters, is enterr'd in the—west end of this Chapel near her Mother, she was—a good wife, a tender Mother ; her Death was much—lamented by her family & acquaintance —anno domini 1786."

Cette inscription avec une épitaphe à l'intérieur à la mémoire de l'un des Cuthberts indiquaient que la chapelle avait servi de caveau funéraire pour quelques-uns des membres de la famille du seigneur.

Cette chapelle avait été bâtie en 1786 par l'honorable James Cuthbert, de Castle Hill, Inverness, Ecosse, premier seigneur anglais de Berthier, et nommée Saint-André. Il n'y a pas de doute que ce fut le premier temple érigé au Canada pour le culte protestant.

La chapelle de Berthier fut desservie pendant quelques années par un ministre presbytérien qui était venu d'Écosse et qui vivait au milieu de la famille Cuthbert en qualité de précepteur.

Dans un ouvrage intitulé : " *A tour through Upper and Lower Canada* ", publié à Lithchfield, en 1799, l'auteur, parlant de Sorel, écrit :

" L'église anglaise est la seconde bâtie dans cette province. Une petite chapelle avait été élevée antérieurement sur la rive opposée du Saint-Laurent, plutôt comme un monument ou un mausolée pour les morts que comme un temple pour une nombreuse congrégation."

WM. MCLENNAN

Les faux sauniers au Canada. (IV, X, 522.)—On trouve de curieux renseignements en parcourant nos vieilles archives. Il y a quelque temps, en cherchant autre chose, je rencontrais à plusieurs reprises, la mention de faux sauniers, qui avaient été envoyés au Canada sous la domination française.

Qu'était-ce qu'un faux saunier ? Plus d'un lecteur se posera sans doute cette question. Disons d'abord ce que c'est qu'un saunier. Un saunier est un homme qui fait ou qui vend du sel. " L'art du saunier, dit un auteur qui traite de cette matière, consiste à extraire pendant la saison chaude, le sel marin des eaux de la mer. Ces eaux, admises dans de vaste réservoirs inférieurs au niveau des plus hautes marées, sont ensuites distribuées sur de vaste espaces où elles subissent l'action des vents et du soleil ; concentrées progressive-

ment sur une série d'aires d'évaporation, elles laissent enfin déposer à l'extrémité de ce système de circulation, le sel qu'elles tiennent en dissolution." Un saunier est donc un fabriquant ou un marchand de sel. Et le faux saunier était celui qui fabriquait ou qui vendait du sel en contrebande.

En France, sous l'ancien régime, le commerce du sel n'était pas libre. L'État en avait le monopole, comme il a encore aujourd'hui, le monopole de la vente du tabac.

Je cite de nouveau l'auteur dont je viens de reproduire quelques lignes : " C'était l'État qui vendait exclusivement le sel ; non seulement il le vendait au prix qu'il voulait, mais encore il en imposait la consommation et l'achat. Dans certaines provinces, chaque paroisse était obligée de prendre et de payer au grenier à sel, autant de fois 11 livres trois quarts pesant de sel que la paroisse comptait d'habitants, sans distinction de sexe ni d'âge. Cet impôt pesait donc d'un poids très lourd sur les familles qui avaient beaucoup d'enfants. Dans d'autres provinces, on n'était taxé qu'à 9 livres par tête. Il n'y avait nulle uniformité, aucun ordre, ou plutôt c'était un désordre réglé. Ici on était contraint d'acheter plus de sel qu'on en pouvait consommer ; ailleurs, on ne pouvait pas obtenir de la gabelle, même en le payant, le sel dont on avait besoin... Même inégalité pour le prix. Telle province payait le sel deux fois plus cher que ses voisines." Ce régime fiscal constituait certainement un grave abus qui engendra le faux saunage et les faux sauniers.

Le commerce frauduleux du sel fut pratiqué en grand, aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. C'était une lutte constante des contrebandiers contre la gabelle. On appelait gabelle, plus spécialement l'impôt du sel, quoique, par extention, on ait fini par appliquer ce terme à l'impôt sur les divers produits et denrées. La dûreté et les excès du

fisc multiplièrent les infractions. Le faux saunage devint une institution, et les faux sauniers une classe dans la société. Des nobles, des militaires, des femmes, se livrèrent à ce métier lucratif, mais dangereux.

Les pénalités contre les faux sauniers étaient terribles. " Le gentilhomme était déchu de sa noblesse, privé de ses charges, sa maison était rasée. Le roturier pouvait être pendu, en cas de récidive. Les femmes étaient condamnées à 200 livres d'amende pour la première fois, au fouet pour la seconde, au bannissement pour la troisième." La déportation était une des punitions les plus fréquentes. Il y eut des années où il y eut 4,000 saisies dans l'intérieur des maisons, 10,000 sur les routes et lieux de passage, 300 condamnations aux galères, 17 à 1800 emprisonnements. Et malgré tout cela le faux saunage florissait.

Les faux sauniers étaient souvent condamnés à la déportation. Lorsque la colonie française du Canada eut pris une certaine assiette, on commença à y déporter quelques-uns de ces contrebandiers condamnés. Ils étaient souvent placés chez des particuliers pour lesquels ils étaient forcés de travailler. Il paraît que, de prime abord, on apprécia favorablement ce système au Canada.

Le 1er mai 1731, M. de Maurepas, ministre de la marine, écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart au sujet de l'envoi de soixante faux sauniers dans la colonie. Le 5 octobre suivant, le gouverneur et l'intendant écrivaient de leur côté au ministre que les faux sauniers envoyés " se sont tous trouvés gens de bons services ", et qu'il fallait en envoyer d'autres.

Le 14 octobre, Mgr Dosquet, coadjuteur de Mgr Duplessis de Mornay pour le diocèse de Québec, demandait des faux sauniers pour mettre sur sa propriété de Samos. Le 7 octobre 1735, MM. de Beauharnois et Hocquart accusaient ré-

ception de cinquante-quatre faux sauniers " qui ont été distribués dans le pays comme engagés." Le 5 octobre 1736, ils informaient le ministère qu'il y avait des faux sauniers infirmes qu'il faudrait renvoyer. Le 8 octobre, ils revenaient sur ce sujet, et déclaraient que les infirmités des faux sauniers et des personnes envoyées dans la colonie par lettre de cachet en faisaient un embarras pour le pays.

Cependant la pratique de déporter ici des faux sauniers se continua encore. En 1739, il en arriva soixante qui furent placés dans la colonie. En 1743, MM. de Beauharnois et Hocquart exposaient au ministre la difficulté qu'il y avait à placer les faux sauniers qu'on envoyait de France. Et peu à peu, il semble que les autorités de la mère-patrie abandonnèrent cette pratique.

Il m'a paru que cette particularité des contrebandiers déportés au Canada méritait d'être notée.

IGNOTUS

Le mot " nourritureau ". (IV, XI, 534.)—Chez nos aïeux, il était d'usage, beaucoup plus qu'aujourd'hui, pour un père ou une mère de *se donner* à l'un de ses enfants c'est-à-dire faire donation entre vif obligeant le donataire à payer une pension en nature aux donateurs. Chaque article à fournir, et sa quantité obligée, était nommément désigné et c'est alors qu'arrivait dans la nomenclature : " *un nourritureau* " c'est-à-dire un porc engraissé ou prêt à la boucherie.

C'est le nom de *nourritureau* que l'on trouve dans les nombreux actes de donation que nous avons pu lire dans les comtés d'Yamaska et de Nicolet ; et non, le nom de *natureau* qui a pu s'employer cependant peut-être ailleurs.

Dans ces localités le nom de *nortureau* que les gamins se lancent à la face paraît bien venir par abréviation du nom de *nourritureau* par lequel leurs pères désignaient un porc gras et en général un goret.

L. E. D.

Les " habitants " canadiens. (IV, XI, 537.)—On appelait *habitants* ceux qui venaient se fixer au Canada pour cultiver la terre, par opposition à ceux qui ne faisaient qu'y passer pour le trafic. Le mot est resté, et signifie au Canada *cultivateur.*

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

La Saint-Eloi. (IV, XI, 538.)—Saint Eloi était le patron des armuriers, qui étaient relativement fort nombreux sous l'ancien régime. Dès 1676 les armuriers de Montréal étaient constitués en une corporation dont le but était de faire dire une grand messe tous les ans à la Saint-Eloi et d'y donner un pain bénit. Cette société ayant expulsé un nommé Fezeret sous prétexte qu'il était séditieux, celui-ci s'adressa au procureur fiscal et fit condamner ses confrères à dix livres d'amende chacun et solidairement et de plus à l'obligation de continuer à faire célébrer la grand messe le jour de la Saint-Eloi. T. ST-PIERRE

Pointe a Lessay. (III, II, 295.)—La plus vieille orthographe connue de ce nom, que Montcalm dans ses lettres au marquis de Montcalm (*Lettres du Marquis de Montcalm au Chevalier de Lévis*, publiées sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain) écrit de quatre manières différentes, remonte à l'année 1688 et elle s'orthographie comme suit *Pointe à Lessay.*

Cette *Pointe à Lessay* apparaît à l'endroit appelé *entre les deux églises* sur une carte manuscrite intitulée : *Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France, mesurée très exactement*, *en* 1688, *par le sieur de Villeneuve, Ing.*"

Ce sieur de Villeneuve n'est autre que Robert de Villeneuve, ingénieur royal en la Nouvelle-France, auteur de la *Carte du Siège de Québec par les Anglais en* 1690.

M. Philéas Gagnon, bibliophile, a fait photographier au *Dépôt des cartes, plans et journaux de la marine*, à Paris, cette *Carte des environs de Québec*, *en* 1688. E. M.

QUESTIONS

545—Je vois que René, baron de Portneuf, fut “ chevalier de l’ordre du Roi ”. Qu’est-ce que c’était que cet ordre du Roi ? A-t-il été publié un ouvrage sur les ordres honorifiques qui pourrait me donner quelques éclaircissements là-dessus ? XXX

546—Peut-on me donner des renseignements sur le naufrage de la frégate française *l’Africaine* sur les récifs de l’île de Sable au commencement du siècle ? MARIN

547—Le populaire appelle les habitants de l’île d’Orléans des *sorciers* et ceux de l’île-aux-Coudres des *marsouins*. Pourquoi ? RIOT

548—M. Léon Gérin, fils d’Antoine Gérin-Lajoie, a visité, en 1885, les ruines du palais des Thermes, à Paris, sous l’ancienne abbaye de Cluny. Il y a vu, sur une pierre tombale, l’inscription suivante :

“ In memoriâ æternâ erit justus—Ps. III. Henri de Longuillies de Poincy, chevalier, en son vivant lieutenant de roi en Canada et capitaine aux îles de Saint-Christophe, après avoir donné à l’église de céans un calice d’or, une chasuble de damas, un crucifix d’ivoire et quelques autres ornements, lui a légué par testament cinquante-deux livres de rente annuelle et perpétuelle, à la charge d’une messe haute toutes les semaines.

Priez pour lui—Le corps peut mourir—Mais l’âme est immortelle ;—Et comme elle était belle—La justice de Dieu la fera peu souffrir,—Ainsi soit-il.”

Sait-on quelque chose du personnage mentionné sur la pierre tombale de l’abbaye de Cluny ? S. B.

549—Les habitants des Etats-Unis appellent les Canadiens-Français des *Kannucks*. Je serais fort aise de connaître l’origine et le sens de ce sobriquet. FRANC.-A.

550—Dans le contrat de mariage de Ramezay fait à Québec en 1690, il est désigné ainsi : " M. Claude de Ramezay, chevalier seigneur de la Jesse Montigny Rivière, fils de defunt timothée de Ramezay, chevalier seigneur des d. lieux situez en la province de bourgogne Evesché de langres, et de Dame Catherine Triboullard, ses père et mère ". De qui Thimothé de Ramezay descendait-il ? Appartenait-il à une famille écossaise du nom de Ramsey, ainsi qu'on l'a souvent affirmé ? Si tel est le cas, quel fut le premier Ramsey qui s'établit en France ? Pouvez-vous me donner la description des armes de Ramezay ? GÉNÉA

551—Je vois dans un ouvrage récemment publié en France qu'on donne aux Irlandais du Canada le sobriquet de " Bas de soie ". Est-ce bien vrai ? Pourquoi ce surnom ? ROP

552—Un ami m'affirme qu'on possède à la cathédrale de Sherbrooke un tableau original de Michel-Ange. J'aimerais à avoir des preuves avant de croire à la chose. Pouvez-vous m'édifier là-dessus ? PEINT

553—Qu'appelle-t-on *file indienne ?* L. O. R.

554—Quel fut le premier trappiste canadien ? REL.

555—L'île de Brion, une des Madeleines, que les Anglais s'obstinent à nommer *Byron's Island*, n'aurait-elle pas été nommée ainsi en l'honneur de Philippe de Chabot, seigneur de Brion, qui aida beaucoup Cartier à faire son voyage de découvertes au Canada ? NAVIG.

556—A-t-on des " avocats de Saint-Pierre " au Canada ? T. P.

557—D'où vient le dicton populaire : *Beignet de Sainte-Rose ?* " CURIEUX

558—Ce discours qu'on met dans la bouche du colonel de Salaberry avant que de commander le feu, le matin de Châteauguay, est-il bien authentique ? NAÏF

TABLE DES MATIERES

FIN

FETES ET CORVEES

PAR

PAMPHILE LEMAY

Dans un moment d'enthousiasme, comme en ont quelquefois les poètes, M. LeMay a vu se dérouler devant ses yeux la file joyeuse et bruyante de nos fêtes, mais de nos fêtes de jadis surtout, et il a cru que le passé n'était pas tout à fait disparu, et que les folles mascarades du carnaval, le pétillement des feux de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean, les chansons et les dances autour de la grosse gerbe, et les éclats de rires de la braierie, n'étaient pas les échos d'un temps qui n'est plus, mais les préludes toujours agréables de fêtes qui recommencent toujours. Et il parle de ces fêtes comme si elles étaient encore dans toute leur splendeur.

M. LeMay commence avec l'année et finit avec elle. Il nous raconte comment nos ancêtres célébraient le *premier* jour de l'an, le carnaval, le mardi gras, la Saint-Joseph, la Saint-Jean-Baptiste, la *grosse gerbe*, Noël, etc., etc.

Fêtes et Corvées forme le dixième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne.* Prix : $0.15 l'unité. S'adresser à M. Pierre-Georges Roy, éditeur, Lévis.

Fêtes et Corvées sera livré aux souscripteurs vers le milieu de décembre.

QUEBEC-CENTRAL

ANNEE 1898

Allant au Sud

EXPRESS pour Saint-François, Mégantic, Sherbrooke, Portland, Boston, New-York, Etc., laisse Québec par le bateau de 2.30 h. p. m., Lévis, à 2.50 h. p. m.

ACCOMMODATION pour Tring (Jct) et Sherbrooke, laisse Québec par le bateau de 6.30 p. m., Lévis à 7.00 h. p. m.

MIXTE pour Saint-François, laisse Québec par le bateau de 7.45 a. m., Lévis à 8.15 a. m.

Allant au Nord

EXPRESS de Portland, Boston, Springfield, New-York, Sherbrooke, arrive à Lévis à 1.20 p. m., à Québec par le bateau de 1.30 p. m.

ACCOMMODATION de Sherbrooke et Beauce (Jct) arrive à Lévis à 7.15 a. m., à Québec à 7.30 a. m.

MIXTE de Saint-François arrive à Lévis à 6.45 p. m., à Québec par le bateau de 7.00 p. m.

FRANK GRUNDY, *Gérant Général.*

J.-H. WALSH, *Agent Général des Passagers*

LE SAULT-AU-RECOLLET

SES RAPPORTS AVEC LES PREMIERS TEMPS DE LA COLONIE

MISSION—PAROISSE

PAR

M. L'ABBÉ CHARLES-P. BEAUBIEN

☞ S'adresser à l'auteur, au Sault-au-Récollet ou à C. O. Beauchemin & Fils, libraires, 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

